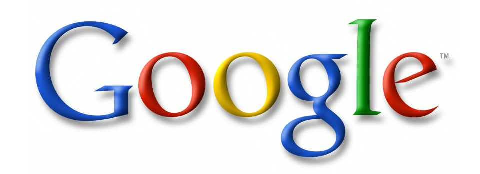
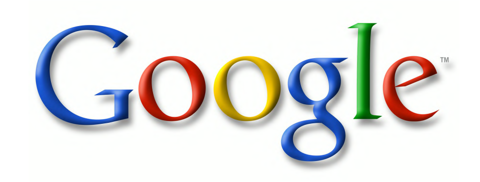




HISTOIRE
DE PARIS

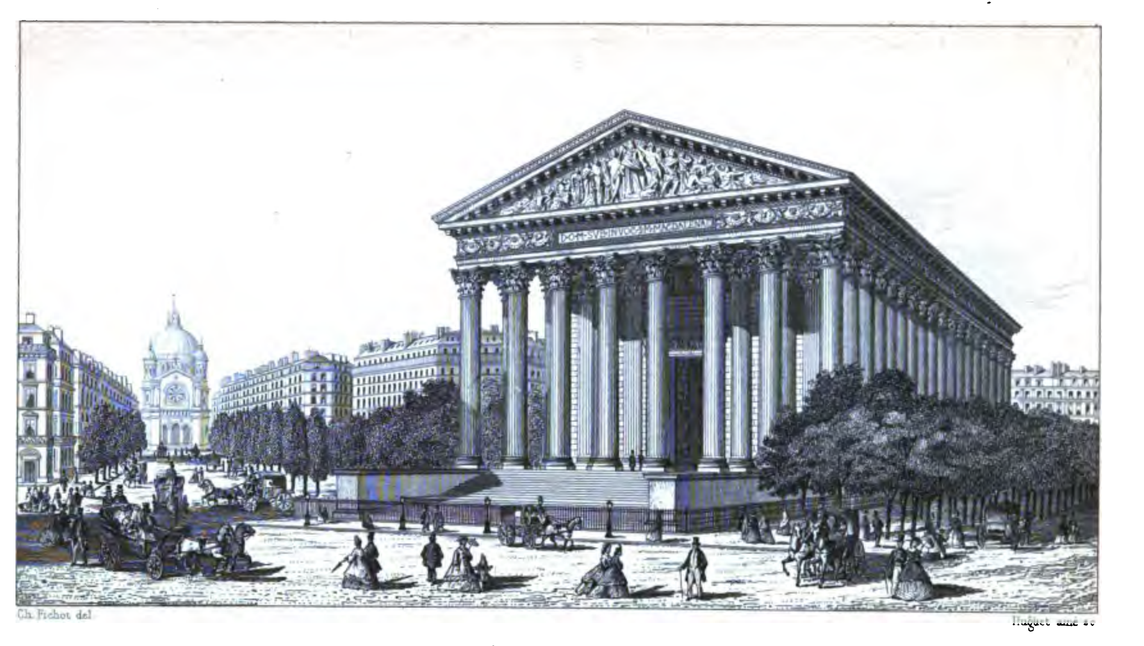
TOME V

PROPRIÉTÉ.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI CHEZ LES LIBRAIRES SUIVANTS :

ANGERS,	Barassé.
—	Lainé.
ANNECY,	Burdet.
ARRAS,	Brunet.
BESANÇON,	Turbergue.
BORDEAUX,	Chaumas.
—	Coderc et Poujol.
BREST,	Lefournier.
CHAMBÉRY,	Perrin.
DIJON,	Hémery.
LILLE,	Quarré.
LYON,	Briday.
—	Girard et Josserand.
—	Périsse frères.
—	Bauchu.
LE MANS,	Le Guicheux-Gallienne.
MARSEILLE,	Camoens fils.
—	Ve Chauffard.
—	Laferrière.
METZ,	Mme Constant Loïez.
—	Rousseau Pallez.
MONTPELLIER,	Séguin.
NANTES,	Mazeau.
—	Poirier-Legros.
NANCY,	Wagner.
—	Thomas et Pierron.
POITIERS,	Bonamy.
REIMS,	Bonnefoy.
RENNES,	Thébault.
—	Verdier.
—	Hauvespre.
ROUEN,	Fleury.
TOULOUSE,	Ferrère.
—	Privat.
TOURS,	Cattier.
—	Bouserez.
BRUXELLES,	Goemaere.
GENÈVE,	Marc Mehling.
GÊNES,	Fassi-Como.
LEIPZIG,	Dürr.
LONDRES,	Burns et Lambert.
MADRID,	Bailly-Baillière.
MILAN,	Dumolard.
—	Boniardi-Pogliani.
ROME,	Merle.
TURIN,	Marietti (Hyacinthe).
St-PÉTERSBOURG,	Wolf.
VIENNE,	Gérold et fils.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).



LA MADELEINE

HISTOIRE

DE PARIS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A NOS JOURS

PAR

AMÉDÉE GABOURD

TOME CINQUIÈME

PARIS

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS

RUE CASSETTE, N° 4

1865

HISTOIRE
DE PARIS.

LIVRE XIX.

PARIS SOUS LE GOUVERNEMENT DE JUILLET.

CHAPITRE PREMIER.

Événements généraux (1830-1848).

La révolution de Juillet, accomplie en trois jours, avait donné au monde la mesure de la prépondérance que la ville de Paris exerçait désormais sur la France. Tout le royaume se soumit aux exemples de la capitale, et la royauté de Louis-Philippe s'installa sans obstacle tandis que la famille aînée des Bourbons s'acheminait vers l'exil.

Les premiers jours furent donnés aux joies et aux espérances des vainqueurs, et inquiétés néanmoins par les protestations plus ou moins violentes de la démocratie et les sourdes résistances du royalisme. Le 29 août 1830 Louis-Philippe Ier, comme pour imposer silence aux partis et recevoir une sorte de consécration populaire, passa

en revue la garde nationale de Paris. Les légions, rassemblées au Champ-de-Mars, formaient un effectif de près de cent mille hommes qui acclamèrent avec une exaltation bruyante la nouvelle dynastie. En réalité la révolution de 1830 était, comme celles de 1789 et 1792, une révolution toute parisienne; pour la faire, soit par ses armes, soit par ses votes, la capitale n'avait ni consulté l'opinion, ni demandé l'assentiment des provinces. Comme elle l'avait pratiqué tant de fois, elle leur envoyait son histoire toute faite avec le drapeau et le gouvernement de son choix. Les provinces acceptèrent la révolution nouvelle; elles accablèrent les Parisiens de louanges; elles répétèrent le chant nouveau de *la Parisienne;* elles ne parlèrent qu'avec enthousiasme de l'héroïque population des trois journées; elles envoyèrent des députations pour féliciter Paris et fraterniser avec ses habitants; enfin, à l'imitation des provinces de l'empire romain, qui avaient élevé, en l'honneur de Rome, des temples et des statues, elles proposèrent d'élever, aux frais de toutes les communes, un monument en l'honneur de la capitale, avec ces mots : *A Paris la patrie reconnaissante.*

Des désordres de tout genre succédèrent en peu de jours à ces transports du libéralisme victorieux. A la suite de la commotion politique de Juillet les intérêts matériels avaient peur. Les classes moyennes craignirent à la fois la guerre civile et la guerre étrangère ; le spectre de la République apparut menaçant, et le commerce, paralysé par l'absence de crédit, cessa ses opérations, d'où dépendait le bien-être de toutes les classes. Il y eut des soulèvements et des émeutes. Les ouvriers de Paris voulurent briser les machines, et l'on eut beaucoup de peine à

comprimer ces agitations causées par la faim et le manque de travail. Le parti républicain, déconcerté par la subite intronisation de Louis-Philippe, saisit avec empressement les occasions de prendre sa revanche. Il organisa des manifestations révolutionnaires, des démonstrations bruyantes qui redoublaient la juste terreur de la bourgeoisie. Tantôt on réhabilitait les suppliciés politiques de la Restauration, tantôt on portait au Panthéon les effigies des coryphées de la démocratie. On formait des clubs, on faisait appel à tous les instincts de la révolte, on exhumait les hideux emblèmes du jacobinisme, on se préparait à détruire l'ombre de royauté qui subsistait encore en engageant contre le pouvoir une longue série de luttes et de batailles durant lesquelles il devait inévitablement s'affaiblir et disparaître.

La chambre des Députés avait mis en accusation les derniers ministres de Charles X; la chambre des Pairs procéda à leur jugement au mois de décembre. Pendant la durée de ce procès célèbre, des multitudes d'hommes égarés, avides de vengeance ou de pillage, environnaient le palais du Luxembourg en poussant des cris de mort. Le général La Fayette, énergiquement secondé par la garde nationale, parvint à sauver la vie des accusés et des juges. Le prince de Polignac fut condamné à la déportation; les autres ministres, à la détention perpétuelle.

Les légitimistes, voyant la liberté largement accordée à leurs ennemis et à leurs vainqueurs, en profitèrent à leur tour pour organiser une manifestation destinée à prouver les sympathies dont ils étaient pénétrés envers la famille royale exilée. Le 14 février 1831 était le onzième anniversaire de la mort du duc de Berry; ils

obtinrent de l'archevêque de Paris qu'un service funèbre serait célébré à Saint-Germain l'Auxerrois en mémoire de ce prince. Bientôt on vit se presser dans l'église une grande affluence de notabilités royalistes. La cérémonie commença vers onze heures du matin ; le curé de Saint-Germain l'Auxerrois officiait lui-même, et, durant l'office, on plaça sur le catafalque une image du duc de Bordeaux, couronnée d'immortelles. Au spectacle de cette démonstration imprudente les émissaires du parti révolutionnaire, qui s'étaient introduits dans l'église, firent entendre des cris injurieux et des sifflets. L'autorité crut devoir intervenir pour faire évacuer l'église et on opéra quelques arrestations. L'émeute, qui avait le mot d'ordre, ne se laissa point apaiser par ces mesures. Des rassemblements se formèrent; on pilla la maison du curé; puis on ouvrit de force l'église et on y exerça les plus indignes dévastations. Le maire du quatrième arrondissement, au lieu de faire appel à la police et de provoquer des mesures de répression et d'ordre, crut plus habile de faire une concession aux bandits et aux pillards qui osaient s'appeler le peuple, et il fit abattre la croix de Saint-Germain l'Auxerrois, sous prétexte qu'elle était ornée de fleurs de lis. Plusieurs compagnies de la garde nationale assistaient, l'arme au pied, à ces désordres sacriléges, et nul n'osait contribuer à y mettre fin. Le roi Louis-Philippe et plusieurs de ses familiers n'étaient point trop fâchés de ce qui se passait; ils se félicitaient de ce qu'on s'en prît aux légitimistes pour leur faire peur, et ils disaient qu'il fallait s'abstenir et *faire la part du feu.*

Le 15 au matin les scènes de la veille continuèrent ; ce jour-là finissait le carnaval, et, tandis qu'on voyait des

attroupements se former de toutes parts pour abattre des croix ou des fleurs de lis, des mascarades et des cavalcades sillonnaient les boulevards. Ce jour là aussi eut lieu le sac de l'archevêché ; pas un meuble, pas un lambris du palais archiépiscopal ne resta debout ; on jeta pêle-mêle par les fenêtres, dans les cours, puis dans la Seine, les livres précieux, les tableaux rares, les tentures qui en faisaient l'ornement. Ces débris amoncelés devinrent la proie des flammes, et l'archevêché ne fut évacué que lorsque les murs seuls restèrent. La maison de campagne de l'archevêque, située à Conflans, fut dévastée de fond en comble. Impuissants ou frappés de terreur, les maires de Paris suivirent l'exemple de leur collègue du quatrième arrondissement et firent abattre dans les églises de leurs quartiers toutes les croix surmontées de fleurs de lis.

L'excès du mal engendra la force de s'y soustraire. Le 14 mars 1831 le ministère fut confié aux mains de Casimir Périer, qui entreprit de contenir la révolution et de l'assujettir au frein des lois. Cette œuvre de résistance souleva dans le sein des Chambres, dans les journaux, les plus violentes tempêtes ; mais la pensée du pouvoir prévalut. Insensiblement l'ordre matériel commença à se rétablir, le crédit à renaître.

Casimir Périer, qui donnait l'impulsion au gouvernement, comprima sans combat deux émeutes parisiennes qui menaçaient d'emporter la monarchie. La première eut lieu le 14 juillet 1831 ; le parti républicain voulait, en mémoire de la prise de la Bastille, planter des arbres de liberté sur les principales places ; le ministère résolut de s'opposer à cette manifestation, qui pouvait amener

une attaque contre le gouvernement; il déploya de grandes forces sur tous les points, et les républicains furent forcés de se disperser. La seconde eut lieu le 16 septembre suivant et fut causée par la nouvelle de la prise de Varsovie, qui produisit dans toute la ville une douleur inexprimable. Le Palais-Royal fut envahi par une foule de jeunes gens, le crêpe au bras, criant : « Vive la Pologne! A bas le ministère! ». Les uns lisaient les journaux à la multitude irritée, les autres appelaient les citoyens aux armes « pour venger l'héroïque Pologne lâchement abandonnée. » On fit fermer les théâtres; on pilla quelques boutiques d'armuriers; on commença des barricades. Le lendemain le gouvernement déploya les mesures les plus vigoureuses, et, en enveloppant de troupes la chambre des Députés et le Palais-Royal, parvint à apaiser ce redoutable tumulte.

Grâce à l'énergie impétueuse de Casimir Périer l'hiver de 1831 à 1832 se passa sans troubles inquiétants. Paris reprit ses habitudes de plaisirs, et, encore bien que la noblesse continuât à bouder le nouveau régime et les étrangers à se tenir éloignés de la capitale, les théâtres, les salles de bal, tous les lieux d'amusement public furent presque continuellement remplis; le commerce reprit quelque prospérité.

De nouvelles catastrophes vinrent émouvoir la population. Le 22 mars 1832, le choléra asiatique éclata pour la première fois à Paris; en quelques jours les ravages du fléau devinrent très-intenses; l'administration des secours, imparfaitement organisée, fut prise au dépourvu, et les multitudes pauvres et ignorantes, au lieu de se résigner et de se courber sous la main de Dieu, s'imaginèrent, dans leur

démence, que les classes riches avaient médité d'empoisonner le peuple. Le 1er avril se formèrent des rassemblements de chiffonniers. Ces hommes se crurent lésés sans nécessité dans leur industrie par des mesures d'assainissement et de propreté que l'autorité avait prescrites ; ils s'opposèrent à l'enlèvement des immondices ; ils chassèrent les balayeurs, attaquèrent et mirent en pièces les voitures inventées pour rendre plus prompt le nettoiement des rues. Ces violences furent réprimées, et toutefois l'autorité eut le tort d'ajouter, pour sa part, une sorte de confiance aux bruits absurdes d'un empoisonnement public. Sous l'empire de ces préoccupations fatales il y eut quelques massacres commis par des attroupements, et un certain nombre de victimes succombèrent à la fureur du peuple. On revint de cette funeste méprise, on accepta l'évidence du fléau ; mais les transactions commerciales furent paralysées, l'activité suspendue, et, les ravages du choléra augmentant dans une proportion rapide, la plupart des familles riches se hâtèrent de déserter Paris. Parmi les personnes illustres que la contagion emporta on remarqua le baron Cuvier et Casimir Périer.

Le sociétés politiques n'avaient point ralenti leurs manœuvres. On vit éclater coup sur coup le complot républicain des tours de Notre-Dame, la conspiration légitimiste de la rue des Prouvaires et la formidable insurrection des 5 et 6 juin. Elle eut lieu à l'occasion des obsèques du général Lamarque. Le 5 juin, vers dix heures, commença la marche du cortége funèbre ; tous les corps politiques et toutes les sociétés d'action y avaient pris rang. A la hauteur de la place Vendôme le convoi fut détourné de force, et les membres des clubs promenèrent

le cercueil autour de la colonne. Vers le point du boulevard où aboutit la rue de Grammont, M. le duc de Fitz-James, placé à un balcon, refusa de se découvrir, malgré les clameurs de la foule. Alors des débris de chaises et des pierres furent lancés contre la maison dont les vitres volèrent en éclats ; sur d'autres points des rixes eurent lieu avec des sergents de ville qui gardaient le chapeau sur la tête. Arrivé au pont d'Austerlitz, sur la rive droite de la Seine, le char funèbre s'arrêta au pied d'une estrade tendue en noir, ornée de drapeaux réunis en trophées et destinée à servir de tribune aux orateurs ; là furent prononcées diverses harangues par des personnages français et étrangers que leurs antécédents révolutionnaires rendaient célèbres ; les orateurs parlaient encore que déjà la confusion et le désordre régnaient dans la foule. Les ordonnateurs du cortége voulaient transporter le corps du général Lamarque à Saint-Sever ; les républicains manifestaient le vœu de l'inhumer au Panthéon. En cet instant parut un individu à cheval, entouré d'une ceinture rouge et promenant au milieu de la multitude stupéfaite un drapeau rouge avec cette inscription : *La liberté ou la mort !* Ailleurs un démagogue déployait un autre drapeau de la même couleur, surmonté d'un bonnet rouge. A la vue de ces insignes, qui rappelaient les hideux souvenirs de 1793, une grande partie des spectateurs s'indignèrent ; les autres poussèrent des clameurs factieuses. On porta le général La Fayette, malgré lui, dans un fiacre qui se trouvait à peu de distance, et on essaya de le ramener triomphalement à son domicile. Deux escadrons de dragons s'étant alors montrés à la hauteur de la caserne de Sully, on les accueillit à coups de feu, et bientôt après la lutte s'engagea

aux abords de la Bastille. Les dragons, qui comptaient déjà plusieurs blessés, firent une décharge et balayèrent la rue de l'Arsenal; les insurgés n'en continuèrent pas moins le feu par les fenêtres du pavillon de Sully et du Grenier d'Abondance. Deux heures après, le mouvement de révolte s'étant propagé jusque dans les quartiers des Halles, la guerre civile déploya toutes ses horreurs. Vers le soir (5 juin) un grand nombre de postes étaient au pouvoir des insurgés; leurs attroupements menaçaient la Banque, l'hôtel des Postes, la caserne des Petits-Pères; les rues du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre, du Petit-Reposoir, étaient coupées de barricades. Sur la rive gauche l'émeute avait enlevé le corps de garde de la place Maubert et refoulé la garde municipale dans la direction de la barrière d'Enfer. En ce moment les troupes de la garnison recevaient des renforts des villes voisines et se mettaient en mesure de charger vigoureusement les rebelles. On se battit avec opiniâtreté de part et d'autre; le boulevard fut dégagé par la troupe, mais la nuit suspendit le combat. Le 6 juin, dès trois heures du matin, on engagea de nouveau la lutte. A cinq heures les insurgés étaient refoulés d'un côté à la place de la Bastille et dans le faubourg Saint-Antoine, de l'autre dans les rues Aubry-le-Boucher, Saint-Martin, Planche-Mibray et des Arcis. Entre six et sept heures de nouveaux renforts d'artillerie, d'infanterie et de cavalerie, arrivèrent de Vincennes, de Saint-Cloud et de Versailles. A sept heures le corps d'armée aux ordres du général Schramm attaqua et enleva les barricades de la Bastille et du faubourg Saint-Antoine; cette affaire fut très-chaude et très-meurtrière. D'autres collisions eurent lieu sur les

boulevards et les insurgés furent successivemsnt cernés et vaincus. Restait la position de Saint-Merry, rue Aubry-le-Boucher, la rue des Arcis et la rue Planche-Mibray, occupées par les républicains et coupées par de hautes et fortes barricades. On employa le canon pour les réduire. Ces scandales durèrent plusieurs années.

Le lendemain on mit Paris en état de siége; l'école d'Alfort et l'École polytechnique furent dissoutes, ainsi que l'artillerie de la garde nationale, et, par une ordonnance de police, injonction fut faite aux médecins et chirurgiens d'avoir à donner les noms et demeures de tout blessé confié à leurs soins. Cette ordonnance souleva de toutes parts des marques non équivoques de réprobation et fut retirée presque aussitôt après avoir été promulguée.

Les conseils de guerre s'assemblèrent pour juger les coupables; la Cour de cassation, saisie des pourvois, proclama que la mise en état de siége était illégale, et les accusés furent renvoyés devant les cours d'assises.

Les cours d'assises prononçaient chaque jour des condamnations sévères contre les insurgés de juin, mais la prérogative royale intervenait et ne permettait pas de relever l'échafaud politique. Vers le même temps (28 août) on jugea les chefs de la secte saint-simonienne, presque tous hommes de talent et d'esprit, et qui s'étaient dévoués avec plus ou moins de bonne foi à propager, par des moyens ridicules ou coupables, des doctrines antisociales et rétrogrades et une religion immorale à tous les points de vue. Malgré l'étrangeté scandaleuse de leur défense, qui restera comme un témoignage des aberrations de cette époque, les accusés furent punis de peines correctionnelles et la secte fut dissoute.

L'abbé Châtel ne se laissa pas décourager par cet exemple; il donna un libre cours à la parodie déplorable qu'il appelait l'Église française et se mit en rapport avec une secte maçonique qui se désignait elle-même sous le nom d'ordre des Templiers, et prétendait avoir continué sans interruption la trop fameuse institution supprimée jadis par le pape Clément V, et qui semblait s'être éteinte dans les tortures et dans les supplices ordonnés par Philippe-le-Bel. Châtel se proclamait lui-même *primat des Gaules* et ne réussissait qu'à séduire de pauvres ouvriers.

La princesse Louise-Marie d'Orléans, fille aînée du roi Louis-Philippe, épousa Léopold Ier, roi des Belges (août 1832); ce mariage eut lieu à Compiègne, au milieu de fêtes brillantes.

Le 19 novembre de la même année on tira un coup de pistolet sur le roi, au moment où il traversait le Pont-Royal au milieu, d'une nombreuse escorte et d'une double haie de gardes nationaux. L'assassin parvint à se cacher dans la foule et ne fut pas découvert. Ce fut-là la première de ces quatorze tentatives d'assassinat auxquelles ce prince se vit exposé successivement durant son règne.

Le lendemain de la révolution de Juillet M. de Laborde avait été quelque temps préfet de la Seine; il avait eu pour successeurs M. Odilon Barrot d'abord et ensuite M. de Bondy; le 25 juin 1833 ce dernier fut remplacé à son tour par M. le comte de Rambuteau. Cet administrateur, aussi habile que prudent et de formes agréables, avait déjà fait ses preuves, sous l'Empire, à la préfecture du Simplon. Dès son entrée en fonctions il eut soin de se

tenir constamment en dehors des questions de la politique.

Le 29 juillet 1833 la statue de l'empereur Napoléon Ier fut replacée en grande pompe sur la colonne de la place Vendôme.

« La nouvelle statue, disent les récits contemporains, devait être livrée par M. Crozatier, fondeur, faubourg du Roule, et à ses frais, au pied de la colonne. Un fardier attelé seulement de quatre chevaux en a opéré le transport. La figure était debout, retenue par de fortes cordes, à peu près comme les caisses d'orangers sont transportées chaque année de la serre dans le jardin des Tuileries. Pour éviter la pente trop rapide du faubourg la voiture a remonté la barrière du Roule, a suivi le boulevard extérieur, la barrière de l'Étoile, l'avenue de Neuilly, la place de la Révolution, les rues de Rivoli et de Castiglione. Ce trajet n'a duré que cinq quarts d'heure. Partie de la fonderie hier à quatre heures moins un quart, la voiture est arrivée à cinq heures précises à la colonne.

« Un plancher en pente avait été pratiqué sur la place Vendôme pour qu'on pût arriver à la hauteur des marches, en passant par la porte, et sans être obligé d'abattre un côté de la grille d'enceinte. Déposée à la naissance de cette pente, la statue a été poussée sur des rouleaux jusqu'au-dessous du câble qui devait la hisser et qui descendait du sommet de la colonne. Il a fallu plus de trois heures pour cette opération; c'était à peu près le temps que l'architecte avait calculé.

« On sait qu'un échafaudage a été élevé au-dessus de la lanterne de la colonne. Là se trouve un plancher de 40 pieds carrés environ. Un autre plancher moins large

a été établi aussi sur le tailloir du chapiteau pour y placer des ouvriers qui pussent éloigner la figure au moment de son passage, et prévenir ainsi un frottement dangereux. L'architecte, M. Lepère, auquel on doit la construction de ce beau monument, et, ce qui est également digne d'éloges, tous les procédés ingénieux qu'il a fallu inventer pour cette construction, M. Lepère, disons-nous, a combiné le système de charpente de son échafaudage de manière à trouver le centre de la colonne pour point d'appui et pour contre-poids la calotte de bronze qui pèse 34 milliers.

« Tout ayant été prévu et la machine ayant été faite sur un poids triple de celui de la statue, on a placé, vers neuf heures et demie, le crochet du mouffle, pendant à l'extrémité de la double corde, au haut de l'armature préservative en fer dont on a garni la figure sous son enveloppe de toile. Aussitôt les ouvriers se sont mis à l'œuvre; ils étaient au nombre de seize environ, tant pour mouiller le câble et diriger les cordages que pour faire mouvoir le double moulinet du treuil sur lequel venait se rouler la corde à mesure que la statue s'éloignait de terre. C'est du côté de l'ouest, en face de la chancellerie, que la figure a été montée. L'appareil dont on s'est servi est fort simple; il consiste en une chèvre-chariot glissant dans une rainure de fer ménagée sur les deux pièces principales du plancher supérieur. Cette machine s'avançait presqu'à l'extrémité du plancher, où une ouverture carrée avait été pratiquée pour le passage de la statue. Trois heures ont été employées pour faire traverser à ce poids énorme (il est de 4 milliers environ) un espace d'à peu peu près 126 pieds. L'ascension était à peine sensible; il

fallait cesser de regarder pendant quelques instants et prendre un point de remarque pour juger des progrès lorsqu'on reportait de nouveau les yeux sur cette masse. D'autres ouvriers étaient sur la place et retenaient la figure avec des cordes, dans un angle plus ou moins allongé, pour qu'elle n'éprouvât pas de trop fortes oscillations. Lorsque la statue est parvenue au-dessus du niveau du plancher et qu'elle s'est trouvée suspendue entre les deux montants de la chèvre, les deux poulies se joignant presque, alors on a débarrassé le plancher, on a fait couler le chariot avec facilité, et la plinthe de la figure est venue s'ajuster sur la place qu'on lui avait préparée. A midi et demi tout était terminé.

« La statue a été fixée au moyen de boulons en cuivre, qui sont scellés dans la colonne et rivés sur la plinthe. »

Nous verrons, en poursuivant le résumé de nos annales contemporaines, que cette statue fut remplacée, trente ans plus tard, par une autre effigie moins populaire au point de vue de la forme et du costume, mais mieux en harmonie avec les idées et les traditions chères aux artistes.

Cependant les jours d'épreuve étaient loin d'être finis pour la dynastie de Juillet.

La profession de crieur des rues, places et carrefours, s'exerçait à peu près librement depuis la révolution de Juillet 1830, et des nuées de crieurs sillonnaient régulièrement tous les quartiers de Paris, colportant, vendant force petits écrits et aussi bon nombre de journaux.

Ils fatiguaient les gens paisibles de leurs cris et contribuaient beaucoup, par la nature même des écrits qu'ils vendaient, à augmenter l'agitation dans les esprits. Les crieurs publics appartenaient, en grand nombre, à la so-

ciété des Droits de l'Homme, dont ils vendaient les publications, ou du moins avaient avec elle des rapports fort intimes. Les lois étaient alors impuissantes pour remédier à de pareils scandales, et la police fut réduite à des mesures de répression inefficaces.

La session de 1834 s'ouvrit alors, et le gouvernement demanda aux Chambres des lois qui le missent en mesure de dissoudre les sociétés politiques organisées pour la révolte et d'interdire dans les rues le colportage des écrits immoraux ou séditieux. Ces lois, après une discussion longue, solennelle et mémorable, lui furent accordées, et il en obtint une autre contre les détenteurs d'armes de guerre et les constructeurs de barricades.

Les factions avaient repris de l'audace; elles préludaient à une lutte armée par des actes d'agression isolés, par des bravades, par l'organisation d'agglomérations conspiratrices, telles que la société des Droits de l'Homme. Au mois de février elles se passèrent en revue à l'occasion de la mort déplorable de M. Dulong, député, tué en duel par le général Bugeaud, l'un de ses collègues à la Chambre. Au mois d'avril une insurrection préparée de longue main ensanglanta les rues de Paris. Le même mouvement de guerre civile se produisit à Lyon, dans le Jura, dans la Meurthe, sur d'autres points du territoire; mais nulle part la lutte ne fut plus longue et plus meurtrière qu'à Lyon. A Paris elle dura deux jours (12 et 13 avril). La répression donna lieu à un douloureux événement, trop souvent reproduit dans les luttes intestines. Dans la rue Transnonain, coupée par plusieurs barricades, un coup de fusil étant parti d'une fenêtre atteignit un officier du 35 de ligne; les soldats, pour tirer vengeance de ce meurtre, envahirent la maison,

et passèrent à la baïonnette tous ceux qui l'habitaient, sans distinction d'innocents et de coupables. Dès que la tranquillité fut rétablie une ordonnance royale renvoya devant la cour de Pairs les auteurs de l'insurrection d'avril, et l'on put pressentir de nouveaux scandales.

En 1835 les luttes politiques prirent un caractère d'âpreté et de violence qui prolongea l'agitation dans les esprits et paralysa le mouvement ascensionnel des affaires. La cour des Pairs fut le théâtre des débats orageux suscités par le procès des accusés d'avril 1834, et, dans ces étranges conflits engagés entre les vainqueurs et les vaincus, ces derniers déployèrent une opiniâtreté et une audace si grandes que plus d'une fois on eût dit que les juges consentaient eux-mêmes à descendre au rôle d'accusés. Le procès se termina par un assez grand nombre de condamnations.

Ces violences du prétoire furent comme le signal d'un attentat épouvantable et qui, dans notre histoire, avait eu un douloureux précédent sous le Consulat, lorsque des assassins essayèrent, au mois de nivôse an IX, de faire périr le premier consul par l'explosion d'une machine infernale. Le 28 juillet 1835, le roi, escorté de ses fils et d'un brillant état-major, passait une revue à l'occasion des fêtes anniversaires de 1830 ; les régiments de la garnison de Paris et les légions de la garde nationale occupaient les deux côtés des boulevards dans toute leur longueur, depuis la place de la Madeleine jusqu'à la Bastille. Il était entre midi et une heure. Le roi se trouvait devant le front de la 8e légion, à la hauteur du quatrième arbre qui précède la grille d'entrée du Jardin Turc. Tout à coup une forte détonation retentit comme un feu de peloton

mal exécuté. A l'instant autour du roi un grand vide se fit sur la chaussée, et le pavé apparut couvert de sang, jonché de morts, de blessés, de chevaux gisants auprès de leurs maîtres. Le maréchal duc de Trévise, six généraux, deux colonels, neuf officiers ou grenadiers de la garde nationale, et un grand nombre de simples spectateurs de tout âge et de tout sexe étaient étendus sans vie ou dans les convulsions de l'agonie. Le roi lui-même eut le front effleuré par un projectile, mais ses fils ne furent pas atteints, et, après une halte donnée aux émotions les plus douloureuses, le prince et la famille royale continuèrent la revue. Le crime qui venait d'ensanglanter Paris était l'œuvre d'un sicaire corse, nommé Fieschi, et de plusieurs agents des sociétés secrètes, tels que Pepin et Morey; la plupart de leurs complices, s'ils en eurent un grand nombre, réussirent à échapper aux poursuites de la justice; pour eux ils furent arrêtés, jugés, et payèrent de leur vie le sang de tant de victimes sacrifiées à une combinaison régicide. Quant à ceux qui avaient péri victimes d'un si lâche attentat, leurs corps furent pieusement déposés à l'église Saint-Paul, dans une chapelle ardente, et, le 5 août, les uns et les autres, sans distinction de rang, ni d'âge, ni de sexe, furent solennellement inhumés aux Invalides. Le convoi suivit les boulevards, la rue Royale, la place et le pont de la Concorde et le quai d'Orsay; sur cette immense ligne étaient rangés les régiments et les légions, déployant leurs drapeaux garnis de crêpes et obéissant au signal de tambours voilés. Le premier cercueil qui ouvrait la marche était celui d'une jeune fille de seize ans; le dernier celui du maréchal Mortier, duc de Trévise, l'un des douze pairs du nouveau Charlemagne,

échappé aux luttes gigantesques de la République et de l'Empire pour venir mourir à Paris, en pleine paix, sous les coups d'un assassin. Le roi, les princes et les princesses de sa famille assistaient au service funèbre.

Moins d'un an après, en 1836, un agent des sociétés secrètes, nommé Alibaud, fit feu sur le roi et ne réussit pas à atteindre ce prince. Le 8 juillet il comparut devant la cour des Pairs. Sa défense fut un scandale; il osa dire : « J'avais à l'égard de Louis-Philippe le droit de Brutus « vis-à-vis de César. Le régicide est le droit de l'homme « qui ne peut obtenir justice que de sa main. » A peine avait-il prononcé ces mots que des murmures éclatèrent de toutes parts sur les bancs des juges. Le président lui ôta la parole et ordonna en même temps qu'on lui arrachât le manuscrit qu'il tenait dans la main, afin qu'il fût déposé au greffe comme pièce du procès. Après cet incident Alibaud garda le silence le plus complet. La cour des Pairs rendit un arrêt qui le condamnait à la peine des parricides. Le 11 juillet eut lieu son exécution. En montant à l'échafaud Alibaud s'écria qu'il mourait pour la liberté, pour le bien de l'humanité et l'extinction de *l'infâme* monarchie!...

Son supplice n'intimida point la déplorable race des meurtriers politiques. Le 27 décembre 1836, le jour même où le roi se rendait au palais législatif pour ouvrir la session, un sicaire de bas étage, nommé Meunier, tira sur lui, presque à bout portant, un coup de pistolet. Cette odieuse tentative échoua comme l'autre. Dieu, qui réservait Louis-Philippe aux humiliations de la défaite et de l'exil, ne permettait pas que sa destinée s'accomplît par la main d'un artisan régicide.

En cette même année, le 29 juillet, eut lieu solennellement à Paris l'inauguration de l'arc de triomphe de l'Étoile. De bonne heure la foule avait envahi tous les abords de ce gigantesque monument. A sept heures du matin, en présence du président du conseil et du ministre de l'intérieur, on enleva les toiles qui voilaient les sculptures, et la population put contempler à loisir tous les détails de l'édifice consacré à la gloire de la patrie. Nous donnerons ci-après (*voir* ch. III) la description de ce monument.

Le 30 mai 1837 M. le duc d'Orléans, prince royal, épousa à Fontainebleau la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwérin; le 12 juin, à l'occasion de ce mariage, des fêtes et des réjouissances officielles eurent lieu à Paris; on y déploya beaucoup de pompe; mais, le même soir, la capitale fut attristée par une douloureuse catastrophe. Une petite guerre avait eu lieu au Champ-de-Mars, et cette fête militaire avait attiré un immense concours de spectateurs. Or à peine les dernières pièces d'artifice étaient-elles éteintes que la foule, par un mouvement général, se précipita vers les issues; à mesure que l'on approchait des portes, la masse devenait plus compacte, et au passage des grilles un grand nombre de personnes furent étouffées et foulées aux pieds. Ce sinistre événement fit réfléchir le peuple; la pensée se reporta involontairement vers les souvenirs des effroyables accidents qui avaient signalé le mariage de Louis XVI et vers la mémoire encore récente de l'incendie qui avait dévoré l'édifice où se donnait le bal de l'ambassade d'Autriche, à l'occasion du mariage de Marie-Louise; on appréhenda que l'union qui se contractait entre l'héritier du trône de France et une princesse luthérienne d'Allemagne ne fût

point heureuse dans l'avenir. Quelques jours après les fêtes n'en reprirent pas moins leur cours. Le 20 juin, date révolutionnaire de fâcheux augure, la municipalité de Paris offrit un grand banquet au roi et à la famille royale; les tables étaient dressées dans la splendide galerie de l'hôtel de ville; l'élite des magistrats et les chefs des corps constitués assistaient au repas. A la fin du banquet le roi porta un toast « A la prospérité de la ville de Paris! » Il y eut ensuite réception officielle, concert et bal. Deux jours après on dansa, sous le même prétexte, dans la vaste salle de l'Opéra, et cette autre fête fut également rehaussée par la présence du roi et des princes.

Le 26 août de la même année eut lieu l'ouverture du chemin de fer de Paris à Saint-Germain, le premier construit aux abords de la capitale. Cinq jours après (31 août) fut inauguré le fronton du Panthéon. David, à qui avait été confiée cette grande page de sculpture, s'était inspiré de l'inscription « Aux grands hommes la patrie reconnaissante! » et il avait cherché à traduire cette pensée sur la pierre. Par malheur l'habile statuaire, perdant de vue qu'il avait à décorer une église, avait profondément froissé les sentiments religieux en décernant l'apothéose de l'immortalité à quelques hommes que le Christianisme a comptés au nombre de ses plus implacables ennemis.

Le 3 décembre on célébra en grande pompe, aux Invalides, les funérailles du général Damrémont, récemment tué d'un coup de canon sous les murs de Constantine; cette solennité fut grave et touchante.

Une autre manifestation religieuse eut lieu le 10 décembre : on rétablit dans la salle d'audience de la Cour royale, au Palais-de-Justice, l'image de Notre-Seigneur Jésus-

Christ que les révolutionnaires de 1830 en avaient écartée. Enfin, le 31 décembre, conformément à une loi rendue dans l'avant-dernière session, les maisons de jeu furent fermées à Paris et satisfaction fut donnée à la morale publique.

Le 24 août 1838 Mme la duchesse d'Orléans mit au monde un prince qui, à sa naissance, reçut le titre de comte de Paris. A cette occasion la cour et la ville donnèrent de splendides fêtes dont le récit ferait double emploi avec les pompes de même nature que nous avons déjà décrites. Dans l'ordre des faits étrangers à la politique qui se produisirent en cette même année nous signalerons l'ouverture de la galerie espagnole au musée du Louvre.

Une loi organisa de la manière suivante le conseil général de la Seine et le conseil municipal de Paris.

1° Le conseil général de la Seine se compose de quarante-quatre membres, dont trente-six pour la ville de Paris et huit pour les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis.

2° Les élections de ces conseillers sont faites par les électeurs politiques, auxquels sont adjointes certaines catégories de citoyens, magistrats, professeurs, notaires, etc.

3° Trente-six membres de ce conseil général forment le conseil municipal de Paris.

4° Il y a un maire et deux adjoints pour chacun des arrondissements ; ils sont choisis par le roi sur une liste de douze candidats nommés par les électeurs de chaque arrondissement.

Au mois de février 1839 de nouvelles élections eurent lieu à Paris et dans la plupart des départements ; elles furent défavorables au ministère.

On était dans les hésitations qui précédaient la for-

mation d'un cabinet définitif lorsque, dans la journée du dimanche 12 mai, une nouvelle insurrection républicaine éclata dans Paris. Elle émanait de deux nouvelles sociétés politiques secrètement organisées, et qui prenaient la dénomination de *Société des Familles* et de *Société des Saisons*. Auguste Blanqui, Armand Barbès, Martin Bernard étaient les principaux chefs de ce mouvement révolutionnaire.

Après une lutte courte et décisive les forces royales prévalurent, dans la journée du 13 mai, et l'insurrection fut partout comprimée.

Les chefs de la révolte tombèrent au pouvoir de la force armée et furent, par ordonnance royale, déférés à la cour des Pairs; à leur tête on remarqua Barbès et Martin Bernard. L'instruction établit que, d'accord avec Auguste Blanqui et Nougués, ils avaient organisé la Société des Saisons en vue d'une insurrection républicaine. Blanqui était en fuite; les autres et environ quinze ou vingt de leurs affiliés plus obscurs furent condamnés à diverses peines, telles que la déportation, la détention et l'emprisonnement; un petit nombre d'entre eux furent acquittés. Barbès seul fut condamné à mort; mais le roi Louis-Philippe, qui avait horreur de l'échafaud, commua sa peine en celle d'une détention perpétuelle. Si grave qu'eût été cet incident, l'opinion, habituée à se rassurer très-promptement, ne voulut y voir qu'une folle tentative, et le cours des affaires et des plaisirs ne subit à Paris qu'une très-courte interruption.

Le 2 août fut inauguré le chemin de fer de Paris à Versailles, rive droite de la Seine; celui de la rive gauche ne fut livré au public qu'en 1840.

Le 28 juillet 1840 eut lieu en grande pompe la translation des cendres des victimes de Juillet 1830 sous la colonne élevée à la place de la Bastille. Le service funèbre avait été célébré dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois, récemment restaurée et rendue au culte. Le soubassement de la colonne de Juillet avait été décoré de draperies funèbres, de couronnes d'immortelles, d'inscriptions et de drapeaux; le sarcophage était d'une étendue remarquable. Sur toute la ligne parcourue par le cortége, de la Madeleine à la Bastille, se pressait un peuple immense. Un temple funèbre de 12 mètres d'élévation, supporté par douze pilastres d'ordre égyptien, avait été construit en face de la grande entrée des caveaux de la colonne, vis-à-vis la rue Saint-Antoine; le char funèbre y fut introduit vers deux heures de l'après-midi, et le clergé procéda à la cérémonie de l'inhumation. Le 6 août suivant eut lieu à Notre-Dame le sacre du nouvel archevêque de Paris, Mgr Affre, homme distingué par son expérience et son savoir.

Au mois d'octobre le prince Louis-Napoléon, qui avait échoué dans sa tentative de Boulogne, fut jugé et condamné à Paris par la cour des Pairs. Deux mois après le prince de Joinville, commandant la frégate *la Bélle-Poule*, ramena en France, par ordre du roi, les glorieux restes du captif de Sainte-Hélène.

Le mardi 15 décembre le convoi funèbre fit son entrée à Paris. A onze heures le canon retentit : c'était le moment où la dépouille mortelle de l'empereur s'arrêtait sous la grande voûte de l'arc de triomphe éleve à nos gloires militaires. A deux heures le corps était introduit aux Invalides, porté sur un char funèbre d'une éblouis-

sante richesse, après avoir traversé, depuis Neuilly jusqu'à la cour du Dôme, une haie immense formée de plus de douze cent mille personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, de tout pays, qui avaient voulu assister à cette imposante solennité, malgré la rigueur du froid.

« Ceux qui ont assisté à cette cérémonie, dit *le Moniteur*, n'oublieront jamais l'impression profonde que faisait soudainement autour de lui, en passant sous tous les regards, ce cercueil impérial, drapé de velours violet, ce cercueil dans lequel la pensée pouvait voir Napoléon le Grand, calme et endormi, dans son costume de guerre.

« Le prince de Joinville a présenté le corps au roi en disant : *Sire, je vous présente le corps de l'empereur Napoléon*. Le roi a répondu, en élevant la voix : *Je le reçois au nom de la France*. Le général Athalin portait sur un coussin l'épée de l'empereur; il l'a donnée au maréchal Soult, qui l'a remise au roi. Sa Majesté s'est alors adressée au général Bertrand et lui a dit : *Général, je vous charge de placer la glorieuse épée de l'empereur sur son cercueil*.

« L'émotion a été solennelle, et les regards se portaient tour à tour vers le corps et vers les soldats mutilés qui ont été une part de cette gloire... »

Au demeurant, il y avait trop de réalisme populaire dans cette cérémonie. Vainement ramenait-on à Paris les cendres de l'empereur; la statuaire et la prodigalité nationale de la France ne parviendront jamais à lui élever un tombeau aussi poétique et aussi grand que celui que lui avait infligé l'exil. L'île de Sainte-Hélène, élevée, au milieu de l'Océan, loin du passage des révolutions

et loin des monuments vulgaires, était un immense sarcophage sorti de la main de Dieu. Du haut de ce rocher le fantôme de Napoléon le Grand semblait apparaître au monde, et les marins le saluaient de loin avec un respect mystique que le temps, les années, les siècles allaient redoubler. Ce rocher avait gardé intacte la dépouille de l'empereur, et la mort semblait n'avoir point osé altérer ces traits héroïques. Ce corps était là, loin des cendres vulgaires, loin des admirations d'une foule curieuse, et si grand que l'imagination ne pouvait le mesurer. En le plaçant aux Invalides le roi Louis-Philippe obéit à un secret calcul; il voulut confondre Napoléon avec Vauban et Turenne et l'honorer comme un général; une étroite jalousie ne lui permit pas de marquer sa tombe parmi les monuments de Saint-Denis.

Vers la fin de l'année un nommé Darmès, obscur régicide, tira sur le roi et le manqua. Condamné par la cour des Pairs, ce misérable expia son crime sur l'échafaud.

L'année suivante fut un peu assombrie par les humiliations politiques acceptées par le roi et imposées à la France à la suite des conflits égyptiens. Pour soustraire l'avenir aux misères du présent, le gouvernement de Louis-Philippe avait décidé que Paris serait environné de citadelles et d'une enceinte bastionnée. L'année 1841 vit entreprendre les fortifications qui ont, pour l'avenir, déterminé la limite que Paris ne franchira point d'ici à quelques siècles, et, à ce point de vue, peut-être ont-elles fait à la grande capitale une circonscription trop étroite. Les habitants de Paris, naturellement frondeurs, virent avec beaucoup de déplaisir commencer cet immense tra-

vail militaire; on leur fit croire qu'ils seraient désormais, au moindre caprice royal, emprisonnés et bombardés. Depuis lors ils ont connu d'autres dangers moins fantastiques, et ce n'est plus le pouvoir souverain qu'ils appréhendent davantage.

En 1842 de tragiques incidents portèrent le deuil dans Paris et dans tout le royaume. Le 8 mai, sur le chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche), un convoi de voyageurs, composé de quinze wagons ou diligences, et ayant à l'arrière une locomotive, fut soudainement arrêté par la chute d'une machine, et il s'ensuivit une scène épouvantable. Les voitures, lancées par leur propre impulsion, montèrent les unes sur les autres, et le feu se communiquant aux caisses agglomérées en fit comme un immense bûcher. Les portières étant fermées à clef, un nombre considérable de voyageurs de tout âge et de tout sexe périrent consumés par le feu; on entendait retentir leurs cris horribles et tout secours était impossible. On était forcé, de voir, sans pouvoir l'arrêter, le feu anéantir les corps qui se penchaient, se dressaient, retombaient dans tous les sens pour échapper aux fureurs de l'incendie. Parmi les victimes périt l'amiral Dumont-Durville, qui deux fois avait fait le tour du monde dans l'intérêt de la science.

L'émotion produite par ce terrible événement n'était point encore apaisée lorsque le 13 juillet, vers onze heures du matin, le duc d'Orléans, prince royal et fils aîné du roi, se rendant à Neuilly dans une calèche à la Daumont, tomba de la manière la plus malheureuse sur le pavé de la route de la Révolte, à peu de distance de la porte Maillot. Pendant quatre heures l'héritier du

trône demeura étendu sur un matelas, dans une arrière-boutique, entouré des princes et des princesses à genoux autour de lui, sans pouvoir reprendre ses sens ni répondre aux gémissements de sa famille. Après sa mort, le roi, la reine et leurs enfants, les officiers de leurs maisons, les ministres et un grand nombre de citoyens de toutes classes accompagnèrent à pied le corps du prince royal jusqu'au château de Neuilly. Peu de jours après les obsèques de l'infortuné duc d'Orléans furent célébrées en grande pompe à Notre-Dame.

Dès ce moment il fut visible que la main de Dieu se retirait de Louis-Philippe et de sa dynastie; les jeunes princes de cette famille continuaient encore à servir courageusement sous les drapeaux; des témoignages de sympathie arrivaient au pied du trône, mais tout le monde se disait qu'on assistait *au commencement de la fin*.

Durant les dernières années du gouvernement de Juillet l'histoire de Paris ne fut marquée d'aucun événement bien grave; elle présenta une sorte de monotonie dont nous ne féliciterons point nos concitoyens. On ne peut pas dire des villes ce qu'on dit des nations, savoir, que les plus heureuses sont celles dont on ne parle pas; il est bon, au contraire, pour la grandeur et la prospérité d'une cité, qu'on ait beaucoup parlé d'elle. En politique, la population de Paris, lasse d'émotions et indifférente à des conflits sans portée, ne se préoccupa que fort médiocrement des luttes qui, sous le ministère de M. Guizot et du maréchal Soult, s'engageaient chaque année entre le parti conservateur et la gauche dynastique, le premier tendant à se maintenir dans ses positions, l'autre à les lui prendre. Dans ces débats déjà oubliés par l'histoire on dépensait en pure perte

beaucoup de talent et l'on gaspillait beaucoup de liberté. Quant à la ville de Paris, par le seul fait de sa puissance et de sa masse, elle tendait à développer ses éléments de prospérité et de richesses, et elle y parvenait aisément. Dans la période dont nous esquissons le tableau, c'est-à-dire vers le déclin du règne de Louis-Philippe, on inaugura successivement le chemin de fer de Rouen, le chemin de fer du Nord, le chemin de fer de Paris à Orléans, à Tours et à Nantes, et les premières étapes du chemin de fer de Paris à Lyon; on termina l'immense entreprise des fortifications; on agrandit l'hôtel de ville dans de vastes proportions; on ouvrit de nouvelles voies; on commença la belle église de Sainte-Clotilde; on embellit d'une manière remarquable tout ce qui se rattachait à la décoration extérieure de la cité. Ce mouvement imprimé au développement de la prospérité et de la grandeur parisienne a été dépassé depuis lors; mais les merveilles dont nous sommes aujourd'hui témoins ne doivent pas nous rendre ingrats envers ceux qui, de 1843 à 1848, utilisèrent avec intelligence les ressources de la capitale. Dans cette même période la tranquillité publique ne fut jamais sérieusement troublée; on eût dit que le peuple avait pour toujours déposé les armes; l'empire de la loi était accepté, et les partis, certains que la vieillesse avancée du monarque ne tarderait pas à leur fournir une occasion inévitable d'arborer leur drapeau, semblaient s'être donné le mot pour attendre. A l'abri de cette sécurité un peu trompeuse le commerce marchait dans une voie de progrès rapide; la littérature et les arts accroissaient leur domaine, et l'industrie manifestait sa grandeur dans des expositions périodiques dont le souvenir n'est point effacé.

Vers la fin de 1846 la situation s'assombrit et de fâcheux symptômes commencèrent à apparaître. En cette même année la sécheresse avait nui aux récoltes de céréales et le prix du blé augmenta rapidement. Bientôt la disette fit endurer à Paris et à la France de très-dures privations, et le peuple, selon son usage, s'en prit à l'administration et au roi. Cette situation réagit sur l'industrie et sur les affaires, et il s'ensuivit une crise commerciale, inattendue et rude, qui, en augmentant les souffrances de la bourgeoisie et des ouvriers, disposa les esprits aux révolutions. D'autres symptômes semblaient révéler une situation fausse et dangereuse. De fâcheux procès, auxquels la presse donnait beaucoup de retentissement, attestaient que la corruption et la vénalité avaient pénétré dans les régions élevées du pouvoir, et la population de Paris, étonnée du scandale du procès Teste, s'imaginait que le pays tout entier était exploité par des hommes d'État négligents ou indignes. Durant le cours de ces émotions un grand crime, l'assassinat de M[me] la duchesse de Praslin, remplit la capitale d'une consternation sinistre. Il y avait beaucoup d'injustice, beaucoup d'exagération dans ces inquiétudes; mais les ennemis du gouvernement de Juillet s'efforçaient, avec un zèle opiniâtre, de les propager dans les masses, et, à force de s'en prendre au pouvoir, de le rendre responsable de tous les malheurs, de l'avilir aux yeux du peuple, on avait fini par le miner, par l'affaiblir, par lui ôter à lui-même la conscience de sa mission et de ses ressources.

A Paris et dans toute la France le mot d'ordre était donné. L'opposition, appuyée sur la démocratie, ne cessait de demander la réforme électorale, l'élargisse-

ment du cens imposé aux électeurs, et l'inscription sur les listes électorales de tous les *citoyens capables*, c'est-à-dire de tous ceux qui exerçaient les fonctions de jurés. Ces vœux impérieux, ces réclamations menaçantes se formulaient en des banquets politiques que l'on transformait en réunions d'agitateurs. Il y en eut à Paris, à Colmar, à Lille, à Pontoise, à Reims, à Dijon, à Saint-Quentin, et le plus célèbre, après celui du *Château-Rouge*, fut le banquet de Mâcon, que présida M. de Lamartine. Vainement des symptômes menaçants de troubles et de désaffection se produisaient au dehors; on ne sut pas en tenir compte, on ne vit pas le danger. L'intelligence de M. Guizot ne l'avertit pas qu'il était temps de conjurer la tempête; on se crut assuré des majorités, du pays, des gardes nationales et de l'armée, et cependant il ne fallait plus qu'un grain de sable pour faire trébucher le gouver-vernement de Juillet, trop plein de confiance.

Le 22 février un banquet avait été organisé par l'opposition, en guise de manifestation politique; le pouvoir crut nécessaire de l'interdire; il concentra à Paris des troupes d'élite, et il se mit en devoir de faire respecter sa décision. Nonobstant cette attitude de l'autorité le parti républicain osa jeter le gant au gouvernement royal et des barricades s'élevèrent dans Paris. On essaya de les détruire; mais la résistance augmenta. Le mot d'ordre des insurgés était ce cri : *Vive la réforme !* Des barricades furent élevées dans les quartiers populeux, aux abords des halles, partout où la guerre civile pouvait trouver ses champs de bataille accoutumés. L'armée était nombreuse, admirable de force et de confiance; mais la garde nationale, livrée à toutes les suggestions des mé-

contents, se montrait lasse du gouvernement de Louis-Philippe et pactisait partout avec l'émeute, sous prétexte de concorde et de fraternité. Ainsi le sceptre et l'épée allaient être brisés entre les mains du roi. Louis-Philippe s'obstinait encore à nier l'existence du danger; à la fin, fléchissant sous le poids de la situation, cédant aux instances de la reine et de ses enfants, il changea son ministère et appela aux affaires MM. Thiers et Molé. Ces deux noms étaient trop peu populaires pour être acceptés. La lutte continua. Le 24 février le ministère fut confié à M. Odilon Barrot; mais *il était trop tard!* L'insurrection se montrait de plus en plus exigeante, et le gouvernement, frappé d'aveuglement ou d'atonie, ne savait ni combattre ni résister. Entouré de conseillers timides, Louis-Philippe abdiqua en faveur de son petit-fils, le comte de Paris.

La duchesse d'Orléans, vêtue de deuil, se rendit à la chambre des Députés, tenant ses enfants par la main, et vint réclamer la régence. On allait la lui décerner lorsque les insurgés envahirent l'enceinte législative et dictèrent la loi aux députés. Ceux-ci, à l'exemple de leur président, se montrèrent pour la plupart saisis de terreur et hors d'état de tenir tête à la foule. Les uns s'enfuirent, les autres consentirent à proclamer la déchéance du gouvernement royal et à confier le pouvoir à un gouvernement provisoire choisi dans l'assemblée. M. de Lamartine, que la publication de son livre des *Girondins* venait de rendre populaire, se montra énergiquement disposé à faire tomber la couronne du front du comte de Paris et à confier à la démocratie le droit de pourvoir aux destinées de notre patrie. Tandis qu'il faisait régulariser par

des votes le triomphe de la foule, aucun homme n'osait revendiquer les droits de la monarchie, aucun ne faisait appel à l'obéissance de l'armée; les uns et les autres s'humiliaient sous des menaces qu'un peu de fermeté aurait déjouées, et cédaient à une multitude que deux ou trois régiments vigoureusement conduits auraient aisément dispersée. Les destinées de la monarchie de Juillet étaient accomplies; on prononçait la déchéance de la dynastie d'Orléans, et un gouvernement provisoire, installé à l'hôtel de ville, allait prendre en main la dictature.

CHAPITRE II.

Topographie parisienne sous le gouvernement de Juillet. — Agrandissements et constructions. — Population. — Police.

Le gouvernement de Louis-Philippe, pour donner le change à la turbulence inquiète des habitants de Paris et procurer des travaux à la classe ouvrière, favorisait tout ce qui avait rapport au développement de l'activité extérieure et matérielle. De concert avec l'administration municipale il entreprit et exécuta de grands travaux qui avaient pour but l'embellissement et l'assainissement de la ville. On termina les édifices et les monuments nationaux que l'Empire et la Restauration avaient commencés sans pouvoir les achever; on éleva, ensuite on restaura des palais et des églises. Tout cela se fit au prix de larges dépenses. Les travaux qui, durant cette période, eurent lieu pour élargir et améliorer la voie publique, pour ouvrir des rues nouvelles, pour compléter et rectifier la belle ligne des quais, absorbèrent chaque année régulièrement des sommes dont l'importance s'éleva parfois à dix et douze millions. Aussi la capitale se transformait-elle à vue d'œil. Les vieilles rues élargies et assainies devenaient praticables même pour les voitures; on leur donnait des chaussées bombées avec des trottoirs; la ligne magnifique des boulevards était nivelée et bitumée. On plantait des arbres sur les places et sur les quais; l'éclairage au gaz devenait général; le nombre des bornes-fontaines s'augmentait; de nouvelles conduites d'eau s'établissaient par-

tout, et cent cinquante kilomètres d'égout, habilement systématisés, étaient en partie remaniés. En même temps on déblayait la Cité ainsi que les abords de l'hôtel de ville et des halles; on perçait la grande rue Rambuteau, destinée à changer la face des quartiers populeux Saint-Denis et Saint-Martin; la place de la Concorde, la promenade des Champs-Élysées, la place de la Bastille se nivelaient et s'embellissaient de constructions pittoresques, et l'obélisque de Louqsor, amené d'Égypte, surgissait en face de la Madeleine. De son côté l'industrie privée suivait l'élan général donné par l'administration. Sur tous les points de la ville s'élevaient des constructions. De 1832 à 1848 près de cinq mille maisons nouvelles furent bâties. Aux faubourgs Saint-Martin et Montmartre, à la Chaussée d'Antin, au clos Saint-Lazare, dans le quartier du Temple, près du canal, des terrains jusqu'alors vides ou cultivés se couvraient rapidement de rues spacieuses et de maisons magnifiques. Des quartiers nouveaux semblaient sortir du sol parisien. Au centre de la ville s'inauguraient un luxe et un éclat d'étalage jusqu'alors inconnus; les grands magasins, les cafés et les restaurants fréquentés devenaient éblouissants d'ornements et de richesse. Les simples boutiques elles-mêmes participaient jusqu'à un certain point à cette pompe extérieure et sollicitaient l'acheteur par mille séductions diverses.

Cette magnificence, jointe à l'animation extraordinaire, aux plaisirs de tout genre et à la facilité de la vie qu'on trouvait dans la capitale, y attirait incessamment des habitants nouveaux et augmentait aussi chaque année le chiffre de sa population. En 1831 ce chiffre s'élevait à 774,000 personnes; en 1836, à 909,000; en 1841,

à 935,261 ; il était de 1,053,897 en 1846. Le nombre des voitures publiques et particulières était de 17,000 en 1818 ; il s'éleva à 35,000 en 1837 et à 75,000 en 1847. Quant aux finances municipales de Paris, malgré les travaux immenses qu'elles soldèrent extraordinairement dans toutes les branches du service, leur prospérité ne cessa pas de s'accroître d'année en année.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, cette période (1840-1843) vit se réaliser l'une des combinaisons qui devaient avoir pour résultats de doubler l'étendue de la capitale et de mettre cette grande cité à l'abri des invasions étrangères. Nous voulons parler des fortifications de Paris.

La pensée des fortifications de Paris avait été plus d'une fois exprimée par Napoléon Ier, comme s'il eût eu le pressentiment des désastres de 1814 et de 1815. En 1818 une commission de défense, instituée par le maréchal Saint-Cyr, s'était préoccupée de la même idée. Après la révolution de Juillet on avait commencé quelques travaux qui furent interrompus par les ridicules alarmes suscitées dans le sein de la population et par la disposition que montrèrent les Chambres à refuser les subsides nécessaires. Des divergences d'opinion se manifestaient d'ailleurs parmi ceux qui voulaient faire de Paris une place de guerre. Les uns se bornaient à vouloir protéger les abords de la capitale par une ceinture de citadelles ou de forts détachés qui ne permettraient à aucune armée d'environner la ville ; les autres préféraient l'établissement d'une enceinte continue et bastionnée ; à la fin les deux opinions se fusionnèrent, on associa les deux systèmes, et, sous la menace que faisait peser sur la France la question d'Orient, une ordonnance royale, du 10 septembre 1840,

déclara d'utilité publique et d'urgence les travaux de fortification à exécuter autour de Paris.

Une loi fut présentée aux Chambres pour régulariser cette dépense ; M. Thiers, qui, comme ministre, avait provoqué la mesure, fut chargé, comme député, de résumer dans un rapport les raisons sur lesquelles s'appuyait cette grande mesure. Justifiant le projet de loi au point de vue politique et militaire, M. Thiers invoqua l'autorité de Vauban, qui l'un des premiers avait reconnu la nécessité de fortifier Paris.

« Selon cet illustre témoignage, disait M. Thiers, la « prise de Paris serait un des malheurs les plus grands « qui pût arriver à ce royaume, et duquel il ne se relève« rait de longtemps, peut-être jamais. »

M. Thiers ajouta :

« Ainsi Vauban, qui avait créé toutes nos places de la frontière, qui était l'auteur de cette puissante ceinture, jugea lui-même qu'elle n'était pas suffisante et qu'il fallait couvrir la capitale. Il y pensa bien souvent.

« J'avoue, dit-il dans le noble et simple langage de son « temps, j'avoue que le zèle de la patrie et la forte in« clination que j'ai eue toute ma vie pour le service du « roi et le bien de l'État m'y ont fait souvent songer, « mais il ne m'a point paru de jour propre à faire de pa« reilles ouvertures. »

« Vauban raconte ensuite que le grand nombre d'ouvrages militaires, de palais royaux construits par Louis XIV, que les prospérités de son règne enfin « ont « détourné toutes les vues qui auraient pu, dit-il, se di« riger de ce côté-là ; » mais que cette pensée est si souvent revenue à son esprit qu'il l'a jugée digne d'une

très-sérieuse attention, et qu'il a cru devoir l'écrire, « espérant, ajoute-t-il, qu'il se trouvera un jour quelque « personne autorisée qui, lisant ce Mémoire, y pourra « faire réflexion, et que, poussé par la tendresse natu- « relle que tout homme de bien doit avoir pour sa patrie, « il en parlera, et peut-être en proposera-t-il l'exécution, « qui, bien que difficile et de grande dépense, ne serait « nullement impossible, étant bien conduite. »

« Pendant tout le dix-huitième siècle la guerre de la succession d'Autriche, la guerre de Sept-Ans, guerres mal conçues, mal conduites, mais où nous étions coalisés avec presque toute l'Europe, tantôt contre Marie-Thérèse, tantôt contre Frédéric-le-Grand, ne pouvaient guère nous inspirer d'inquiétude pour la capitale. La guerre d'Amérique, plus heureuse que les précédentes, et d'ailleurs toute maritime, était moins propre encore à fixer nos regards sur l'intérieur du royaume. Mais, dès que la révolution de 89, nous plaçant en contradiction avec l'Europe entière, fit naître à la fois une guerre de principe et de conquête, on songea à fortifier Paris. On y songea comme toujours, mal et trop tard. On éleva quelques retranchements en terre, dont quelques-uns existent encore; mais l'insuffisance de ces ouvrages pour rassurer la capitale faillit amener de grands malheurs.

« Bientôt la Révolution fut victorieuse, et l'on ne songea plus à fortifier Paris.

« Napoléon vint. On croit généralement que c'est en 1814 seulement, quand les illusions de la prospérité s'évanouirent, qu'il songea à défendre sa capitale : c'est une erreur; il y pensa en 1806, lorsqu'après avoir enlevé à Ulm la moitié de l'armée autrichienne il volait sur

Vienne. Si cette capitale eût été défendue le sort de la guerre était changé. Napoléon le craignit un instant; mais Vienne était restée ouverte et il put la traverser en courant pour achever la guerre à Austerlitz!

« Cette grande circonstance de sa carrière lui fit faire un retour sur lui-même. Il songea au danger de laisser les capitales ouvertes et s'occupa de fortifier les environs de Paris. Il fit rédiger des projets; mais il dit lui-même, tome 9, page 38, de ses précieux Mémoires, que « la « crainte d'inquiéter les habitants et l'incroyable rapi- « dité des événements l'empêchèrent de donner suite à « cette grande pensée. »

« Il laissa passer ainsi les temps de la prospérité, qui passent si vite, et en 1814, lorsque, seul avec une poignée d'hommes, il défendait le sol de la France épuisée, il y pensa, mais il était trop tard.

« La France succomba avec Paris, et ce jour-là Napoléon dut bien regretter ces grandes pensées conçues au retour d'Austerlitz et emportées par le torrent de la prospérité.

« La leçon des événements est telle, Messieurs, que nous serions impardonnables si nous ne profitions pas de la durée de la paix, durée inconnue à tout le monde, pour nous occuper enfin d'un intérêt national signalé à notre attention par de si grands événements et de si grands esprits. »

M. de Lamartine combattit énergiquement la pensée des fortifications de Paris, mais de nombreux orateurs se succédèrent qui firent justice de ses craintes. Après une discussion qui présenta beaucoup d'intérêt, une loi fut rendue, à la date du 3 avril 1841, pour sanctionner l'ini-

tiative déjà prise par le gouvernement du roi et pour régler l'étendue, le système et les détails de l'entreprise.

Les fortifications de Paris se composent d'une *enceinte continue* et de seize *forts détachés*. L'enceinte embrasse les deux rives de la Seine, en se pliant partout aux exigences du terrain; elle est formée de fronts successifs contenus entre quatre-vingt-quatorze bastions que l'on a notablement aplatis, pour éviter l'effet du tir par ricochet. Ces fronts bastionnés, avec leurs accessoires, couvrent une bande de 142 mètres de largeur, ce qui forme pour toute l'enceinte une circonférence de 36,165 mètres. Les ouvrages dont se compose cette enceinte sont : le terre-plein du rempart; le talus intérieur, qui touche à l'un des bords du chemin de ronde ou rue militaire; le rempart, la banquette, le parapet, l'escarpe en maçonnerie; les contre-forts, qui soutiennent les terres; le cordon, qui règne autour de ces parties; le fossé, dans lequel le mur est enterré; la cunette, le chemin couvert, et enfin le glacis, qui s'étend au delà du fossé, à l'extérieur.

Ces divers travaux, bien mariés ensemble, forment un tout harmonieux et offrent un aspect architectural admirable quand on les considère à vol d'oiseau. Le premier bastion de l'enceinte commence au sud-est de Paris, près du parc de Bercy, sur la rive droite de la Seine. A partir de ce point les fronts tiennent en dehors Saint-Mandé, Vincennes et Charonne, en laissant libres toutes les routes. Ensuite ils enveloppent avec les mêmes précautions les hauteurs de Mont-Louis, de Ménilmontant, Saint-Chaumont, Belleville et la Villette. Après avoir circulé autour de Montmartre, des Batignolles, de Monceaux, ils arrivent à Neuilly, se rabattent à l'ouest, en côtoyant

Vienne. Si cette capitale eût été défendue le sort de la guerre était changé. Napoléon le craignit un instant; mais Vienne était restée ouverte et il put la traverser en courant pour achever la guerre à Austerlitz!

« Cette grande circonstance de sa carrière lui fit faire un retour sur lui-même. Il songea au danger de laisser les capitales ouvertes et s'occupa de fortifier les environs de Paris. Il fit rédiger des projets; mais il dit lui-même, tome 9, page 38, de ses précieux Mémoires, que « la « crainte d'inquiéter les habitants et l'incroyable rapi- « dité des événements l'empêchèrent de donner suite à « cette grande pensée. »

« Il laissa passer ainsi les temps de la prospérité, qui passent si vite, et en 1814, lorsque, seul avec une poignée d'hommes, il défendait le sol de la France épuisée, il y pensa, mais il était trop tard.

« La France succomba avec Paris, et ce jour-là Napoléon dut bien regretter ces grandes pensées conçues au lendemain d'Austerlitz et emportées par le torrent de la prospérité.

« La leçon des événements est telle, Messieurs, que nous serions impardonnables si nous ne profitions pas de la durée de la paix, durée inconnue à tout le monde, pour nous occuper enfin d'un intérêt national signalé à notre attention par de si grands événements et de si grands exemples. »

M. de Lamartine combattit énergiquement la pensée des fortifications de Paris, mais de nombreux orateurs lui répondirent qui firent justice de ses craintes. Après une discussion qui présenta beaucoup d'intérêt, une loi fut rendue, à la date du 3 avril 1841, pour sanctionner l'

tiative déjà prise par le gouvernement du roi et pour régler l'étendue, le système et les détails de l'entreprise.

Les fortifications de Paris se composent d'une *enceinte continue* et de seize *forts détachés*. L'enceinte embrasse les deux rives de la Seine, en se pliant partout aux exigences du terrain ; elle est formée de fronts successifs contenus entre quatre-vingt-quatorze bastions que l'on a notablement aplatis, pour éviter l'effet du tir par ricochet. Ces fronts bastionnés, avec leurs accessoires, couvrent une bande de 142 mètres de largeur, ce qui forme pour toute l'enceinte une circonférence de 36,165 mètres. Les ouvrages dont se compose cette enceinte sont : le terre-plein du rempart ; le talus intérieur, qui touche à l'un des bords du chemin de ronde ou rue militaire ; le rempart, la banquette, le parapet, l'escarpe en maçonnerie ; les contre-forts, qui soutiennent les terres ; le cordon, qui règne autour de ces parties ; le fossé, dans lequel le mur est enterré ; la cunette, le chemin couvert, et enfin le glacis, qui s'étend au delà du fossé, à l'extérieur.

Ces divers travaux, bien mariés ensemble, forment un tout harmonieux et offrent un aspect architectural admirable quand on les considère à vol d'oiseau. Le premier bastion de l'enceinte commence au sud-est de Paris, près du parc de Bercy, sur la rive droite de la Seine. A partir de ce point les fronts tiennent en dehors Saint-Mandé, Vincennes et Charonne, en laissant libres toutes les routes. Ensuite ils enveloppent avec les mêmes précautions les hauteurs de Mont-Louis, de Ménilmontant, Saint-Chaumont, Belleville et la Villette. Après avoir circulé autour de Montmartre, des Batignolles, de Monceaux, ils arrivent à Neuilly, se rabattent à l'ouest, en côtoyant

le bois de Boulogne, et finissent par atteindre la Seine au point où se trouvent les beaux ouvrages qui précèdent le bastion n° 68. Ils se continuent au delà du fleuve, et, après avoir enfermé Grenelle, Vaugirard et Montrouge, ils atteignent le méridien de Paris au bastion n° 82. De ce point ils descendent encore au sud ; puis, remontant à l'est, ils vont enfin rejoindre le fleuve un peu au-dessous du bastion n° 1, qui fait face au n° 94. Dans toute l'enceinte les parties de l'escarpe exposées à l'air sont en pierre meulière piquée, sur une épaisseur de 50 centimètres. Derrière ces parties s'étendent des lits de moellons bruts, joints avec du mortier hydraulique. Les angles saillants sont en pierre de taille dure, de même que la tablette de recouvrement. De plus, la partie en arrière de cette tablette est garnie d'un chapeau de béton ayant 20 centimètres d'épaisseur. Les murs de profil sont parementés de meulière piquée.

Une loi rendue en 1845 a disposé que l'armement de sûreté ou ordinaire de l'enceinte continue serait de sept pièces par bastion, en tout six cent cinquante-huit pièces. L'armement de réserve a été calculé dans la supposition de l'attaque la plus vive, c'est-à-dire d'un assaut donné par l'ennemi contre six fronts à la fois. On l'a fixé, en conséquence, à trente-trois pièces et vingt mortiers par front, en tout deux cent dix-huit bouches à feu, plus quarante-deux pièces de sûreté. L'on a pensé que ces puissants moyens de défense éloigneraient à tout jamais des divers gouvernements de l'Europe la pensée de venir assiéger Paris. Les environs de la capitale ont fourni presque tous les matériaux qu'on a employés pour la fortifier. La pierre de taille a été extraite des plaines de

Montrouge, de Châtillon, d'Arcueil et de Bagneux; la meulière piquée provient principalement de Versailles; le moellon a été pris dans les carrières voisines; on l'a trouvé quelquefois dans les fouilles. Sur certains points l'on a établi les fondements du mur sur une couche de béton de 40 centimètres d'épaisseur, afin de le prémunir contre les caprices du sol. Dans d'autres points, où l'enceinte passe au-dessus d'anciennes carrières, l'assise des fondations a exigé beaucoup d'habileté et de grands travaux de consolidation.

Près de l'enceinte continue on a bâti un certain nombre de casernes d'une construction solide et bien entendue; elles sont judicieusement distribuées, et se trouvent placées chacune dans le voisinage d'une grande avenue de Paris, comme les avenues de Saint-Ouen, de la Chapelle, de la Villette, du Roule, de Montreuil, etc. Leur emplacement est un bastion dont elles occupent le centre; leur façade donne sur la rue militaire et domine les ouvrages de défense de toute la hauteur de deux étages.

Ne perdons pas de vue que la loi votée en 1841 pour autoriser et prescrire les fortifications de Paris crut devoir ménager jusqu'au bout les susceptibilités invoquées, à cette époque, contre cette entreprise vraiment nationale.

Elle statua que l'enceinte municipale de Paris resterait limitée au mur d'octroi, et que les communes enveloppées par les fortifications conserveraient leur autonomie tant qu'une loi nouvelle ne les aurait pas fait rentrer dans l'unité parisienne. Nous verrons plus tard, sous le règne de Napoléon III, comment il a été mis fin à cette situation indécise et hybride, qui, pour sauvegarder des intérêts

de transition, créait pour un prochain avenir des difficultés considérables.

Nous terminerons ce chapitre par quelques détails sur les impôts, les revenus et la consommation de Paris depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à la révolution de 1848.

En 1797 le budget de la ville de Paris était de 503,818 francs pour les recettes et de 1,940,171 francs pour les dépenses. En 1790 les recettes s'élevaient à 10,406,659 fr., et les dépenses à 12,247,457 fr. Depuis cette époque les recettes et les dépenses ont successivement augmenté. En 1830 les recettes étaient de 44,020,456 fr.; les dépenses montaient à 45,178,103 francs.

Le budget de Paris s'élevait, pour l'exercice 1842, à la somme totale de 42,227,536 fr. Le chiffre des recettes balance exactement celui des dépenses.

En 1815 on consomma 642,445 hectolitres de vin; 60,694 d'eau-de-vie; 22,545 de cidre, poiré, etc.; 14,448 de vinaigre et 79,448 de bière; 78,122 bœufs; 11,910 vaches; 77,466 veaux; 358,502 moutons; 81,397 porcs et sangliers; 135,403 kilogr. d'abats et issues; 10,669,062 bottes de foin; 11,713,965 de paille; 1,138,833 hectol. d'avoine; 940,620 stères de bois dur, neuf ou flotté; 159,539 de bois blanc; 1,021,120 voies de charbon de bois (de 2 hectolitres); 21,251 hectol. de chaux; 779,195 mètres cubes de plâtre; 36,522 de moellons; 17,492 milliers de pierres de taille, marbres, granits.

En 1819 on consomma 801,524 hectolitres de vin; 42,693 d'eau-de-vie; 15,926 de cidre, poiré, etc.; 20,756 de vinaigre; 71,996 de bière; 2,618,566 demi-

kilogr. de raisin; 70,728 bœufs; 6,481 vaches; 67,723 veaux; 329,070 moutons; 64,822 porcs et sangliers; 291,727 kilogr. d'abats et issues; 11,054,374 bottes de paille; 923,029 hectol. d'avoine; 723,284 stères de bois dur; 151,635 de bois blanc; 3,388,304 cents de fagots; 862,419 voies (de 2 hectol.) de charbon de bois; 490,261 hectol. de charbon de terre; 30,194 hectol. de chaux; 1,224,818 mètres cubes de plâtre; 62,153 de moellons; 370,660 milliers de pierres de taille, marbres, granits; 4,791,836 milliers d'ardoises; 5 millions de briques et tuiles; 35,077 stères de chêne pour charpentes; 3,005,999 mètres de chêne pour sciage; 1,267,564 kilogr. de fromages secs; 3,864,357 kilogr. de sel; 75,012,950 kilogr. de suif en pains et en chandelles.

Voici la consommation en 1831 : 776,784 hectol. de vin; 28,573 hectolitres d'eau-de-vie; 7,580 de cidre et poiré; 17,648 de vinaigre; 112,359 de bière; 1,161,136 kilogr. de raisin; 61,670 bœufs; 14,389 vaches; 62,867 veaux; 288,203 moutons; 76,741 porcs et sangliers; 2,928,870 kilogr. de viande à la main; 526,836 kilogr. de charcuterie; 867,703 d'abats et issues; 996,369 de fromages secs; pour 3,415,159 fr. de marée; 702,180 fr. d'huîtres; 477,610 fr. de poissons d'eau douce; 6,426,648 de volailles et gibiers; 9,117,091 de beurre; 3,904,387 d'œufs; 8,031,479 bottes de foin; 11,980,413 bottes de paille; 919,479 hectol. d'avoine.

En 1835 on a consommé 932,402 hectolitres de vin; 36,910 d'eau-de-vie; 17,024 de cidre et poiré; 18,515 de vinaigres; 110,621 de bières; 727,129 kilogrammes de raisins; 71,634 bœufs; 16,439 vaches; 73,947 veaux; 364,875 moutons; 86,904 porcs et sangliers; 242,466

kilogr. de pâtés, terrines, viandes confites, écrevisses et homards; 783,024 de viandes à la main; 2,351,191 de charcuterie; 1,107,943 d'abats et issues; 1,180,421 de fromages secs; pour 4,469,096 fr. de marée; 1,120,562 fr. d'huîtres; 510,939 de poissons d'eau douce; 7,993,800 de volailles et gibiers; 10,677,873 de beurre; 4,592,424 d'œufs; 7,814,377 bottes de foin; 11,903,706 de paille, et 987,885 hectol. d'avoine.

Année moyenne il se consommait à Paris, avant 1848 : 113,880,000 kilogr. de pain (238,500 kilogr. par jour); 325,000 hectolitres de pommes de terre; 1,090,000 stères de bois dur et blanc; 4,000,000 de cents de fagots; 2,000,000 d'hectol. de charbon de bois; 1,000,000 d'hectol. de charbon de terre; 85,000 hectol. d'orge; 4,040,000 kilogr. de sel; 160,000 de cire blanche et bougie; 6,450,000 kilogr. de suif en pain et en chandelles; 10,165,000 hectol. (1 hectol. vaut 4 voies 1/3) d'eau puisée aux fontaines soumises aux droits; 80,000 hectol. d'huile.

Les bois et matériaux employés annuellement dans les constructions sont : bois de charpente, 85,000 stères; bois de sciage, 260,000 mètres cubes; bois de bateaux, 26,000 mètres carrés; lattes, 350,000 bottes de 50; chaux, 80,000 hectol.; plâtre, 3,600,000 hectol.; moellons, 200,000 mètres cubes; pierre de taille, 60,000 mètres cubes; marbres et granits, 1,600 mètres cubes; ardoises, 8,850,000; tuiles, 5,500,000; briques, 8.500,000; carreaux, 12,500,000 argile et sable, 5,400 sacs.

Ces consommations déjà prodigieuses se sont accrues au moment où nous retraçons les annales de Paris.

Au moment où allait disparaître le gouvernement de Juillet la population de Paris atteignait le chiffre d'un

million cinquante-trois mille âmes, répandue sur une superficie de 3,450 hectares; sur ce nombre d'habitants celui des indigents dépassait soixante-dix mille.

Une remarque à laquelle donnait lieu le mouvement des hôpitaux de Paris à cette époque, c'était celle du nombre des naissances et des décès qui survenaient dans leur enceinte. Dans les cinq années qui séparèrent les deux derniers dénombrements opérés sous le règne de Louis-Philippe, on reconnut que 25,268 naissances, sur 150,067, et 49,103 décès, sur 137,270, avaient eu lieu dans les asiles de la misère et de la douleur. Ainsi un sixième de la population de Paris naît et plus d'un tiers meurt à l'hôpital.

Ces populations nouvelles qui naissent et se donnent rendez-vous dans l'enceinte de Paris, il faut, avant que l'industrie satisfasse à des besoins qui échappent à toute appréciation, les loger et les nourrir, et de cette nécessité résulte un immense mouvement imprimé à l'art des constructions d'une part, à l'agriculture de l'autre.

Sur les constructions, les renseignements recueillis dans les deux derniers recensements dont nous venons de parler présentèrent les rapprochements suivants :

	1841.	1846.	Augmentation en 1846.
Le nombre des rues, places ou quais était de	1,727	1,782	55
Celui des maisons habitées, de. . . .	28,699	30,221	1,555
Celui des maisons inhabitées, comprenant beaucoup de maisons neuves, de.	387	381	»
Celui des maisons en construction, de .	250	355	»
Celui des locations occupées, de . . .	322,669	356,906	34,237
Celui des locations vacantes, de	18,054	16,017	»

A toutes les époques l'alimentation de Paris a été le

principal aiguillon du progrès de l'agriculture dans nos plus belles provinces et l'objet d'un immense commerce. A mesure que Paris s'agrandit, que les communications se perfectionnent et s'étendent, le rayon de cet approvisionnement s'allonge et y fait concourir des contrées qui en étaient jusqu'alors exclues. Aujourd'hui Bordeaux, la Bourgogne, la Champagne, le bassin de la Loire tout entier, les côtes de la Méditerranée abreuvent Paris de leurs vins; il va chercher du bétail jusqu'aux portes de Lyon et de Bordeaux; il fait valoir les pêcheries de l'Océan, et les départements qui l'environnent ont peine à combler par leurs menues denrées l'immense débouché que leur ouvrent ses marchés. Quoi qu'on en ait dit dans un travail revêtu de l'assentiment du conseil municipal de Paris, sous le gouvernement de Juillet, il n'est point exact qu'en s'étendant l'approvisionnement de la ville ne se soit point amélioré. Il résulte de recherches aussi consciencieuses qu'intelligentes, contrôlées au moyen des produits de perceptions opérées par l'octroi et sur les marchés de comestibles, qu'à considérer deux périodes, dont l'une des seize années, de 1825 à 1840, la consommation annuelle et individuelle des habitants de Paris en substances animales pouvait être établie ainsi :

	1re période.	2e période.
Viande de boucherie.	51 kil. 640	55 kil. 266
Viande de porc.	8 901	9 475
Poisson	7 639	8 279
Volaille et gibier	7 817	9 205
Beurre.	4 402	5 289
Œufs.	6 058	6 556
	86 kil. 457	94 kil. 070

Ainsi, en même temps que la population s'accroissait, elle était mieux et plus abondamment nourrie.

Pour maintenir dans une aussi grande agglomération d'hommes, d'intérêts, de besoins, de vices et de souffrance, les garanties que réclament l'ordre public, la sécurité individuelle, la satisfaction des devoirs légitimes, il fallait organiser d'une manière puissante et habile la police municipale de Paris; de nombreux progrès furent réalisés alors dans cet ordre de choses et préparèrent la remarquable situation dont nous jouissons aujourd'hui sous ce même rapport.

Dès le Consulat M. Dubois, qui exerça le premier à Paris les fonctions de préfet de police, avait signalé son passage par des mesures essentiellement utiles. Ce magistrat organisa la surveillance de jour et de nuit, assura les approvisionnements, améliora la situation hygiénique de la ville, établit le marché des Innocents sur l'emplacement de l'ancien cimetière, et fit construire le colossal égout de la rue Saint-Denis. M. Pasquier, qui le remplaça, s'efforça de discipliner les industries parisiennes, dont les supercheries étaient préjudiciables aux intérêts et à la santé des citoyens. M. Delaveau (1821-1828) imposa un uniforme aux cochers des voitures publiques et coopéra aux améliorations nombreuses qui s'accomplissaient alors dans la ville sous l'impulsion de M. de Chabrol, l'un des préfets les plus éminents qui aient administré le département de la Seine. C'est à cette époque qu'on donna une grande extension à l'établissement des trottoirs, des bornes-fontaines, etc. M. Debelleyme (1828-1829) voulut que la police destinée à moraliser la société donnât elle-même l'exemple de la

moralité. Il purifia donc son personnel, composé d'éléments hétérogènes, voulut avoir des agents universellement respectés, et, persuadé qu'une police avouée vaut mieux qu'une police secrète, donna un uniforme aux sergents de ville, mesure dont les résultats furent excellents. La circulation dans les rues les plus fréquentées fut protégée et régularisée par des agents, et les propriétaires furent assujettis à de sages règlements, destinés à prévenir les dangers qui résultaient pour les passants de l'avancement sur la voie publique des auvents, des enseignes, etc. C'est à ce même préfet que Paris est redevable des voitures dites *Omnibus*, qui contribuent si puissamment à faciliter les relations entre les différents quartiers de notre grande cité. M. de Mangin (1829-1830) soumit les forçats libérés à un classement qui avait pour but de faciliter leur surveillance; il fit poursuivre avec rigueur les délits relatifs aux sophistications des denrées alimentaires, du vin, de la bière, etc., défendit de crier dans les rues les arrêts de mort la veille du jour où les criminels devaient être exécutés, et défendit à la prostitution d'étaler sa plaie honteuse dans les rues, dans les passages et sur les places, dont elle interdisait l'accès aux femmes honnêtes. M. Gisquet (1831-1836) fit établir des gouttières à toutes les maisons, renvoya les saltimbanques étrangers, soumit les autres à un règlement sévère, et, continuant l'œuvre de M. Debelleyme, exclut de la police tout homme ayant subi une condamnation. M. Gabriel Delessert (1836-1848) marcha plus résolûment encore dans cette voie, et réforma jusqu'à la brigade de sûreté fondée par Vidocq, et pour laquelle on avait jusqu'alors jugé nécessaire de recourir à l'expérience

des repris de justice. Sous son administration la surveillance des voleurs, des malfaiteurs de toute espèce et des marchands de comestibles reçut de nouveaux développements ; les voitures de place furent soumises à une discipline plus sévère, les maisons de recel disparurent, la moralisation des détenus et des enfants trouvés devint l'objet d'une sollicitude attentive.

Nous verrons plus tard les progrès que fit encore à Paris l'organisation de la police municipale sous le règne de Napoléon III et par les soins de M. Billault.

CHAPITRE III.

Paris sous Louis-Philippe (suite). — Monuments religieux et civils. — Fondations de charité et d'utilité publique. — Édilité. — Voirie.

L'église de *la Madeleine*, projetée en même temps que la place Louis XV, avait été commencée, en 1764, sur un plan gigantesque dû à Constant d'Ivry. La Révolution arriva quand les colonnes étaient à peine sorties de terre, et elles restèrent dans cet état jusqu'en 1806, où l'on ordonna de faire de l'église projetée un temple de la Gloire, dédié aux soldats de la Grande-Armée, monument où, à certains jours, on aurait récréé nos braves avec le chant d'un hymne et la lecture d'un discours.

Le *Temple de la Gloire* devait contenir des statues, des bas-reliefs, des tables de marbre et d'or pour recevoir les noms des vainqueurs d'Austerlitz et d'Iéna, puis aussi des drapeaux, des armures, des timbales, dépouilles opimes des vaincus. Enfin, chaque année, aux anniversaires des deux grandes batailles, le monument devait être illuminé, et on devait y entendre un concert précédé d'un *Discours sur les vertus nécessaires au soldat*, puis d'un *Éloge de ceux qui périrent sur le champ de bataille.*

Napoléon était alors dans toutes les illusions de la puissance, il croyait qu'elle fait des dieux et des temples à volonté ; mais il tarda peu à se convaincre que son idée n'aurait pas d'application possible. « Que ferons-nous, disait-il en 1813, du *Temple de la Gloire?*

Nos grandes idées sur tout cela sont bien changées ; il n'y a plus aujourd'hui, dans l'état où sont les choses, d'autre croyance possible que le culte catholique. *C'est aux prêtres qu'il faut donner nos temples à garder ;* ils s'entendent mieux que nous à faire des cérémonies et à conserver un culte. Que le *Temple de la Gloire* soit donc désormais une église ; *c'est le moyen d'achever et de conserver ce monument.* »

Les constructions recommencèrent, d'après les plans de Vignon ; mais les colonnes étaient seules élevées quand la Restauration arriva et rendit le monument au culte catholique. Cependant les travaux marchèrent lentement ; 1830 survint, et la Madeleine parut de nouveau menacée d'être consacrée à quelque divinité idéale du paganisme.

Le gouvernement de Louis-Philippe ordonna que l'on achèverait sans désemparer la construction de cette église, qui fut inaugurée en 1842. Ce monument est la plus belle imitation de l'art antique qui ait été entreprise dans les temps modernes. Sa masse est imposante, sa façade grandiose, son fronton, dû au ciseau de Lemaire, plein de dignité, sa colonnade remplie de charme et de grandeur ; mais c'est un monument qui n'est approprié ni à notre culte, ni à nos mœurs, ni à notre siècle ; c'est toujours le Parthénon avec l'éternel fronton triangulaire, la masse carrée, la quadruple colonnade ; et tout cela demande, pour être beau, un air limpide, un ciel bleu, un soleil éclatant, du jour à pleins flots. Quant à l'intérieur, c'est une décoration attrayante et pompeuse, mais nullement chrétienne ; la religion de nos pères est mal à l'aise au milieu de ces dorures, de ces velours, de ces peintures, qui font un si étrange contraste avec ses graves mystères

et ses austères splendeurs, et elle céderait tous les colifichets païens que l'art moderne y a entassés pour un pauvre clocher de village que nos architectes classiques n'ont pas songé à lui donner. Et cependant il nous semble que, tout en respectant dans son ensemble le plan primitif, il eût été possible de donner à ce temple grec une apparence plus chrétienne. Pourquoi, par exemple, ces coupoles aplaties, contre toutes les règles de l'art antique et qui ne sont visibles que dans la nef, lorsque le dôme est devenu une des traditions les plus harmonieuses de l'architecture chrétienne? Pourquoi cette absence de clocher lorsque les campaniles ont été l'occasion de tant de chefs-d'œuvre, même en Italie, la patrie de l'art classique? Aurait-on craint de déparer le Parthénon par une tour qui rappelât celle de Pise ou le clocher de Sainte-Marie-des-Fleurs? Qui sait pourtant si ce n'eût pas été un moyen de rendre la vie à ce *cadavre de pierre*, comme on a appelé la Madeleine?

A l'intérieur les incohérences ne sont pas moins choquantes. Le vaisseau est immense, et il n'y a qu'une porte. On dirait un tombeau où ne doivent se glisser que des ombres. Cette impression devient plus vive encore par l'effet amoindri de la lumière, qui ne vient que d'en haut; puis on se demande l'explication de ces enfoncements qui ne sont pas des chapelles, de ces galeries latérales qui ne sont pas des nefs.

A l'extérieur l'ensemble de ce monument est imposant. Il offre l'aspect d'un vaste parallélogramme qui mesure 22 mètres sur 80, et les colonnes atteignent 19 mètres. Les façades principales ont chacune huit colonnes et les latérales dix-huit. Deux frontons couronnent les deux extrémités du portique. Celui qui fait face à l'obélisque nous

montre Jésus-Christ debout, ayant à ses pieds Madeleine suppliante. L'ange de la résurrection vient de sonner la trompette du dernier jugement. Les Vertus se présentent à droite, et un juste sort d'une tombe sur laquelle on lit : *Ecce dies salutis*. De l'autre côté les Vices s'éloignent, chassés par un esprit céleste dont le glaive porte la terrible inscription : *Væ impiis!* Cette immense sculpture est l'œuvre de M. Lemaire. Ajoutons enfin que, sous le portique, trente-six statues de Pères, de docteurs et de saints illustres, toutes plus grandes que nature, se tiennent debout dans l'épaisseur des murs du monument.

Nous avons dit que la Madeleine n'a qu'une seule porte, mais du moins cette porte est splendide. Ses énormes battants de bronze sont divisés en dix compartiments, consacrés chacun à la représentation d'un des Commandements de Dieu. La porte est l'œuvre de M. Richard, les bas-reliefs sont de M. Triquetti. L'enceinte se compose de trois grandes travées, divisées par autant de colonnes d'ordre corinthien que surmontent trois coupoles. Ces travées se terminent par un abside dont le bas est formé d'une colonnade corinthienne. Sur le devant se trouve placé le maître-autel, et la partie supérieure est remplie par une voûte en hémicycle. A droite et à gauche un autel occupe chacune des travées. Le plafond de la nef a 29 mètres de haut. L'on voit se développer dans tout l'intérieur une frise de 3 mètres de hauteur et de 170 mètres de longueur. Des tribunes sont placées des deux côtés de la nef; l'orgue est au-dessus de la porte d'entrée, au commencement d'un large espace qui tient lieu de vestibule et précède les travées.

La Madeleine contient des peintures et des sculptures

remarquables de MM. Picot, Delacroix, Bouchot, Pradier, Antonin Moine, etc. *La Madeleine prosternée devant le Sauveur*, formant la vaste composition de l'hémicycle, est due au pinceau de M. Ziégler. Le groupe magnifique de *la Madeleine aux pieds du Christ* est l'œuvre de M. Marochetti.

Dans le faubourg Montmartre, à l'extrémité de la rue Coquenard (rue Lamartine) et vers le commencement de la rue des Porcherons (rue saint-Lazare), on fit bâtir, sous le règne de Louis XIII, une chapelle auxiliaire de la paroisse de Montmartre; elle fut consacrée sous le vocable de *Notre-Dame-de-Lorette*, et, en 1646, les habitants des Porcherons, quartier Saint-Eustache et de Montmartre, obtinrent la permission d'y fonder une confrérie. La fête de cette confrérie fut fixée au 8 septembre, jour de la Nativité de Notre-Dame. Les associés obtinrent que tous les jours de fête de Marie et même tous les dimanches on fît à haute voix dans la chapelle le service solennel. Cette chapelle n'avait d'ailleurs aucune juridiction paroissiale; les habitants du lieu pouvaient seulement, en cas de nécessité, y recevoir les sacrements. La bénédiction de l'eau y était interdite. Le jour de la *Chandeleur* le pain bénit était rendu à Notre-Dame-de-Lorette par les jeunes gens des Porcherons, qui tous allaient à l'offrande un cierge à la main. Vers la fin du dix-huitième siècle cette chapelle fut érigée en succursale. Depuis lors et de nos jours elle a été entièrement démolie, mais une nouvelle église a été élevée, non loin de là, sous le même vocable. Commencée en 1823, sur les dessins de M. Hipp. Le Bas, elle a été inaugurée en 1836. Elle fait face au boulevard et termine l'extrémité septentrionale de la rue Laffitte. On a cherché

à y reproduire l'ancienne forme des basiliques et le luxe d'or, de marbres, de peintures, des églises italiennes ; tout y charme, tout y éblouit l'œil. On dirait un édifice religieux construit à l'usage d'un quartier peuplé de familles riches et qui, jusque dans la prière, tiennent à s'entourer du confortable de la vie. Nous espérons qu'on y fera grande et commode la place du pauvre.

La façade de cette église se compose d'un portique formé de quatre colonnes et d'un fronton couronné à ses trois angles par les statues de la Foi, de l'Espérance et de la Charité ; le tympan du fronton est orné d'un bas-relief de Nanteuil représentant les *Anges en prière devant la Vierge et son Fils*. En arrière du portique, qui n'occupe que la largeur de la grande nef, se présentent deux murs nus, dans lesquels sont pratiquées les portes des collatéraux. A l'intérieur quatre rangs de colonnes ioniques forment les divisions des nefs et des chapelles ; celles-ci sont au nombre de dix. Le maître-autel occupe le centre d'un hémicycle en avant duquel se présentent, à droite et à gauche, les stalles du chœur. Il est surmonté d'un baldaquin soutenu par quatre colonnes de granit d'Égypte, avec bases et chapiteaux de bronze doré (1). De très-belles peintures, œuvres de nos principaux artistes contemporains, décorent cette splendide basilique. Deux sacristies sont à la proximité du chœur et à l'extrémité des bas-côtés ; elles sont éclairées chacune par une grande croisée en arcade. Dans l'une de ces sacristies, le vitrail colorié, exécuté à la manufacture impériale de Sèvres d'après les compositions de M. Delorme et de

(1) *Paris dans sa splendeur sous Napoléon III*. H. Charpentier, éditeur.

M. Le Bas, représente une *Assomption de la Vierge*. De semblables vitraux ont été exécutés pour la croisée de l'autre sacristie. Quatre chapelles, d'une assez grande dimension, qui occupent les angles des bas-côtés, sont décorées de peintures. La première est consacrée au baptême, la deuxième à la communion, la troisième au mariage, la quatrième aux offices des morts. Six autres chapelles ont été pratiquées sous les bas-côtés de l'église; elles se présentent dans l'ordre suivant; à droite, la chapelle de *Saint-Hippolyte*, ornée de tableaux de MM. Hesse, Coutan et Bézard, et d'une statue de M. Durat; la chapelle de *Saint-Hyacinthe*, décorée de tableaux peints par M. Alfred Johannot et par madame Varcollier; la chapelle de *Sainte-Thérèse*, où l'on remarque quatre tableaux œuvres de MM. Langlois, Caminade et Decaisne. A gauche, la chapelle de *Sainte-Geneviève*, ornée de tableaux de MM. Dejuine et Eugène Devéria et de madame Dehérain; la chapelle de *Saint-Philibert*, décorée de deux tableaux de M. Schnetz et de la statue du saint, œuvre de M. Étex; la chapelle de *Saint-Étienne*, ornée de tableaux peints par MM. Champmartin, Couder et Goyet. Sur les huit trumeaux qui séparent les croisées sont représentés, peints sur le mur, des sujets tirés de l'histoire de la Vierge, parmi lesquels on distingue *l'Assomption*, de M. Dejuine. *Quatre Prophètes*, Jérémie, Ézéchiel, Isaïe et Daniel, occupent les écoinçons des grandes arcades, au-dessus des orgues et à l'entrée du chœur. Les deux grands tableaux qui décorent les parois des murs au-dessus des stalles ont pour sujet, à gauche, *la Présentation au temple*; à droite, *Jésus au milieu des docteurs*; ils sont de MM. Hesse et Drolling. M. Delorme est l'auteur des

Quatre Evangélistes peints dans les pendentifs qui supportent la coupole. L'église de Notre-Dame-de-Lorette n'est pas voûtée ; elle a un fond plat, orné de caissons. Cette imitation trop exacte de plusieurs églises d'Italie n'est pas heureuse ; elle laisse vivement regretter les inspirations mystérieuses qui viennent à l'âme lorsque l'on prie dans les édifices chrétiens que nous a légués le moyen âge.

Les grandes peintures de la coupole, œuvres de M. Delorme, représentent le miracle de *la Translation de la maison de la sainte Vierge* de Nazareth à Tersatz, en Dalmatie, d'abord, en l'an 1291 ; puis, de ce lieu dans la marche d'Ancône, aux environs de Récanati, sur l'autre rive de l'Adriatique, en 1294, et enfin, quelque temps après, sur la colline qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Ce prodige est attesté par les historiens ecclésiastiques les plus célèbres, et il a eu le treizième siècle pour témoin. Ils s'accordent à déclarer qu'après la destruction de la magnifique église construite à Nazareth par l'impératrice Hélène, au moment où la sainte maison qu'elle renfermait était exposée à tomber sous le marteau des infidèles, Dieu ordonna à ses anges de la transporter sur d'autres rivages (1).

(1) Cette maison était formée de petites pierres rouges et carrées, liées ensemble par du ciment ; elle était solidement établie sur le sol, et cependant elle reposait sur la terre unie, sans fondement. L'intérieur, tout en rappelant l'humble asile de la fille de David, avait été, pendant des siècles, transformé en lieu de prière et formait un carré long. Le plafond, surmonté d'un petit clocher, était de bois, peint d'azur. Les murs, épais d'environ une coudée, construits sans règle et sans niveau, ne suivaient pas exactement la ligne verticale ; ils étaient recouverts d'un enduit où l'on voyait en peinture les principaux mystères opérés dans

L'église de *Saint-Vincent-de-Paul*, également terminée et presque entièrement construite sous le règne de Louis-

cette demeure sacrée. En face de la fenêtre s'élevait un autel surmonté d'une croix grecque; près de l'autel on apercevait une petite armoire, fort simple, destinée à recevoir les ustensiles nécessaires à un pauvre ménage; elle renfermait quelques petits vases semblables à ceux dont se servent les mères pour donner la nourriture à leurs enfants. A gauche, au-dessus du foyer, dans une niche précieuse, était une statue de cèdre, représentant la bienheureuse Vierge debout et portant le divin Enfant dans ses bras : c'était l'œuvre de saint Luc lui-même. L'autel avait été dressé par saint Pierre; le crucifix avait été placé par les apôtres. Les visages de l'Enfant Jésus et de sa Mère, peints d'une couleur semblable à l'argent, étaient noircis par le temps et sans doute par le fumée des cierges. Marie était couronnée de perles; ses cheveux flottaient sur son cou et sur ses épaules; les cheveux de l'Enfant Jésus étaient, comme ceux de sa Mère, partagés à la manière des Nazaréens; le divin Enfant levait les deux premiers doigts de la main droite comme pour bénir; la main gauche portait un globe. Trois ans et demi après son arrivée à Tersatz la maison de Nazareth s'éleva de nouveau dans les airs et disparut. Sur l'emplacement qu'elle avait occupé le prince Nicolas Frangipage, qui gouvernait alors le pays, fit élever une chapelle commémorative du miracle. Cependant la maison sacrée, portée par les anges à travers les airs, avait été déposée, en présence d'un peuple immense, sur le territoire de Récanati; ce prodige, qui retentit alors dans le monde, fut attesté par des procès-verbaux et des écrits authentiques dont les historiens de l'Église font mention et qu'il serait trop long d'énumérer. Le pape Paul II, qui éleva une nouvelle basilique autour de la *Santa Casa* et de la chapelle qui la renfermait, dit dans une bulle du 15 octobre 1464 : « On ne saurait douter que Dieu, à la prière de la très-sainte Vierge, mère de son divin Fils, n'accorde tous les jours aux fidèles qui lui adressent pieusement leurs vœux des grâces singulières, et que les églises dédiées en l'honneur de son nom ne méritent d'être honorées avec la plus grande dévotion. Celles-là cependant doivent recevoir des hommages plus particuliers dans lesquelles le Très-Haut, à l'intercession de cette auguste Vierge, opère des miracles plus éclatants, plus évidents et plus fréquents. Or il est manifeste par l'expérience que l'église Sainte-Marie de Lorette, dans le diocèse de Récanati, à cause des grands, inouïs et infinis miracles qu'y fait éclater la puissance de cette Vierge bienheureuse, et que nous

Philippe, appartient à la même sphère d'idées que Notre-Dame-de-Lorètte; c'est là encore une imitation des églises que l'on rencontre fréquemment en Italie. Ce monument est assis sur des terrains qui, avant la Révolution, étaient à une grande distance des murs de la ville, faisaient partie du village de la *Nouvelle-France* et appartenaient à la communauté de Saint-Lazare, qui les cultivait en vergers. Paris, qui depuis lors s'est étendu si démesurément du côté du nord, jeta son enceinte jusqu'au pied des buttes Montmartre en enveloppant la *Nouvelle-France*. C'était au commencement du siècle; une cité nouvelle sortit de terre, et dès lors il devint nécessaire de construire une église pour nouer sans interruption à la frontière septentrionale de Paris cette chaîne de pieux édifices dont Saint-Philippe-du-Roule à l'ouest et

avons éprouvés nous-même dans notre propre personne, attire dans son enceinte les peuples de toutes les parties du monde. » Sixte IV, successeur de Paul II, déclara Lorette propriété du Saint-Siége. Nous n'avons point à énumérer ici les efforts multipliés que beaucoup d'autres souverains pontifes firent l'un après l'autre pour honorer la maison sacrée de Marie, pour l'entourer de monuments d'or et de marbre, pour rehausser par la splendeur des arts ce sanctuaire vénéré des nations chrétiennes. Il faudrait citer Léon X, Clément VII, Sixte V, Clément VIII, Benoît XIV, et à leur suite un nombre considérable d'évêques, de religieux et de saints dont la foi, continuée sans interruption, n'a cessé de fortifier et de garantir la nôtre. Sur le fronton de la magnifique église qui l'enveloppe et la couvre Sixte V a fait tracer cette inscription : *Deiparæ domus in qua Verbum caro factum est.* Inclinons-nous par la pensée devant ces augustes souvenirs, et sachons gré à ceux qui, en élevant à Paris l'église dédiée sous le vocable de Notre-Dame-de-Lorette, ont voulu faire participer plus directement la France aux hommages que les catholiques de l'Occident et de l'Orient ne cessent de rendre à la Mère de Dieu dans le sanctuaire où a été conçu Notre-Seigneur et où l'Ange a salué Marie du nom de *pleine de grâces*.

Saint-Laurent à l'est sont les deux anneaux extrêmes.

C'est une vieille coutume, quand on fonde une cité chrétienne, de bâtir d'abord le clocher au milieu. Assis au centre d'un quartier naissant, dont il favorisera l'accroissement, le nouveau temple, la nouvelle église, si l'on veut, est dans une situation heureuse. Les monuments religieux étant destinés à être vus à de grandes distances, pour rallier de loin les fidèles, ont leur plan marqué sur les cimes. Saint-Vincent-de-Paul domine de huit mètres le sol de la place Lafayette, et cette place, un des gradins de la vieille montagne des Martyrs, domine elle-même tous les quartiers voisins. Les accidents du terrain en cet endroit ont été pour l'architecte l'occasion d'un accessoire fort avantageux, assez fréquemment adapté aux églises d'Italie, mais qui est sans exemple à Paris. Des deux côtés du perron, qui se trouve ainsi avoir un développement très-majestueux, l'architecte a disposé deux rampes très-douces en fer à cheval et garnies de galeries à jour, qui permettent aux voitures de monter jusqu'au parvis.

Il paraîtrait convenable, et on l'eût entendu ainsi autrefois, que le fidèle gravît péniblement, et sous l'ardeur du soleil, les degrés du temple catholique, de ce temple redoutable où les princes arrivaient souvent pieds nus et la corde au cou. Aujourd'hui on y est doucement porté, et on passe sans transition des moelleux coussins d'un coupé dans une nef élégante, chauffée au calorifère et *parquetée*. Les traditions et l'harmonie des lignes eussent voulu que cette rampe se brisât à angle droit au lieu de décrire un méandre; les architectes ont eu pitié de la faiblesse des chrétiens de notre siècle. Et d'ailleurs ils ne

se sont pas tenus à ce seul compromis. La grille du porche, qui est d'un goût assez riche, rappelle le style Louis XIII; le porche, d'ordre ionique, est dominé par des tours imitées de la Renaissance; les côtés du bâtiment, les fenêtres surtout, ne sont d'aucun style. La porte est florentine, fin du quinzième siècle; les grilles byzantines. Les bénitiers offrent un assemblage des attributs les plus disparates : *dauphins*, *croix grecques* accolés à des croix latines. Le plafond de la nef, formé de pentes saillantes et de petites aiguilles, est à compartiments peints de diverses couleurs et rehaussé de filets d'or, comme au moyen âge; le plafond des bas-côtés est grec pur; les médaillons de la frise rappellent le Bas-Empire. Inutile de pousser plus loin l'énumération de ces anomalies pour prouver l'absence de pensée qui ôte au monument une signification précise.

En entrant dans ces détails nous trouvons à constater un fait caractéristique. Tous les ornements métalliques, tels que grilles intérieures, portes, baptistères, bénitiers, sont en fonte de fer grossièrement noircie ou dorée à l'or d'Allemagne; les caissons, les rosaces sont en plâtre et faits au moule; les colonnes et les murailles, qui présentent des imitations de divers marbres, sont en stuc; nous ne serions pas surpris que les statues attendues fussent en carton-pierre. Voici donc l'or faux, les ornements à l'emporte-pièce, les mastics imitant le marbre, des vitraux dont les fonds sont imprimés à la mécanique; en un mot, voici les perfectionnements économiques et industriels de notre époque qui deviennent les pompes de nos basiliques. Au simple point de vue de l'art n'est-ce pas là de ces choses qui empêcheront un édifice

de s'élever, non pas au titre d'église, mais de monument ?

Les églises d'Italie, dont Saint-Vincent-de-Paul est une reproduction, présentent partout à l'intérieur des colonnes en jaspe ou en bronze doré, des moulures en or quasi-massif. C'est qu'il n'y a pas de milieu : si vous ne prenez pas pour modèle Notre-Dame ou la cathédrale de Strasbourg, réglez-vous sur Sainte-Marie-Majeure ou sur la chapelle Saint-Jean-de-Latran. A défaut du grandiose, la richesse.

Ce monument avait été commencé en 1824; mais bientôt après les travaux furent suspendus et on ne les reprit qu'en 1831. Ils sont terminés depuis 1845. La façade, au bas de laquelle s'échelonne un escalier de quinze marches, a 37 mètres 70 centimètres de largeur; elle précède un porche de six colonnes d'ordre ionique. Aux deux côtés de l'édifice s'élèvent deux clochers ayant 55 mètres de hauteur environ, à partir du niveau de la place. Entre ces deux clochers, au-dessus du fronton, règne un attique entrecoupé de piédestaux où l'on voit les statues des évangélistes. Celles de saint Pierre et de saint Paul sont posées dans les niches des clochers. Le tympan des frontons présente la statue de saint Vincent de Paul, avec les figures symboliques de la Foi et de la Charité.

Les façades latérales de l'édifice ont chacune 90 mètres de long et sont ornées de pilastres espaçant les croisées. A l'intérieur quatre rangs de colonnes accouplées divisent la longueur du bâtiment en cinq parties, et celle du centre forme la nef. Les parties intermédiaires servent pour la circulation; les bas-côtés renferment les chapelles,

séparées par des grilles à jour seulement. Autour de la nef et de l'abside se développe une frise en attique de 3 mètres de hauteur sur 114 mètres de longueur. Le chœur, séparé de la nef par une riche balustrade à jour, est un des beaux ouvrages en ce genre des temps modernes. L'une des deux rosaces représente Notre-Dame ; au point de vue de l'art c'est un travail d'un mérite contestable. La verrière de la rosace où saint Vincent de Paul est figuré dans une apothéose, montant au ciel au milieu des enfants et des malades, est d'un meilleur effet. L'artiste a mis en pratique un principe fondamental, selon nous, de ce genre de peinture : diversité des costumes, multiplicité des personnages, variété des nuances.

Les huit autres verrières, dont chacune offre l'effigie unique et colossale d'un saint, ne nous semblent pas, quel que soit d'ailleurs le mérite d'exécution, aussi bien réussies. Les figures sont belles, d'un dessin noble et assez fin ; mais en les voyant on se dira indubitablement que ces tableaux transparents ne sont pas de la même famille artistique que les vieilles verrières, qui tirent une partie de leur prestige de l'imperfection même de quelques détails. Un inconvénient vient encore s'ajouter à cela. Ces verrières, qui font honneur à M. Maréchal, ne sont pas, ne peuvent être, à cause du genre d'architecture du moment, à la place où elles produiraient le plus d'effet, c'est-à-dire à une hauteur suffisante.

Nous avons dit que l'église de Saint-Vincent-de-Paul était parquetée. Le sol de la nef est en effet revêtu d'une élégante mosaïque en bois, dans laquelle le chêne, l'acajou, l'amaranthe forment des dessins gracieux. La commodité des fidèles a eu la presque exclusive sollicitude de

l'architecte, et il s'est arrêté au confortable sans arriver au splendide ou au majestueux.

Un artiste d'un haut mérite, et dont la France regrette la perte, M. Hippolyte Flandrin, reçut plus tard mission de peindre la frise de Saint-Vincent-de-Paul. C'est un des plus remarquables ouvrages auxquels il a attaché son nom, et c'est, en outre, l'un des moins connus. Il faut le dire : à Paris, la piété seule amène les fidèles aux temples ; on n'y va guerre que pour prier ; l'art ne leur envoie qu'un petit nombre de visiteurs. En Italie les églises sont presque toutes des musées religieux remplis par les chefs-d'œuvre des maîtres, et que le voyageur, quelle que soit sa croyance, ne saurait négliger. Jusqu'à présent la pauvreté de nos églises en fait de peintures et de sculptures justifiait cet abandon ; mais les choses se sont bien modifiées, et dans peu de temps nous n'aurons plus rien à envier au catholicisme magnifique et splendide de l'Italie, de l'Espagne et de la Belgique. L'on peut même dire à notre avantage que nous ne devrons rien aux gloires du passé, et qu'à une époque réputée sceptique l'art aura su tisser pour nos églises nues une précieuse tunique de peinture. L'on ne se doute guère, à travers la vie haletante et sans loisir que chacun mène plus ou moins, des richesses que renferme déjà Paris en ce genre ; bientôt les touristes nous l'apprendront en visitant nos églises comme celles de Rome.

Hippolyte Flandrin a peint sur la frise la marche processionnelle des Saints qui vont recevoir la palme éternelle, la couronne immarcescible. Ce travail est grand et beau. Les apôtres sont en tête du cortége. Tous ont le nimbe. Chacun se reconnaît à son attribut ou à sa physio-

nomie : Pierre a les clefs qui ouvrent et ferment les portes du ciel ; Paul, le glaive nu sur l'épaule ; Jean, le rouleau de l'Apocalypse, et près de chaque tête, à côté de l'auréole, s'inscrit dans l'or en lettres lapidaires le nom glorieux et divinisé.

Après les apôtres vient le chœur des martyrs. Saint Étienne porte dans une main l'encensoir et la palme, et de l'autre quelques cailloux teints de son sang ; ensuite défilent saint Laurent, saint Denis, saint Polycarpe, saint Pothin, saint Cyr, le martyr enfant, marchant entre deux groupes, saint Saturnin, saint Clément, Georges, le saint guerrier avec son casque à aigrette, sa cuirasse antique, ses cnémides et son bouclier blasonné d'une croix, beau comme l'Alexandre de M. Ingres dans le plafond d'Homère, ou comme un de ces saints grecs de Pansélénos, le peintre byzantin, copiés par D. Papéty, et qui semblent dessinés d'après des marbres de Phidias inconnus. Derrière saint Georges s'avancent les martyrs militaires de la légion Thébaine, Longin, Exupère, Maurice, Victor, et saint Sébastien, portant en faisceau les flèches retirées de ses plaies.

A cause de sa taille colossale saint Christophe n'aurait pu se tenir debout sous la ligne assez basse de la frise ; par une idée ingénieuse, et conforme d'ailleurs à la légende, le peintre a représenté le géant chrétien chancelant et agenouillé, malgré l'appui du palmier qui lui sert de bâton, sous le poids de l'Enfant Jésus assis sur son épaule.

Viennent les docteurs et les Pères de l'Église. Et d'abord saint Irénée, saint Cyrille, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, personnages à lon-

gues barbes, à fronts plissés, à physionomies méditatives, qui baissent ou lèvent la tête, regardant en eux-mêmes ou au ciel, serrant sur leur poitrine des rouleaux de papyrus ou déroulant des textes.

Un peu plus loin, comme s'il avait été arrêté dans sa marche par une réflexion profonde, arrive saint Jérôme, accompagné de son lion familier.

Saint Ambroise, saint Augustin, l'auteur des *Confessions* et de *la Cité de Dieu*, symbolisées par un manuscrit et un temple qu'il porte sous son bras; saint Hilaire, saint Jean Chysostome se groupent à la suite. Puis viennent le pape saint Grégoire, l'inventeur du chant grégorien, à qui parle le Saint-Esprit; le pape saint Léon et saint Thomas d'Aquin, le docteur Angélique, portant à la main *la Somme* dont il est l'auteur, et saint Bonaventure, le docteur Séraphique, soulevant une croix.

La procession de la frise continue et nous montre, après les docteurs, les saints évêques, ayant la crosse et la mitre pour marques distinctives. Saint Nicolas se reconnaît aux enfants qui tendent vers lui leurs petites mains; saint Patrice et saint Martin le suivent; une colombe apporte du ciel à saint Remi l'ampoule contenant le chrême qui doit oindre les rois de France à leur sacre. Saint Médard, auquel la superstition populaire attribue une influence sur la pluie; saint Yvon; saint Honorat, tenant un pain et une gerbe; saint Éloi, ayant à la main son marteau d'orfévre; saint Louis de Toulouse, saint Norbert; saint Charles Borromée, revêtu des insignes de cardinal et regardant un crucifix avec ardeur; saint François de Sales, joignant les mains et baissant humblement la tête, complètent la théorie épiscopale.

On ne saurait trop louer l'habileté avec laquelle l'artiste est parvenu à diversifier ces têtes, presque toutes de profil, exprimant un sentiment unique, le dédain de la terre et l'aspiration au ciel. Il a su profiter des différences d'âge, de caractère, de pays, et garder l'unité sans tomber dans la monotonie. Il a varié aussi avec un grand art le jet des draperies, les tournures et les attitudes, et tiré parti des ressources que présentaient un détail, un accessoire, une ombre portée, pour rompre cette ligne impitoyablement horizontale imposée par la forme de la frise.

La marche est fermée par les saints confesseurs, ayant à leur tête saint Joseph, tenant d'une main une tige de lis et de l'autre une règle de charpentier. Ce sont d'abord saint Antoine, répandant sur sa poitrine un flot de barbe blanche et portant un bâton en forme de *tau;* saint Benoît, avec son pédum recourbé ; saint Clodoald, penchant son jeune front tonsuré ; saint Léonard, reconnaissable à ses fers brisés ; saint Fiacre, en froc de moine, appuyé sur sa bêche de jardinier ; saint Hubert le chasseur, armé de ses deux javelots ; saint Charlemagne, en grand costume impérial, manteau, couronne, glaive et globe ; saint Ægide et saint Lazare, sa palette au pouce ; saint Étienne de Hongrie et saint Henri, l'un soutenant une croix, l'autre une framée barbare à la hampe hérissée de clous.

Puis apparaissent saint Marin, une colonnette sur l'épaule, un marteau à la main et une gaîne d'outils au côté, humbles armes du travailleur ; saint Bruno et saint Bernard, drapés dans leurs longs frocs comme dans des suaires : les mains cachées sous leurs amples manches indiquent la vie contemplative du cloître. Saint Dominique montre son lis ; saint François d'Assise les stigmates de la Passion

répercutés sur la paume de ses mains et sur son flanc, d'où jaillissent des effluves lumineuses. Au glaive qui vainquit les Maures de Grenade on distingue saint Ferdinand, roi d'Espagne ; à la couronne d'épines qu'il élève pieusement, le héros des croisades, saint Louis, roi de France. Saint Antoine de Padoue berce entre ses bras l'Enfant Jésus appelé du ciel par une ardente prière, tandis que près de lui saint Pierre Nolasque joint les mains et lève en haut sa tête noyée d'extase.

Immédiatement après ce groupe se présente saint Roch, le pèlerin au collet étoilé, la gourde du voyageur à la ceinture, et suivi de son chien, compagnon inséparable. De sa silhouette il cache saint Vincent Ferrier.

Le roi Casimir ; saint Ignace, portant un volume historié du monogramme de la Compagnie de Jésus ; saint François de Paule ; saint Xavier, l'apôtre des Indes, et saint François Régis terminent de ce côté la procession mystique.

Sur la frise qui fait face à celle que nous venons de décrire se déroule la procession des saintes, des vierges, des martyres. Sainte Ursule se présente la première ; elle est couronnée de roses ; trois flèches symboliques se croisent dans sa main, et elle a devant elle deux jeunes filles agenouillées et tenant des palmes, qui symbolisent sans doute les vierges martyrisées par les Huns à Cologne. Sainte Dorothée, sainte Blandine et sainte Lucie forment un groupe d'une beauté sévère ; sainte Cécile touche son orgue, les yeux illuminés d'inspiration ; sainte Marguerite traîne son dragon par le licou ; sainte Catherine s'appuie sur sa roue armée de crocs ; sainte Agathe porte sur un plat ses seins coupés ; sainte Barbe, la tour où elle fut re-

tenue captive; sainte Agnès, l'agneau emblème de sa candeur; sainte Apollonie, la dent arrachée par la tenaille. Sainte Thècle tient une palme, et un lion du cirque lui lèche les pieds (1).

Viennent ensuite sainte Zite, la cruche en main; sainte Gertrude, sainte Rose de Lima, sainte Thérèse, sainte Aure, sainte Catherine de Bologne, sainte Catherine de Sienne, sainte Claire, sainte Pulchérie, sainte Scolastique, sainte Marthe. A leur suite, s'avance le cortége des saintes femmes : sainte Monique, sainte Paule, sainte Hélène, sainte Félicité, sainte Juliette, sainte Crescentia, sainte Anne, sainte Élisabeth, sainte Clotilde, et tant d'autres dont l'illustre artiste a représenté l'image et les attributs, mais dont l'énumération occuperait ici une place trop étendue.

Une grande composition transversale rejoint, au-dessus de la porte, les deux panathénées catholiques dont se compose la double frise; elle représente la mission de l'Église. Un autel orné du monogramme de Notre-Seigneur et surmonté du saint ciboire en occupe le centre. Sur les marches de l'autel sont debout saint Pierre et saint Paul, enseignant les nations; saint Pierre catéchise l'Occident et saint Paul l'Orient. Un chêne et un palmier caractérisent les deux régions. Du côté de saint Pierre s'agenouille la race latine et s'abaissent la louve et l'aigle des étendards romains; puis viennent les drapeaux étranges des Barbares et les physionomies inconnues des hordes du Nord; Gaulois, Huns, Scandinaves, se montrent avec leurs haches, leurs framées et leurs familles sauvages, que le christianisme civilise

(1) Voir, au *Moniteur* de 1856, le remarquable travail de M. Th. Gautier, chargé de rendre compte de cette œuvre.

et dont il fait des peuples. Du côté de saint Paul, les femmes des gynécées et des harems, les lettrés d'Athènes et d'Alexandrie, les philosophes du Portique, les mages et les satrapes de l'Inde, l'Arabe dans son burnous, et le nègre vêtu de sa peau noire, livrée obscure de la servitude, écoutent la parole divine avec des expressions variées d'intelligence réfléchie et de foi naïve.

Tel est cet immense ensemble de peintures, dont nous n'avons pu qu'indiquer rapidement les principaux traits. En dépit des imperfections dont nous renvoyons la responsabilité aux architectes qui ont construit l'église de Saint-Vincent-de-Paul, et qui enlèvent à ce monument le caractère de grandeur et de majesté dont nous aurions voulu le voir empreint, l'œuvre de M. Hippolyte Flandrin attirera toujours l'admiration des connaisseurs, comme elle éveillera, nous osons l'espérer, l'attention réfléchie et la dévotion des fidèles.

Sous le gouvernement de Louis-Philippe, et en 1842, on commença les travaux de l'église *Sainte-Clotilde*, construite dans le style ogival.

Ce n'était pas tout néanmoins que de décréter le style d'une église; il eût fallu encore pouvoir décréter du même coup le génie capable de le mettre en œuvre. Les édiles parisiens n'y virent aucune difficulté, et, sans se préoccuper de l'embarras du choix, ils désignèrent M. Gau, architecte habile, mais connu surtout par ses études sur les monuments d'Ibsamboul et sur les hypogées de la Nubie. M. Gau y mit d'ailleurs de la bonne volonté; il visita les grandes cathédrales des bords du Rhin; ne pouvant qu'imiter, il chercha du moins de bons modèles. Et cependant le style de Sainte-Clotilde

n'est nulle part franchement accusé; on remarque même dans ce monument, qui prétend rappeler le quatorzième siècle, des clefs aux ogives, comme si deux arcs appuyés l'un contre l'autre avaient besoin de clef, et comme s'il n'y avait pas quelque chose de mystérieux et de symbolique dans ces deux courbes inachevées se perdant dans l'espace. Tout, dans l'architecture ancienne, était *fini*, les lignes comme les courbes, tandis qu'on peut dire que tout, dans l'architecture chrétienne, est *infini*. Le point le plus élevé du temple n'est lui-même marqué que par l'intersection de deux lignes qui semblent monter encore.

L'absence de conviction de l'artiste était donc un obstacle sérieux au succès; la parcimonie du conseil municipal en était un autre. On avait été prodigue sans mesure pour Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Vincent-de-Paul et la Madeleine; on se corrigea de ce défaut pour Sainte-Clotilde, et l'ornementation s'en ressentit : elle fut d'une sobriété presque pauvre. « M. Gau, lisons-nous dans *le Moniteur*, avait confondu la simplicité avec la *plus désespérante sécheresse;* il avait banni ces ornements multiples et variés dont le moyen âge était si prodigue. » Nous venons de voir que, si ce fut défaut de goût, ce fut aussi défaut d'argent; mais, M. Gau étant venu à mourir, son successeur, M. Ballu, fut plus heureux; il obtint que le crédit primitif, qui était de 3,796,000 fr., serait porté à 5,647,000, et il lui fut dès lors possible non-seulement d'achever l'édifice, dont le gros œuvre était à peu près terminé, mais encore d'en modifier jusqu'à un certain point la décoration.

C'est surtout à l'extérieur que les modifications sont

sensibles. La façade de Sainte-Clotilde était d'une *nudité glaciale*; des voussures sans profondeur, des contre-forts à peine décorés de maigres frontons, des tours terminées en terrasses, tel était l'aspect qu'elle présentait. M. Ballu augmenta les saillies des portes et par suite la profondeur des voussures; il couronna les archivoltes de galbes richement ornés; les petits frontons des contre-forts firent place à des statues surmontées de baldaquins; la grande rose fut entourée de rinceaux et de feuilles, et deux étages des tours furent démolis pour être reconstruits sur un nouveau plan et terminés par de hautes flèches. L'effet fut de la sorte considérablement agrandi.

Saint-Clotilde s'élève sur les anciens terrains du couvent de Bellechasse, et un *square* planté marie sa verdure aux lignes blanches de son portail. Ce portail repose sur un perron de neuf marches, qui lui sert en quelque sorte de soubassement. Il se divise, comme dans toutes les églises du moyen âge, en trois parties naturellement indiquées par la forme du monument et par les convenances du culte. En bas ce sont trois portes avec voussures donnant entrée aux trois nefs; en haut, deux campaniles pour les cloches et un pignon aigu répondant aux combles de la grande voûte. Ce pignon est orné d'une rosace à jour et surmonté de la statue de sainte Clotilde. Les portes de Sainte-Clotilde sont richement sculptées. Dans le tympan de la porte principale on remarque un haut-relief représentant Jésus-Christ assis sur un trône et montrant ses plaies. A ses côtés s'agenouillent deux anges, l'un portant la lance, l'éponge et la couronne d'épines; l'autre, la croix et les clous. Ces figures, dues au ciseau de M. Toussaint, sont d'une expression noble et recueillie.

Les flèches reposent sur des tours octogones; tours et flèches sont à jour, et cependant les clochers de Sainte-Clotilde sont loin d'avoir la légèreté de quelques-uns de nos clochers du moyen âge. Une décoration un peu maigre en certains endroits, un peu chargée en d'autres, contribue sans doute à cet effet. Ces flèches sont bordées de crochets dans toute leur hauteur et percées de petites ouvertures ogivales trilobées et de quatre-feuilles alternant avec des imbrications. Leur sommet est à 75 mètres du sol; il se termine par une croix en fer doré, entourée d'épis.

Les dimensions intérieures de Sainte-Clotilde sont : pour la grande nef, 97 mètres 33 centimètres de longueur, en y comprenant la chapelle de la Vierge, sur une largeur de 10 mètres 20 centim.; la largeur des nefs latérales n'est que de 6 mètres 30 centim. Les transepts comptent 35 mètres, et, au lieu de se terminer par des portes, comme dans nos anciennes cathédrales, ils se terminent par deux chapelles, comme à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Julien de Tours et dans quelques autres églises abbatiales. Les autres chapelles de Sainte-Clotilde sont presque toutes réunies autour du chœur. Les nefs latérales n'en ont que deux, à l'entrée, l'une consacrée au Baptême, l'autre, en face, consacrée à la mort. Mais derrière l'abside se suivent cinq chapelles formant un demi-cercle. Celle du centre est dédiée à la Vierge; la forme en est pentagonale. Les quatre autres sont à trois pans; ce sont de charmants oratoires entièrement peints, avec vitraux légendaires et voûte bleu de ciel parsemée d'étoiles d'or.

L'ensemble de la décoration de Sainte-Clotilde n'est pas moins riche; il n'est pas une de ses quatre-vingts fe-

nêtres qui ne soit ornée de verrières peintes, parmi lesquelles se font remarquer celles des chapelles absidales, dues au pinceau de M. Hesse et aux ateliers de verrerie de MM. Laurent et Gsell. Les grandes baies de l'abside présentent de hautes figures surmontées de baldaquins; celle de la nef, des grisailles d'un vert pâle à fond damassé; celles des collatéraux, toute une suite de saints couronnés de dais et de clochetons. Ces vitraux sont l'œuvre, les premiers, de M. Maréchal, les autres, de M. Lusson. Les trois roses, dues à M. Émile Thibaud, de Clermont-Ferrand, forment, au jugement de M. Blanchot, *la plus grande composition sur verre qui ait été exécutée en France depuis la renaissance du style ogival*, et, *de l'avis de tous les connaisseurs*, ajoute-t-il, *c'est l'œuvre capitale de Sainte-Clotilde* (1).

En 1842 on acheva de restaurer le portail et diverses chapelles de l'église *Saint-Merry*, qui, dix ans auparavant, avait été comme la place d'armes et le dernier refuge d'une insurrection sanglante.

Cette église, dont nous avons mentionné les premières origines et la crypte, avait succédé à un oratoire élevé durant le huitième siècle par la piété de nos pères, et reconstruit, vers la fin du neuvième siècle, par Odon Le Faulconier, l'un des capitaines qui avaient défendu Paris contre les Normands. Il y eut son tombeau. A cette chapelle succéda, dans le douzième siècle, une église qui fut reconstruite en 1530 et achevée seulement en 1612; bien qu'elle ait été élevée en pleine Renaissance, elle porte tous les caractères des édifices du moyen âge, et son portail

(1) *Paris dans sa splendeur*, magnifique ouvrage édité par M. Charpentier.

est rempli de détails élégants. A l'époque de cette reconstruction on retrouva le tombeau d'Odon, avec cette modeste inscription : HIC JACET VIR BONÆ MEMORIÆ, ODO FALCONARIUS, FUNDATOR HUJUS ECCLESIÆ.

L'église Saint-Merry était *collégiale*, c'est-à-dire qu'elle avait un chapitre de chanoines, lequel dépendait de Notre-Dame. Elle est remarquable par ses ornements de sculpture, ses vitraux peints par Pinaigrier, ses tableaux sur bois du seizième siècle, etc. On y a enterré : Jourdain de l'Isle, seigneur gascon, qui, en 1325, « fut exécuté au commun patibulaire » pour meurtres et brigandages; Raoul de Presles, savant de la cour de Charles V; Chapelain, « le bel esprit de son temps, dit Piganiol, le plus loué, le mieux renté, le plus critiqué ; » Arnaud de Pomponne, ministre des affaires étrangères sous Louis XIV, le signataire du traité de Nimègue, l'un des membres de cette grande famille parisienne des Arnaud, si célèbre dans les annales de la littérature et du jansénisme.

La façade occidentale de Saint-Merry se distingue par une riche décoration de pinacles, de clochetons, de corniches et de gorges feuillagées. On entre dans l'église de ce côté par trois portes en ogive, couronnées de crossettes, de fleurons, et cantonnées de niches et d'arcatures trilobées. Des feuilles et des grappes de vigne, délicatement refouillées, serpentent dans les gorges des archivoltes. Des animaux et des figures grotesques, entre autres un petit joueur de cornemuse, servent de consoles. Douze grandes statues d'apôtres et six petites figures de saints ont été replacées, en 1842, dans les niches dégarnies en 1793. La boiserie de la porte du milieu, contemporaine de la construction du portail, est sculptée d'ogives trilobées,

de feuillages et de petits animaux. Il est regrettable que l'harmonie générale de la façade soit rompue par la tour lourde et carrée qui s'élève à l'angle méridional, au-dessus de l'entrée latérale ; c'est un contraste frappant avec l'élégante tourelle qui se dresse à la gauche du portail, décorée d'arcatures et, surmontée d'un campanile en bois travaillé à jour. Cette tour, ogivale dans sa partie inférieure, a reçu à ses derniers étages le cintre et les pilastres néo-grecs du dix-septième siècle, et, en détruisant l'amortissement du pignon, les meneaux de la rose du centre et la pointe du galbe à jour qui s'élevait à sa base, on a singulièrement appauvri la décoration. Deux gargouilles fantastiques accompagnent le pignon.

Deux autres portails s'élèvent aux extrémités du transept. La maison presbytérale ne laisse apercevoir de celui du midi que la pointe du pignon et les deux tourelles d'escaliers, terminées en forme de cloches, sur lesquelles rampent des Chimères ; au nord la façade de même ordonnance n'a rien qui l'obstrue. Celle-ci a pour décoration une large fenêtre à meneaux flamboyants. L'édifice est presque entièrement enveloppé de constructions parasites, et il est difficile, autrement que par des échappées, de se rendre compte de cet ensemble d'arcs-boutants percés d'arcatures trilobées, de balustrades de pierres découpées à jour avec mascarons feuillagés, de tourelles et de hautes fenêtres à meneaux ondulés.

L'hémicycle du chœur est divisé en treize travées ouvrant sur autant de chapelles ; celle de la Sainte-Vierge occupe le milieu.

Les cinq travées de la grande nef correspondent, de chaque côté des collatéraux, à autant de chapelles. Dans

la nef de grosses colonnes sans chapiteau reçoivent en pénétration les nervures prismatiques des voûtes; les clefs sont ornées, comme celles du chœur, de feuillages ou d'armoiries. Une élégante frise de feuillages mêlés d'animaux court entre le sommet des arcs et le bas des fenêtres. A la voûte centrale du transept un lacis de nervures s'épanouit autour d'une clef pendante. Le collatéral du Midi est double; celui du Nord est simple, mais ses chapelles communiquent les unes avec les autres par des ouvertures ogivales percées dans le mur de refend, ce qui forme un second bas-côté. On y retrouve quelques écussons armoriés, échappés à la proscription des emblèmes héraldiques.

Pris de la fièvre des rajeunissements artistiques qui existait au dix-huitième siècle, le clergé et les fabriciens de Saint-Merry dépensèrent, vers 1753, plus de cinquante mille écus, pour transformer en pleins cintres les treize ogives du chœur et de l'abside, pour équarrir les piliers en les enveloppant dans des panneaux de stuc, et pour établir une Gloire ridicule à gros rayons dorés dans la travée terminale. Les frères Slodtz, architectes, dirigèrent ce regrettable travail. Michel-Ange Slodtz, l'un d'eux, dessina la chaire à prêcher, cantonnée de palmiers et surmontée d'une figure de la Religion; mais pour placer cette chaire il fallut déformer la travée de la nef qui la contient. En 1754 l'architecte Richard éleva en dehors de l'église une chapelle de communion d'un triste aspect. Pour l'éclairer il perça la voûte de trois énormes trous ovoïdes, et pour y ouvrir trois entrées il défonça trois chapelles au midi. Les Slodtz exécutèrent quelques sculptures dans cette lourde chapelle, et Charles Coypel en peignit le tableau d'autel.

Autrefois toute l'église était ornée de magnifiques vitraux historiés, dus aux quatre plus habiles peintres verriers du dix-septième siècle, Héron, Jacques de Paroy, Chamu et Jean Nogare. Il ne reste plus de cette magnificence que des débris, épars dans le chœur, la nef et les chapelles (1).

Sous le règne de Louis-Philippe les idées, en matière d'art, subirent le contre-coup du mouvement littéraire qui ramenait les sympathies du public vers le moyen âge, si longtemps méconnu ou calomnié. Vainement les goûts du roi étaient-ils satisfaits par de lourdes constructions dépourvues de style; une réaction se manifestait dans le sens de la réhabilitation de l'art gothique. Le gouvernement résistait à cette tendance, il ne s'y associait que lentement, mais il consentait à ce que nos églises parisiennes du treizième et du quatorzième siècle ne fussent plus défigurées par de prétendus embellissements imités des Grecs, par des superpositions hybrides qui charmaient cependant MM. Fontaine et Percier et les architectes officiels. On daignait enfin consulter la tradition et les hommes spéciaux. On entreprenait de restaurer la Sainte-Chapelle et Notre-Dame d'une façon intelligente; on cherchait à se conformer à l'idée primitive de Pierre de Montreuil et des tailleurs de pierre d'autrefois qui avaient élevé ces magnifiques monuments de l'art chrétien. Ce que l'art officiel consentait enfin à faire, les entrepreneurs civils, dirigés par des gens de goût, se résignaient à l'imiter. Nous vîmes alors s'élever à Paris de modestes chapelles, appartenant à des communautés, qui furent comme autant

(1) *Paris dans sa splendeur*, H. Charpentier, éditeur.

de témoignages nouveaux du retour de l'opinion vers les saines traditions du passé. La *chapelle des Oiseaux*, située à l'encoignure de la rue de Sèvres et du boulevard des Invalides, réjouit à la fois le cœur des fidèles et les contemplations des artistes. Peu de temps après la *chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours* fut construite par Breton, dans le style du treizième siècle; elle est petite et ne mesure pas plus de 20 mètres de long sur 10 mètres de hauteur. On y voit, à l'intérieur, les nervures des voûtes, fines et hardies, retomber en gerbes de colonnettes formant des piliers qu'unit entre eux une galerie aérienne ornée de trèfles et de dentelles de pierre. L'on monte à cette galerie par deux escaliers sculptés à jour et contournant les piliers qui font face à la porte d'entrée. Le chœur est séparé de la nef par une grille en fer doré d'un beau travail, dans le genre gothique. L'autel, de marbre blanc, avec des ornements de bronze doré, est surmonté d'une statue de la Vierge, peinte selon la coutume du moyen âge. Les bas-côtés sont éclairés par des ogives où s'enchâssent des vitraux modernes remarquables. Du reste, on n'y voit pas de tableaux ni d'objets d'art; tout le mérite de ce charmant petit monument réside dans les détails de l'architecture.

Les monuments civils dont la construction date de ce règne ne seront pas tous indignes de l'attention des artistes.

Le *palais du quai d'Orsay*, situé entre les rues de Poitiers, Belle-Chasse, de Lille et le quai d'Orsay, fut commencé sous l'Empire, durant l'administration de M. de Champagny, et destiné au ministère des affaires étrangères (1810). Les travaux restèrent suspendus jusqu'à l'année 1830, où Charles X les fit reprendre dans

l'intention d'employer ce bâtiment pour l'exposition des produits de l'industrie française. Depuis cette époque les travaux ont été continués et terminés sous la direction de M. Lacornée ; ils ont coûté plus de 12 millions. Cet édifice a une vaste cour entourée de quatre magnifiques bâtiments, et deux autres cours plus petites. La façade du côté de la rivière présente une longue ligne de fenêtres formées par des arcs sous une colonnade ionique ; au-dessus est répété le même nombre de fenêtres et de colonnes d'ordre dorique. La cour est entourée par une double série d'arcades italiennes et de galeries au-dessus ; les plafonds sont peints en panneau et figurent différentes espèces de bois richement dorés. On voit quatre escaliers superbes, un à chaque coin de la cour. Sous les galeries la frise est de plusieurs couleurs marbrées. A l'intérieur il y a de très-belles salles, entre autres celle *du Trône*.

Ce monument, après être demeuré longtemps sans destination fixe, est maintenant occupé par le conseil d'État et par la cour des comptes.

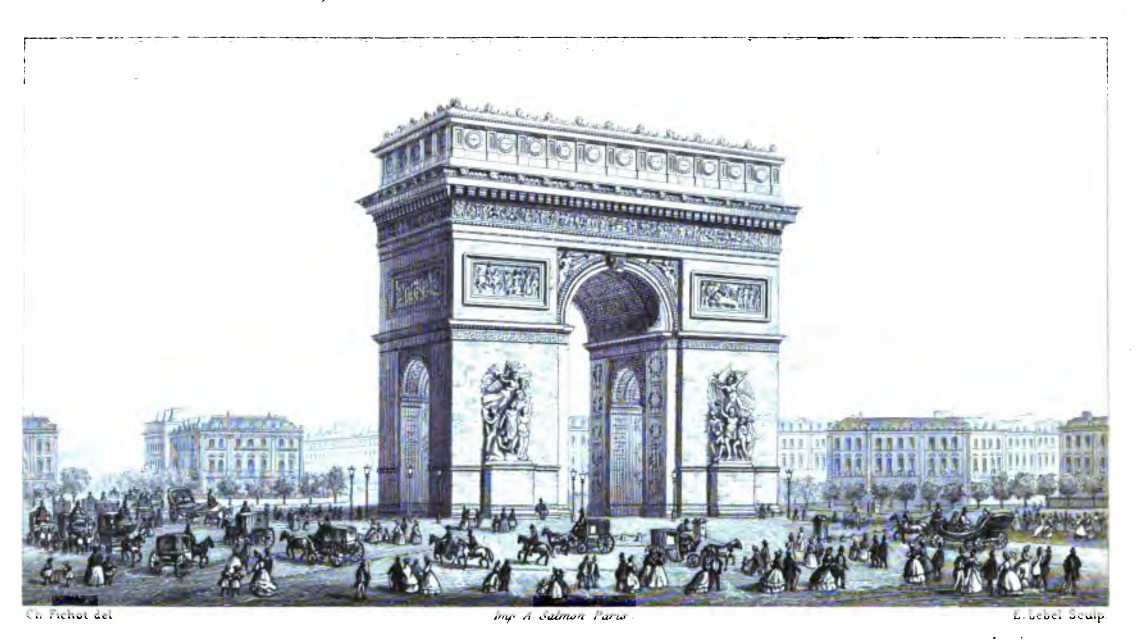
Mais déjà, par ordre du gouvernement, la capitale de la France avait vu s'élever, sur l'une de ses places publiques; l'un des plus remarquables débris de la splendeur des Pharaons égyptiens. Nous voulons parler de l'*obélisque de Loucqsor* ou de *Luxor*.

Ce monument est un monolithe formé d'une énorme masse de granit rose; il a 23 mètres de hauteur, et pèse 250,000 kilogrammes environ. Trois rangées verticales d'hiéroglyphes couvrent ses faces; la rangée du milieu est creusée à la profondeur de 15 centimètres; les deux autres sont à peine taillées. Les cartouches, multipliés sur les quatre faces, présentent tous le nom et le pré-

nom de Rhamsès ou Sésostris (premier roi de la dix-neuvième dynastie égyptienne de Manéthon) et contiennent le récit héroïque de ses travaux. Le bloc de granit sur lequel repose le monolithe égyptien, au milieu de la place de la Concorde, a 5 mètres de haut sur 3 mètres de large et pèse à lui seul 100,000 kilogrammes environ. L'obélisque est un présent du vice-roi d'Égypte; il était resté pendant plusieurs siècles enterré au misérable village de Luxor, qui est tout ce qui reste aujourd'hui de *cette Thèbes aux cent portes, habitée jadis par des millions d'hommes*. Sa translation en France eut lieu en 1833, sous la direction de Le Bas, ingénieur de la marine, et sur un vaisseau qu'on avait construit exprès. Les préparatifs qu'il fallut faire avant de pouvoir le dresser prirent près de trois ans. Enfin, le 25 octobre 1836, Le Bas procéda avec le plus grand succès à cette érection, au milieu d'un immense concours de spectateurs. Tous les frais réunis de transport et d'érection s'élevèrent à trois millions environ. Ce monument s'élève près du lieu où fut dressé l'échafaud de Louis XVI, souvenir sinistre qui semble planer sur la place de la Concorde et lui interdire de porter un semblable nom, en contradiction avec les témoignages de l'histoire.

L'aiguille égyptienne, plantée au milieu de la place, n'est guère en harmonie avec elle, mais c'est une faute qui se perd dans le désaccord de tout le reste, et surtout dans la grandeur de l'ensemble, dont les vices de détails ne peuvent gâter l'admirable effet. Qu'on dise tant qu'on voudra que le dessin des fontaines (nous les décrivons ci-après, pages 92 et suiv.), des colonnes rostrales, des candélabres n'est pas irréprochable; que le grand pla-

teau d'asphalte placé au centre, avec l'obélisque à son milieu et ses deux énormes fontaines de fonte aux deux bouts, ressemble à un surtout de table; que les six figures de chacune des deux grandes vasques font bien d'être assises, car elles doivent être fatiguées de leur propre poids; qu'on ajoute encore quelques justes critiques sur l'éparpillement des lumières dans cette place-veilleuse, comme on l'appelle, qui est largement éclairée et où l'on voit si peu clair; que l'on se moque tout à son aise de ces petits pavillons dont on a trouvé moyen de faire huit piédestaux pour les statues curules des principales villes de France; il n'en est pas moins vrai, nous le répétons, que c'est encore là une admirable place, où l'art lui-même a ses dédommagements. Un monument comme le *Garde-Meuble;* des statues comme les deux Victoires ailées de Coysevox, dont les coursiers galopent si bien aux deux côtés de la grille des Tuileries; deux chefs-d'œuvre comme les deux chevaux de Coustou, qui, le 11 septembre 1795, ont été transportés de l'abreuvoir de Marly à l'entrée des Champs-Élysées, où ils ont si bon air; enfin deux figures magistrales comme celles de la ville de Lille et de Strasbourg, si fièrement taillées dans la pierre par le ciseau de Pradier, rachètent bien des choses. Ce qui rehausse tout cela, c'est la verdure dont les hauts massifs des Tuileries et des Champs-Élysées encadrent la place de la Concorde au levant et au couchant; c'est aussi la perspective de monuments qui s'étend sous le regard partout où il n'a pas à se reposer sur des masses d'ombrages : là-bas, au-dessus des arbres et du panache des jets d'eau, le gros pavillon des Tuileries et son drapeau flottant; de l'autre côté, tout au bout de la haute avenue des Champs-Élysées,



Ch. Fichot del.   Imp. A. Salmon Paris.   E. Lebel Sculp.

L'ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE

...-de-Triomphe, pour géante...
... soir d'été, le ... ...
... son départ va ... de ...
..., si la perspective ... moins ...
... D'un côté la Ma...
..., fait bien comme fond...
... une assez mesquine avec ...
... qui ne mène à rien, la ...
... en 1807 par Peyre ...
... ion, n'est pas faite pour ... de ...
... gagné beaucoup à ...
..., dont les deux flèches ...
... palais ou gracieux ...
... s'élève à droite.

... pont ... la ...
... gardien de l'Arc ...
... le, ... l'... !
...

C'est par ... devant ... ier
... que ... l'Arc ... de
... l'hom...
... décidé que ... de
... les ... de ...

... Constan... 22 ...
... mètres de ... à la porte Saint-...
... de ... eut ...
... ternes, ... 24 ...
... largeur ... mètres.

... arc de triomphe de l'Étoile a ... de 50
... largeur 45 mètres, d'... 23
...

l'Arc-de-Triomphe, porte géante à travers laquelle, certain soir d'été, le soleil couchant vient regarder la ville que son départ va plonger dans l'ombre. Au nord et au midi, si la perspective a moins d'étendue, elle a son prix encore. D'un côté la Madeleine, terminant la large rue Royale, fait bien comme fond de tableau, et, de l'autre, quoique assez mesquine avec son fronton étroit et son escalier qui ne mène à rien, la façade du Corps législatif, plaquée en 1807 par Poyet sur les derrières du Palais-Bourbon, n'est pas faite pour gâter le point de vue. Ce côté a gagné beaucoup à la construction de Sainte-Clotilde, dont les deux flèches à jour font, sur la gauche de ce palais, un gracieux pendant au dôme des Invalides, qui s'élève à droite.

Le 29 juillet 1836, comme on l'a vu plus haut, eut lieu l'inauguration de l'*Arc-de-Triomphe* de la barrière de l'Étoile, monument d'une grande magnificence architecturale et qui honore l'époque qui l'a vu construire.

C'est par un décret impérial en date du 18 février 1806 que fut arrêtée l'élévation de l'arc de triomphe de l'Étoile en l'honneur des armées françaises. Dès l'origine il fut décidé que cet édifice serait bâti dans des dimensions colossales. Or le plus grand arc de triomphe antique, celui de Constantin, a de hauteur 22 mètres et 25 mètres de largeur. Quant à la porte Saint-Denis, arc de triomphe le plus grand que l'on eût encore élevé chez les modernes, il porte de hauteur environ 24 mètres, de largeur environ 25 mètres.

L'arc de triomphe de l'Étoile a de hauteur plus de 50 mètres. de largeur 46 mètres, d'épaisseur près de 23 mètres.

Le grand arc a 30 mètres de hauteur sur 15 mètres de largeur.

Les petits arcs ont 19 mètres de hauteur sur environ 9 mètres de largeur.

Les fondations ont 15 mètres de profondeur au-dessous du sol, sur 56 mètres de longueur et 28 mètres de largeur.

La première pierre porte pour inscription : « *L'an* 1806, *le quinzième d'août, jour de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté Napoléon le Grand, cette pierre est la première qui a été posée. Le ministre de l'intérieur, M. de Champagny.*

Les sommes consacrées à la bâtisse et à la décoration de l'arc de triomphe s'élèvent à neuf millions six cent cinquante et un mille cent quinze francs quarante-deux centimes :

Sous l'Empire........	3,200,713 fr.	36 c.
Sous la Restauration.	3,000,778	68
Sous Louis-Philippe.	3,449,623	38
Total.....	9,651,115	42

Ce fut originairement le projet présenté par l'architecte Chalgrin que l'on adopta ; ce travail, peu remarquable, fut approuvé par Napoléon au milieu des préoccupations de l'année 1806. Chalgrin dirigea la construction de l'arc jusqu'au-dessus de la corniche du piédestal. Après la mort de cet artiste, en janvier 1811, M. Goust suivit l'exécution de ce projet jusqu'à la hauteur de l'imposte du grand arc, et bientôt, en 1814, les travaux furent interrompus. On les reprit en 1823, sous

la Restauration. MM. Huyot et Goust devaient les diriger ; mais le premier de ces artistes, ayant présenté un projet qui s'écartait des données primitivement adoptées, cessa ses fonctions, et M. Goust fut chargé de diriger les travaux sous la surveillance d'une commission composée de quatre architectes : MM. Fontaine, Debret, de Gisors et Labarre. Avec ces dispositions l'arc de triomphe fut élevé jusqu'à la première assise de l'architrave de l'entablement.

Les modifications proposées par M. Huyot consistaient à garnir les angles des deux massifs de l'arc de colonnes avec leurs piédestaux, en sorte que les champs pour les sculptures eussent été moins larges, que la saillie des colonnes eût donné plus d'effet à l'aspect du monument, et qu'enfin l'appareil architectonique de l'édifice eût dominé celui des sculptures.

Des hommes de goût et d'expérience regrettent que l'on n'ait pas adopté cette modification. Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui la simplicité un peu nue de cet arc immense fait tomber toute l'attention sur les sculptures, dont quelques-unes n'ont pas le degré de perfection requis pour supporter cette préférence. En rétrécissant le champ des sculptures et en les mettant dans des rapports à peu près égaux avec les ornements d'architecture, M. Huyot avait peut-être pensé à sauver l'imperfection probable de quelques groupes ou de quelques bas-reliefs qui se seraient alors confondus avec la disposition générale, tandis que, avec le système de sculpture gigantesque et excessivement saillante sur un fond uni, le plus léger défaut devient choquant. Mais, lorsqu'en 1828 M. Huyot reprit la direction des travaux, l'élévation de

l'arc jusqu'à l'entablement ne permettait plus d'exécuter les changements qu'il avait proposés. C'est alors que ce grand architecte fit exécuter la voûte ogive intérieure, destinée à supporter le dallage supérieur et la sculpture d'ornement de la grande voûte. La place qu'occupe ce beau monument a été merveilleusement choisie; ses dimensions sont colossales, ses proportions heureuses, et les ornements qui le décorent distribués avec goût; mais avec toutes ces qualités l'arc de triomphe de l'Étoile pourrait n'être encore qu'un splendide et gigantesque édifice si les grands faits d'armes qu'il rappelle ne lui donnaient un puissant intérêt. Ainsi on y trouve trois cent quatre-vingt-quatre actions guerrières; depuis la bataille de Valmy, en 1792, jusqu'à celle de Ligny, en 1815, les noms de cent vingt-six officiers généraux ayant combattu pour la France pendant cette période. Cet arc de triomphe n'est donc plus un simple édifice, mais un monument national.

Ce n'est point ici le lieu de soumettre à l'analyse de la critique les proportions et les détails de cette œuvre architecturale. La face qui regarde Paris est préférée à l'autre, et, parmi les sculptures qui ornent la première, le groupe colossal de droite, figurant *le Départ*, en 1790, par M. Rude, attire surtout l'attention. Le Génie de la guerre, poussant le cri d'alarme et montrant de la pointe du glaive où l'ennemi doit être rencontré et vaincu, est plein de vie, de mouvement et d'enthousiasme. Le chef qui appelle les citoyens aux combats et les autres personnages se réunissant à lui au cri d'alarme, ne le cèdent point au Génie qui plane au-dessus d'eux. Tout dans ce groupe est conçu, lié avec aisance et énergie, et sa belle

exécution contribue à en rendre l'effet rapide et durable.

L'autre groupe colossal, à gauche, représente *le Triomphe*, en 1810. On y voit l'empereur couronné par la Victoire, tandis que la Renommée publie ses hauts faits et que l'Histoire les écrit. La composition a paru un peu froide, et l'exécution, bien que savante, encourt le reproche de lourdeur. On remarque surtout avec étonnement l'expression plus que modeste de la figure de l'empereur couronné par la Victoire. Ce groupe est de M. Cortot.

Sur la face opposée, du côté de l'avenue de Neuilly, les deux groupes sont de M. Étex; l'un représente *la Résistance*, en 1814, et l'autre *la Paix*, en 1815. Le mélange des qualités et des défauts dans ces deux ouvrages est tel qu'il maintient constamment l'œil et l'intelligence des spectateurs entre le désir de louer et le besoin de blâmer. Les deux compositions manquent de clarté, et, en général, on trouve les proportions des figures courtes et lourdes.

Entre l'imposte du grand arc et l'entablement sont placés, sur chacune des grandes faces, deux bas-reliefs, et un autre sur chacune des faces latérales.

Ces quatre groupes devaient, par la nature héroïque ou emblématique des sujets, être traités dans le style le plus élevé. Six grands bas-reliefs, dus aux plus illustres statuaires de l'époque, se développent sur les diverses faces du monument et représentent de mémorables journées militaires. D'autres morceaux de sculpture d'une dimension moins grande contribuent à l'ornement des trois voûtes. Rien de plus majestueux, de plus grandiose que l'intérieur des voûtes. Lorsqu'après avoir fait atten-

tivement le tour de l'édifice l'on passe et l'on repasse sous ces arcs immenses; lorsque des bancs établis au pied des murailles on lit tous les noms des généraux et des batailles inscrits sur les grands massifs du monument, on se sent assailli d'une nuée d'idées, d'une foule de sentiments élevés qui mettent l'âme dans un situation difficile à décrire.

Quelque imperfection que la critique puisse signaler dans ce grand ouvrage, il n'en reste pas moins certain que le volume prodigieux de sa masse, que sa position et l'ensemble des grands événements militaires et politiques dont il rassemble et consacre les souvenirs en font un immense jalon historique sur lequel la postérité ne cessera pas de tenir ses regards attentivement fixés.

En 1840 le gouvernement avait résolu de donner aux fêtes anniversaires de Juillet une solennité inaccoutumée et d'en faire, en quelque sorte, une manifestation nationale. Depuis dix ans les restes mortels des citoyens qui avaient péri en juillet 1830, en combattant pour les lois, étaient demeurés ensevelis dans des fosses creusées sur les divers points de la ville où la lutte avait été engagée. La loi voulait qu'ils fussent exhumés et transportés dans une vaste tombe creusée au milieu de la place de la Bastille et au-dessus de laquelle on venait d'élever la *colonne de Juillet*, colonne de bronze destinée à honorer les sanglants souvenirs de deux révolutions.

La cérémonie de la translation des ossements fut inaugurée, le 28 juillet, par un service funèbre célébré en grande pompe dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, récemment restaurée et rendue au culte. A l'issue de ce service, auquel avaient assisté les grands corps adminis-

tratifs et judiciaires, un spectacle imposant fut offert aux yeux de la foule; c'était celui d'un char colossal, traîné par vingt-quatre chevaux richement caparaçonnés, et qui s'avançait lentement, sur la longue ligne des quais et des boulevards, au milieu d'un million de spectateurs attirés par la nouveauté et la grandeur lugubre de la cérémonie. Sur la place de la Bastille apparaissait, de loin, dépouillée des échafaudages et des voiles, la haute colonne de Juillet, sur laquelle étaient gravés en lettres d'or les noms de cinq cent quatre combattants populaires, qu'on appelait « les héros, » et qui allaient être ensevelis dans cette tombe immense creusée au milieu des ruines de l'ancienne Bastille. L'art, mis au service de l'idée révolutionnaire, avait installé au sommet de cette colonne cette statue dorée, ce Génie fatal qui semble planer sur Paris et s'élancer dans l'espace pour secouer sa torche sur les peuples, ce Spartacus idéal qui appelle l'humanité à la révolte en agitant les tronçons brisés de sa chaîne.

Le sarcophage, supporté à chaque bout par un lion, était revêtu de velours noir à bordures argentées, sur lequel il y avait de chaque côté cinq grands écussons portant les chiffres 27, 28 et 29 juillet 1830. La partie supérieure, en forme de catafalque, était recouverte d'une draperie en velours dessinant sur toute la longueur du sarcophage une grande croix d'argent, ornée à chaque extrémité de riches et magnifiques broderies. Autour du soubassement, destiné à renfermer les cinquante cercueils collectifs, en dehors de la ligne du sarcophage, régnait une galerie bordée d'énormes panaches au-dessus desquels étaient suspendues des couronnes. De nombreux faisceaux de drapeaux tricolores décoraient le char, porté

sur six roues en bronze ciselé et argenté. Un temple funèbre, destiné à recevoir le char pour la cérémonie de l'absoute, avait été construit en face de la grande entrée des caveaux, du côté de la rue Saint-Antoine; ce temple, de douze mètres d'élévation, était supporté par douze pilastres d'ordre égyptien et le pourtour du soubassement orné d'écus aux devises de Juillet. Sur chacun des frontons regardant la rue et le faubourg on avait peint un lion, la crinière dressée. L'intérieur du temple était recouvert de tentures noires; vingt lampes sépulcrales pendaient à la voûte. Deux grandes tribunes y étaient dressées, et les personnages les plus illustres du gouvernement y avaient pris place. Parmi eux la foule se complaisait à remarquer M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, M. le comte Jaubert, ministre des travaux publics, M. le maréchal Gérard et M. Dupin aîné. La marche triomphale et l'hymne funèbre avaient été composés par M. Berlioz. Au moment où le char funéraire entra dans le temple on arbora au sommet de la colonne une bannière aux trois couleurs sur laquelle était brodée une palme, et bientôt après le clergé procéda aux cérémonies prescrites par le rit catholique. Quand les prières eurent été prononcées sur la tombe des morts l'assemblée se sépara en proie à une émotion profonde et les troupes défilèrent devant la nouvelle colonne.

Pendant le règne de Louis-Philippe l'administration municipale consacra chaque année, depuis 1832, une certaine somme au forage de *puits artésiens* sur plusieurs points de Paris; elle avait surtout pour but de procurer de l'eau à certains quartiers trop éloignés des grandes conduites de distribution des eaux pour qu'on pût y faire

parvenir des tuyaux secondaires. Elle voulait aussi, en perçant le banc de craie qui règne sous le sol de la capitale, fournir de nouveaux éléments d'observation à la science géologique, et éclairer en même temps toute personne intéressée sur les chances d'un pareil forage dans le département de la Seine. L'on fit le premier essai de ce genre au carrefour de la rue de Reuilly, dans le faubourg Saint-Antoine; mais il ne répondit pas aux espérances qu'on avait conçues. Après être parvenu à une profondeur de plus de 100 mètres on obtint plusieurs nappes d'eau; aucune ne s'éleva jusqu'à la surface du sol ; celle qui s'en approcha le plus avait son niveau à 3 mètres. Dès lors on renonça à creuser plus avant, après une dépense de 10,672 fr. 63 c.

Le puits de l'abattoir de Grenelle a pleinement répondu, pendant quelque temps, à tout ce qu'on attendait de ce grand travail. Commencé en 1832 par Louis Mulot, il fut terminé, après beaucoup d'efforts, en 1841. L'on obtint aussitôt 1600 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures, à une élévation de 30 mètres au-dessus du sol et de 14 mètres au-dessus du bassin de la Villette. Sa température est de 28 degrés centigrades. L'on espéra dès lors qu'il serait possible de procurer de l'eau au quartier de l'Estrapade, qui est le point le plus élevé de Paris, et l'on construisit à cet effet un vaste réservoir près de la place de ce nom ; mais la quantité d'eau fournie par le puits de Grenelle ne tarda pas à diminuer sensiblement de jour en jour, et aujourd'hui il n'y a plus rien à en attendre à cet égard.

L'administration fit également forer à cette époque des puits artésiens, dits *d'absorption*, aux trois barrières

de Saint-Mandé, de Grenelle et du combat; leur profondeur atteignit de 60 à 85 mètres. L'on voulait faire absorber ainsi les eaux pluviales sur certains points de Paris où il n'existe pas d'égouts. Les résultats n'ayant pas répondu aux espérances qu'on avait conçues sur ce point, l'on arrêta les travaux après une dépense de 29,936 fr. 89 c.

Le *musée Dupuytren*, rue de l'École-de-Médecine, fut fondé par l'université de Paris; il se compose d'une collection formée par le célèbre Dupuytren et relative à l'anatomie pathologique. Elle renferme des morceaux d'ostéologie, des pièces injectées et l'imitation en cire de plusieurs maladies chirurgicales, et particulièrement des maladies de la peau, etc. Cette collection est placée dans le réfectoire du couvent des Cordeliers.

Les *bassins de la rue Racine*, réservoirs destinés à l'aménagement des eaux de l'Ourcq, ont été commencés en 1836. Ils sont au nombre de trois et renferment près de 6,000 mètres cubes d'eau; on a employé pour leur construction le béton hydraulique.

Les *fontaines de la place de la Concorde* ont été édifiées en 1839. Celle du côté de la Seine est dédiée aux mers; près du bord on remarque des tritons et des néréides tenant tous un poisson dont la bouche donne passage à un jet d'eau; au milieu du bassin est un groupe composé de six figures assises, ayant le gouvernail en main; ces figures représentent l'Océan, la Méditerranée, la pêche du poisson de mer, celle des perles, celle du corail et celle des coquillages. Aux pieds des six figures sont des dauphins qui les entourent de gerbes d'eau; trois Génies figurent la Navigation maritime, le Commerce, l'Astronomie. Sur un énorme tronc de palmier s'élèvent les

vasques qui déversent l'eau en cascades. La fontaine du côté du Garde-Meuble est dédiée aux fleuves ; six figures assises la décorent ; deux représentent le Rhône et le Rhin, les quatre autres les récoltes du sol français : raisins, blés, fleurs et fruits ; trois Génies représentent l'Agriculture, la Navigation fluviale et l'Industrie. Toutes ces figures ont été exécutées dans l'usine de M. Muel, sous la direction de M. Hittorf; elles sont en fonte de fer.

Les fontaines qui nous occupent furent revêtues dans l'origine d'une peinture qui devait être, disait-on, d'une grande solidité. Les chairs des statues imitaient le bronze florentin; les vêtements, le bronze vert antique; les accessoires et les ornements étaient dorés. Mais toute cette peinture, ces dorures n'ont pas résisté longtemps aux influences diverses auxquelles elles étaient soumises, et à maintes reprises (tous les deux ans, croyons-nous) il a fallu gratter à vif et repeindre les fontaines, et cela sans plus de succès que la première fois. On était dès lors édifié sur l'insuffisance complète d'un tel moyen employé à la décoration et à la préservation de la fonte.

Cependant une industrie nouvelle se créait; elle n'allait à rien moins qu'à transformer par les procédés galvaniques les pièces les plus volumineuses et à leur donner l'aspect et la durée du bronze. A ces procédés, qui sont de l'invention de M. L. Oudry, la sanction de l'expérience paraît déjà acquise par les applications qui en ont été faites à plusieurs fontaines de Paris, ainsi qu'à un grand nombre de poteaux indicateurs du bois de Boulogne, de candélabres, de bancs de nos promenades publiques. Aussi l'administration municipale, sur le rapport d'une commission choisie dans son sein et composée des hommes

les plus compétents dans la matière, n'a-t-elle pas hésité à voter les fonds nécessaires pour que les fontaines de la place de la Concorde, ainsi que les vingt colonnes rostrales et les deux cent vingt candélabres de cette place et de ses abords et de la grande avenue des Champs-Élysées, soient à leur tour l'objet d'une transformation semblable.

Une distance de 65 mètres sépare les deux fontaines, qui sont placées dans l'axe du pont, de la rue Royale-Saint-Honoré et des quatre avenues latérales. Elles présentent une disposition analogue à celle des châteaux d'eau si vantés qui accompagnent l'obélisque de Saint-Pierre de Rome, mais elles l'emportent sur ceux-ci par la richesse des détails et l'ampleur des proportions, comme par le volume d'eau qu'elles débitent. Ce volume dépasse pour chaque fontaine 6,716 mètres cubes par vingt-quatre heures, soit près du double de ce que dépense une des fontaines de la place Saint-Pierre de Rome.

Elles sont composées d'un vaste bassin circulaire de 16 mètres de diamètre. Ce bassin, en pierre polie, est divisé, dans sa circonférence, par douze piédestaux accouplés, surmontés d'amortissements en fonte. Au-dessus du bassin sont deux coupes superposées; la plus grande a 6 mètres de diamètre; l'autre, qui est renversée, comme aux fontaines de Saint-Pierre, n'a que 3 m. 50 c. La hauteur totale de la fontaine, sans compter la gerbe qui la surmonte, est de 9 mètres.

Le *Château d'eau*, dont nous avons mentionné la fondation, a disparu lors des travaux occasionnés par l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli.

Quelques autres fontaines furent établies à Paris sous le gouvernement de Juillet, savoir :

La *fontaine de la place Louvois* ou *Richelieu*, sur l'emplacement de l'ancien théâtre de l'Opéra, en face de la Bibliothèque impériale. Cette fontaine monumentale fut construite en 1835. Elle se compose d'un vaste bassin de pierre de forme circulaire, avec un piédestal orné de bas-reliefs en bronze ; ce piédestal supporte un autre bassin garni de gueules d'où l'eau s'élance. Au milieu sont les figures en bronze de la Seine, de la Saône, de la Loire et de la Garonne.

La *fontaine Cuvier*, ou *du Jardin des Plantes*, au coin des rues Cuvier et Saint-Victor. Elle fut construite par Vigoureux, pour remplacer celle que Bernini avait élevée, en 1761, au même endroit. Ce monument se compose d'un piédestal semi-circulaire, supportant deux colonnes ioniques avec un entablement où se lisent les mots : *A Georges Cuvier*. Le Génie de l'histoire naturelle, représenté par une statue de femme, occupe une niche placée entre les deux colonnes. Les volutes des chapiteaux sont formées de coquillages. Le haut du piédestal, orné de diverses têtes d'animaux, se trouve entouré d'une espèce de frise.

La *fontaine Molière*, rue Richelieu, près de la rue du Hasard. Cette fontaine se compose d'un piédestal dans le style de la Renaissance, d'un bassin, d'une grande niche, d'un fronton et d'un attique de forme académique. La statue en bronze de Molière assis est de Seurre ; les Muses de la comédie légère et de la comédie grave, qui accostent, à droite et à gauche, le grand socle de marbre, sont dues au ciseau de Pradier. Malgré la beauté incontestable

de ses détails et de son exécution, l'ensemble de ce monument n'offre pas d'intérêt, à cause de sa situation et de son entourage; en effet il se trouve adossé, d'une façon brusque et sans aucun motif, à des maisons privées de style, entre des rues peu spacieuses, où il manque de développement et d'accessoires convenables.

La *fontaine Notre-Dame*, près du chevet de la cathédrale. Ce joli monument gothique a été construit par Vigoureux en 1845; il se compose de deux bassins hexagones superposés, ayant un piédestal triangulaire à leur centre. Les trois archanges vengeurs se trouvent adossés aux angles; ils sont debout, avec leurs épées d'or, sur des dragons à trois têtes qui versent de l'eau. Un clocheton gothique tout dentelé, et reposant sur trois colonnes corinthiennes, est supporté par le piédestal. Ce clocheton abrite la statue de la sainte Vierge tenant entre ses bras son divin Fils.

Durant la même période le gouvernement, d'accord avec l'administration municipale de Paris, se préoccupa vivement d'accroître le nombre des ponts, des quais et des ports de la ville, et d'ordonner, dans la même sphère de constructions, les travaux d'agrandissement et de consolidation que les circonstances rendaient nécessaires.

On construisit le *pont de Bercy* ou *de la Gare*, destiné à mettre en communication la Gare et Bercy. Bientôt après le *pont Louis-Philippe*, reconstruit de nos jours par ordre de Napoléon III, établit une communication entre les îles Saint-Louis, de la Cité et le port au Blé. En 1834 fut bâti, par l'ingénieur Polonceau, le *pont du Carrousel* ou des *Saints-Pères*, qui a deux piles en pierres et deux culées. Les trois arcades de ce pont, d'as-

pect un peu lourd, sont formées par des tuyaux en fonte et réunis entre eux par des anneaux également en fonte. Le plancher est en bois recouvert de sable sur une couche de béton.

Le *pont de Constantine*, aboutissant du quai de Béthune au quai Saint-Bernard, et le *pont de Damiette*, aboutissant du quai des Célestins au quai d'Anjou, sont suspendus et ne peuvent être traversés que par des piétons. Ils n'ont été entièrement terminés qu'en 1837.

Le *Pont-au-Double*, qui conduit de la rue de la Bûcherie au parvis Notre-Dame, fut construit en 1634; il n'est composé que de deux arches. Dans l'origine on payait un double tournois ou deux deniers pour le traverser, et c'est de là qu'est venu son nom. Une grande partie de la largeur de ce pont était autrefois occupée par les dépendances de l'Hôtel-Dieu; l'autre partie était publique et servait aux piétons. Depuis 1830 ce pont est livré en entier au public.

Le *pont Saint-Charles*, qui suivait le même trajet que le précédent et qui en était voisin, était entièrement occupé par une galerie vitrée servant de promenade aux malades de l'Hôtel-Dieu.

On restaura, on embellit plusieurs quais, tels que le quai du Louvre au Pont-Neuf, celui qui va du Pont-Neuf au Pont-au-Change, du pont Notre-Dame à la Grève, de la Grève au Pont-Marie; les quais qui longent le canal Saint-Martin, depuis la barrière de Pantin jusqu'à la place de la Bastille; le quai des Grands-Degrés, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu; celui qui va de la porte des Bons-Hommes jusqu'à Sèvres; les quais de la Mégisserie, Pelletier et de Grève furent entièrement reconstruits; celui de

l'École fut élargi et redressé. Ces quais, vastes, plantés d'arbres, garnis de trottoirs, éclairés au gaz, devinrent dès lors une des promenades les plus agréables de Paris.

Depuis l'Empire le service ordinaire du pavé de la capitale se trouvait divisé en deux parties; la première, comprenant les traverses de premer ordre, classées au nombre des routes impériales ou royales, était entretenue aux frais du trésor, au moyen d'un crédit annuel qui s'élevait à 358,700 fr. en 1831, et qui, en 1848, avait été porté, en différentes reprises, à 500,000 fr. Il est aujourd'hui de 850,000 fr., à raison de l'augmentation des dépenses qu'entraîne l'entretien du cailloutage. L'ancienne distinction n'existe plus. La seconde partie comprenait les voies municipales et demeurait entièrement à la charge de la ville. En 1830 l'administration municipale y consacrait 456,000 fr. Depuis cette époque ce chiffre a été porté successivement jusqu'à 1,150,000 fr.; ainsi l'entretien ordinaire du pavé de Paris coûte 2 millions. Dans cette somme ne sont pas compris les frais d'établissement des voies, grandes ou petites, nouvellement macadamisées, comme les boulevards, les rues de Rivoli, de la Paix, Castiglione, les avenues des Champs-Élysées, de Montaigne, les quais, etc. Ce système, qui n'est qu'à l'état d'essai, n'a pu dire encore ni ce qu'il vaut, ni même tout ce qu'il coûte d'entretien. Dans la même somme ne se trouvent pas compris non plus les crédits spéciaux accordés par l'État ou par la ville, les dépenses faites pour des pavages neufs ou pour des relevés à bout exigés par des services particuliers. Chaque année, depuis 1830, les travaux considérables exécutés dans la capitale, tant pour le percement de nouveaux égouts que pour la réparation

ou la reconstruction des anciens, la pose de nouvelles conduites d'eau et les nombreux essais du système de macadamisage, ont fait attribuer des sommes fort importantes au chapitre du pavé de Paris, en sus des crédits ordinaires d'entretien.

Mais ces divers travaux ont puissamment contribué aussi à l'assainissement de la ville ; la construction surtout de nouveaux embranchements d'égouts a apporté des améliorations sensibles dans le pavage, en facilitant l'écoulement souterrain des eaux dans chaque localité. L'on a pu ainsi remanier les chaussées d'un grand nombre de rues pour en régulariser les pentes et les assainir. En opérant les remaniements ou en exécutant des pavages neufs, l'on est enfin parvenu à réaliser le projet, suivi systématiquement durant plusieurs années, de disposer les surfaces de toutes les rues en chaussées bombées. Ce mode de construction, favorable à la propreté de la voie publique et à la circulation des nombreuses voitures qui parcourent la ville dans tous les sens, produit en outre une économie certaine pour l'entretien du pavé. L'on a voulu également faire couler les ruisseaux sous les trottoirs, mais cette innovation, n'ayant pas donné ce qu'elle promettait, a été abandonnée.

Quoique la sûreté des piétons, au milieu du va-et-vient incessant des voitures, fît désirer vivement l'augmentation des trottoirs, on en voyait fort peu s'établir avant l'année 1828. A cette époque l'administration municipale crut devoir encourager cette construction en accordant des primes. Ce moyen ne fut pas sans produire quelque effet. Jusqu'ici toutefois l'ensemble des propriétaires de maisons s'est montré peu disposé à les border de trot-

toirs. Dans leur propre intérêt bien compris, comme dans celui du public, il est à désirer qu'une loi spéciale, prenant en considération le prix si élevé des locations à Paris, vienne les contraindre à opérer sans retard cette importante amélioration (1).

Depuis 1832 l'administration municipale s'est mise à l'œuvre pour établir dans Paris un ensemble général et combiné d'égouts. Après avoir relevé le plan des anciens égouts l'on a dressé un projet systématique pour les nouveaux. On a opéré des nivellements dans toutes les directions, afin d'étudier les meilleures voies pour faire écouler les eaux et de déterminer, dans de justes proportions avec les besoins de chaque quartier, les parties d'égout qui devaient être faites en grande, en moyenne et en petite section. En effet la différence des sections d'égout dépend de leur grandeur, et cette grandeur est calculée d'après deux éléments : l'élévation de la voûte et la largeur du radier. L'égout de petite section a 2 mètres de hauteur et 60 centimètres de radier ; celui de moyenne section porte 2 mètres de hauteur et 80 centimètres de radier; enfin l'égout de grande section, appelé égout-galerie, a 2 mètres de haut sur 1 mètre de radier. Le dernier grand égout, construit rue de Rivoli et nommé égout de ceinture, porte 2 mètres de hauteur et 2 mètres de radier. L'égout-galerie contient une ou plusieurs conduites d'eau posées sur des consoles. On a dû supprimer les conduites de gaz, qu'on avait voulu d'abord y placer.

Les grands travaux exécutés pour la construction du système d'égout qui s'étend sous Paris tout entier ont eu

(1) M. A.-J. Meindre, *Histoire de Paris et de son influence en Europe*.

pour but non-seulement l'absorption des eaux pluviales et ménagères, mais encore l'amélioration des pentes et la disposition des chaussées et des ruisseaux des rues, dans l'intérêt de la circulation et du lavage de la voie publique par les bornes-fontaines. Indépendamment de ces objets principaux, un grand nombre d'égouts servent au placement des conduites principales pour la distribution des eaux, et concourent ainsi au projet, suivi systématiquement depuis un grand nombre d'années, de répandre ces eaux dans toutes les rues de Paris (1).

Sept conduites-maîtresses, partant de l'aqueduc de ceinture ou du bassin même de la Villette, aboutissent à de grands réservoirs placés sur la rive gauche de la Seine et fonctionnent pendant la nuit pour les remplir. L'on compte à Paris, *intra muros*, cinq grands réservoirs d'eau de l'Ourcq : deux sur la rive droite : le réservoir de Monceaux, à l'extrémité ouest de l'aqueduc de ceinture, de 10,000 mètres cubes de capacité, et le réservoir de Ménilmontant, près de l'abattoir de ce nom, de 2,000 mètres cubes seulement de contenance; trois sur la rive gauche : le double réservoir sur la rive Saint-Victor, près de la halle aux Vins : il contient 6,000 mètres cubes d'eau; le triple réservoir Racine, près de l'Odéon, d'une capacité de 6,000 mètres cubes, et le double réservoir Vaugirard, près du boulevard des Invalides, pouvant contenir 10,000 mètres cubes. C'est à ces trois réservoirs de la partie méridionale de Paris qu'aboutissent les sept conduites-maîtresses, après avoir traversé la rivière au pont d'Austerlitz, au pont de la Tournelle, au Pont-au-

(1) Id., *ibid*.

Change, au Pont-Neuf, au Pont-Royal et au pont de la Concorde. Au moyen de ces réservoirs, qui s'emplissent pendant la nuit, on parvient à faire couler l'eau sur plusieurs points élevés des quartiers sud de la ville et à y opérer un lavage régulier. On a eu soin de placer les bornes-fontaines sur les points culminants du sol pavé. L'établissement de tous les réservoirs a coûté 835,193 fr. 71 c.; ils contiennent ensemble 28,600,000 litres d'eau (1).

(1) M. A.-J. Meindre, *Histoire de Paris et de son influence en Europe.*

LIVRE XX.

PARIS SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE ET SOUS LE RÈGNE DE NAPOLÉON III.

CHAPITRE PREMIER.

Paris sous la seconde république (1848 — 1852).

Un gouvernement provisoire avait été proclamé, le 24 février 1848, dans l'enceinte du Palais-Bourbon, où siégeaient encore les députés de la gauche, associés à un assez grand nombre d'insurgés victorieux qui courbaient la majorité sous leurs menaces. Dès que ce gouvernement entra à l'hôtel de ville il en rencontra un autre, installé par l'émeute, qui déjà fonctionnait, et entendait bien garder ses pouvoirs. Les deux comités, au lieu d'engager entre eux une lutte sans issue probable, se mirent d'accord et fusionnèrent. Telle fut l'origine du gouvernement provisoire de 1848, qui compta dans son sein des hommes tels que MM. Dupont de l'Eure, de Lamartine, Ledru-Rollin, Marie, Arago, Crémieux, Armand Marrast, Louis Blanc, Flocon, Garnier-Pagès, et un ouvrier nommé Albert. Nul ne lui demanda compte de sa dictature et de la légitimité de son mandat; tout le monde obéit. Il a été de mode, depuis la chute de ces dictateurs, de déverser sur eux beaucoup d'injures; quand l'heure de la peur est passée, les partis ont pour habitude de se venger de la

pusillanimité dont ils ont fait preuve en exagérant la malveillance et la calomnie. Portés par une tempête au faîte du pouvoir, les hommes du gouvernement provisoire ne manquèrent ni de courage, ni de capacité. Ils commirent de grandes fautes sans doute, ils ouvrirent la porte à de déplorables expériences, ils éveillèrent ou entretinrent dans le cœur des multitudes de fausses idées sur le travail, de dangereuses théories sur les salaires; parmi eux les uns n'eurent pas la force, d'autres n'eurent pas la volonté de faire face à la désorganisation qui menaçait toutes les hiérarchies politiques et sociales de la France; mais, s'ils se laissèrent trop souvent déborder ou entraîner par le torrent, ils n'en rendirent pas moins au pays des services réels, trop promptement oubliés. Ils maintinrent la France en paix au dehors; malgré la pénurie du trésor et la suspension des affaires, ils refusèrent avec énergie de recourir à la fatale ressource du papier-monnaie; ils abolirent la peine de mort en matière politique; ils instituèrent le suffrage universel; ils protégèrent la liberté des cultes et respectèrent la propriété.

Paris était placé dans des conditions dont il n'y avait pas souvenir depuis les déplorables scènes de la première république. Les capitaux se cachaient; beaucoup de personnes riches, redoutant la multitude, s'étaient hâtées de fuir; les ouvriers manquaient de travail, et les fabricants, exposés à une ruine imminente, avaient fermé leurs ateliers. Il fallait faire vivre ce peuple qui manquait de tout et sentait sa force. On eut recours à de désastreux expédients, qui furent autant de nécessités. On leva l'imposition extraordinaire des 45 centimes supplémentaires. On installa au palais du Luxembourg une assemblée d'ouvriers de

tous les corps d'états, qui eurent pour mission de discuter, sous la présidence de M. Louis Blanc, tous les problèmes qui se rattachaient à l'organisation du travail. A la longue les ouvriers auraient reconnu que des théories ne suffisaient point à les faire vivre; le gouvernement provisoire, pour les calmer et les nourrir, eut recours à un expédient désastreux : il institua au Champ de Mars et sur d'autres points de prétendus ateliers nationaux auxquels pouvaient se rendre les citoyens sans pain et sans travail, et on garantit aux frais du trésor le payement des journées. On fut contraint à d'immenses sacrifices d'argent qui ne produisirent rien, et le budget de la paresse fut, sous la république, un abus plus onéreux encore que les anciens budgets de cour.

Sur ces entrefaites on déclamait, on dénonçait dans les clubs, et la portion violente du parti socialiste commençait tout haut à demander des réformes plus radicales; la révolution en était chaque jour à enfanter quelque manifestation démagogique, et l'on parlait d'instituer un comité de Salut public sur les ruines du pouvoir dictatorial organisé le 24 février. Le 16 avril 1848 les ateliers nationaux, dirigés par les conspirateurs et les clubistes, se soulevèrent pour accomplir ce changement sinistre, et parmi les chefs du mouvement figurait la minorité ardente du gouvernement provisoire. Par ordre de M. de Lamartine, et malgré les retards calculés de M. Ledru-Rollin, le rappel fut battu dans tous les quartiers de Paris et la garde nationale tout entière prit les armes. Deux cent cinquante mille baïonnettes, en moins de deux heures, se trouvèrent au service de l'ordre, et les factieux, reculant devant les hasards d'une lutte inégale, se confondirent silencieusement dans la foule.

Le 20 avril 1848, jour du jeudi saint, les membres du gouvernement provisoire, siégeant sur une estrade établie en avant de l'arc de triomphe de l'Étoile, passèrent en revue les gardes nationales du département de la Seine et quelques régiments destinés à tenir garnison autour de Paris. On compta sous les armes près de quatre cent mille hommes, et le défilé, commencé de bonne heure, dura jusqu'au soir. On appela cet incident la fête de *la Fraternité*. Trois jours après, à Paris et dans toute la France, le peuple procéda par le suffrage universel à l'élection d'une *assemblée nationale constituante*, qui se réunit le 4 mai au Palais législatif et reçut l'abdication du gouvernement provisoire.

Une commission exécutive composée de cinq membres fut nommée pour administrer le pays sous la surveillance de l'Assemblée, et on décréta la dispersion des ateliers nationaux du Champ de Mars. Les socialistes et les anarchistes s'indignèrent des tendances modérées et équitables que manifestait l'Assemblée, et la commission exécutive, dont faisait partie M. Ledru-Rollin, ne se montrait guère disposée à sévir contre la démagogie. Le 15 mai des rassemblements se formèrent à Paris et des masses de factieux envahirent le palais de l'Assemblée nationale. Pendant deux heures les révolutionnaires se virent maîtres de la situation. A la fin la garde nationale de Paris, profondément indignée, prit spontanément les armes, chassa les rebelles et établit l'Assemblée constituante.

Six jours après, le 21 mai, eut lieu au Champ de Mars une manifestation pacifique, organisée par le pouvoir exécutif, et qui reçut la dénomination de *fête de la Concorde*. Personne ne prenait au sérieux une pareille so-

lennité, car plus que jamais on sentait que la concorde était absente des cœurs, et l'on pressentait de nouvelles luttes. La commission des Cinq parodiait volontiers les fêtes de l'ancien Directoire, comme les hommes des clubs singeaient, plus maladroitement encore, les jacobins et les cordeliers de l'an II. Quoi qu'il en soit, un cortége destiné à honorer l'industrie et le travail, et conduisant les machines et les instruments symboliques du labeur des classes ouvrières, parcourut pompeusement le Champ de Mars et stationna au pied des effigies colossales dont on avait décoré cette vaste plaine. En tête du cortége marchaient processionnellement cinq cents jeunes filles, vêtues de blanc, couronnées de feuilles de chêne, portant ou accompagnant des bannières. Venaient ensuite les corporations ouvrières, les délégués de chaque corps d'état, avec les attributs de leurs professions respectives et promenant d'une manière triomphale les chefs-d'œuvre dus à leur intelligence. Le Champ de Mars était parsemé de drapeaux, de bannières, d'oriflammes et de banderoles, et la multitude, d'ailleurs peu nombreuse, considérait avec une froide curiosité les gigantesques statues en plâtre qui représentaient l'Égalité, la Liberté, le Commerce, la Marine, la République, etc. Ces imitations des fêtes de la Grèce païenne, ces jeunes filles dont on critiquait la parure ou la beauté, et auxquelles on avait délivré des livrets de caisse d'épargne, ces affectations mensongères de fraternité, émanant de gens ennemis et à la veille de recommencer la guerre civile, rien de tout cela ne paraissait propre à satisfaire le cœur et à faire surgir l'espérance. Le soir tout fut terminé par des illuminations, et le lendemain les anarchistes, secrètement encouragés par

des hommes qui disposaient de l'autorité, recommencèrent à mettre en péril l'ordre et les lois.

Trois ou quatre élections eurent lieu à Paris pour remplacer un pareil nombre de députés démissionnaires; parmi ceux qui furent nommés représentants du peuple, à Paris, on vit figurer le prince Louis-Napoléon Bonaparte, alors en exil. Cette élection ayant vivement inquiété le parti républicain, le prince refusa d'accepter le mandat de député.

Ce sacrifice à la cause de l'union et de la paix ne calma point les violences des partis. Le 23 juin éclata dans Paris une insurrection des plus formidables. Sur tous les points la grande capitale fut transformée en champ de bataille, et cette abominable guerre civile se prolongea durant quatre jours. Tandis que la lutte était arrivée au plus haut degré de fureur, l'Assemblée nationale mit Paris en état de siége et confia au général Eugène Cavaignac l'exercice du pouvoir exécutif. Cependant Paris fut arrosé de sang. De part et d'autre on déploya un acharnement et un courage dont le peuple français, sous tous les drapeaux, peut seul donner l'exemple. On disputa pied à pied les rues, les carrefours, les maisons, les ponts susceptibles d'attaque ou de défense. La Garde mobile, composée d'enfants de Paris autrefois habitués à la guerre des barricades, se rangea du côté de l'ordre et des lois, en dépit des suggestions de la révolte. Son intervention contribua pour beaucoup au triomphe du gouvernement. Il y eut des actes de guerrre déplorables, des représailles à jamais odieuses, et toutes les horreurs de la guerre civile se déchaînèrent sur Paris. Dans la journée du 25 juin une victime illustre entre toutes, M[gr] Affre,

archevêque de Paris, se dirigea vers le théâtre de l'insurrection et alla porter aux insurgés des paroles de paix. *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis*, disait-il, et il accomplit jusqu'au bout cet engagement. Comme il parlait aux insurgés, étant debout sur une barricade et invitant ces hommes égarés à poser les armes, il tomba mortellement blessé d'un coup de fusil.

Ce douloureux événement fut comme le signal de la paix. Consternés, saisis de remords, accablés sous le sentiment de leur impuissance, les factieux cessèrent la lutte, et l'autorité des lois prévalut de nouveau. Durant le combat on avait arrêté plusieurs milliers d'hommes, la plupart dans les rangs de l'émeute, un assez grand nombre sur de simples indices grossis par la peur, sur la foi de dénonciations vagues, parmi les curieux obstinés à se rapprocher du théâtre de la lutte. Il était impossible de procéder au jugement de ces multitudes. L'Assemblée constituante prit une détermination inouïe qui rappelait les votes de la Convention ; elle décréta la transportation en masse de tous ceux qui avaient été arrêtés les armes à la main, et ce décret fut appliqué à une foule d'hommes soupçonnés ou suspects. En attendant l'heure de leur départ on les entassa dans les prisons et jusque dans le souterrain de la terrasse du bord de l'eau. Les premiers jours de leur détention furent très-douloureux ; la plupart d'entre eux manquaient d'air et de pain : c'étaient là les tristes conséquences de la guerre civile. Cependant l'état de siége fut maintenu jusqu'au retour complet de la sécurité publique, et, durant ce régime de transition, la police et l'action judiciaire appartinrent à l'épée ; différents journaux furent supprimés ou suspendus ; on ferma les

clubs; on mit l'insurrection au ban de la France, et la population paisible espéra un meilleur avenir.

Quant cessa le régime militaire, plusieurs lois décrétées par l'Assemblée nationale avaient entouré l'ordre de garanties et confié des moyens de répression au gouvernement régulier. L'administration de Paris organisa des cérémonies funèbres très-imposantes en mémoire de ceux qui avaient péri pour la cause des lois, et un service fut célébré sur la place de la Concorde. Longtemps encore on maintint à Paris des masses considérables de troupes; on les fit camper sous des tentes ou sous des abris élevés à la hâte. Paris présenta l'aspect d'une immense place en état de guerre. Cette situation se prolongea jusqu'au mois de septembre.

L'Assemblée nationale discuta et vota une constitution qui confiait le gouvernement de la république à un citoyen élu, pour quatre ans, par le peuple français; les pouvoirs législatifs devaient continuer d'appartenir à une chambre également élue dans les comices où s'exerçait le suffrage universel. Au mois de novembre 1848 l'Assemblée inaugura son œuvre par une cérémonie qui eut lieu, en plein air, sur la place de la Concorde. Peu de jours après les colléges électoraux de la France furent convoqués pour élire le futur président de la République. Alors la nation osa prendre sa revanche de la surprise qui lui avait été faite le 24 février. On lui avait imposé la république, dont elle ne voulait pas; libre d'exprimer ses sympathies, elle allait faire sortir de l'urne la condamnation de cette république usurpatrice. Vainement on étalait sous ses yeux le tableau des services que lui avait rendus le général Cavaignac dans les terribles journées de juin; la France n'était pas

ingrate, mais elle ne voulait pas être confisquée au profit d'une ambition isolée, et, en remontant dans son histoire, elle trouvait d'autres motifs de reconnaissance qui la ramenaient au 18 brumaire, alors que, grâce à Dieu et par le génie d'un homme providentiel, elle s'était vue affranchie de la première république. Tout le pays officiel, les fonctionnaires publics, les chefs de la garde nationale, la majorité de l'Assemblée nationale, la bourgeoisie travaillaient à faire élire le général Cavaignac; le peuple résista à cet entraînement et porta ailleurs ses suffrages, et, sur sept millions de votants, cinq millions quatre cent trente-quatre mille voix acclamèrent le prince Louis-Napoléon Bonaparte, qui fut investi des pouvoirs et du titre de président de la république française (10-20 décembre).

L'Assemblée constituante était secrètement hostile au président de la république; le prince Louis-Napoléon, tout en gardant envers elle de justes ménagements, se passa autant que possible de son concours et la laissa à sa sourde malveillance. Parmi les ministres dont il s'entoura, dès les premiers mois de son avénement, on remarqua MM. Odilon Barrot et Léon Faucher, deux hommes autrefois séduits par les doctrines du libéralisme, mais qui, après tout, étaient remarquables par leur honnêteté et leur intelligence. Le commandement de l'armée de Paris fut donné au général Changarnier; c'était un homme de guerre très-capable et qui plaisait au soldat; mais, au lieu de s'associer à la pensée du président, il eut l'idée de faire route à part, de se poser comme l'héritier du général Cavaignac, et d'aspirer, pour une autre époque, aux honneurs de la présidence.

La démocratie était encore en possession de la presse

et des clubs ; elle avait pour instrument la classe ouvrière des grandes villes. Comme elle entrevit une défaite inévitable, elle essaya de s'y soustraire et organisa des résistances armées, des mouvements séditieux, des manifestations révolutionnaires. Partout elle échoua, grâce à l'union des bons citoyens, qui, à cette époque, faisant taire toutes leurs dissidences, se ralliaient au gouvernement et marchaient à sa suite.

Ainsi se passa l'hiver de 1849. Au mois de mai une nouvelle assemblée nationale fut élue ; elle comptait moins de socialistes que l'autre, mais, en revanche, un très-grand nombre de légitimistes et d'orléanistes.

Le gouvernement ayant chargé une armée française de rétablir à Rome l'autorité du souverain Pontife, les démagogues s'insurgèrent à Paris, au mois de juin 1849. Les habiles et vigoureuses dispositions du général Changarnier firent échouer cette tentative, et les chefs du parti montagnard, les fauteurs de la république rouge, cernés au Conservatoire des Arts et Métiers, s'échappèrent clandestinement et se réfugièrent en Angleterre pour se soustraire aux vengeances de la loi.

En cette même année 1849 le choléra asiatique envahit de nouveau Paris et la France, et l'on vit se reproduire les sinistres calamités qui, en 1832, avaient signalé la présence du fléau. Parmi les plus illustres victimes qui succombèrent on doit citer le maréchal Bugeaud, duc d'Isly, l'homme de guerre en qui la nation avait foi. On eût dit que Dieu désarmait la société.

L'année suivante le prince Louis-Napoléon inaugura au palais du Luxembourg le congrès général de l'agriculture, des manufactures et du commerce, assemblée pa-

cifique destinée à éclairer le pays sur les besoins de l'industrie et de la culture. En se rappelant qu'au même lieu, sur les mêmes bancs, deux ans auparavant, siégeaient les délégués socialistes de la classe ouvrière, étudiant avec Louis Blanc et Albert les moyens d'introduire le communisme dans nos lois, on s'étonnait des pas immenses que la société française avait faits pour revenir aux principes de la justice et de l'ordre, et un sentiment de reconnaissance instinctive se portait vers le chef de la république, à qui revenait une bonne part de ce progrès.

Cependant le pays ne se faisait point illusion sur l'avenir; on jouissait du présent, on se sentait heureux du retour de la sécurité, mais on se disait que tout cela ne durerait qu'un jour, et l'on envisageait avec une juste inquiétude les incertitudes du lendemain. La constitution avait dit que le président de la République ne pouvait rester aux affaires au delà de quatre ans, et la nation française, épouvantée du sort que lui réservaient les incertitudes électorales, voulait continuer le mandat dont elle avait investi le prince Louis-Napoléon. Il y avait donc lutte entre le pays et la loi. Une partie de l'année 1850, les premiers mois de l'année 1851 se passèrent au milieu des alternatives de crainte et de sécurité qui naissaient de cet antagonisme.

Insensiblement l'anxiété redoubla; chaque jour on s'attendait à un conflit à main armée. Partagée entre plusieurs opinions rivales, l'Assemblée législative avait une majorité de coalition toujours prête à repousser toutes les solutions proposées; pour faire prévaloir une combinaison de salut elle ne trouvait que des minorités éparses et jalouses. De part et d'autre les pouvoirs s'observèrent;

ils se dirent que la situation ne se dénouerait que par un coup décisif et que l'avantage appartiendrait au premier qui oserait faire appel à la force. Les socialistes se tenaient prêts à recueillir les fruits de ce conflit lamentable, et ils nous menaçaient de la présidence des citoyens Miot ou Nadaud, les plus exaltés d'entre leurs chefs ; les républicains se ralliaient à la candidature du général Cavaignac; les orléanistes et les légitimistes se mettaient à la suite du général Changarnier. Bientôt les menenrs cessèrent de dissimuler; faisant un crime au prince Louis-Napoléon des sympathies nationales qui se manifestaient en sa faveur, ils laissaient entrevoir l'arrière-pensée d'une tentative contre les pouvoirs du chef de l'État, et, dans leur style dédaigneux et dérisoire, ils parlaient de conduire *Monsieur* Bonaparte au donjon de Vincennes. Or le prince avait la conviction profonde d'être investi d'une mission providentielle ; il se disait qu'aucun complot, qu'aucun texte plus ou moins légal ne l'empêcheraient de sauver le pays dont il avait l'honneur d'être chef. Quant au parti communiste, il organisait visiblement une jacquerie dans les campagnes. Dans ces conditions la victoire ne pouvait appartenir qu'à l'homme qui rassurerait le pays et engagerait le premier le combat.

Le président de la République résolut de déconcerter et de surprendre ses ennemis. Quand tout fut prêt il agit. Dans la nuit du 1er au 2 décembre 1851 le prince assigna à chacun sa mission ; le 2, avant l'aube, le préfet de police, M. de Maupas, associé l'un des premiers au secret du coup d'État, donna des ordres aux commissaires et aux officiers de police, et sur-le-champ, à la même heure, dans les divers quartiers de Paris, les chefs politiques et

militaires de l'Assemblée législative furent mis en état d'arrestation. De ce nombre furent MM. Cavaignac, Changarnier, Bedeau, Lamoricière, Thiers, Charras, Lagrange, Greppo, Miot, Nadaud, etc. Le palais de l'Assemblée fut occupé militairement par le colonel Espinasse, un des plus intrépides officiers de notre jeune armée et qui avait fait ses preuves à l'assaut de Rome et dans les campagnes d'Afrique. Dans l'enceinte législative furent arrêtés MM. Le Flô et Baze, questeurs de l'Assemblée. Surpris par l'homme dont ils avaient eux-mêmes médité l'arrestation, ils firent preuve d'une vive irritation et s'exhalèrent en menaces. M. de Persigny, qui avait activement secondé l'élan de la troupe, vint rendre compte au président de l'exécution de ses ordres. Il était à peine sept heures du matin, et déjà les principaux postes de la capitale étaient au pouvoir du prince, et M. de Morny, déjà installé au ministère de l'intérieur, transmettait dans tous les départements les ordres que la circonstance réclamait. En peu d'instants, sur tous les murs de la capitale, on lisait les décrets et les proclamations qui manifestaient à la France le vœu, l'ordre et les appels du prince Louis-Napoléon.

Les citoyens de Paris et l'armée se montrèrent profondément émus de la situation nouvelle que leur révélaient ces actes. On s'y était attendu, mais on ne se trouvait pas sans inquiétude témoin d'une révolution dont on ne pouvait pressentir les phases. Les soldats et leurs chefs se trouvèrent fiers, selon l'expression du prince, d'avoir à relever l'honneur et la puissance du pays; les habitants paisibles, les citadins, habitués à fronder tous les gouvernements, à leur obéir, à les desservir, eurent un mo-

ment peur pour eux-mêmes, et ne se montrèrent disposés à adhérer à l'initiative du neveu de l'empereur qu'autant qu'il remporterait la victoire. Le parti républicain, pris au dépourvu, soutint la lutte avec une énergie désespérée. Sur plusieurs points de Paris le sang coula et de douloureuses représailles consternèrent l'humanité. Mais c'était une question qui, entre les partis et le pouvoir, ne pouvait désormais se résoudre que par l'épée. Les députés qui essayèrent de se réunir à la mairie du faubourg Saint-Germain furent enveloppés et emprisonnés. Le prince, escorté de son état-major, parcourut la ville, salué par les acclamations des masses, et sa présence exalta le courage de ses défenseurs. Le 4 décembre au matin la bataille prit un caractère décisif. Par les soins du général Magnan, tous les quartiers insurgés, déjà enfermés comme dans un cercle de fer, furent simultanément attaqués par la troupe. Les généraux Carrelet, Bourgon, de Cotte, Canrobert, Dulac, Reybell, la division Levasseur, les brigades Herbillon, Marulaz, Courtigis, la division Korte attaquèrent l'insurrection dans ses retranchements et sur son terrain ; les divisions et les brigades, infanterie et cavalerie, habilement dirigées, opérèrent un mouvement convergent destiné à envelopper les rebelles, à les refouler successivement, à ne leur laisser aucune issue. En moins de trois heures la résistance républicaine et socialiste fut partout vaincue. Les barricades des rues Saint-Denis, Rambuteau et Saint-Martin furent attaquées avec le canon, mais presque partout on se borna à la fusillade et à la baïonnette. Le combat fut long, vif et meurtrier aux abords du Palais-de-Justice et dans la rue Constantine ; mais enfin les insurgés de la Cité furent partout dispersés

ou tués. Il fallut cinq quarts d'heure d'efforts vigoureux pour enlever les barricades de la rue Rambuteau. Enfin ceux qui les défendaient succombèrent. D'autres barricades très-solides avaient été élevées auprès du passage du Saumon, à l'angle de la rue Mandar, rue Saint-Sauveur, à l'angle de cette rue et de la rue Bourbon-Villeneuve, aux abords de l'hôtel des Postes et de la Banque. Ces dernières furent d'abord attaquées et enlevées. A dix heures du soir le colonel de Lourmel, avec le 51e de ligne, dégagea la rue du Petit-Carreau, la rue Montorgueil et le passage du Saumon. Les insurgés tinrent longtemps à l'angle de la rue du Cadran; ils étaient commandés par Gaston Dussoubs, frère d'un représentant montagnard. A la fin la barricade fut emportée, et le chef des insurgés fut tué avec plusieurs de ceux qu'il avait excités à combattre.

En ce moment la lutte se terminait sur tous les points de Paris; les républicains, qui l'avaient engagée, étaient tués, blessés ou pris; les autres se dispersaient au hasard, à la faveur de la nuit, et le champ de bataille restait partout au pouvoir de la force militaire. Durant cette journée, livrée à toutes les chances de la guerre civile, un certain nombre de citoyens de tout âge et de tout sexe périrent par le seul fait de leur imprudence et pour avoir voulu assister de trop près au spectacle de la lutte armée. Des deux côtés on s'accorda à déplorer la mort accidentelle de ces malheureux; mais il est douteux que leur exemple serve de leçon aux bourgeois de Paris, toujours curieux d'émotions de ce genre, si, ce qu'à Dieu ne plaise, de nouveaux combats venaient à s'engager dans la rue. Au risque de la vie le Parisien veut voir de près l'émeute et

en raconter les épisodes, et cette déplorable curiosité, en donnant lieu à de regrettables accidents, favorise bien souvent les tentatives des rebelles, en ce qu'elle contribue à dissimuler leur petit nombre, à leur faire un rempart de la foule et à faciliter leur évasion.

Nous n'avons point à raconter les diverses phases de l'insurrection dans les provinces; il est des souvenirs de crime ou de deuil que nous ne cherchons pas à rappeler, et notre mission se borne à parler de Paris. En attendant le jour où le peuple français s'assemblerait dans ses comices pour ratifier l'acte du 2 décembre, les mesures de réparation et d'ordre se succédèrent. Le 6 décembre le prince Louis-Napoléon rendit au culte catholique le Panthéon et lui restitua le nom glorieux d'église Sainte-Geneviève. La 5e légion qui s'était laissé désarmer à domicile par les rebelles, dans la dernière émeute, fut dissoute et licenciée; on interdit aux repris de justice en surveillance la faculté de résider à Paris; quatre commissions militaires furent instituées pour juger les vaincus et provoquer à leur égard des mesures de sûreté générale.

La jacquerie socialiste ayant été vaincue dans les provinces, la France fut convoquée dans ses comices; près de huit millions de suffrages, émis librement et au scrutin secret, adhérèrent au coup d'État et confièrent au prince Louis-Napoléon les destinées de la France. Fort des suffrages du peuple, respecté de toute l'Europe, salué partout comme un libérateur, le prince modifia la constitution, selon le droit que lui avait attribué le plébiscite national, et il donna à la France une organisation qui, sous plusieurs rapports, rappelait les constitutions consulaires promulguées vers le commencement du

dix-neuvième siècle. Ce sont, sauf quelques modifications essentielles, les lois fondamentales qui régissent aujourd'hui notre pays.

Durant le cours de l'année 1852, la dictature ayant cessé avec la crise qui l'avait motivée, le prince Louis-Napoléon gouverna la France avec vigueur, modération et sagesse, et acquit des droits éclatants à la reconnaissance du peuple et aux sympathies du monde civilisé. Après avoir contraint la révolution à rétrograder il imprima une vive impulsion à tous les ressorts de la prospérité publique; il ordonna des travaux gigantesques pour renouveler la face de Paris, il développa de tous ses efforts la fortune de la France. Comme pour jouir du spectacle de ces grandes transformations, il entreprit, à travers les départements de l'Est, du Sud et du Centre, un voyage durant lequel le gouvernement interrogea le vœu national. Sur tous les points le peuple français se montra disposé à compléter l'œuvre du 20 décembre 1851 et à consacrer entre les mains de Louis-Napoléon l'exercice d'un pouvoir fort et modérateur.

Les sentiments du pays s'étaient ouvertement manifestés dans les provinces; à Paris ils éclatèrent à leur tour avec une énergie inattendue le 16 octobre 1852, jour où le prince, de retour de son excursion triomphale, devait faire son entrée solennelle dans la capitale. Ce jour là eut lieu l'une des fêtes populaires les plus meveilleuses dont l'histoire ait gardé le souvenir. Du chemin de fer d'Orléans à la place de la Concorde, l'immense ligne des boulevards était ornée de faisceaux d'armes, de drapeaux, de bannières flottant au vent, d'arcs de triomphe décorés d'inscriptions en lettres d'or, tandis que

des deux côtés de cette magnifique voie se déployaient deux longues files de gardes nationaux et de soldats. La foule, profondément émue, se pressait aux fenêtres, sur les toits, encombrait les trottoirs, les places et les rues; toutes les corporations des ouvriers de Paris, chacune rangée sous sa bannière; des groupes innombrables d'enfants et de jeunes filles, avec leurs couronnes et leurs robes blanches; puis, sur la chaussée, escorté et précédé de l'élite des troupes, artillerie et cavalerie, s'avançait à cheval le prince Louis-Napoléon, salué à chaque instant du cri de *vive l'empereur!* Vers le soir, salué par les acclamations de l'armée et des citoyens, le chef de l'État, noblement ému par la conscience de son avenir et de sa mission, fit sa rentrée aux Tuileries, et dès ce moment il fut hors de doute que la seconde république avait cessé d'être.

Le peuple français fut convoqué dans ses comices; on soumit à la sanction du vote national un sénatus-consulte qui avait pour but de rétablir l'empire et de déférer la couronne au prince Louis-Napoléon. Le 21 novembre le scrutin fut ouvert à Paris et dans toute la France; puis, le 1er décembre, le dépouillement du vote ayant constaté que près de huit millions de suffrages librement émis par les citoyens avaient acclamé l'empire, le Sénat et le Corps législatif se rendirent en grande pompe à Saint-Cloud et vinrent y saluer le prince-président du nom d'empereur.

CHAPITRE II.

Règne de Napoléon III. — Événements généraux (1852-1865).

Le 2 décembre 1852 Napoléon III fit, comme empereur, son entrée à Paris. Une foule immense se pressait sur son passage, faisant entendre des acclamations. Le même jour la proclamation de l'empire eut lieu à l'hôtel de ville. Le lendemain l'empereur visita l'Hôtel-Dieu et l'hôpital du Val-de-Grâce. « Je veux, dit-il, que ma première visite soit pour ceux qui souffrent. » Parmi les personnages illustres qui se pressèrent le soir aux Tuileries autour de Sa Majesté on remarqua l'émir Abd-el-Kader, récemment rendu à la liberté par une décision gracieuse de l'empereur, et dont la présence à Paris offrait un aliment de plus à la curiosité de la population.

Paris, en dépit d'une minorité impuissante de frondeurs, rentrait de jour en jour davantage dans les conditions normales de son histoire, qui sont le progrès dans l'ordre matériel et le développement dans la splendeur. Le 12 décembre fut inaugurée l'une des principales sections du chemin de fer de Ceinture, celle qui se trouve comprise entre la gare du chemin de fer de Rouen et celle du Nord. Le 14 l'empereur se rendit pour la première fois à l'hôtel de ville en suivant la rue de Rivoli, dont la dernière portion venait d'être achevée et dont l'aspect grandiose transformait les vieux quartiers de la capitale. Deux jours après Sa Majesté décréta, aux

frais de sa cassette, l'établissement de plusieurs bains et de plusieurs lavoirs publics dans les quartiers peuplés par la classe indigente.

Au mois de janvier, l'empereur épousa en grande pompe, à Notre-Dame, Marie-Eugénie de Gusman, comtesse de Téba ; cette union fut célébrée par des fêtes et par des actes de bienfaisance. La nouvelle impératrice s'y associa dignement en ordonnant qu'une somme de six cent mille francs, votée pour elle par la ville de Paris, serait employée en œuvres de charité, telles que la fondation d'un hospice.

En cette même année 1853 l'histoire de Paris ne fut signalée par aucun de ces événements graves qui changent la face des empires. Nous en avions vu assez, de ces événements, et Paris, aussi bien que la France, aspirait avant tout à jouir d'un glorieux repos.

La population de la capitale subissait un accroissement rapide, et les ouvriers, attirés de tous les départements à Paris par la perspective du travail et des salaires, commençaient à ne pouvoir trouver de logements. Dans cette situation se manifestait un mouvement de hausse du prix des loyers qui ajoutait aux embarras de la classe laborieuse. Le gouvernement, s'attachant à remédier autant que possible aux difficultés de cette situation, décida que, outre les améliorations imposées aux anciennes habitations ouvrières, de nouvelles maisons, avec des logements garnis et non garnis, pour les ouvriers célibataires comme pour les ménages, s'élèveraient à la fois dans plusieurs quartiers de Paris, sur des emplacements bien choisis, à proximité des travaux, et que ces logements seraient disposés de manière à réunir à l'économie du prix toutes les condi-

tions désirables de bien-être et de salubrité. De là l'origine et la fondation de ces cités ouvrières qui existent aujourd'hui à Paris, et dont le nombre et l'importance se seraient accrus si les travailleurs, en vue desquels on cherchait à réaliser une amélioration aussi considérable, ne s'étaient pas trop souvent montrés animés de préventions ou de défiance contre la pensée de l'administration.

Les récoltes avaient été mauvaises et tout annonçait la cherté excessive du pain. L'empereur ordonna que l'on ne dépasserait pas, à Paris, le prix de 40 centimes par kilogramme de pain, mais que la boulangerie serait remboursée, à la suite des prochaines récoltes, par le maintien du prix du pain à un taux un peu plus élevé que ne le comporteraient alors les mercuriales. Cette combinaison simple et heureuse permit à la population parisienne de traverser, sans de trop grandes souffrances, la longue période de disette qui allait s'ouvrir. Au milieu des graves préoccupations soulevées par des complots à déjouer, par une guerre à entreprendre, le gouvernement impérial n'oublia jamais de se montrer paternel et plein de mansuétude à l'égard des classes pauvres et souffrantes qu'on cherchait à égarer, et cette même année vit instituer à Paris, sur de larges bases, un service de traitement à domicile pour les malades pauvres. Vers le même temps l'administration se préoccupa du soin d'établir, au centre du faubourg Saint-Antoine, un nouvel hospice destiné à recevoir les enfants malades, et qui fut placé sous le patronage de Sa Majesté l'Impératrice. Cette analyse de l'histoire de Paris sous Napoléon III serait incomplète si nous ne nous hâtions pas de mentionner la cérémonie qui eut lieu,

le 7 décembre 1853, à l'occasion de l'inauguration d'une statue élevée, au carrefour de l'Observatoire, à la mémoire du maréchal Ney.

En 1854 une nouvelle invasion du choléra vint affliger Paris et durant plusieurs mois fit de nombreuses victimes. D'un autre côté les récoltes ne paraissaient guère meilleures qu'elles ne l'avaient été l'année précédente, et la population parisienne, bien que protégée par les sages mesures dont le gouvernement avait pris l'initiative, eut à endurer beaucoup de privations. Dans cette situation difficile elle fit preuve de sagesse et de patience, et on la vit supporter sans murmure les souffrances qui pesaient sur elle. L'administration mit tous ses soins à procurer du travail à la classe ouvrière, et fit continuer presque sans interruption le percement des rues nouvelles et les constructions votées dans la campagne précédente.

Vers la fin de mars l'empereur annonça au Sénat et au Corps législatif que la Russie s'était constituée envers nous en état de guerre. La déclaration du gouvernement, depuis longtemps prévue, trouva la France prête aux glorieux sacrifices qu'on réclamait d'elle. En dépit des frais considérables que les événements du dehors allaient entraîner, la ville de Paris ne fut affligée ni par le ralentissement des travaux, ni par l'ajournement des vastes projets qui devaient concourir à son embellissement. On continua à prolonger, en face du débarcadère de l'Est, ce magnifique boulevard de Strasbourg dont une grande partie ne devait pas tarder à recevoir un autre nom; on vit s'approcher de leur terme les transformations entreprises au bois de Boulogne; la rue de Rivoli apparut comme par enchantement bordée

de palais et d'hôtels; on donna la plus vive impulsion à l'achèvement du Louvre et de la place du Palais-Royal; puis, vers le milieu des Champs-Élysées, on continua, sur un immense espace, la construction d'un palais destiné aux expositions permanentes des industries nationales.

Au mois de septembre de cette même année le service de la police municipale de Paris fut réorganisé sur de larges bases, afin que la police parisienne ne restât pas inférieure à celle de Londres. Ce qui constitue le principe fondamental de cette police de Londres, si justement admirée, c'est la présence partout, jour et nuit, à toute heure, de nombreux agents dont chacun, chargé de la surveillance exclusive d'un espace très-circonscrit, le parcourt constamment, en connaît à fond la population et les habitudes, se trouve toujours là, prêt à donner son appui à qui le réclame, et, par ses allées et venues continuelles, ne laisse aux malfaiteurs le loisir ni de consommer, ni même de préparer sur place leurs coupables projets. Il y a incontestablement, dans les mailles si serrées de cette vigilance tutélaire, une grande garantie de sécurité pour les citoyens. Le gouvernement eut l'heureuse pensée d'en doter Paris; il ne recula point devant les dépenses occasionnées par l'accroissement du personnel, et le service de surveillance continue des douze arrondissements fut fondé sur la division topographique des sections en un certain nombre d'îlots confiés à la surveillance active d'un nombre égal d'agents, se prêtant main-forte les uns aux autres et appuyés au besoin par la garde de Paris. Cette amélioration importante, due en même temps à l'initiative de l'empereur et à l'administration intelligente et habile de M. Billault, ministre de

l'intérieur, fut promptement réalisée, et depuis lors Paris a continué de jouir nuit et jour d'une sécurité sans exemple.

Entrons à cet égard dans quelques détails rétrospectifs.

Depuis le Consulat, et malgré les perfectionnements qu'y avaient successivement apportés les préfets, la police de Paris, pendant la nuit, avait pour type la patrouille. Quelques agents réunis et des escouades appartenant à l'armée ou à la garde municipale parcouraient les rues à de longs intervalles, et ce simple passage des agents de la force publique ne pouvait protéger d'une manière efficace ni les biens, ni les personnes. Les assassinats étaient fréquents et le vol s'exerçait avec une liberté presque sans limites. Les personnes attardées ne regagnaient pas sans appréhension leur domicile, surtout lorsqu'elles habitaient les quartiers éloignés du centre de la ville. Les plaintes étaient incessantes, et divers projets relatifs à une organisation spéciale de la police nocturne furent présentés, surtout depuis 1840. C'est ainsi que M. Aimé Lucas proposait, en 1843, de créer un corps de 1,108 agents destinés à ce service et qui auraient été entretenus au moyen d'un centime additionnel par jour et par habitant, en exceptant la classe indigente. Mais ces projets n'eurent point de suite. La police de jour, moins importante à certains égards, était meilleure; cependant elle était encore insuffisante. Paris était divisé, comme aujourd'hui, en quarante-huit quartiers possédant chacun un commissaire de police entretenant des relations journalières et directes avec le préfet; il y avait en outre dans chaque arrondissement un officier de paix sous les ordres duquel était

placée une brigade composée de sergents de ville et d'inspecteurs chargés d'explorer en tous sens l'arrondissement pour faire exécuter les lois et ordonnances, constater les contraventions, réprimer les désordres, arrêter les malfaiteurs, porter des secours où le besoin l'exigeait, assurer la circulation, etc. Ces brigades fonctionnaient depuis le matin jusqu'à minuit. Mais en 1854 le service de la police ne comprenait que 750 sergents de ville, dont 450 seulement, y compris ceux qui étaient en congé et les malades, étaient employés à la surveillance des douze arrondissements ; les 300 autres étaient affectés à des services spéciaux ou extraordinaires. Or, on le comprend, 450 hommes ne protégeaient pas suffisamment une ville telle que Paris. Il n'était pas possible surtout, avec un personnel si restreint, d'établir la marche et la surveillance continues, de jour et de nuit, qui, seules, permettent à la police de sauvegarder convenablement l'ordre, les individus et les propriétés. Un homme, en effet, ne pouvant rester en marche plus de huit heures par jour, il aurait fallu, pour établir avec ces 450 agents une marche continue dans les divers quartiers, répartir entre eux le service de manière à ménager à chacun un repos nécessaire, d'où il suit qu'on n'aurait pu avoir que 150 sergents sur pied à la fois, c'est-à-dire 3 pour chacune des quarante-huit sections de la capitale.

Le ministre de l'intérieur présenta donc à l'empereur, au mois de septembre 1854, un projet d'organisation nouvelle de la police, dont l'exécution fut décrétée le 17 du même mois. Le personnel de la police municipale, augmenté dans une grande proportion, fut mis en rapport avec les besoins du service.

En réorganisant la police on a fait de louables efforts pour la rendre digne de la sympathie des habitants ; telle était la pensée de l'empereur. La police fut composée, comme à Londres, d'hommes d'une honnêteté avérée. On n'y peut être admis qu'aux conditions suivantes : être âgé de vingt et un ans au moins et de trente au plus (les militaires sont reçus jusqu'à trente-cinq ans), avoir au moins la taille de 1 mètre 66 centimètres, être de bonne constitution, savoir lire et écrire, avoir l'intelligence et l'aptitude nécessaires pour faire un bon service, justifier d'un certificat de bonne conduite et subir un examen de capacité.

M. Piétri, auquel était réservé l'honneur d'opérer cette rénovation, attendue depuis tant d'années, possédait à un degré éminent toutes les qualités propres à réconcilier la police municipale avec les préjugés populaires. C'est dire en même temps qu'il en avait parfaitement compris le vrai but et apprécié avec une grande sagacité toute la portée de la force protectrice dont la direction lui avait été confiée. Nous en voyons la preuve dans les paroles remarquables qu'il adressait à ses subordonnés le 29 mai 1852, plus de deux ans avant le décret de réorganisation : « A côté des mesures de rigueur qu'elle est obligée de prendre la police doit être essentiellement protectrice, et son action ne doit jamais se montrer tracassière. Ainsi soyez fermes, mais bienveillants ; que tous les agents sachent bien qu'ils doivent s'acquitter de leur tâche avec toute la modération compatible avec les nécessités du service, et que l'administration leur tiendra compte de la convenance des formes aussi bien que de l'activité et de l'énergie. Accueillez toutes les réclamations, toutes les

plaintes avec bonté ; faites que chacun aille à vous avec confiance ; descendez au fond de toutes les misères ; soyez les bienvenus dans la mansarde et dans l'atelier ; mettez en œuvre, pour découvrir un malheureux à secourir, un homme de bien à encourager, un ouvrier laborieux à aider, autant de soins, de zèle et d'intelligence que pour rechercher un coupable que la loi doit frapper. Ne vous bornez pas à signaler le bien qu'on peut faire à des individus isolés ; préoccupez-vous également de celui qu'il est possible de répandre sur des classes entières. Vous êtes en contact immédiat avec la population ; mieux que personne vous connaissez ses besoins, ses intérêts, ses sentiments ; étudiez-les avec sollicitude, et prenez l'initiative de tous les abus à réprimer, de toutes les améliorations, de tous les progrès à réaliser. Rien à cet égard ne doit vous rester étranger. »

En 1855 les glorieuses préoccupations de la guerre d'Orient dominèrent à Paris le sentiment public ; il y eut des fêtes, des réunions, des cérémonies officielles, mais tous les regards étaient tournés vers l'armée alors employée au siége de Sébastopol, et qui endurait, en face de l'ennemi, les rigueurs de l'hiver et les souffrances d'un siége sans exemple. L'administration de Paris n'en poursuivait pas moins l'exécution des vastes projets d'amélioration et d'assainissement qui devaient transformer la capitale de la France, déjà privilégiée sous tant de rapports. M. le préfet de la Seine et la commission municipale étudiaient les moyens d'amener à Paris, à l'altitude de 80 mètres au-dessus du niveau de la mer, des eaux de sources dérivées en quantité suffisante pour le service de toutes les habitations, d'assurer la distribution de ces eaux dans la

ville, de compléter et d'améliorer le régime des égouts. Vers le même temps, la commission municipale venait de mettre à la disposition de M. le préfet les crédits nécessaires pour le payement des immeubles alors compris dans le périmètre de la plaine de Longchamps, annexée au bois de Boulogne, et pour les travaux d'appropriation, comme hippodrome, de cette plaine, destinée à être close, au nord et au sud, par des sauts-de-loup longeant la rigole de Boulogne et la route conduisant au pont de Suresnes. On terminait alors l'église Sainte-Clotilde, bel édifice commencé en 1847, conçu et continué dans le style gothique du quatorzième siècle. On restaurait la tour de Saint-Germain des Prés, massif de pierres dont la construction remonte au sixième siècle, et qui, après le palais des Thermes, est le plus ancien édifice dont s'enorgueillisse Paris. On remettait à neuf la façade de l'hôtel des Monnaies; on entreprenait les travaux de terrassement du boulevard de l'Impératrice, magnifique avenue de 100 mètres de largeur, destinée à relier Paris au bois de Boulogne. On poursuivait la restauration de la tour Saint-Jacques, merveilleux monument dont la population semblait ignorer l'existence alors que d'innombrables maisons, basses et laides, aujourd'hui démolies, le dérobaient de toutes parts à la vue. Tandis que l'on continuait de vastes quais de halage, très-utiles au commerce, sur les deux rives de la Seine, la rapidité avec laquelle s'élevaient et s'achevaient les constructions de la rue de Rivoli offrait un spectacle dont l'histoire architectonique de la capitale n'avait point encore présenté l'exemple. Des travaux non moins importants changeaient l'aspect de la place de la Concorde; on faisait disparaître les rues immondes qui obstruaient les

abords de la place du Châtelet et de l'hôtel de ville; on élevait, sur de vastes emplacements déblayés, l'immense caserne Napoléon, et l'on dégageait le portail célèbre de Saint-Gervais, ce chef-d'œuvre classique de l'architecte de Brosse, que personne n'avait vu depuis plusieurs années et que tout le monde admirait sur parole. L'étrange aspect des grandes démolitions qu'entraînèrent tant de travaux ne sera jamais oublié de ceux qui l'ont vu. Des constructions anciennes ou nouvelles, des rues entières disparaissaient comme par enchantement sous le marteau des démolisseurs et se trouvaient presque immédiatement remplacées par des quartiers splendides. C'était partout des avalanches de charpentes, des écroulements de moellons, des pans de murs qui se renversaient d'un morceau. Partout les quais se redressaient, s'aplanissaient, se consolidaient, se plantaient d'arbres, et déjà de l'arc de triomphe à la Bastille, s'étendait une *voie sacrée* sans égale au monde, plus belle et plus bordée de monuments que celle de l'ancienne de Rome.

En 1855 eut lieu à Paris, durant quatre mois, la grande exposition universelle des produits des arts et de l'industrie. Ce fut un rendez-vous donné par la France à toute l'Europe intelligente et laborieuse, et on put voir à quel haut degré de progrès et d'amélioration toutes les branches de l'art et de l'industrie étaient parvenues dans cette splendide capitale dont nous résumons l'histoire.

Ce fut une période solennelle pour l'histoire de l'esprit humain. Le travail et l'intelligence tinrent leurs assises dans Paris, et, à l'exception de la Russie, alors en guerre avec nous, toutes les contrées civilisées essayèrent de rivaliser avec la France sous le rapport des découvertes

scientifiques et des produits manufacturiers. Le nombre des industriels étrangers qui répondirent à l'appel s'élevait à 9,932, et celui des producteurs français à 10,725. Le palais construit pour cette circonstance, et qui s'élève au milieu des élégants parterres des Champs-Élysées, fut reconnu trop étroit pour contenir les objets envoyés à l'exposition; d'immenses annexes furent établies qui se développaient le long du Cours-la-Reine, sur le quai et au travers de la promenade. Ces constructions provisoires ne tardèrent pas à disparaître lorsque l'empereur eut, en grande pompe, distribué aux exposants de toutes nations les récompenses d'honneur dont le jury les avait jugés dignes.

Ce jour-là l'Intérieur du palais de l'industrie avait été splendidement décoré. Le trône s'élevait au fond du transept sur une estrade à cinq degrés recouverte d'un tapis de velours cramoisi; il était surmonté d'un dais de la même étoffe semé d'abeilles d'or.

La famille impériale, tous les corps officiels de l'État et les fonctionnaires en costume se groupaient autour du trône. L'empereur y ayant pris place avec l'impératrice, le prince Napoléon lut un rapport auquel Sa Majesté répondit, d'une voix énergiquement accentuée, par le discours suivant :

« Messieurs, l'exposition qui va finir offre au monde un grand spectacle. C'est pendant une guerre sérieuse que de tous les points de l'univers sont accourus à Paris, pour y exposer leurs travaux, les hommes les plus distingués de la science, des arts et de l'industrie. Ce concours, dans des circonstances semblables, est dû, j'aime à le croire, à cette conviction générale que la guerre entreprise ne menaçait que ceux qui l'avaient provoquée, qu'elle était poursuivie dans l'intérêt de tous, et que l'Europe,

loin d'y voir un danger pour l'avenir, y trouvait plutôt un gage d'indépendance et de sécurité.

« Néanmoins, à la vue de tant de merveilles étalées à nos yeux, la première impression est un désir de paix. La paix seule, en effet, peut développer encore ces remarquables produits de l'intelligence humaine. Vous devez donc tous souhaiter, comme moi, que cette paix soit prompte et durable. A l'époque de civilisation où nous sommes, les succès des armes, quelque brillants qu'ils soient, ne sont que passagers; c'est, en définitive, l'opinion publique qui remporte toujours la dernière victoire.

« Vous tous donc qui pensez que les progrès de l'agriculture, de l'industrie, du commerce d'une nation contribuent au bien-être de toutes les autres, et que, plus les rapports réciproques se multiplient, plus les préjugés nationaux tendent à s'effacer, dites à vos concitoyens, en retournant dans votre patrie, que la France n'a de haine contre aucun peuple, qu'elle a de la sympathie pour tous ceux qui veulent, comme elle, le triomphe du droit et de la justice; dites-leur que, s'ils désirent la paix, il faut qu'ouvertement ils fassent des vœux pour ou contre nous; car, au milieu d'un grand conflit européen, l'indifférence est un mauvais calcul et le silence une erreur.

« Quant à nous, peuples alliés pour le triomphe d'une grande cause, forgeons des armes sans ralentir nos usines, sans arrêter nos métiers; soyons grands par les arts de la paix comme par ceux de la guerre; soyons forts par la concorde, et mettons notre confiance en Dieu pour nous faire triompher des difficultés du jour et des chances de l'avenir. » (*Moniteur*, 16 novembre 1855.)

A ce discours, dont l'effet fut immense, succéda le dé-

filé des exposants devant l'empereur, qui leur distribua lui-même les croix et les médailles décernées par le jury. Leurs Majestés, précédées et suivies d'un brillant cortége, passèrent ensuite devant les plus beaux trophées de l'industrie et se retirèrent aux acclamations de la foule, qui salua leur départ aussi chaleureusement qu'elle avait accueilli leur arrivée.

En cette même année 1855 S. M. la reine d'Angleterre, accompagnée de S. A. R. le prince de Galles et de plusieurs illustres personnages de la Grande-Bretagne, vint visiter Paris et l'empereur ; elle y fut reçue avec la pompe due à son rang et que pouvait seule déployer la nation française si puissante et si riche. La reine Victoria ne fit parmi nous qu'un séjour de courte durée, mais il fut signalé par des fêtes d'une magnificence inouïe. Les illustres hôtes de Paris et de l'empereur ne purent retenir leur surprise au spectacle du bal qui leur fut offert à l'Hôtel de Ville et dont aucune description ne saurait donner l'idée, et, en partant pour leur pays, ils se montrèrent pénétrés d'une admiration sans bornes pour la puissance de la France et la splendeur de Paris. Cette hospitalité, aussi brillante que cordiale, parut resserrer l'alliance qui, sur tous les champs de bataille comme dans les conseils, faisait la force des deux gouvernements. L'incident qui fut le plus remarqué fut une visite faite par S. M. la reine d'Angleterre à la chapelle des Invalides, au mausolée sous lequel sont déposés les restes du captif de Sainte-Hélène. Le lendemain, 25 août, Sa Majesté et ses enfants allèrent visiter, à Saint-Germain, le tombeau de Jacques II, mort en exil à la suite de la révolution de 1688, qui avait détrôné les Stuarts. Cette circonstance

fut également de nature à impressionner l'opinion publique : il y a des rapprochements que le temps seul rend possibles et qu'il suffit d'indiquer.

D'autres émotions se révélaient encore à Paris. Depuis plus de onze mois les armées françaises, unies aux troupes alliées, combattaient généreusement sous les murs de Sébastopol et enduraient de glorieuses souffrances. La France et l'Angleterre commençaient à s'étonner de la longueur d'un siége qui coûtait un sang si précieux, et l'on attendait avec une inquiétude mêlée d'impatience que la victoire vînt enfin couronner tant de sacrifices. Durant le séjour de la reine d'Angleterre à Paris on avait appris, avec un juste orgueil, le beau fait d'armes de la Tschernaïa. Peu de jours après, le 9 septembre, le télégraphe annonça enfin la prise de Malakoff, et le lendemain, sur tous les murs de Paris, on pouvait lire la grande nouvelle de l'entrée des troupes alliées dans les murs de Sébastopol. Sur-le-champ la population improvisa une fête vraiment nationale et qui laissera dans les fastes de la capitale de durables souvenirs. Le 13 septembre, à midi, un *Te Deum* fut solennellement chanté à Notre-Dame en présence de l'Empereur et des grands corps de l'État. L'ex-émir Abd-el-Kader, sincèrement dévoué à la cause de la France, assistait à cette cérémonie religieuse. Mgr l'archevêque de Paris, qui avait appris à Valence la victoire de nos armes, s'était empressé d'accourir et n'avait voulu céder à personne l'honneur d'officier et de rendre grâces à la Providence divine.

Vers le milieu d'octobre LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Brabant vinrent à leur tour visiter Paris. L'héritier du trône de Belgique fut reçu avec les honneurs

dus à son rang, et sa présence sur le territoire français parut une nouvelle garantie de sécurité et de paix.

Le 29 décembre 1855 eut lieu l'une de ces grandes cérémonies nationales qui semblent empruntées aux fastes du premier empire. Ce jour-là les troupes qui revenaient d'Orient firent à Paris leur entrée solennelle; la population entière s'était portée sur leur passage pour les acclamer au nom de la France. Les rues, les boulevards, les places que devaient traverser nos soldats victorieux étaient ornés d'emblèmes significatifs et pavoisés à tous les étages de drapeaux français, anglais et sardes. Sur la place de la Bastille un arc de triomphe gigantesque, surmonté de deux aigles aux ailes déployées et d'une couronne de lauriers, portait cette inscription en grandes lettres d'or : A la Gloire de l'Armée d'Orient. Les noms des victoires remportées en Crimée étaient également écrits sur diverses faces de l'arc de triomphe. Le défilé de la garde impériale eut lieu sous les yeux de l'empereur, et les troupes vinrent passer au pied de la colonne de la Grande-Armée. En avant de chaque corps marchaient les blessés, dont l'aspect excitait particulièrement les émotions patriotiques de la foule. Sur le passage de chaque régiment la population jetait des couronnes et faisait entendre des cris d'admiration et de sympathie.

Le 16 mars 1856 Sa Majesté l'impératrice donna le jour à un prince dont la naissance fut saluée par les acclamations de la France. Le baptême de l'enfant impérial eut lieu à Paris, au mois de juin, en très-grande pompe. Sa Sainteté Pie IX avait bien voulu être parrain du nouveau-né et s'était fait représenter à la cérémonie par un prince de l'Église.

Vers la fin de cette même année le recensement quinquennal, publié par ordre du gouvernement, constata que le département de la Seine était peuplé de 1,787,000 habitants, dont 1,174,500 pour la ville de Paris; c'était, pour la capitale et dans une période de cinq ans, une augmentation de 120,000 âmes.

L'année 1857 s'ouvrit à Paris par un crime exécrable, douloureux privilége que l'année 1858 ne tarda pas à lui disputer. Le samedi 3 janvier, au moment où Mgr Sibour, archevêque de Paris, présidait, à Saint-Étienne du Mont, aux solennités de la fête de Sainte-Geneviève, un prêtre interdit (ce misérable se nommait Verger) lui porta avec violence un coup de couteau dans la région du cœur. Le prélat, ainsi frappé, recula de quelques pas et s'affaissa dans les bras du serviteur qui le suivait; on se hâta de lui donner l'absolution suprême, et peu d'instants après il rendait le dernier soupir. Rien ne saurait exprimer l'impression causée par ce crime dans tous les rangs de la société. On s'étonnait au spectacle de cet héritage de douleur et de cette croix sanglante que, depuis trente années, les archevêques de Paris semblaient se transmettre l'un à l'autre; on se rappelait les vertus de l'illustre victime; la douceur et la mansuétude formaient le fond de son caractère, sans exclure le mâle courage qui ne fléchit pas devant les difficultés. Lorsqu'à la suite de l'émotion causée par les guerres civiles et par l'héroïque sacrifice de son prédécesseur il avait été appelé à succéder à Mgr Affre, on lui avait entendu prononcer ces paroles, qui renfermaient une lugubre prophétie : « En des temps ordinaires j'aurais décliné une dignité si élevée; mais dans le moment présent qu'est le siége de Paris, sinon

un Calvaire? Je regarderais comme une faiblesse de refuser d'y monter en portant ma croix. » Sa charité pour les pauvres était inépuisable, et ceux qui l'ont connu garderont toujours avec respect le souvenir de ses lumières et de ses vertus. Ses obsèques furent célébrées avec une juste pompe, que rehaussait la manifestation unanime de la douleur publique. Le 30 janvier l'assassin, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, expia sur l'échafaud son abominable forfait ; il mourut en témoignant du repentir et des remords.

L'empereur désigna pour occuper le siége métropolitain de Paris Mgr Morlot, cardinal et archevêque de Tours. Le 25 avril, ce choix ayant été confirmé par le souverain Pontife, l'installation de Mgr Morlot eut lieu à Notre-Dame.

En 1857 un événement important dans l'histoire de l'art et dans les fastes de Paris fut l'inauguration solennelle du nouveau Louvre. Cette cérémonie eut lieu le 14 août, sous la présidence de l'empereur et en grande pompe. La première pierre de ce magnifique édifice avait été posée le 25 juillet 1852 ; en moins de cinq ans on avait mené à terme l'œuvre que tant de rois avaient rêvée et qui suffirait à elle seule à la gloire d'une époque de paix et de prospérité. Nous décrirons ailleurs ce monument tel qu'il se présente aujourd'hui à nos regards.

L'année suivante, le 14 janvier 1858, un abominable attentat fut dirigé, aux abords de l'Opéra, contre la vie de l'empereur, et coûta la vie à plus de soixante personnes. Les auteurs de ce forfait sans exemple étaient des Italiens qui furent jugés et condamnés par la cour

d'assises de la Seine; ils avaient agi à l'instigation du trop fameux Mazzini, qui semble jouer à Londres l'ancien rôle du « Vieux de la Montagne. »

Le 5 avril fut inauguré à Paris le *boulevard de Sébastopol*, achevé sur la rive droite de la Seine avec une rapidité sans exemple. Leurs Majestés Impériales, entourées des princes et des princesses de leur maison, présidèrent à cette imposante cérémonie. L'armée et la garde nationale, rangées sur deux immenses lignes, formaient une double haie depuis le fleuve jusqu'à l'embarcadère de Strasbourg; la population de Paris, attirée par ce merveilleux spectacle, se déroulait sur toutes les voies et manifestait une curiosité sympathique. Le soir la ville fut illuminée, et nul ne s'étonnait de cette émotion causée par l'inauguration de la voie nouvelle. Le boulevard de Sébastopol résumait en lui seul la pensée qui, depuis dix ans, présidait aux embellissements de Paris. Tout y portait l'empreinte de la grandeur; proportions vastes, beauté de l'aspect, soin du détail, constructions variées et cependant assujetties à de certaines règles qui maintiennent l'harmonie de l'ensemble; canaux souterrains et gigantesques, centre de tous les égouts et de tout le système de l'assainissement public, rien ne manquait à ce grand travail de ce qui a toujours droit de fixer l'attention du pays. Ce boulevard, sur la rive droite, avait 2,330 mètres de développement, et ne devait pas tarder à en avoir 2,000 de plus en s'étendant du Pont-au-Change à l'Observatoire.

Puisque nous parlons des travaux opérés en 1858 pour ajouter à la splendeur de Paris, nous ne devons pas omettre de mentionner le déplacement de la fontaine du

Palmier, élevée sur les débris de l'ancien Châtelet, et qui fut à la fois exhaussée d'environ 5 mètres et conduite dans l'axe de la nouvelle place. Cette entreprise, qui présentait d'énormes difficultés, fut menée à bonne fin par les soins habiles de M. Davioud, architecte de la ville, sous la direction et le contrôle de M. Alphand, ingénieur du service des ponts et chaussées.

Une entreprise bien autrement colossale était celle de l'*égout collecteur* de Paris à Asnières. Avant 1806 il n'existait à Paris que 23,530 mètres de galeries d'égout; en 1858 on en comptait 180,000. Or tous ces travaux, exécutés au prix de tant d'efforts et de sacrifices, ne répondaient pas suffisamment aux besoins de l'édilité parisienne et devaient être complétés par l'ouvrage gigantesque achevé en 1858, et qui, sous la dénomination d'égout collecteur, améliore le système de canalisation du sol parisien et affranchit tous les quartiers de la rive droite des inondations périodiques qui les envahissaient dans les saisons pluvieuses.

En 1859 les événements militaires dont l'Italie fut le théâtre préoccupèrent très-vivement la population de Paris. On célébra par des acclamations et des fêtes les grandes victoires de nos armées; on se montra heureux lorsque la paix de Villafranca, dont les espérances ne devaient pas entièrement se réaliser, permit à nos vaillantes légions de rentrer en France. Aucune pompe nationale n'éveilla l'enthousiasme dans les cœurs autant que le défilé du 14 août 1859. Ce jour-là l'empereur, à cheval près de la colonne, entouré des siens et de l'élite de la France, vit passer devant lui l'armée d'Italie avec ses trophées. Un peuple immense, profondément ému au sou-

venir de tant de souffrances et au spectacle de tant de gloire, acclama de cris unanimes les légions de retour, les soldats aux visages bronzés, les drapeaux noircis et déchirés dans les batailles, les blessés de toute arme qui marchaient en tête comme un éloquent témoignage de ce que peut la valeur unie à l'amour de la patrie. Les sympathies publiques se reportèrent à plusieurs reprises sur le jeune prince impérial, revêtu de l'uniforme de la garde, et qui assistait comme spectateur, aux bras de sa mère, à cette imposante cérémonie.

Les relations contemporaines nous ont conservé des détails circonstanciés sur cette magnifique journée qui rappelait aux habitants de Paris les pompes triomphales du premier empire.

Dès la barrière du Trône les maisons se paraient, se pavoisaient; les mâts vénitiens soutenaient d'un côté de la rue à l'autre des guirlandes de fleurs et faisaient comme une voie sacrée aux héros de Magenta et de Solférino. Un arc de triomphe, imitant par la disposition de ses lignes la façade du Dôme de Milan, s'élevait à l'entrée du boulevard, sur la place de la Bastille. Dans son vaste triangle de marbre blanc s'ouvraient trois arcades, celle du milieu d'un diamètre immense, les deux autres plus petites. Au-dessus de la porte principale était figurée une statue de la Paix tenant d'une main le rameau d'olivier et de l'autre la corne d'abondance. Au-dessous de la Paix on lisait sur un cartouche, en lettres lapidaires : *A l'Empereur, à l'Armée d'Italie, la Ville de Paris!* Un second cartouche contenait les noms des victoires remportées : *Solférino*, *Mélégnano*, *Magenta*, *Turbigo*, *Palestro*, *Montébello*. Au soubassement de l'arc des statues à

formes vigoureuses soutenaient les nervures qui divisaient la façade et encadraient la liste des régiments. Sur une frise transversale étaient inscrits ces mots : *Infanterie*, *Cavalerie*, *Artillerie*, *Génie*. Des bas-reliefs représentant des sujets religieux, des saints dans des niches, des pignons à crosses surmontés de statuettes, complétaient la ressemblance et la décoration.

L'autre façade offrait la même disposition architecturale, à cette différence près qu'une statue de la Guerre remplaçait la statue de la Paix. Cet arc de triomphe, d'un effet grandiose, était de M. Baltard, architecte de la ville.

Plus loin, à la hauteur du cirque Napoléon, un grand portique bleu et or découpait ses trois arcades, dont la principale avait dix mètres d'ouverture en hauteur et neuf mètres en largeur. Cette arcade était surmontée d'une aigle d'or gigantesque, aux ailes éployées, de dix mètres d'envergure. Elle tenait dans une de ses serres le laurier, symbole de la gloire, et l'épée de la France, et dans l'autre le drapeau national décoré de la croix de la Légion d'honneur, sur lequel étaient inscrits les numéros et les noms des régiments qui l'avaient obtenue. Au sommet de chaque colonne ou pilier était posé un blason impérial avec le manteau d'hermine, le sceptre et la main de justice en sautoir. Une circonstance touchante, qui se rattachait à ce monument improvisé, ne doit pas être passée sous silence; il était fait tout entier par les artistes du Cirque; l'un d'eux avait donné le dessin de l'élévation, un autre avait modelé l'aigle, un troisième avait peint les blasons; chacun avait voulu coopérer de ses mains à l'œuvre générale, témoignage de sympathie pour

notre brave armée. Le portique était combiné de manière à pouvoir être splendidement illuminé. Le soir des cordons de feu en accusaient les lignes, et trois grands lustres, éclairés en verres de couleur, pendaient de la clef de voûte des arcades et en remplissaient le vide par des girandoles étincelantes.

Des aigles dorées, des écussons aux chiffres de l'empereur et de l'impératrice décoraient la façade du cirque Napoléon.

Le long des boulevards, à des mâts peints et dorés, plantés de distance en distance, flottaient des banderolles aux couleurs nationales et se trouvaient suspendus des faisceaux de drapeaux tricolores ayant pour centre un disque à fond vert ou bleu, alternativement historié d'un N ou d'un E couronné. Des mâts plus hauts et d'une ornementation plus riche se dressaient aux angles de chacune des rues qui viennent couper la ligne du boulevard.

Au boulevard du Temple deux colonnes cannelées supportaient le chiffre impérial placé au centre d'un trophée d'armes et des cartouches contenant des noms de victoires.

Deux grands mâts formant colonnes, ornés de faisceaux, de boucliers et d'inscriptions, étaient placés de chaque côté du boulevard à la hauteur du théâtre de la Porte-Saint-Martin,

Les fenêtres des maisons et les maisons elles-mêmes jusqu'aux toits étaient pavoisées de drapeaux. Partout se lisait le chiffre impérial dans des cercles d'or ou de feuillage.

Devant le Gymnase des mâts vénitiens splendidement

ornés soutenaient, sur un câble tendu d'un côté du boulevard à l'autre, un grand panonceau de velours pourpre avec ces mots : A l'Empereur! à l'Armée d'Italie!

La façade du théâtre des Variétés était décorée d'une Victoire offrant des couronnes, de drapeaux tricolores, de trophées d'armes, de guirlandes et d'écussons.

A l'angle de l'Opéra-Comique une colonne or et blanc, ornée de lauriers d'or et de drapeaux, reproduisait sur des cartouches les noms glorieux des victoires remportées par l'armée d'Italie.

Des transparents, des étendards, des courtines en riches étoffes, des guirlandes, des banderolles revêtaient du haut en bas les façades des maisons et des hôtels.

Au milieu de la chaussée, dans l'axe de la rue de la Paix, un monument dessiné par M. Baltard attirait les yeux. La guerre avait fourni à l'architecte un glorieux et nouvel ordre : des canons autrichiens plantés debout formaient les colonnes d'un large socle portant sur des marches de granit. D'autres canons posés de champ, et présentant tour à tour leur culasse et leur gueule gorgée de boulets, composaient entre les fûts de bronze une ornementation héroïque. Un cartouche contenait ce mot significatif : — *Villafranca*, — écrit en lettres d'or. — Sur une des faces du socle on lisait : — *Palestro*, 3e *zouaves, un canon;* — *Magenta*, 45e *de ligne, un drapeau;* 2e *zouaves, un drapeau;* 3e *grenadiers garde impériale, un canon.* Sur l'autre face étaient burinées les inscriptions suivantes : — *Solférino, chasseurs à pied garde impériale, un drapeau;* 76e *de ligne, un drapeau; voltigeurs garde impériale, treize canons.* — 1er *corps : cavalerie, quatre canons;* 3e *corps*, 2e *division, deux*

canons; 2e de ligne, un canon; 55e de ligne, un canon.

Sur ce socle posait une large plinthe de granit rouge, comme toutes les parties solides du monument, servant de support au siége, en hémicycle, où était assise la statue de la Paix couronnée d'olivier, tenant d'une main un glaive au fourreau et de l'autre le traité de Villafranca. La statue, de M. Cortot, était en marbre blanc; l'épée, la couronne et le traité étaient dorés. Aux pieds de la Paix se couchait un grand lion de bronze, symbole de la modération dans la force. Deux aigles d'or battaient des ailes de chaque côté du siége; des lauriers dorés s'entrelaçaient sur cette plinthe. Autour du monument on avait improvisé un jardin; des gazons et des fleurs en encadraient la base.

L'entrée de la rue de la Paix était marquée par deux obélisques de granit gris et rouge.

A l'endroit où la rue de la Paix débouche dans la place Vendôme quatre groupes de colonnes formaient une espèce de portique triomphal. Ces colonnes, de grande proportion, avaient des socles de marbre blanc veiné; une gaîne richement ornementée et dorée les enveloppait jusqu'au tiers de leur hauteur; le reste du fût était en marbre rouge antique cannelé et surmonté d'un chapiteau corinthien. Chacune de ces colonnes, au nombre de huit, couplées deux par deux, servait de piédestal à une statue de la Victoire, les bras étendus et offrant des couronnes de chaque main. Ces Victoires, entièrement dorées, d'une grande fierté de tournure, étaient de M. Diébolt. A chaque colonne on voyait suspendu un grand bouclier de bronze au chiffre impérial, derrière lequel se croisaient une branche de laurier et une palme nouées par une ban-

delette tricolore, dont les bouts retombaient avec une gracieuse symétrie.

La même décoration avec tous ses détails était répétée à l'autre entrée de la place Vendôme par la rue Castiglione.

Dans la place même, des courtines de velours cramoisi, avec N, abeilles et crépines d'or, drapaient les balcons de tous les étages. Rattachées à des mâts peints et dorés d'où pendaient des oriflammes, des guirlandes de feuillages marquaient et ornaient la ligne des toits. A la pointe des frontons un trophée de drapeaux tricolores; à deux angles des aigles dorées; entre chaque mansarde un médaillon au chiffre impérial complétaient la décoration de la place.

La tribune occupée par l'impératrice, devant l'hôtel du garde des sceaux, était supportée par un avant-corps d'architecture d'ordre toscan orné de trophées dans des niches; des hampes dorées soutenaient un vélarium rayé de pourpre et d'or. Une riche tenture avec faisceaux de drapeaux aux couleurs nationales revêtait le fond. Une draperie de velours cramoisi relevée par des câbles d'or, ornée du blason et du chiffre impérial, retombait sur le balcon.

Autour de la place, dont ils laissaient le milieu libre, s'étageaient en gradins de vastes amphithéâtres capables de contenir 10,000 spectateurs. Ainsi disposée, ayant au centre cette magnifique colonne Trajane faite du bronze ennemi et surmontée de l'image radieuse de Napoléon, la place Vendôme avait l'air d'un cirque romain un jour de triomphe.

Des hampes dorées avec flammes tricolores étaient plantées autour de la colonne. Aux quatre angles du socle on avait suspendu des guirlandes ayant pour point

de départ des couronnes de lauriers d'or passées au cou des aigles. La grille qui entourait la colonne était chargée de festons, de couronnes et de bouquets d'immortelles.

Paris, du reste, n'avait pas attendu le jour de l'entrée solennelle pour exprimer sa sympathie aux héros de Magenta et de Solférino; il envahissait le camp de Saint-Maur dans sa curiosité et son admiration naïves, se faisant raconter par les soldats, narrateurs modestes et complaisants, qui n'oublient qu'eux-mêmes, les rapides exploits de la dernière campagne.

Sur tout le parcours du défilé l'affluence était incalculable; de la barrière du Trône à la place Vendôme les chaussées latérales étaient encombrées de monde. Sur les échafaudages, aux fenêtres, aux balcons, jusque sur les toits, entre les cheminées, fourmillaient les têtes avides de voir. Le faîte des maisons semblait aussi peuplé que la rue. Des spectateurs intrépides, faute de meilleure place, restaient plongés dans le bassin du Château-d'Eau, trempés jusqu'à la ceinture.

A l'heure prescrite, quoique matinale et malgré la difficulté de circuler en voiture, les gradins des amphithéâtres élevés place Vendôme étaient couverts d'une foule immense, parée et choisie, qui regrettait de ne pouvoir courir au-devant des troupes jusqu'à la Bastille, où l'empereur était allé se mettre à leur tête.

Des tribunes spéciales, promptement remplies, avaient été réservées pour les maisons de Leurs Majestés, le corps diplomatique, le sénat, le corps législatif, le conseil municipal de la Seine.

Saluée d'une acclamation universelle, la voiture de l'impératrice traversa la place. Sa Majesté s'assit, avec le

prince impérial en uniforme des grenadiers de la garde, à la tribune élevée pour elle.

Bientôt les cent-gardes, avec timbales et trompettes, apparurent entre les colonnes surmontées de Victoires d'or, précédant de quelques pas l'empereur, monté sur un magnifique cheval alezan. Les cris de : *Vive l'empereur !* partaient de tous les gradins; les mouchoirs s'agitaient ainsi que les chapeaux; tout le monde restait debout et découvert.

Après un peloton de guides, dont le kolback était devenu roux à l'ardent soleil d'Italie, arrivèrent les blessés des différents corps assez avancés en convalescence pour supporter les fatigues du triomphe; grenadiers, voltigeurs, soldats de ligne, zouaves, tirailleurs algériens, chaque régiment avait fourni son contingent. Eux aussi pouvaient dire, comme Jeanne d'Arc en parlant de son drapeau : « Puisqu'il a été à la peine, il est juste qu'il soit à l'honneur. » Ils s'avançaient, pâlis sous le hâle, par la souffrance, éclopés, cicatrisés, manchots, s'appuyant sur le bâton, mais tendant la jambe, cherchant à marquer le rhythme, avec un stoïcisme tout militaire, souriant naïvement à la foule qui les acclamait, étonnés de leur succès, comme si l'héroïsme était la chose du monde la plus naturelle. Plus heureux que les autres, ils avaient reçu pour la France une de ces nobles blessures qui embellissent le soldat; leurs mains mutilées pouvaient à peine tenir les couronnes, les bouquets, les palmes, les guirlandes que le peuple enthousiasmé jetait sur leur passage.

Trois aumôniers précédaient le groupe des blessés.

Le défilé des troupes s'acheva dans l'ordre prescrit. La musique de chaque régiment se massait au pied de la

colonne et jouait pendant qu'il défilait, jusqu'à ce qu'elle fût remplacée par la musique d'un autre corps. En passant devant l'empereur les régiments de la garde lui remettaient leurs drapeaux; plusieurs de ces drapeaux, comme du reste ceux des autres troupes, troués de balles, criblés de mitraille, noirs de poudre, décolorés, n'étaient plus que des lambeaux sublimes; ils étaient salués par les plus vifs applaudissements. La ligne, cette troupe courageuse et modeste, le peuple de l'armée, était l'objet des plus touchantes ovations. On accueillait avec une bruyante sympathie les zouaves à la martiale désinvolture, à l'uniforme pittoresque; l'on souriait en voyant leur chien, qu'ils s'étaient amusés, en grands enfants, à parer de fleurs, et sur lequel ils avaient planté un petit guidon tricolore. L'artillerie de chaque corps, dans sa mâle et sévère tenue, passait avec ses canons festonnés de guirlandes; parfois un œillet, une rose enclouaient gracieusement la lumière.

Les tirailleurs algériens, ces anciens ennemis de la France, qui maintenant combattent pour elle, marchaient derrière trois aumôniers qu'ils respectaient malgré la différence de religion. Leur costume oriental bleu de ciel, soutaché de jaune, leurs types, qui résument toutes les races du nord de l'Afrique, depuis le nègre jusqu'à l'Arabe, en passant par toutes les nuances, inspiraient une bienveillante curiosité. Sur leurs guidons figuraient le croissant de l'islam et la main ouverte, préservatif du mauvais œil encore sculpté à la clef de voûte de la première porte de l'Alhambra.

Après la garde on vit paraître les quatre drapeaux pris aux Autrichiens, glorieux trophées de la campagne, en

assez mauvais état, à l'exception d'un seul presque neuf; ils témoignaient d'une lutte acharnée. Un chasseur à pied de la garde, accompagné de deux soldats, portait le premier; des soldats du 1er, du 3e et du 4e corps portaient les trois autres. Les drapeaux furent présentés à l'empereur et remis à un cent-garde.

Les quarante canons enlevés aux Autrichiens venaient ensuite; on avait conservé leur mode d'attelage.

Le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, commandant la garde, ouvrait la marche, au milieu des cris les plus enthousiastes, des acclamations les plus chaleureuses, qui ne se ralentissaient pas pendant tout le défilé, dans l'ordre suivant : le 1er corps, commandé par S. Exc. le maréchal Baraguey d'Hilliers; le 2e corps, par S. Exc. le duc de Magenta; le 3e corps, par S. Exc. le maréchal Niel.

Toutes les troupes, acclamées à leur passage, portaient des bouquets, des branches de laurier dans le canon de leurs fusils. Leur marche du camp à la place Vendôme ne fut qu'une longue ovation.

On nous pardonnera d'avoir consigné ici, trop minutieusement peut-être, ces détails empruntés aux historiographes officiels; ils ont au moins le mérite de rappeler le souvenir d'une pompe nationale dont Paris tout entier fut témoin et à laquelle chacun de nous se trouva fier d'être associé. Ce jour-là tous les cœurs s'ouvraient aux espérances de la paix et rêvaient la reconstitution de l'Italie selon la pensée de Villafranca. On ne tarda pas à voir disparaître cette glorieuse illusion et à comprendre que les épreuves de l'Italie allaient recommencer sous une autre forme; ce ne fut pas la faute de la France.

CHAPITRE III.

Suite du règne de Napoléon III. — Annexion de la banlieue. — Nouvelle enceinte. — Grands travaux. — Premiers aperçus des transformations de la ville.

En 1859 une loi consacra plus de cent millions à de vastes travaux destinés à ouvrir de nouvelles rues et de nouveaux boulevards; ces projets, dont l'achèvement exigera de longues années d'efforts et de sacrifices, auront pour résultat, lorsqu'ils seront terminés, de mettre en communication, par de nouvelles et larges voies, les quartiers du centre avec les extrémités de la capitale, et de doter Paris de plusieurs grandes routes stratégiques très-utiles au double point de vue de la circulation et de la défense intérieure.

En cette même année un décret impérial, qui ne tarda pas à être confirmé par une loi, doubla la surface de Paris en réunissant à cette immense ville tous les territoires des communes de la banlieue qui se trouvaient enclavées entre les fortifications et le mur d'octroi. A dater de ce jour une ère nouvelle allait commencer pour la capitale de la France. Le 1er janvier 1860 Paris absorba onze grandes communes du département de la Seine, parmi lesquelles il s'en trouvait plusieurs qui comptaient trente ou quarante mille habitants; ces communes furent Auteuil, Passy, Batignolles-Monceaux, Montmartre, la Chapelle, la Villette, Belleville, Charonne, Bercy, Vaugirard et Grenelle. On adjoignit encore à Paris des sections consi-

dérables détachées de Neuilly, des Prés-Saint-Gervais, de Saint-Mandé, d'Ivry, de Gentilly et de Montrouge, et des parcelles plus ou moins importantes enlevées aux communes de Clichy, Saint-Ouen, Aubervillers, Pantin, Bagnolet, Issy et Vanves. Ainsi agrandie, la capitale fut divisée en vingt arrondissements, subdivisés à leur tour en quatre-vingts quartiers. Son périmètre, qui embrassait seulement 3,288 hectares, en comprit dès lors 7,088 (plus du double), et sa population, en y comprenant celle de la nouvelle banlieue, qu'on appelle le département de la Seine, atteignit bientôt le chiffre de près de deux millions d'âmes. Ajoutons que le bois de Boulogne fait désormais partie de la ville.

Et ici qu'on nous permette de reproduire quelques détails rétrospectifs et des considérations générales empruntées aux sources officielles, en vue de bien faire comprendre à nos lecteurs l'importance de la nouvelle mesure et les précédents historiques de cette transformation de la grande cité.

En 1841, lorsqu'on résolut de protéger Paris contre toute chance d'agression extérieure par une fortification continue, tout le monde pensa que les groupes d'habitations déjà considérables qui se pressaient autour du mur d'octroi, bien qu'ayant une administration municipale distincte, n'en feraient pas moins partie intégrante de l'agglomération parisienne.

Rién n'eût été plus facile, plus opportun peut-être, que d'effectuer du même coup la réunion en une seule commune de tous les territoires enfermés dans la ligne des fortifications. Le bons sens public ne comprenait pas qu'une ville eût deux murailles, et qu'au sein d'une

même population il existât à la fois divers régimes administratifs et financiers.

Mais les intérêts qui s'étaient fondés sur cette diversité dans les communes suburbaines s'agitèrent; le gouvernement, attaqué par les partis au sujet de la fortification même, et le parlement, affaibli par les divisions intestines, s'entendirent pour dégager la grande affaire de la défense nationale de toute difficulté relativement secondaire, et l'organisation définitive du nouveau Paris fut ajournée. Un article de la loi du 3 avril 1841 régla que l'octroi de Paris, c'est-à-dire l'administration parisienne, dont l'octroi est l'expression, parce qu'il est la source de sa richesse, ne pourrait être reporté aux fortifications qu'en vertu d'une loi spéciale.

La construction d'une nouvelle enceinte impliquait toutefois si clairement la destruction de l'ancienne, l'annexion à Paris des communes comprises entre les deux lignes semblait sortir comme une conséquence si naturelle, si directe de la loi des fortifications, que, un délai de vingt années ayant été demandé à la chambre des Députés, l'amendement souleva des exclamations et fut rejeté sans débat.

Cependant chaque année, en s'écoulant, ajoutait aux difficultés de l'annexion.

En 1806 les territoires compris dans la zone suburbaine ne contenaient en tout que 13,227 âmes. En 1841, lors de l'adoption du projet des fortifications de Paris, la population était de 114,315 habitants. En 1856 elle s'élevait à 351,596.

Montmartre y figurait pour 36,000.

Batignolles, sur des terrains qui étaient encore en

culture il y a trente ans, représentait un chiffre de 44,000.

Belleville en comptait 58,000.

La Villette, la Chapelle, Passy, Grenelle, etc., avaient suivi, dans leur développement, une progression équivalente.

C'étaient là des groupes d'habitations considérables, supérieurs par leur population à la plupart des villes chefs-lieux des départements de l'empire.

Mais, quand on examinait les choses de près, on reconnaissait promptement qu'on ne les pouvait comparer aux cités importantes avec lesquelles, si l'on s'arrête au chiffre de la population, elles pouvaient rivaliser ; que, loin de pouvoir être considérées comme des villes, elles manquaient du principe constitutif de toute administration communale, une existence indépendante, et qu'avec une organisation municipale distincte elles n'étaient en fait et en réalité que d'immenses faubourgs de la cité qui leur avait donné naissance. Tous leurs intérêts gravitaient vers Paris.

Que seraient-elles devenues, en effet, séparées du tronc qui les soutenait et les nourrissait? Où étaient leurs monuments publics, leurs établissements militaires, leurs tribunaux, leurs prisons etc., etc.? Tout ce qu'une ville isolée est obligée de construire et d'entretenir, n'est-ce pas dans les murs de Paris qu'elles le trouvaient? N'est-ce pas là qu'étaient les intérêts d'affaires, les occupations de toute sorte, et jusqu'aux délassements les plus habituels de leur population?

Les communes issues de Paris s'étaient d'abord groupées auprès des barrières, puis étendues le long des routes impériales, où les habitations se pressaient maintenant

sans aucun intervalle. Plus tard les maisons s'étaient établies sur les chemins vicinaux, mais en cherchant toujours les communications les moins difficiles avec la barrière de Paris la plus voisine. On n'avait bâti, d'une barrière à l'autre, le long du boulevard extérieur et au delà, que faute de meilleurs emplacements, et alors on l'avait fait sans autre règle que la convenance de chacun, sans le moindre souci de ce qui pouvait exister de l'autre côté de l'obstacle infranchissable du mur d'octroi.

De même chaque commune, en grandissant, avait très-peu songé à combiner ses percements avec ceux des communes voisines. Toutes ayant leurs tendances vers Paris, elles avaient concentré leurs efforts dans la direction des barrières qui leur étaient respectivement ouvertes, et elles en avaient peu fait pour se relier entre elles. Cependant déjà elles se touchaient, elles se confondaient, et de leur juxtaposition résultait un informe assemblage de belles rues sans but, de ruelles et d'impasses immondes, de quartiers modernes plus ou moins bien dessinés, de groupes d'habitations entassés sans ordre et de lacunes impraticables.

Quelle dépense ne fallait-il pas désormais s'imposer pour régulariser convenablement la zone qui entourait la ville? Mais l'entreprise serait devenue tout à fait inabordable pour peu qu'on eût laissé se développer sans règle le mouvement prodigieux de constructions signalé dans cette zone depuis quelques années.

Insistons pour faire bien comprendre les embarras de cette situation. Les plus étranges inégalités de conditions résultaient souvent de la diversité des juridictions administratives pour les habitants de localités contiguës, quoique les intérêts fussent identiques, les habitudes uni-

formes, et qu'ils pussent se considérer comme du même quartier. Le pavage, les trottoirs, les égouts ne se prolongeaient d'une commune à l'autre, quelquefois du côté droit au côté gauche d'une même rue, qu'au moyen de négociations compliquées. Les distributions d'eau et de gaz, très-incomplétement assurées partout, l'étaient en général d'une façon différente. La répartition des contributions n'était point assise sur des évaluations de revenu ou de loyers absolument conformes, et l'égalité proportionnelle des cotisations, si parfaite entre tous les points de Paris, était loin d'exister avec la même précision entre les maisons voisines qui appartenaient à deux communes suburbaines. Évidemment un seul moyen existait d'échapper à ces tiraillements et de sauvegarder les intérêts de l'avenir; c'était de réunir sous la même administration tout ce qu'enfermait le mur des fortifications.

Il était une raison plus grave encore de hâter l'annexion.

La surface de Paris, si l'on en retranchait le lit de la Seine, était alors de 3,288 hectares; la population qui la couvrait, de 1,174,346 habitants. Depuis sa dernière organisation la police de Paris était faite par 3,260 agents environ, en comptant le personnel auxiliaire. La ville était divisée en îlots que surveillaient jour et nuit des sergents de ville, à l'instar des 6,600 constables de Londres. Paris avait donc environ un surveillant par hectare superficiel et pour 360 habitants.

Or la surface alors comprise entre le mur d'octroi et les fortifications, déduction faite du sol occupé par la route stratégique et la fortification même, était de 3,800 hectares; sa population était de 351,189 habitants. Dans

cette vaste zone la police ne comptait que 68 agents, brigadiers ou appariteurs, faisant fonctions de sergents de ville et d'inspecteurs de police.. C'était un agent par 56 hectares environ et pour 5,165 habitants! Or comment, avec un personnel si restreint, exercer une surveillance efficace? Et cependant aucun point de la France n'appelait une police plus vigilante et plus ferme. La population, en majeure partie mobile, se recrutait, tantôt des ouvriers de la province et de l'étranger, tantôt de ceux qui refluaient de l'intérieur de Paris, et au milieu de cette foule qui vit le jour dans Paris et la nuit dehors, qui passait incessamment d'une commune à l'autre, se dispersait et se renouvelait sans cesse, venaient se cacher naturellement les existences douteuses et les industries suspectes.

La plupart des communes, frappées de l'inefficacité de la police, avaient adressé à l'autorité publique des réclamations pressantes, soit par l'intermédiaire des magistrats municipaux, soit sous la forme de pétitions. Elles déclaraient que l'absence de ressources financières les réduisait à l'impuissance de remédier elles-mêmes à une situation intolérable. De quelle autre raison était-il besoin pour justifier le projet de rattacher les populations, dont on ne pouvait plus garantir la sécurité, à une organisation plus sérieuse et plus forte?

La principale objection que rencontrait la mesure projetée était empruntée à la différence existant entre les taxes perçues aux barrières de Paris et celles auxquelles était assujettie la zone suburbaine.

Il est impossible assurément de méconnaître que nombre de personnes avaient fondé sur cette différence dans les perceptions de l'octroi le calcul de leur vie. Une masse

d'ouvriers et de petits employés cherchaient dans la banlieue une existence économique et du travail, et, même en face des intérêts généraux les plus élevés, cette considération ne pouvait être négligée, car c'eût été oublier la sollicitude paternelle du gouvernement pour les classes laborieuses.

Mais il ne fallait pas s'exagérer la difficulté.

Quand on rapprochait du chiffre de la population recensée dans Paris en 1856, le montant des droits de toute espèce perçus aux barrières pendant la même année, on trouvait une moyenne de 53 fr. 08 c. par individu, tandis que le montant des droits indirects de toute nature perçus, également en 1856, dans la zone comprise entre le mur d'octroi et l'enceinte fortifiée, divisé par la population de cette zone, ne donnait que 28 fr. 81 c., d'où il semblait naturel de conclure que, toutes choses égales d'ailleurs, l'annexion à Paris des territoires qu'elle embrassait devait faire supporter à chaque habitant, du chef des droits indirects, une surcharge de 24 fr. 27 c.

Cette conséquence, mathématiquement exacte, avait pour base un raisonnement erroné.

La moyenne de 28 fr. 81 c., qui représentait bien pour la zone comprise entre les deux enceintes le produit des taxes portant sur des consommations personnelles, se composait, pour 22 fr. 39 c., de droits d'entrée, de consommation, de circulation, de licence et de détail, prélevés au profit du Trésor sur les boissons, et, pour 6 fr. 42 c. seulement, de droits d'octroi perçus par les communes à peu près exclusivement sur les boissons et sur la viande.

Il en était autrement du chiffre de 53 fr. 08 c. appli-

cable à Paris; celui-ci se compose, pour 14 fr. 11 c., de droits d'entrée recueillis par le Trésor sur les boissons, et de 38 fr. 97 c. de droits d'octroi perçus par la ville.

Or si de cette dernière somme on retranchait les taxes afférentes :

1° Aux matériaux de construction ;

2° A la houille consommée dans les usines;

3° Aux objets qu'emploie l'industrie ;

4° Aux fourrages, dont la dépense est inconnue dans les petits ménages ;

5° Aux objets de consommation de luxe, tels que truffes, pâtés de foie, gibier, volaille et poissons de choix, huîtres, glace à rafraîchir, etc., toutes choses qui ne sont pas à la portée des ouvriers, artisans, employés et petits rentiers de la banlieue, c'est-à-dire de la classe qui excite à si juste titre la préoccupation de l'empereur, la différence entre l'habitant de Paris et celui de la zone suburbaine n'était plus que de 11 fr. 67 c.

A Paris le principal de la contribution foncière n'est grevé d'aucune adjonction de centimes communaux extraordinaires, et dans la banlieue il en supportait de notables. Dans la plupart des communes, en effet, la contribution foncière, comme les autres contributions directes, était frappée de 30 centimes extraordinaires; dans plusieurs la surcharge s'élevait à 40 centimes et au delà. Or qui ne sait que l'impôt direct est pour la population pauvre le plus lourd et le plus importun des impôts? La même classe qui paye sans effort sa part des 60 millions que rapporte l'octroi ne peut fournir son contingent dans les 7 millions qui forment l'impôt personnel et mobilier

de Paris; le trésor municipal en acquitte annuellement une portion notable.

Ces résultats prouvent assez que, loin de causer un préjudice aux existences modestes dont s'est peuplée la banlieue, l'annexion tendait à diminuer les charges qui les grevaient.

Une autre préoccupation réclamait un examen sérieux. On paraissait craindre qu'en perdant leur individualité les communes suburbaines ne fussent sacrifiées, et qu'entraînées dans le mouvement qui emportait l'édilité parisienne leurs finances ne fussent absorbées par des travaux dont la banlieue ne pouvait attendre un avantage actuel.

Or, un fait qui ne pouvait être contesté, c'est que, malgré le zèle et l'initiative intelligente des administrations locales, la plupart des services communaux de la zone suburbaine étaient incomplétement dotés. En dehors des routes impériales et départementales la voie publique est mal pavée, souvent pas du tout. Couverte de fange en temps d'humidité, de poussière en temps de sécheresse, elle accusait l'absence de toute organisation régulière du balayage et surtout de l'arrosage publics. L'eau circulait sous quelques rues seulement dans des tuyaux de petit diamètre qui, après avoir desservi des concessions particulières, ne dispensaient qu'un filet avare aux orifices d'assainissement ou d'incendie. Le gaz se montrait à peine le long des principales voies et laissait dans une obscurité dangereuse les ruelles et les impasses. Les églises les plus nécessaires ne s'élevaient que par des moyens héroïques ou demeuraient éternellement en projet. Les écoles manquaient, l'assistance publique était aux abois.

Eh! sait-on ce qu'il en pouvait coûter à la ville de Paris pour étendre aux services des territoires annexés son régime et ses avantages?

Des calculs faits avec la plus scrupuleuse exactitude établissent que la dépense annuelle, y compris l'intérêt des dettes que la ville devait prendre à sa charge, ne pouvait être inférieure à 12,350,000 fr. Or les accroissements de recettes, en supposant que la plus-value future de l'octroi ne laissât pas de mécompte, s'élèveraient à 12,411,571 fr., c'est-à-dire que la recette et la dépense ordinaires se balanceraient à 60,000 fr. près, et que, pour l'exécution des travaux extraordinaires que réclamait la zone annexée, c'était avec la dotation des travaux publics de Paris qu'on y pourvoirait.

Ce n'était donc pas en vue d'ajouter aux ressources de la ville de Paris que l'annexion était proposée; elle n'aurait pas ce résultat. La ville de Paris d'ailleurs n'avait nul besoin de recourir à la conquête des contribuables de la banlieue pour accomplir ses obligations; ses finances n'avaient pas d'insuffisance à couvrir. Si une objection sérieuse contre l'annexion pouvait s'élever quelque part, ce devait être au sein du conseil municipal de Paris.

Mais ce conseil ne pouvait ignorer que, si la mesure était ajournée, le mal s'aggraverait; les constructions se multiplieraient sans règle fixe et le dédale existant deviendrait inextricable; la surveillance faisant défaut au milieu de populations mobiles, agglomérées sans lien administratif puissant, les mœurs et les idées se pervertiraient; un danger pour l'ordre public en sortirait peut-être, et la capitale de la France serait comme assiégée

par des masses flottantes n'appartenant, à proprement parler, ni à Paris, ni à la province. Il fallait donc que la ville de Paris, en étendant la ferme et bienfaisante organisation de ses services sur cette zone, s'emparât de l'avenir, qu'elle le réglât; qu'elle écrivît sur le sol, par un bon système de voirie, son unité, sa grandeur, sa force; qu'elle assurât, par une bonne police, l'ordre, la tranquillité, la prospérité à ses nouveaux et à ses futurs administrés.

Plusieurs personnes se préoccupaient d'ailleurs à juste titre du sort des usines de la banlieue qui consommaient la houille et des entrepôts privés qui y étaient affectés au commerce en gros des matières et des denrées assujetties dans Paris au droit d'octroi. Il n'était pas douteux que, du jour où le tarif parisien leur serait appliqué, les frais de fabrication ou d'exploitation s'augmenteraient. Mais tous les tempéraments devaient être apportés dans l'exécution de l'acte du gouvernement, aussi légitime que nécessaire, dont l'empereur avait lui-même étudié les conditions, et, afin que l'annexion ne vînt surprendre inopinément aucun intérêt privé, on devait accorder des délais, des ménagements, des facilités de tout genre, permettant aux établissements divers qui existaient aux abords de Paris de s'asseoir, sans secousse, dans les conditions nouvelles, ou de chercher ailleurs, sans précipitation, un régime moins onéreux.

La limite extérieure de Paris allait désormais envelopper non-seulement les ouvrages dont se composait la ligne fortifiée, mais encore la zone de 250 mètres assujettie à la servitude militaire. Cette disposition était analogue à celle qui fut prise en 1789 lors de la construc-

tion du mur d'octroi. Indépendamment du chemin de ronde intérieur, large de 6 toises, on comprit alors dans le territoire de Paris un boulevard extérieur d'une largeur de 15 toises; on institua, en outre, une servitude prohibitive de toute construction nouvelle dans un rayon de 50 toises; on voulait rendre plus facile et plus sûre la surveillance de l'octroi (ordonnance du bureau des finances du 16 janvier 1789, décret du 6 juin 1790, décret du 11 janvier 1808); mais on commit la faute de ne point porter les limites de Paris jusqu'à l'extrémité de cette zone de servitude; aussi la prohibition ne fut point observée, et, par la concession, la connivence ou l'oubli des administrations du dehors, les maisons particulières se pressèrent de toutes parts vers Paris et ne respectèrent que l'alignement du boulevard placé sous la juridiction parisienne. La bande de terrain séparant les constructions de la ville des constructions extérieures, qui devait avoir une largeur totale de 71 toises (environ 142 mètres), fut réduite à 21 toises (un peu moins de 43 mètres). L'extension qui fut faite, en 1859, du territoire de Paris jusqu'à l'extrême limite de la zone militaire, en réservant à une autorité plus élevée, plus ferme, la délivrance des autorisations de construire, dut avoir pour effet d'assurer le service de l'octroi et de venir en aide aux officiers du génie pour le maintien des servitudes défensives. La ville allait être ainsi entourée d'une zone inaccessible aux constructions privées, large en tout de 370 mètres, en y comprenant les fortifications et la route militaire intérieure. Les exploitations fondées sur l'exemption des droits d'octroi se trouveraient ainsi tenues à une distance assez considérable de Paris, et la reconstruction de nouveaux fau-

bourgs extérieurs, au détriment des territoires annexés, serait rendue plus difficile.

En résumé, que l'annexion des communes suburbaines à la ville de Paris dût s'effectuer tôt ou tard, personne ne le contestait ; c'était une nécessité qui pénétrait les esprits les moins clairvoyants. Or l'opération devait-elle être plus facile dans un an, dans deux ans, dans dix ans? Était-ce une de ces questions dont le temps prépare et assure la solution? Loin de là, chaque année qui s'écoulait, chaque mois, chaque jour, pour ainsi dire, aggravait et compliquait les embarras. Des intérêts nouveaux se créaient, les établissements se multipliaient, la population s'accroissait avec une effrayante rapidité. Elle était en 1856 de 351,000 habitants, elle devait être d'un million dix ans plus tard, et alors la mesure ne serait plus possible. Pourquoi donc différer, et, par un sentiment de pusillanimité, rejeter les conseils de la prudence? C'était une faute de remettre au lendemain les mesures quand l'intérêt du pays les réclamait. Ces considérations prévalurent, et l'annexion fut consommée.

Le 13 août 1861 l'empereur inaugura en grande pompe le *boulevard Malesherbes*, dont la création se rattachait au vaste ensemble de travaux utiles accomplis sous le règne de Napoléon III.

Ce jour-là l'empereur arriva en voiture découverte par la rue de Rivoli et la rue Royale à l'entrée du nouveau boulevard, dont une brillante décoration rehaussait l'aspect grandiose. Partout une foule pressée occupait les abords de la voie, tandis que des milliers de curieux avaient pris place aux croisées et presque sur les toits des maisons voisines. A droite de la chaussée la garde na-

tionale de Paris et à gauche la garde impériale formaient la haie. Au delà du point culminant du boulevard la haie était faite par la troupe de ligne.

Le préfet, accompagné du secrétaire général de la préfecture de la Seine et ayant à ses côtés le préfet de police, M. Dumas, sénateur, président du conseil municipal, MM. Ferdinand Barrot, sénateur, et Chaix d'Est-Ange, procureur général, vice-présidents du conseil municipal, M. Langlois, conseiller d'État, secrétaire, prononça le discours suivant :

« SIRE,

Le boulevard Malesherbes, que Votre Majesté daigne inaugurer, a été décrété une première fois en 1808. L'empereur Napoléon Ier n'attribuait pas seulement à cette voie magistrale, dont le projet est contemporain du plan de la Madeleine, le mérite de répéter d'une manière exactement symétrique, à droite du monument, la ligne des boulevards intérieurs qui vient y aboutir à gauche, et de donner un débouché normal à des quartiers perdus au delà d'un dédale de rues étroites, sur les escarpements des coteaux qui limitaient alors Paris. Ce merveilleux génie, à qui rien n'échappait, avait aussi compris qu'une large communication, dirigée vers le point le moins élevé de l'obstacle, à douze mètres environ plus bas que la place de l'Étoile, était appelée indubitablement à une importance commerciale de premier ordre. En effet, au delà de ce seuil, aujourd'hui si facile à franchir, et dans le prolongement même du nouveau boulevard que nous venons d'y percer, on retrouve la Seine, ramenée vers Paris après un long détour, et à une distance si peu considé-

rable que la plage d'Asnières, située à 16 kilomètres au-dessous du port de Grenelle, ne va pas être désormais plus éloignée que celui-ci de la place de la Madeleine, et deviendra, selon toute apparence, pour l'approvisionnement des quartiers de la rive droite en provenances de la basse Seine, un utile auxiliaire du bassin de la Villette.

« Chargée par Votre Majesté, dès 1854, de reprendre le programme de l'empereur Napoléon Ier, l'administration municipale de Paris a considéré une pente aussi faible que possible comme la condition essentielle de la voie projetée, et c'est pour cela que le tracé primitif a été légèrement dévié entre la rue de la Pépinière et l'ancien boulevard extérieur, et qu'on n'a pas reculé devant la nécessité d'énormes déblais et de raccordements laborieux pour établir la chaussée suivant une inclinaison uniforme (17 millimètres par mètre seulement).

« Toutefois, de la place de la Madeleine à la rue de la Pépinière, d'autres difficultés bien autrement sérieuses nous attendaient. Là on voyait encore, en 1829, de vastes terrains, libres de toute construction, sur lesquels il eût été facile de réaliser à peu de frais ou tout au moins de ménager l'exécution du plan de 1808. Par quelle singulière préoccupation méconnut-on alors l'importance capitale d'un tel projet? Je ne saurais le dire. Toujours est-il qu'à dater de cette époque furent édifiées les dix-sept belles maisons des rues de la Ville-l'Évêque, de la Madeleine, Lavoisier et Rumfort, que nous avons dû exproprier à grands frais, et dont on nous reproche si amèrement la démolition alors qu'il serait plus juste de s'en prendre à ceux qui les ont imprudemment laissé construire!

« Quoi qu'il en soit, en ajoutant à ces 17 maisons 22 anciennes constructions plus ou moins importantes que le tracé du boulevard a renversées, entre la place de la Madeleine et la rue de la Pépinière, et 45 masures qui existaient entre cette rue et l'ancien boulevard extérieur, on trouve un total de 84 habitations pour expression du sacrifice qu'a imposé à la population de Paris l'ouverture d'un boulevard de 1,550 mètres de long sur 34 mètres de large, dont le prolongement à travers la vaste plaine de Monceaux jusqu'à la porte de l'enceinte fortifiée, où commence la route d'Asnières, n'a pas moins de 1,270 mètres de parcours et n'a coûté que la démolition d'une douzaine de constructions misérables.

« Or les maisons nouvelles, en cours d'exécution ou en projet, qui borderont avant la fin de l'année prochaine les deux côtés du boulevard dans l'ancien Paris, sont au nombre de 114, et il est impossible de prévoir combien il pourra s'en élever sur les immenses terrains qui bordent les rues transversales et qui sont demeurés inutiles jusqu'à ce jour, faute d'issues. Quant à la plaine de Monceaux, ce n'est pas un quartier nouveau, c'est une ville entière qui s'y fonde, et nul ne saurait en calculer le développement.

« En effet, s'il a fallu plus d'un demi-siècle pour mettre en évidence la grandeur de la conception de 1808, il n'est personne aujourd'hui que ne frappe le rapprochement qui vient d'être subitement opéré entre des points que la difficulté seule des communications tenait éloignés jusqu'à présent les uns des autres. L'emplacement de l'église Saint-Augustin n'est pas plus distant de la Madeleine que le pont de la Concorde ou l'entrée

de la rue de la Chaussée-d'Antin; la grille du parc de Monceaux, que le rond-point des Champs-Élysées ou l'entrée du faubourg Montmartre; enfin, la place où se termine le prolongement du boulevard Malesherbes près de l'enceinte fortifiée, que l'entrée de l'avenue de l'Impératrice ou la porte Saint-Martin.

« Le percement de la rue de Rivoli, entre la place du Louvre et l'hôtel de ville, sur un parcours de 940 mètres et une largeur réduite de 22 mètres, a fait disparaître 230 maisons et n'a donné lieu qu'à 89 reconstructions. L'ouverture du boulevard de Sébastopol entre la place du Châtelet et le boulevard Saint-Denis, sur un parcours de 1,400 mètres et une largeur de 30 mètres, a enlevé 458 maisons et n'en a fait reconstruire que 204. Personne aujourd'hui, cependant, ne regrette ces opérations; chacun sait, en effet, que toute voie de grande circulation, indépendamment des édifices qui s'élèvent sur ses bords, fait surgir des milliers d'habitations dans les quartiers extrêmes qu'elle dessert. Les grands travaux commencés en 1853 dans le centre de la ville ont nécessité, en huit ans, 2,494 démolitions, mais ils ont provoqué 17,821 reconstructions ou constructions nouvelles.

« Néanmoins, après avoir fait exécuter à travers le vieux Paris les grands percements qu'il était impérieusement nécessaire d'y entreprendre sans retard, Votre Majesté a permis que l'administration municipale concentrât ses efforts sur les portions du plan général d'améliorations dû à votre féconde initiative qui devaient exiger de moins douloureux sacrifices. C'est dans cet esprit qu'a été conçu le système de travaux sanctionné par la loi du 28 mai 1858, et dont le boulevard Malesherbes est le

premier résultat. Cependant, chose étrange ! cette entreprise a été le point de mire des déclamations les plus ardentes !

« Lorsque des populations industrieuses et commerçantes ont été profondément troublées dans leurs intérêts par l'ouverture de la rue de Rivoli et du boulevard de Sébastopol, elles ont subi, avec respect pour l'utilité publique régulièrement déclarée et sans vains murmures contre l'autorité qui en était l'organe, les déplacements les plus pénibles, et cette année, lorsqu'il a fallu, non plus bouleverser des ateliers et des magasins, dont la clientèle et la prospérité tiennent souvent à une situation donnée, mais seulement déranger les habitudes de personnes favorisées de la fortune, pour lesquelles un changement de domicile n'est qu'un ennui passager, nous avons dû subir des violences de langage sans exemple !

« On conçoit que ces personnes, peu familiarisées avec les dures nécessités que les devoirs de la vie réservent à d'autres, aient éprouvé, en matière d'expropriation, une surprise désagréable de la règle démocratique de l'égalité de tous devant la loi ; mais que leurs doléances aient trouvé des échos passionnés parmi ceux qui se prétendent libéraux par excellence, c'est un fait que l'intention systématique de contredire tous les actes de l'administration suffit à peine à expliquer.

« Avant un an l'ouverture du boulevard du Prince-Eugène, sur un parcours de 3,500 mètres, de la place du Château-d'Eau à la place du Trône, et le règlement de l'esplanade de 1,600 mètres de long sur 60 mètres de large qui remplace déjà le canal Saint-Martin, de la rue de la Tour à la Bastille, auront produit une transfor-

mation non moins radicale des espaces incommensurables qui étaient naguère encore à l'état de culture maraîchère, au nord-est de la ville, que le boulevard Malesherbes de la plaine de Monceaux. Nous aurions été en mesure de livrer aussi dès à présent ces grandes artères à la circulation si nous n'avions craint de troubler les plaisirs des classes laborieuses en démolissant les théâtres qu'elles préfèrent avant la reconstruction de nouvelles salles.

« Sur la rive gauche, le prolongement du boulevard de Sébastopol, l'ouverture du boulevard Saint-Marcel et le percement des lignes projetées des deux côtés de la montagne Sainte-Geneviève, dans la direction de cette vallée de la Bièvre qui est tout à la fois inabordable et insalubre, doivent causer aussi une révolution complète, qui s'annonce déjà par la construction du nouveau quartier Rollin.

« Plus à l'ouest le prolongement de l'avenue de Latour-Maubourg et l'ouverture du boulevard de l'Alma feront cesser l'isolement actuel des terrains situés derrière les Invalides et l'École militaire, en les reliant directement aux Champs-Élysées, et appelleront de ce côté encore le mouvement et la vie, tandis qu'en face les percements projetés dans Chaillot et l'achèvement des avenues rayonnant autour de la place de l'Étoile compléteront le *West End* du Paris nouveau.

« Ainsi, dans toutes les directions, la population exubérante de Paris trouvera bientôt des quartiers neufs, aussi vastes que beaucoup de villes, et pourra se répartir entre eux selon ses besoins et ses goûts ; car la spéculation, qui possède à merveille l'intelligence de ses intérêts,

cessera certainement d'élever des maisons de luxe dès qu'il sera vrai que la ville en renferme assez.

« Au reste, il s'en faut bien qu'aujourd'hui elle construise exclusivement pour les classes riches, comme on l'affirme avec tant d'assurance. Sans doute, sur les terrains de haut prix bordant les grandes voies de circulation que chacun fréquente, on ne voit guère que des constructions de cet ordre, et cela se comprend facilement; mais il n'en est pas de même partout. Malheureusement on l'ignore, parce que ceux qui font l'opinion, ceux qui parlent ou qui écrivent, ne vont pas beaucoup plus que le beau monde, dans les quartiers où se trouvent les habitations destinées aux classes laborieuses.

« 9,023 logements nouveaux ont été, je ne dis pas seulement achevés, mais encore occupés, pendant l'année 1860, et sont devenus passibles de la contribution mobilière. Or, si l'on compare les rôles de 1861, où ils figurent, et ceux de 1860, où ils n'étaient pas encore, on trouve que, d'une année à l'autre, les diverses catégories de contribuables se sont accrues de la manière suivante : on a taxé 671 logements de plus dans celle de 1,500 fr. de loyer et au-dessus; 330 dans celle de 1,000 à 1,500 francs; 1,030 dans celle de 500 à 1,000 fr., et 5,270 dans celle de 250 à 500 fr. On a complétement exonéré, d'ailleurs, de toute contribution, 1,722 logements de plus que par le passé, comme ne payant qu'un loyer inférieur à 250 fr.

« Ces chiffres sont, je le sais, de nature à contrarier bien des partis pris; mais ils sont irrécusables, et ils démontrent avec évidence que l'on bâtit encore plus à Paris pour les classes peu aisées que pour les autres.

« En vain prétendrait-on que les accroissements de nombre constatés dans chaque catégorie de contribuables peuvent provenir de l'élévation des loyers, qui aurait fait monter de catégorie certains logements. Comme le total d'aucune classe n'a diminué, l'argument irait contre son but; car, plus on voudrait que le mouvement ascensionnel eût été considérable, plus on devrait admettre que la production des petits logements eût été grande, au bas de l'échelle.

« Il faudra bien qu'on finisse par avouer que les grands travaux de Paris, loin d'avoir causé la cherté des loyers dont on se plaint, ont eu et ont incessamment pour effet de la tempérer, autant que possible, en excitant la construction sur une foule de nouveaux points, et en provoquant peu à peu une concurrence qui ne peut manquer de tourner finalement à l'avantage des locataires.

« Au reste l'enchérissement des loyers n'est pas un fait propre à Paris; il est général en France, et doit être attribué, dès lors, à des causes communes qu'il ne m'appartient pas de rechercher, et non à des circonstances particulières dont l'administration municipale de Paris soit responsable. S'il coïncide ici avec un prodigieux accroissement de population (près de 500,000 âmes en dix ans!), il faut même se féliciter qu'il n'y ait pas été proportionnellement beaucoup plus grave que sur certains autres points de l'empire.

« Une autre accusation non moins injuste est adressée avec non moins de persévérance aux grands travaux de Paris : c'est celle de ruiner la ville! A en croire certaines personnes, dont la presse étrangère reproduit avec complaisance les assertions, nous en se-

rions déjà aux expédients pour faire face à nos engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. — Il est aisé, fort heureusement, de dissiper ces calomnies.

« Les dépenses des grands travaux de Paris sont l'objet d'une comptabilité spéciale. On y fait face au moyen de ressources de crédit limitées annuellement par la loi de finances, et remboursées graduellement au moyen de la réalisation des prix de revente de terrains et de matériaux, des subventions dues par l'État, et, enfin, des prélèvements opérés sur les revenus de la ville dans la mesure des besoins. La comptabilité spéciale, dont le bilan mensuel se contrôle aux ministères de l'intérieur et des finances, est soumise tous les ans au Corps législatif, en même temps que la situation des travaux, et il y a deux mois à peine que cette assemblée, par l'organe de sa commission du budget, se déclarait pleinement satisfaite de l'une et de l'autre justification......

« Votre Majesté excusera les détails dans lesquels j'ai cru nécessaire d'entrer devant elle sur la bonne situation financière de la ville. C'est notre honneur de l'avoir maintenue intacte jusqu'à ce jour, en poursuivant tout à la fois l'accomplissement des nombreuses et importantes améliorations que réclament les divers services publics et l'exécution des vastes plans conçus par l'empereur pour l'assainissement, l'embellissement et l'agrandissement de sa capitale; nous saurons la sauvegarder efficacement dans l'avenir comme dans le passé. Plus nous sommes certains que l'histoire, qui jugera les choses de notre époque avec justice, tiendra cette transformation de Paris pour l'un des actes les plus mémorables du présent règne, plus nous mettrons de vigilance à ne donner aux détrac-

teurs de Sa Majesté aucun prétexte pour l'accuser d'avoir sacrifié la fortune de la ville à l'éclat de sa gloire.

« Dans l'ancienne Rome les grands travaux d'édilité ont, de tout temps, été comptés au nombre des titres les plus importants des chefs de l'État, rois, consuls et empereurs, à la reconnaissance publique; les deux principales charges d'édile avaient rang parmi les magistratures curules; la préfecture urbaine, création des anciens rois, rétablie par l'empereur Auguste, était une dignité réservée aux personnages consulaires, et l'éloge suprême qu'on a décerné au neveu de César est d'avoir embelli le siége de l'empire : *Urbem, neque pro majestate imperii ornatam,............ excoluit adeo ut jure sit gloriatus marmoream se relinquere quam lateritiam accepisset.*

« Sire, nos descendants, qui recueilleront les fruits de la constante sollicitude de Votre Majesté pour tout ce qui se rapporte à l'édilité parisienne, constateront que, chez nous aussi, le neveu de César a renouvelé la ville impériale, mais surtout afin d'accroître le bien-être de ses sujets, et que, par sa persévérance dans cette laborieuse entreprise, au milieu des soucis du gouvernement d'un grand peuple, Votre Majesté a bien mérité de son temps et de la postérité. »

Nous avons dû reproduire ce discours; les détails statistiques qu'il renferme sont précieux pour l'histoire de Paris et nous permettent d'apprécier en pleine connaissance de cause les diverses phases de la transformation de cette grande capitale.

L'empereur avait inauguré en grande pompe le boulevard Malesherbes, l'une des grandes artères de Paris, qui, d'une extrémité à l'autre, partage les quartiers du

nord-ouest. Le 7 décembre 1862 Sa Majesté procéda à la même cérémonie à l'occasion d'une autre voie non moins belle et plus utile encore aux intérêts parisiens; nous voulons parler du *boulevard du Prince-Eugène*. Ce jour-là donc un immense appareil de fête fut déployé sous les yeux des habitants. La garde nationale formait la haie des deux côtés du nouveau boulevard, depuis l'arc de triomphe élevé à son point de raccordement avec le boulevard du Temple jusqu'à son intersection avec l'élégante promenade établie sur la voûte du canal Saint-Martin, et qui portera le nom de *boulevard Richard-Lenoir*. La haie était prolongée, à partir de ce dernier point jusqu'à la place du Trône, du côté droit par l'infanterie de la garde impériale, et du côté gauche par les troupes à pied du 1er corps d'armée. Indépendamment des troupes formant la haie, des députations des anciens soldats du premier empire, de la garde nationale et des divers corps de l'armée, étaient réunies sur la place du Trône, en avant de la colonnade.

L'empereur fut reçu à l'entrée du boulevard du Prince-Eugène par S. Exc. le maréchal Magnan, commandant en chef les troupes réunies, et par le général marquis de Lawœstine, commandant les gardes nationales de la Seine. A ce moment le triple *velum* semé d'abeilles d'or qui masquait l'entrée de la voie fut écarté pour livrer passage au cortége impérial. Sa Majesté parcourut toute l'étendue du boulevard, en passant devant le front des troupes, et s'arrêta sur la place du Trône devant la tente élevée pour la cérémonie, et où se trouvaient réunis les ministres et le conseil municipal de Paris, ayant à sa tête le préfet de la Seine et le préfet de police;

Plus de dix mille personnes occupaient le portique circulaire. La majeure partie de l'assistance se composait d'habitants et d'ouvriers du quartier. Deux élégantes estrades placées à l'entrée du boulevard avaient reçu les enfants des écoles de l'arrondissement. Une autre estrade était réservée aux jeunes orphelines de la maison *Eugène-Napoléon*. Au delà du portique une foule innombrable couvrait les abords de la place.

Des acclamations unanimes, des cris enthousiastes de *Vive l'Empereur !* partis de tous les points et de la garde nationale, et de la troupe, et des rangs des spectateurs, saluèrent l'arrivée de Sa Majesté. L'empereur mit pied à terre, ainsi que les maréchaux et les officiers de sa maison. Quelques instants après une nouvelle explosion d'enthousiasme accueillait l'arrivée de l'impératrice. Leurs Majestés prirent place sous la tente.

Le préfet de la Seine prononça alors cet autre discours, résumant une fois de plus un mouvement et des progrès dont les détails seraient trop promptement oubliés si l'histoire n'en conservait pas le souvenir inscrit dans les annales du municipe.

« Le premier plan de la voie magistrale dont Votre Majesté daigne faire aujourd'hui l'inauguration date de plus de neuf années ; c'est en septembre 1853, à Dieppe, que je le plaçai sous ses yeux. Dès cette époque, où la rue de Rivoli était à peine ouverte du Louvre à l'hôtel de ville, où le boulevard de Sébastopol et le boulevard Malesherbes étaient encore en projet, comme tant d'autres qui ont été successivement livrés à la circulation, l'empereur se préoccupait des moyens de provoquer la formation de nouveaux quartiers. Il voulait assurer d'a-

vance des habitations aux familles que le percement du centre de la ville, devenu indispensable au double point de vue de la facilité des communications et de la salubrité publique, devait fatalement refouler, de proche en proche, vers la circonférence.

« Depuis lors l'achèvement de la rue de Rivoli, en rendant accessibles le Marais et le faubourg Saint-Antoine, a remédié aux embarras que les premiers travaux avaient causés; l'ouverture du boulevard de Strasbourg, large et facile avenue des faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, a été le préliminaire de celle du boulevard de Sébastopol; le prolongement de celui-ci sur la rive gauche de la Seine a rendu possibles les démolitions qui restent à effectuer pour dégager les Halles. Le quartier récemment fondé dans l'ancien clos Saint-Lazare a préparé le prolongement de la rue Lafayette, qui va se faire; le boulevard Beaujon, et surtout le boulevard Malesherbes, en attirant les habitants des plus belles parties de la ville vers de vastes espaces propres à recevoir des constructions selon leurs goûts, ménagent l'exécution prochaine de la rue de Rouen, de la grande voie qui est demandée du Louvre au nouvel Opéra, et de plusieurs autres projets. Enfin les groupes de maisons qui s'échelonnent des deux côtés du boulevard que la ville vient de terminer seront prêts à recevoir des habitants bien avant que le quartier si populeux des Arts-et-Métiers ne livre passage à la rue de Turbigo, qui doit continuer le faubourg du Temple jusqu'à la pointe Saint-Eustache et de là jusqu'au Pont-Neuf, par la voie centrale des grandes Halles.

« Mais ce boulevard même se recommande par une utilité moins passagère.

« Tracé directement du Château-d'Eau à la place du Trône, sur une longueur de plus de 3 kilomètres, qui représente le développement de la courbe décrite par les anciens boulevard, de la Madeleine au Château-d'Eau, desservi dès demain par une ligne de voitures omnibus, il va devenir la principale avenue de cette magnifique promenade du bois de Vincennes, dont la sollicitude impériale a fait le bois de Boulogne des ouvriers de nos faubourgs. Il complétera en même temps l'annexion à Paris des territoires de Ménilmontant et de Charonne, qui forment le 20e arrondissement, et de la portion de Saint-Mandé réunie au 12e, en leur ouvrant l'accès des quartiers où se concentre le mouvement des affaires; mais il sera, par-dessus tout, la grande artère de la nouvelle ville qui surgit des immenses terrains, naguère en culture, situés au delà du canal Saint-Martin. Déjà une compagnie financière, dont les opérations intelligentes ont eu pour effet de hâter la construction de maisons en bordure sur d'autres voies publiques, n'a pas craint d'acquérir l'ensemble des emplacements qui restaient libres après l'établissement du boulevard sur les terrains expropriés par la ville, à la charge de commencer des constructions sur tous dans le délai d'une année, de les terminer dans un égal délai, et de diviser en petits logements celles qui seront édifiées de la rue de la Roquette à la place du Trône. Cette résolution importante d'une société dont l'activité s'était portée jusqu'ici avec une préférence marquée du côté opposé de la ville n'est pas un des symptômes les moins significatifs de la prospérité soudaine des quartiers éloignés que nous venons d'ouvrir à la spéculation du bâtiment.

« L'élévation du plan d'eau du canal Saint-Martin, qui ne permettait l'établissement d'aucun pont fixe, a longtemps paralysé la réalisation du projet conçu par Votre Majesté dès 1853, et définitivement arrêté par elle en 1857. Aujourd'hui que les travaux d'abaissement de la voie navigable sont accomplis avec un entier succès, il semble que le problème n'était pas fort compliqué. Faire de l'obstacle un nouveau moyen de circulation, en couvrant le canal après l'avoir encaissé, était également une idée assez simple. L'administration municipale n'hésite pourtant pas, Sire, à confesser qu'elle a été arrêtée longtemps par l'étude de ces combinaisons; elle avoue d'ailleurs, au risque de compromettre par là quelque chose du prestige attaché à ses œuvres, qu'il est bien peu d'entreprises confiées à son zèle par Votre Majesté qui ne lui aient coûté des années de calculs et de mesures préparatoires, avant d'exciter l'étonnement du public par une rapidité d'exécution due au concours des ingénieurs les plus habiles et des agents les plus dévoués.

« Cette fois l'administration municipale était d'autant mieux encouragée à réussir qu'il s'agissait pour elle de rendre le nouveau boulevard digne de porter le nom du prince Eugène et de recevoir la statue que l'empereur nous a permis d'ériger à l'illustre vice-roi d'Italie.

« Modèle d'honneur, de fidélité, de désintéressement, le prince Eugène est le chevalier sans peur et sans reproche de la grande épopée impériale. Sa mémoire est particulièrement chère à la population parisienne, dont le patriotisme est si ardent, qui a fourni à nos armées tant d'héroïques soldats, et qui se connaît en vertu civique non moins qu'en courage militaire. Aussi le 11e ar-

rondissement, qui voit fonder son hôtel de mairie sur la place où s'élève déjà le spécimen du monument projeté, aspire-t-il à faire étendre la désignation glorieuse du boulevard à tout son territoire.

« Mais, Sire, ses habitants n'ont attendu aucune autorisation pour attribuer, avec la logique du cœur, le nom de l'auguste mère de Votre Majesté à l'esplanade plantée qui offre à leurs enfants, sur les voûtes mêmes du canal Saint-Martin, un jardin de deux kilomètres de longueur.

« Entre cette esplanade et la place du Prince-Eugène l'œil est affligé de l'apparence plus que modeste de l'église Saint-Ambroise; mais l'ouverture du nouveau boulevard, qui va la rendre plus insuffisante que jamais, en multipliant ses fidèles, sera l'occasion d'une reconstruction totale qui en quadruplera l'étendue. C'est ainsi que le percement du boulevard de Sébastopol a motivé et facilité tout à la fois l'agrandissement et la restauration de Saint-Leu; que l'espace laissé libre devant Saint-Laurent, sur le boulevard de Strasbourg, permet en ce moment d'allonger cette église d'une travée et d'y faire une façade convenable; enfin, que l'on a réservé, lors des expropriations du boulevard Malesherbes, de la place de la Chaussée-d'Antin et du boulevard de l'Alma, des emplacements où s'élèvent les églises de trois paroisses nouvelles : Saint-Augustin, la Trinité et Saint-François-Xavier.

« Toutefois la ville n'attend pas de telles circonstances pour satisfaire aux besoins du culte; on peut en trouver la démonstration sans aller bien loin : le quartier de la Folie-Méricourt va voir commencer une église pour

la paroisse nouvelle de Saint-Joseph, et le projet de celle qui desservira la paroisse récemment créée à Ménilmontant est à l'étude.

« Ce n'est pas le lieu de compléter ces indications. Je ne puis davantage décrire le développement des établissements charitables et scolaires dans l'ensemble de la ville, où cette seule année a vu fonder trente maisons de secours et vingt-trois écoles communales. Il doit me suffire d'assurer à Votre Majesté que, selon ses intentions, à côté de la part des intérêts matériels, celle des intérêts moraux de la population a été réservée dans la transformation complète que ces contrées reculées de Paris vont subir, comme dans toutes les grandes opérations entreprises jusqu'ici par l'administration municipale.

« Cependant, Sire, nous croirions laisser notre œuvre inachevée si, après avoir établi à travers tant d'obstacles une communication de premier ordre de l'ancienne barrière du Trône au centre de Paris, nous négligions de donner à l'une des grandes entrées de la capitale le caractère que sa position même lui assigne.

« Lorsqu'on jette les yeux sur un plan de Paris, on est frappé de trouver, aux extrémités les plus éloignées de la ville, sur les points où viennent aboutir ses deux plus magnifiques avenues, celles de Neuilly et de Vincennes, et d'où rayonnent des voies magistrales qui la pénètrent en tous sens, deux places à peu près symétriques, qui se correspondent exactement à l'est et à l'ouest, et qui semblent préparées pour la même destination dans l'ordonnance générale de la cité. La pensée d'élever sur la place du Trône un monument à la gloire militaire du règne de Votre Majesté est de celles dont personne ne peut reven-

diquer l'initiative, parce qu'elle se présente naturellement à tous les esprits.

« Nous ne saurions prétendre avoir résolu, dans le travail improvisé d'une décoration temporaire, les questions d'art très-complexes soulevées par une telle conception; mais nous sommes certains d'avoir été les interprètes fidèles du sentiment populaire lorsque nous avons songé à consacrer le lieu même où Votre Majesté, de retour d'Italie, est rentrée dans Paris à la tête de ses troupes, par un arc triomphal dédié au vainqueur de Solférino et à ses vaillants soldats.

« Nous ambitionnons comme une précieuse faveur l'autorisation de réaliser ce projet; car une grande cité s'honore elle-même quand elle s'attache, comme celle de Paris l'a fait de tout temps, à rappeler dans ses monuments, et jusque dans les inscriptions de ses voies publiques, les grandeurs de la patrie, les hauts faits de son histoire et la mémoire de ses plus glorieux souverains. »

Après le préfet, M. Dumas, sénateur, président du conseil municipal, s'exprima en ces termes :

« Le conseil municipal, au milieu de ces monuments terminés ou naissants, dont le nom rappelle des mémoires chères au peuple ou dont la destination consacrera la gloire de nos armes, saisit avec empressement l'occasion de remercier Votre Majesté de la part qui lui est accordée dans l'accomplissement des grandes œuvres qui s'exécutent à Paris sous son règne.....

« Pour cette immense population et sur cette vaste échelle, rien ne se fait sans étude profonde et sans effort; toute responsabilité s'élève et exige que le zèle monte à son niveau.....

« Dans la période que nous traversons, alors que la ville de Paris voit ses travaux s'étendre et ses charges s'élever, le conseil municipal, interprétant votre pensée, Sire, s'est fait une loi d'écarter de ses habitants toute charge nouvelle.....

« Quand le conseil municipal contribue, par les ordres de Votre Majesté, à multiplier ou à restaurer les églises, à étendre ou à fonder les écoles du peuple, à rajeunir, sur des plans moins somptueux, les établissements de bienfaisance et à doubler leurs services ; qu'il développe avec largeur l'assistance à domicile, si favorable au maintien des liens de famille ; quand il prépare la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, ce palais symbolique et chrétien de la souffrance et de la charité, il retrouve sans cesse la trace de votre pensée si ardente au bien, si sympathique à toutes les douleurs, si ferme et si prévoyante, qui partout avait précédé la sienne et qui la guide.

« C'est que Votre Majesté place toujours les besoins de ceux qui souffrent et les intérêts moraux des populations avant même ces travaux de voirie si merveilleux, monuments aussi pourtant de sagesse, de prévoyance et de force, qui, après avoir assuré le bien-être des races contemporaines, attesteront aux siècles éloignés la prudence des conceptions de Votre Majesté et la puissance de ce souverain qui garde pour lui-même tous les devoirs et tous les dangers, et qui réserve pour son peuple le faste des jardins et les splendeurs de la pierre, avec le calme, l'ordre et la sécurité. »

L'empereur répondit :

« J'ai voulu présider à l'inauguration de ce nouveau
« boulevard pour vous remercier de votre infatigable
« dévouement aux intérêts de cette grande cité.

« Transformer la capitale en la rendant et plus vaste « et plus belle, ce n'est pas seulement reconstruire plus « de maisons qu'on n'en abat, fournir du travail à une « foule d'industries diverses, c'est encore introduire par- « tout des habitudes d'ordre et l'amour du beau.

« Ces rues spacieuses, ces maisons architecturales, ces « jardins ouverts à tous, ces monuments artistiques, en « augmentant le bien-être, perfectionnent le goût, et si « l'on songe qu'à côté de ces vastes travaux vous déve- « loppez également l'assistance publique, vous multipliez « les édifices religieux, les bâtiments destinés à l'éduca- « tion, on doit vous savoir un gré infini de faire tant de « choses utiles sans compromettre en rien l'état pros- « père des finances de la ville.

« Ma constante préoccupation, vous le savez, est de « rechercher les moyens de remédier au ralentissement « momentané du travail et d'amener l'aisance dans les « classes laborieuses. La question de l'alimentation pu- « blique vient encore récemment d'attirer mon attention « particulière. La dernière discussion au conseil d'État « fera introduire quelques réformes utiles dans la bou- « langerie. Je suis d'ailleurs décidé à conserver, en le « modifiant, le système de la compensation, et à établir, « suivant les localités, soit la taxe officielle, soit une taxe « officieuse. Je tiens aussi à vous remercier du concours « que vous avez tous prêté à une œuvre due à l'initiative « de l'Impératrice, et qui, mettant des capitaux à la « portée des artisans honnêtes et laborieux, fera mentir « le vieux proverbe qu'*on ne prête qu'aux riches*. Si, « comme je l'espère, cette institution se développe, il sera « consolant de penser qu'une bonne réputation est une

« véritable propriété offrant ses avantages et ses garan-
« ties.

« Les œuvres de la paix se recommandent d'autant
« plus qu'on y rattache les souvenirs glorieux de notre
« histoire; aussi ai-je voulu que le nouveau boulevard
« qui traverse l'un des faubourgs les plus industriels
« portât le nom du Prince Eugène, de cet enfant de
« Paris, officier d'ordonnance du général Hoche à qua-
« torze ans, l'un des héros de la retraite de Russie, et qui,
« plutôt que d'abandonner la France et l'empereur, re-
« fusa la couronne d'Italie que lui offraient les souve-
« rains alliés.

« Je ne saurais dire combien m'a touché ce mouve-
« ment spontané de la population qui a donné le nom
« de ma mère à l'un des boulevards voisins, mais je ne
« puis accepter cette désignation. Les noms à inscrire
« sur le marbre ne doivent pas être le privilége exclusif
« de ma famille; il appartient à tous ceux qui ont rendu
« des services au pays. Ainsi donc la nouvelle voie de
« communication qui remplace aujourd'hui le canal
« Saint-Martin s'appellera dorénavant *boulevard Ri-*
« *chard-Lenoir*.

« Quoiqu'il existe déjà une petite rue *Richard-Lenoir*,
« je désire faire paraître dans un plus grand jour le nom
« de cet homme qui, de simple ouvrier du faubourg Saint-
« Antoine, devint l'un des premiers manufacturiers de
« France, que l'empereur décora de sa main pour les im-
« menses progrès qu'il fit faire à l'industrie du coton,
« et qui employa une fortune noblement acquise à sou-
« tenir ses ouvriers pendant les mauvais jours et à les
« armer lorsqu'il fallut repoussser l'invasion étrangère.

« Occupons-nous donc de tout ce qui peut à la fois « améliorer la condition matérielle du peuple et élever « son moral. Plaçons toujours devant ses yeux un noble « but à atteindre et l'exemple de ceux qui ont conquis « la fortune par le travail, l'estime par la probité, la « gloire par le courage. »

Nos lecteurs nous sauront gré, nous l'espérons, d'avoir reproduit ces discours, moins à titre de documents officiels que parce qu'ils donnent une idée des splendeurs de Paris sous le règne de Napoléon III.

Or, depuis cette époque jusqu'à l'heure où nous écrivons ces lignes (1865), aucun événement grave n'a ému Paris, aucune grande calamité, aucune secousse, aucune joie inattendue n'ont mérité d'être inscrites dans les annales de cette cité immense; mais Paris, par les soins de l'empereur, et sous la direction vigoureuse de M. Haussman, préfet de la Seine, continue chaque jour à se présenter au monde sous une face nouvelle.

La vieille cité mérovingienne, le berceau de Paris, cette île que nous avons vue naguère encombrée de maisons, d'îlots, d'églises et de rues, est au moment de voir tous ses habitants repoussés au loin par l'œuvre des démolitions, et dans très-peu d'années elle ne sera qu'un emplacement sur lequel s'élèveront, tout étonnés de leur voisinage réciproque, des monuments religieux, civils, administratifs et militaires : l'église Notre-Dame, le Palais de Justice, la Sainte-Chapelle, le tribunal de commerce, la préfecture de Police, l'Hôtel-Dieu (si on le maintient à sa vieille place), la Morgue, la Conciergerie, et nous ne savons combien de casernes et d'établissements de sûreté générale; tout cela traversé par des avenues, borné par

des squares, enveloppé de quais, et ombragé, osons l'espérer, par des arbres auxquels ne feront défaut ni l'eau ni le soleil.

Sur la rive gauche il restera longtemps encore certains vestiges du vieux Paris, et les constructeurs de boulevards et d'avenues, dévorés du fanatisme de la ligne droite et prodigues du gaz ou de l'asphalte, n'auront pu, à leur grand regret, détruire jusqu'à la dernière pierre les quartiers qui servent encore de ceinture à Saint-Séverin, à Saint-Étienne du Mont, à Saint-Médard, à Saint-Nicolas du Chardonnet. Les faubourgs Saint-Victor et Saint-Marcel sont encore debout, et fasse le Ciel qu'on ait le courage d'ouvrir au travers de leurs ruelles étroites et fangeuses, habitées par la misère et la maladie, de larges trouées qui les mettent en communication avec l'air, avec la lumière, avec la civilisation parisienne ! Les bords infects de la Bièvre ont besoin d'être assainis.

Sur la rive droite l'ancien Paris s'en va, et, parfois, laisse après lui quelques regrets; cependant on maintient sur le sol les monuments caractéristiques du passé, on les épargne lorsque le marteau de la destruction se promène impatient tout au tour, et semble réclamer de nouvelles agglomérations de rues à renverser par la base pour faire place à de larges voies stratégiques, pour mettre en communication toutes les artères de Paris avec le cœur.

Au nord des boulevards sont ouverts, et l'antique Montmartre n'est plus qu'un quartier ordinaire de Paris ; d'immenses travaux sont entrepris pour relier à la ville Charonne, Ménilmontant, la Chapelle, la Villette, et ces anciens villages devenus depuis vingt ans autant de villes grandes et populeuses, et qui souffraient tant sous le rap-

port de la régularité, de la voirie, du bien-être. Déjà Batignolles et les Ternes sont complétement assimilés à la capitale ; au midi ce sera bientôt le tour de Vaugirard, de Plaisance, de Montrouge et de Grenelle. Là tout est à faire, ou peu s'en faut, mais tout se fera, et sans trop faire attendre des populations jusqu'à ce jour déshéritées et oubliées dans les obscurités de la famille parisienne.

Aux abords de l'arc de triomphe de l'Étoile on a fait rayonner de nombreux boulevards et des avenues magistrales qui font de ce quartier le plus merveilleux centre de population dont puisse se vanter une capitale européenne. Le boulevard Malesherbes, le boulevard de Magenta, le boulevard du Prince-Eugène, et tant d'autres que nous ne pouvons énumérer ici, sont autant de créations prodigieuses qui illustrent le règne de Napoléon III et l'administration de M. Haussmann. Joignez à ces travaux ceux qui ont lieu sur l'autre rive, du pont Saint-Michel à l'Observatoire, aux abords des Invalides, en face du pont de l'Alma, et, en outre, le chemin de fer de ceinture, et la construction d'une foule innombrable de monuments publics, églises, musées, palais, entrepôts, écoles, etc., et vous entreverrez à peine de quelles améliorations puissantes Paris a été doté dans le cours de ces dernières années.

Ces lignes ont peut-être suffisamment indiqué la splendeur actuelle de Paris; nous ne tarderons pas à entrer dans l'examen des spécialités et des détails, afin que nos lecteurs aient de cette grande capitale une idée réfléchie et entière.

Pour compléter en ce moment l'analyse des événements généraux dont Paris fut le théâtre dans ces dernières années, nous ajouterons qu'à deux reprises les élec-

tions eurent lieu, dans cette grande capitale, à l'occasion du renouvellement du Corps législatif. Lors de l'avant-dernière élection on vit se manifester d'une manière grave, de la part des Parisiens, une tendance à accepter les choix de l'opposition et à écarter les partisans de l'ordre constitutionnel dont les bases avaient été posées en 1852.

Mais tout récemment, à la stupéfaction des amis de la paix publique, de ceux qui voudraient épargner à notre pays de nouvelles épreuves révolutionnaires, toutes les candidatures de l'opposition prévalurent dans le département de la Seine. Cette manifestation de l'opinion parisienne surprit le gouvernement, qui croyait avoir mieux mérité de la reconnaissance d'une ville rajeunie, régénérée, transformée par ses soins et son initiative. Cette situation, dont l'Europe ne s'exagéra point la gravité, attesta que le bourgeois de Paris n'avait cessé d'être, depuis le moyen âge et la Fronde, un citadin mécontent du pouvoir, toujours porté à la critique et au blâme, qui murmure à propos de toute chose et ne rend justice au bien qu'après l'heure ordinaire de l'admiration et de l'enthousiasme. Il aime à défaire les gouvernements et à les regretter ; il se complaît à élever des statues sur un piédestal et à les en faire descendre ; il ouvre le Panthéon à ses favoris, et, bientôt après, il traîne aux gémonies leurs dépouilles. Il est curieux de toute nouveauté et n'admire rien ; toute innovation lui déplaît et il s'y résigne. Il souffre des révolutions et ne cesse de les invoquer. Il *paye*, comme du temps de Mazarin, mais il commence à ne plus *chanter*. Il est tout glorieux de sa propre ville et il ne cesse de s'indigner de la voir embellir et agrandir, et un pouvoir

qui ne prendrait pas philosophiquement son parti de l'ingratitude proverbiale des Parisiens n'aurait d'autre plainte à formuler que de dire : « O Athéniens d'au-« jourd'hui, que de peine je me donne pour mériter votre « approbation sans pouvoir l'obtenir ! »

LIVRE XXI.

LE NOUVEAU PARIS.

CHAPITRE PREMIER.

Résumé des agrandissements et des travaux accomplis durant la première période du règne. — Promenades. — Le Bois de Boulogne. — Bois, asile et ferme de Vincennes. — Parcs et Squares. — Nouveaux Jardins publics.

Les documents officiels de notre époque nous permettent de résumer l'état des travaux publics entrepris ou menés à terme à Paris dès le commencement du règne de Napoléon III ; nous y trouvons consignés, dans les rapports des contemporains, des détails précis dont nous plaçons ici la substance.

De 1852 à 1860 la ville de Paris avait continué ou achevé :

Le Palais de Justice ;
L'église Sainte-Clotilde ;
Les Halles centrales ;
La caserne de la rue de la Banque.

Durant le même intervalle la ville de Paris avait entrepris d'immenses travaux dont voici la nomenclature :

ÉDIFICES RELIGIEUX.

Maison consistoriale de l'Oratoire, rue de Rivoli ;
Restauration et agrandissement de Saint-Leu ;

Restauration et agrandissement de Saint-Étienne du Mont;

Presbytère et Tour de Saint-Germain l'Auxerrois;
— de Saint-Vincent-de-Paul;

Église de Belleville;
— de Clignancourt;
— de la Chapelle;
— d'Ivry;
— de Vaugirard.

L'ancien Paris comptait, en 1860, quarante-sept paroisses catholiques, l'Assomption comprise, cinq temples protestants et deux temples israélites. Les communes annexées comptent dix-neuf paroisses catholiques, beaucoup moins spacieuses que celles de l'ancien Paris. La capacité totale des églises de l'ancien Paris pouvait contenir le huitième de la population; la capacité totale des églises suburbaines pouvait à peine contenir le vingtième de la population des communes annexées.

ÉCOLES, ASILES.

École laïque, rue Madame;
— — rue de la Bienfaisance;
— congréganiste, rue Saint-Jacques;
— — à Ivry;
— — à Grenelle;
— — à la Villette;

Asile rue Gracieuse;
— du Gros-Caillou;

Maison centrale des Frères, rue Oudinot;
— de résidence des Frères, rue Saint-Bernard.

Maison de secours, rue de l'Arbre-Sec;

— Eugène-Napoléon, pour l'éducation des jeunes filles pauvres;

Asile impérial de Vincennes, pour les ouvriers convalescents.

CASERNES.

Caserne : Lobau;
— Napoléon;
— du bois de Boulogne;
— des sapeurs-pompiers, à Passy;
— — à Grenelle;
— — à Belleville.

CONSTRUCTIONS DIVERSES.

Bâtiment annexe de l'Hôtel-de-Ville;

Mairie du Louvre;

Installation provisoire de la Préfecture de Police;

Nouvelles barrières de Paris;

Palais pour le tribunal de commerce et des prud'hommes;

Fontaine Saint-Michel, qui vient d'être achevée;

Restauration de la fontaine des Nymphes, plus connue sous le nom de fontaine des Innocents.

L'ancien Paris comptait, en 1860 :

45 fontaines publiques;
24 — monumentales;
13 — marchandes.

Total 82

Le nombre des bornes-fontaines et bouches sous-trottoirs, poteaux et boîtes d'arrosement, s'élève à 2,113.

Les communes annexées comptaient environ 220 bornes-fontaines.

Restauration de la tour Saint-Jacques;

Théâtres de la place du Châtelet.

SQUARES.

Square Saint-Jaques;
— du Temple;
— Belle-Chasse;
— Louvois;
— des Innocents;
— du Conservatoire.

N'oublions pas les jardins du Louvre et ceux des Champs-Élysées, récemment plantés.

Avant la révolution de 89 Paris possédait dans presque tous les quartiers de grands hôtels, de riches couvents et d'immenses jardins; sur le terrain des jardins se sont ouvertes des rues, se sont élevées des maisons.

L'empereur, en faisant planter et entretenir avec soin des squares dans divers quartiers de Paris, a créé ainsi de modestes, de petites succursales du jardin des Tuileries, heureusement respecté par toutes nos révolutions.

Lorsque ce jardin, si harmonieusement dessiné par Lenôtre, fut achevé, Louis XIV, en le parcourant, dans un esprit de conservation, exprima le désir que ce modèle des jardins français fût fermé au public; Perrault, surintendant des bâtiments, qui accompagnait le roi, n'hésita pas à protester. « Sire, dit l'auteur de *Barbe-Bleue*, du *Petit-Poucet*, de *Cendrillon*, je réclame au nom des enfants. » L'empereur, en créant les squares et de petits jardins, a pensé aux enfants et même aux vieillards.

La ville de Paris a encore dirigé et fait exécuter les grands travaux de l'assistance publique de 1852 à 1860, travaux pour la plupart achevés, quelques-uns seulement encore en voie d'exécution, tels que :

Hôpital La Riboisière ;
Maison municipale de Santé ;
Travaux de la Boulangerie centrale ;
Construction d'un pavillon aux Incurables (hommes) ;
— — à l'hôpital Beaujon ;
— — à l'hôpital Saint-Louis ;
— — d'un bâtiment à l'hôpital Necker.

Les communes de la banlieue, depuis longtemps considérées comme des faubourgs de Paris, jouissent du privilége de faire admettre leurs malades dans les hôpitaux de la capitale en vertu d'abonnements annuels très-modérés.

Quant aux lits d'hospice, leur nombre, depuis l'annexion, a déjà augmenté, et des mesures ont été prises pour augmenter le nombre des hospices, gratuits ou payants, réservés à la population indigente ou malaisée du nouveau Paris.

Maisons de secours rue Parmentier ;
— rue Oudinot ;
Institution de Sainte-Périne, à Auteuil ;
Magasins du Mont-de-Piété, rue de la Roquette ;
Maison de secours, dans le faubourg Saint-Antoine.

Toutes les maisons de secours, achevées ou construites à nouveau, sont des établissements où se distribuent des secours et d'où partent des secours à domicile pour les

pauvres honteux ou pour les malades pauvres qui peuvent se faire traiter chez eux. Là aussi se distribuent des bons de pain et de viande.

Durant la même période plusieurs ponts nouveaux ont été construits, savoir :

Le pont Napoléon ;
— aux Doubles ; il donne accès du parvis Notre-Dame à la rue de la Bûcherie ;
— Saint-Michel ;
— d'Arcole ;
— au Change ;
— de Solférino ;
— des Invalides ;
— de l'Alma.

Le pont d'Austerlitz et le pont Neuf ont en outre reçu d'importantes améliorations ; le pont d'Austerlitz a été refait presque complétement.

Vingt-six ponts sur la Seine sont ouverts en ce moment à la circulation ; deux seulement sont encore à péage : ceux de Bercy et de Grenelle. Leur construction est antérieure à 1852.

Un certain nombre de projets pour des ponts nouveaux sont en ce moment à l'étude ; les plus importants seraient le pont Louis-Philippe, qui a été refait et placé directement en face la rue Louis-Philippe, et celui du Louvre.

Au milieu de ces grands travaux, de ces grandes dépenses et des divers emprunts qu'ils ont nécessités, se sont produites quelques inquiétudes vagues sur les finances de la ville. Ces inquiétudes ont même trouvé quelques échos au sein du Corps législatif ; mais les amis de l'ad-

ministration municipale ont cherché à dissiper de pareilles appréhensions.

La ville de Paris, ont-ils dit, peut être comparée, sous un certain rapport, à un grand opéra qui, par ses magnificences, par ses curiosités nouvelles, par ses créations brillantes, doit attirer la foule. On a souvent constaté que les dépenses de mise en scène d'un grand ouvrage dramatique, pour peu qu'elles soient faites avec goût et intelligence, sont toujours remboursées avec usure par le public. Les revenus de la ville s'accroîtront par l'affluence des étrangers attirés par les splendeurs de Paris, comme s'accroissent les recettes d'un théâtre par la nouveauté, par l'intérêt de ses représentations.

VOIES NOUVELLES.

Un grand nombre de larges voies nouvelles ont été ouvertes depuis 1852.

Pour frayer ces larges voies beaucoup d'impasses, de cloaques, de petites rues étroites, où l'air et le soleil ne pénétraient pas, ont nécessairement disparu.

Elles on fait place à la rue de Rivoli, aux boulevards Saint-Michel, Richard-Lenoir, Hausmann, de Sébastopol, de Strasbourg, du Prince-Eugène, de l'Alma, et à leurs nombreux abords.

Ancien Paris, nombre des rues pavées.	1,245
Nombre des rues empierrées ou macadamisées.	254
	1,499

Les grandes voies ouvertes depuis 1852 ne sont qu'empierrées.

Dans les communes annexées presque toutes les rues sont encore à l'état de sol naturel; beaucoup de sentiers et de ruelles.

Un mètre carré de pavés coûte environ 12 francs.

Un mètre d'empierrement coûte de 3 fr. à 3 fr. 50; mais cette différence de prix est bien plus que compensée par les dépenses d'entretien et de personnel que nécessite l'empierrement.

Le pavage, en 1859, a coûté 1,126,475 fr.

Le macadam, en 1859, a coûté 2,145,586 fr.

Un fait nouveau se produit ; le pavé pourrait nous manquer, et voici pourquoi : les pavés se taillent dans des bancs de grès; les ouvriers chargés de ce pénible travail respirent inévitablement une poussière très-insalubre; un grand nombre, au bout d'un certain temps, meurent phthisiques; mais on s'occupe de la construction d'une machine à vapeur qui remplacerait les tailleurs de pavés de grès.

La longueur des voies pavée à Paris est en chiffre ronds de 400 kilomètres.

La longueur des voies empierrées ou macadamisées est de 100 kilomètres.

La longueur des trottoirs en asphalte ou en granit est de 390 kilomètres

Les voies plantées, promenades, boulevards, squares, représentent une longueur de 350 kilomètres.

Les dépenses d'arrosage de la voie publique de l'ancien Paris se sont élevées, en 1859, à 194,623 francs;

Pour le nettoiement des chaussées, pavées et macadamisées, à 1,525, 978 francs.

La poussière, chose incommode sur nos grandes

voies de circulation, et dont la ville de Paris délivre les piétons autant qu'elle le peut par un arrosage incessant et perfectionné, donne lieu aujourd'hui à une dépense municipale assez importante. Au moyen âge, en pleine féodalité, la poussière rapportait aux seigneurs une redevance de leurs vassaux, qu'on appelait le *pulveraticum;* dans le Dauphiné les moutons payaient le *pulveraticum* à cause de la poussière qu'ils soulevaient en passant sur la terre du seigneur.

N'oublions même pas les égouts, ces rues souterraines, dans ce travail que nous nous efforçons de rendre complet.

Nous avons vu que dans l'ancien Paris leur développement est de 186,000 mètres;

Dans les communes annexées il est de 36,000 mètres.

On achève de construire un égout collecteur destiné à verser les immondices des deux rives de la Seine, non plus dans Paris, mais en aval du Pont d'Asnières.

L'impulsion est donnée à tous les projets d'agrandissements et d'embellissements.

Et déjà les habitants de Paris peuvent entrevoir le moment où l'immense zone dont l'annexion est venue doter la capitale n'aura rien à envier aux quartiers les plus favorisés du centre. Les études se poursuivent sans relâche pour y ouvrir de larges percées, pour y créer des promenades, des squares, qui seront un véritable bienfait pour les habitants de l'ancienne banlieue. Nous appellerons aujourd'hui l'attention de nos lecteurs sur différents projets qui témoignent de toute la sollicitude de la ville de Paris pour ses nouveaux administrés, et dont la plupart ont déjà été soumis aux formalités d'enquête, suivant la marche adoptée en pareille matière.

Les seules voies de premier ordre qui traversent les territoires annexés à Paris, en vertu de la loi du 16 juin 1859, sont d'anciennes routes le long desquelles les populations sont venues se grouper tout d'abord, parce qu'elles y trouvaient des moyens de communication faciles avec le centre de la ville. Or ces voies, qui aboutissaient nécessairement aux barrières ménagées dans le mur d'octroi, étaient peu nombreuses, et, lorsqu'elles furent bordées de constructions, on dut se rejeter, pour bâtir, dans les vastes espaces qui les séparaient. C'est ainsi qu'on vit se former, sans plan général, sans nivellement préalable, presque au hasard, des agglomérations d'habitants dont on ne pouvait d'ailleurs songer à régler d'avance le développement; la multiplicité des administrations locales et la diversité des vues qui en résultaient auraient rendu bien difficile, sinon impossible, la rédaction de tout projet d'ensemble. Quoi qu'il en soit, lorsque le mur d'octroi disparut, des localités importantes, telles que la Villette, Belleville, Ménilmontant, Charonne, Saint-Mandé et Bercy, n'avaient avec Paris que des communications insuffisantes et d'une circulation malaisée. De plus, ces localités, bien que voisines, ne se trouvaient rattachées les unes aux autres que par un très-petit nombre de voies régulières, et souvent leurs rapports directs sont fort difficiles.

Aussitôt après l'extension des limites de Paris l'administration municipale fit étudier par ses ingénieurs le profil de plusieurs grandes voies destinées à rattacher entre eux et aux anciens quartiers de Paris les nouveaux territoires formant le 19e et le 20e arrondissement et une partie du 12e. L'importance d'une pareille entreprise ressortait d'elle-même; sa mise à exécution présentait de

sérieuses difficultés, tant à cause des mouvements très-brusques et en sens divers du sol où l'on avait à opérer que par l'obligation imposée aux ingénieurs de maintenir en général les rampes et pentes des nouvelles voies dans des limites d'inclinaison qui les rendissent partout accessibles aux voitures affectées au transport en commun. Rien n'a été négligé, dans le travail d'ensemble dont il s'agit, pour donner pleine et entière satisfaction aux besoins de la population des arrondissements mentionnés ci-dessus.

Ainsi, dans le 19e arrondissement, on se propose d'ouvrir une rue qui partirait de l'ancienne route de Flandre, au droit de la rue de Bordeaux. Cette voie couperait le chemin de Saint-Ouen à la hauteur de la rue de Valenciennes, puis elle se dirigerait vers le pont actuellement en construction sous le chemin de fer de l'Est, et qui est destiné à remplacer celui dit de la Croix-de-l'Évangile. En continuant les rues de Crimée, de Marseille et de Bordeaux, et en se prolongeant par le chemin d'Aubervilliers jusqu'à la porte de ce nom, elle compléterait une ligne fort étendue, allant directement des hauteurs de Charonne, Ménilmontant et Belleville, à la porte d'Aubervilliers, où la nouvelle route départementale de Paris à Stains doit prendre naissance. D'un autre côté, au moyen de la rue de la Croix-de-l'Évangile rectifiée, elle formerait une jonction utile entre le centre de la Villette et la gare des marchandises du chemin de fer du Nord. Cette voie aurait 680 mètres de longueur sur 16 mètres de largeur, et deux trottoirs de 3 mètres chacun.

On a aussi le projet d'établir une rue d'un tracé à peu près circulaire, suivant le sommet des carrières du centre.

En partant de la rue de Crimée elle traverserait d'abord la rue de la Villette, passerait entre les réservoirs, couperait les rues des Alouettes et du Hasard, et emprunterait une partie de la rue du Plateau pour venir déboucher sur la rue Fessart. De ce point elle atteindrait la rue de Paris (Belleville) par la rue des Moulins, qu'elle emprunterait aussi en partie.

Aux abords de l'église l'ancienne commune de Belleville est bien bâtie et convenablement percée; mais au delà, vers le bord des carrières du centre, le tracé des voies devient incertain; le pavage manque, l'écoulement des eaux est mal assuré, les maisons sont construites sans ensemble, dans une situation périlleuse. Il est nécessaire de régulariser ce quartier et de le terminer par une nouvelle rue, qui recevrait les extrémités des voies déjà tracées, établirait une communication entre elles, formerait les limites des constructions de ce côté et réunirait dans ses égouts les eaux pluviales qui se déversent actuellement dans les carrières. Cette rue présenterait en outre un caractère tout spécial. Établie au sommet des carrières, à 95 mètres environ audessus du niveau de la mer et à près de 60 mètres audessus de Paris, ne pouvant d'ailleurs être construite que sur l'un de ses côtés, elle formerait une sorte de terrasse d'amphithéâtre d'où l'on découvrirait un immense horizon. La voie projetée aurait une longueur de 677 mètres entre les rues de Crimée et Fessart, et une longueur de 170 mètres, entre ce dernier point et la rue des Moulins.

La largeur de la rue de Crimée à la rue Fessart serait de 24 mètres, ainsi divisés : une chaussée de 9 mètres, un trottoir de 3 mètres du côté des maisons, et, du côté

opposé, une contre-allée plantée, de 12 mètres. Au delà de la rue Fessart cette largeur serait réduite à 15 mètres et comprendrait une chaussée de 9 mètres bordée de deux trottoirs de 3 mètres chacun. Quant à la partie de la rue des Moulins qui continuerait la voie nouvelle jusqu'à la rue de Paris (Belleville), elle serait portée à 15 mètres par mesure ordinaire de voirie.

La ville de Paris est dotée à l'est et à l'ouest de deux promenades sans rivales : le bois de Boulogne et le bois de Vincennes. Ces deux parcs, que l'Europe nous envie (nous les décrirons ailleurs), ont attiré dans les localités voisines, par l'agrément qu'ils offrent, un grand nombre d'habitants du centre de Paris, et amené ainsi un déplacement que l'intérêt même de la population rend des plus désirables. Ce résultat a naturellement appelé l'attention sur les avantages que présenterait la création de deux promenades suffisamment étendues au nord et au sud de la capitale, à proximité du chemin de fer de ceinture, destiné, comme on le sait, à transporter avant peu des voyageurs, et dans le voisinage de terrains d'un prix peu élevé, sur lesquels on pût construire des habitations à la fois agréables et offrant des logements à bon marché.

Une étude attentive des besoins à satisfaire a conduit à faire choix, pour la promenade du Nord, d'un emplacement situé sur les buttes Saint-Chaumont, en contre-bas de la voie nouvelle dont nous avons parlé tout à l'heure, et dans ce qui fut autrefois les carrières du centre. L'étendue de ce square sera d'une vingtaines d'hectares; il aura ses entrées principales sur la rue Fessart et sur la rue de Crimée. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les travaux auxquels donne lieu la création de ce square sont à

la veille d'être terminés. Annoncer que l'étude et l'exécution de ce projet sont confiées à M. Alphand, ingénieur en chef de la ville de Paris, qui a pris une part considérable à la création du bois de Boulogne, des squares parisiens, du parc de Monceaux, du bois de Vincennes, qu'on termine en ce moment, et de maintes autres conceptions grandioses du nouveau Paris, c'est dire tout ce qu'on peut attendre de la nouvelle promenade, placée sur un terrain accidenté, d'où l'on embrasserait du regard Montmartre, la Chapelle, la Villette, puis Paris, terminé au loin par les coteaux de Meudon et de Saint-Cloud. Il y a là les éléments d'effets imposants et pittoresques dont l'habile ingénieur saura tirer le meilleur parti. Rien de plus chimérique, comme on le voit, que le projet bénévolement prêté à l'administration par des esprits aventureux de vouloir faire table rase des buttes Saint-Chaumont et des habitations qui s'y trouvent. Loin de songer à les aplanir, on travaille à embellir ces buttes, à les sillonner de spacieuses voies, à les doter enfin d'une promenade qui en fera une des curiosités de la capitale (1).

Au milieu de ces transformations des quartiers les plus reculés, et qui semblent le moins solliciter l'attention municipale, il eût été impossible de ne point améliorer et embellir les magnifiques espaces qui s'étendent entre l'arc de triomphe de l'Étoile et la résidence de nos souverains.

Des dispositions furent prises pour couvrir de jardins anglais toute la partie des Champs-Élysées comprise entre la grande avenue, le Cours-la-Reine, le palais de l'Industrie et la place de la Concorde. On sait les importantes

(1) M. Ch. Friès, *Travaux publics à Paris.*

améliorations qui ont été apportées dans ces dernières années à la promenade parisienne par excellence, à cette splendide avenue qui s'étend de la place de la Concorde à celle que décore l'arc triomphal élevé à la gloire de nos armées. Là où il suffit d'une échappée de beau temps pour faire affluer la foule des promeneurs et des équipages, on ne voyait autrefois que de rares maisonnettes et de vastes marais qui approvisionnaient de légumes les marchés de la capitale. Ce fut vers 1670 que l'on entreprit d'y former des allées dont les arbres furent complétement renouvelés un siècle plus tard. Pendant l'hiver de 1818 à 1819 on dut exhausser et affermir le sol des allées. En 1838 et en 1839 la ville de Paris fit établir dans les Champs-Élysées cinq fontaines en fonte qui ajoutèrent beaucoup à l'agrément de cette belle voie, à peine éclairée autrefois par la lueur vacillante des réverbères, et où le gaz marque aujourd'hui du soir au matin un double sillon de feux étincelants. Deux de ces fontaines, cuivrées par M. L. Oudry à l'aide de procédés galvanoplastiques spéciaux, constituent les premières applications qui aient été faites de cet art nouveau à la conservation et à l'embellissement des monuments publics.

Après la construction du palais de l'Industrie, deux jolis parterres, avec jets d'eau, ont été formés au devant des ailes de cet immense édifice. Entre le palais de l'Industrie et le Cours-la-Reine, dans cette partie des Champs-Élysées naguère déserte et que la moindre pluie suffisait à transformer en un cloaque de boue, de vastes jardins anglais, avec pelouses, allées sinueuses, monticules, ont été créés récemment. Là des milliers de plantes, soigneusement entretenues et renouvelées sans cesse, mon-

trent aux promeneurs tout ce que la flore de chaque saison offre de plus brillant parmi les différentes espèces qui font l'ornement de nos parterres. Point de grilles ni de clôtures qui défendent l'accès de ces jardins, abandonnés pour ainsi dire à la garde du public, qui s'y porte avec empressement comme pour témoigner de l'heureuse pensée qui a présidé à leur création. Lors de la fête nationale du 15 août, dont les réjouissances attirent tout Paris aux Champs-Élysées, cinq cent mille personnes peut-être traversent ces jardins sans qu'aucune fleur soit touchée, sans qu'aucune plante se ressente de cet immense courant de circulation.

On n'ignore pas de combien d'hôtels somptueux les lignes architecturales des Champs-Élysées se sont enrichies depuis quelque temps, à partir du Rond-Point jusqu'à la barrière de l'Étoile. Près de cette entrée magistrale de Paris, notamment, les travaux de construction ont marché avec une rapidité merveilleuse, et l'on chercherait vainement, à l'heure qu'il est, un point qui ne soit pas bâti sur l'emplacement de l'ancien promenoir de Chaillot. De l'autre côté de l'avenue, là où fut le jardin Beaujon, tout un quartier, percé de rues spacieuses, achève de sortir de terre, et profile sur les Champs-Élysées les façades, variées de style, de quelques-unes de ses élégantes habitations.

Suivant le projet dont on poursuit l'exécution, les grandes allées droites entourant chaque plateau ont été maintenues, et l'on a créé de vastes carrefours aux abords des restaurants, cafés et autres établissements publics, qui ont tous été conservés. Quant aux arbres verts ou par trop caducs qui se trouvent dans les allées droites, ils ont été

remplacés par des marronniers, seule essence choisie, avec l'orme, pour décorer les Champs-Élysées. Une largeur de 5 mètres a été donnée aux allées qui isolent les pelouses, afin qu'elles satisfassent amplement aux besoins de la circulation. Des bancs à double siége, avec dossier, d'un modèle nouveau, sont installés, pour la commodité des piétons, dans les différentes parties de la promenade. La construction de branchements d'égouts, la pose des conduites d'eau et des bouches nécessaires à l'arrosage des pelouses, complétent les travaux de transformation de cette partie des Champs-Élysées. Des modifications analogues doivent être apportées ultérieurement aux plateaux du côté droit de la grande avenue.

Au delà des Champs-Élysées, et à une distance encore assez grande de l'arc de triomphe, le gouvernement impérial voulut doter la ville d'une promenade bien autrement belle : nous voulons parler de la transformation du *Bois de Boulogne*.

L'origine de ce bois est connue.

Une épaisse forêt remplissait autrefois l'espace qui se trouve entre Paris et Saint-Cloud. Une partie de cette forêt ayant été abattue vers le bord de l'eau, un village s'y éleva sous les rois de la première race, et fut longtemps appelé *Menus lez Saint-Cloud*, dont il n'était, comme aujourd'hui, séparé que par un pont.

Un pèlerinage célèbre, établi à Boulogne-sur-Mer dès le septième siècle, attirait un grand nombre d'habitants de Paris et des villages environnants. Quelques-uns de ces pèlerins sollicitèrent de Philippe le Long la permission d'ériger, dans le village des Menus, une confrérie de la Vierge et une chapelle semblable à celle de Boulogne. Ce

monument, d'une architecture gothique, fut terminé et béni par l'évêque de Paris en 1343. Le pape l'enrichit des mêmes indulgences qu'on allait autrefois chercher si loin à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, et les Parisiens, s'habituant à aller faire leurs dévotions en cet endroit, donnèrent dans la suite au village des Menus le nom de Boulogne. Cette chapelle fut bientôt agrandie et érigée en paroisse; Boulogne fut alors démembré de la cure d'Auteuil.

Le *Journal de Paris, sous Charles VII*, rapporte qu'un fameux Cordelier nommé frère Richard, prêchant le 25 avril 1429 dans l'église érigée par la confrérie des pèlerins, toucha tellement les Parisiens accourus pour l'entendre, qu'à l'issue du sermon on ne voyait de tous côtés que des feux allumés où les hommes s'empressaient de jeter cartes, dés, billes, billards, tables de jeu, et tout ce qui pouvait exciter l'avidité du gain et les querelles.

Boulogne est aujourd'hui devenu très-considérable; on y trouve de nombreux établissements industriels. On y remarque aussi de très-belles maisons de campagne, surtout celle du baron de Rothschild, située à droite, à l'entrée du village, en sortant du bois; elle est précédée d'une longue avenue et entourée d'un parc délicieux. L'archichancelier de l'empire, Cambacérès, eut aussi à Boulogne une maison de plaisance. Ce village, très-bien bâti, est un des plus beaux de la région occidentale des environs de Paris.

Le bois adjacent s'appelait d'abord forêt de *Rouvray*, nom dérivé de *robur*, sorte de chêne qui abondait en cet endroit. Olivier le Daim, ce farouche favori de Louis XI, occupa le poste de capitaine du pont de Saint-Cloud et

de garde de la forêt de Rouvray. Cette forêt, qu'il fallait traverser pour se rendre au pèlerinage de Boulogne, en prit insensiblement le nom. Des motifs beaucoup moins innocents y attirèrent plus tard des réunions d'un autre genre.

Le bois fut dévasté en 1815 par les Anglais, campés sous les murs de Paris à la suite de nos désastres. On dut le replanter de nouveau, et il était sillonné de routes droites et couvertes de poussière à travers lesquelles on voyait circuler, aux heures des belles soirées, les carrosses, les équipages et les cavalcades du monde élégant. Ce n'était qu'une triste promenade, fort aride, sans aspects, sans lieux de repos, et complétement indigne d'une grande capitale. L'empereur Napoléon III, durant son exil, avait envié, pour Paris, les magnifiques ombrages de Hyde-Park et de Régent's Park; il résolut de doter Paris d'une promenade plus splendide encore, et le bois de Boulogne fut transformé à grands frais et au prix de travaux devant lesquels l'imagination semblait reculer.

La principale difficulté consistait à amener des eaux sur ce plateau aride et élevé. Pour en venir là, et par ordre de l'empereur, on a d'abord construit une montagne artificielle, appelée la *Butte Mortemart*, dont la cime est dominée par un vaste cèdre. Au pied de la butte on a creusé des canaux profonds dans lesquels l'eau de la Seine est envoyée par de très-puissantes machines établies à Paris sur le quai de la Conférence. Attirées par les lois de la statique jusque sur la butte Mortemart, les eaux en jaillissent, abondantes et vives, retombent deux fois en cascades, et forment des lacs, des rivières, des ruisseaux dont les méandres arrosent de toutes parts la forêt ainsi

vivifiée. On ne se lasse point d'admirer cette œuvre de l'industrie qui affecte d'une manière étonnante les accidents de la nature. On se croirait à une immense distance de Paris au spectacle de ces grands rochers qui portent à leurs flancs une végétation d'arbres vigoureux à travers lesquels serpentent des lianes. On se promène, tout autour, sur des tapis de gazon, dessinant leurs vertes arabesques sur le bord des lacs et de la principale rivière, et tantôt on se plaît à suivre les petits sentiers irréguliers, capricieux, coupés par des grottes de rocailles et des corbeilles de fleurs, qui descendent à travers les pelouses jusqu'à la margelle des eaux. Au milieu des lacs sont des îles, d'inégale grandeur, mais qui rivalisent entre elles de grâces sauvages et de beautés pittoresques. Nulle part la végétation n'est plus luxuriante ni plus belle. L'industrie a dressé ses tentes sous des châlets et sous des kiosques qui servent de rendez-vous aux promeneurs.

La superficie des eaux dans les lacs et dans la rivière est de quatorze hectares. Plusieurs ruisseaux semblent sortir d'un gouffre, au-dessous d'une seconde cascade. Le premier, après mille détours, va se perdre dans la mare de Neuilly; l'autre va alimenter un petit étang situé près de la porte de Saint-James et qu'on appelle le lac de Madrid; le troisième, qui porte le nom de rivière de Longchamps, passe auprès de la croix Catelan, dont la base rappelle une sanglante légende du moyen âge. Tout auprès de ce vestige du passé on a établi un jardin, un théâtre, des promenades, dont l'ensemble forme ce qu'on appelle le *Pré Catelan*. Plus loin, après avoir traversé l'*allée de la reine Marguerite*, on remonte *la mare aux Biches*.

Cette partie lointaine du Bois, qui eut le bonheur d'échapper à la hache des Prussiens, s'appelle maintenant la FORÊT. Nulle part le bois de Boulogne ne nous offre un plus majestueux aspect; çà et là les vieux chênes entrelacent leurs bras centenaires; des cépées, qui renaissent de leurs blessures, y groupent en corbeilles leurs troncs divergents, et sous leur verdure épaisse le lierre terrestre pousse et accroche ses agrafes vagabondes au milieu des chèvrefeuilles embaumés et des digitales élégantes.

La rivière, en sortant de la mare aux Biches, se dirige vers le lac de Longchamps, tout près de la grande avenue de ce nom, dont elle suit la direction; enfin, non loin du nouvel hippodrome, la rivière perd son nom et ses eaux, et se jette dans un lac semé d'îlots, qui se déverse à son tour dans la Grande Cascade.

La *Grande Cascade* se déroule sur des masses énormes, dont quelques-unes ont 8 mètres de hauteur et qui appartiennent à la formation des grès. On les arracha à la forêt de Fontainebleau, et leur entassement, travail gigantesque, a été combiné de façon à diviser les eaux en trois chutes successives.

Une éclaircie de rochers, ménagée très-habilement, permet à l'œil de percer la nappe mince et limpide des eaux épanchées, et, à travers ce rideau mouvant et diaphane, irisé des mille couleurs prismatiques dont la lumière humide et décomposée se teint en pénétrant les eaux, d'aller chercher au loin, de l'autre côté de cet éblouissant mirage, les collines riantes qui bordent la plaine de Longchamps.

Disons, pour ceux qui aiment les chiffres, que les trois chutes distinctes de la cascade mesurent 14 mètres de

hauteur et que sa largeur est de 60; les rochers qui la composent sont des blocs de grès de 4 à 6 mètres de hauteur.

De la cascade et du carrefour de Longchamps l'œil embrasse un panorama vaste et varié. Quatorze routes y aboutissent, ouvrant des échappées de vues sur autant de directions. Ici c'est le bois tout entier, avec ses masses profondes; là c'est la pelouse de l'hippodrome, avec ses décorations monumentales, ses bouquets d'arbres, ses ruisseaux et ses lacs; plus loin c'est la Seine, limite naturelle du bois; plus loin encore ce sont les coteaux de Sèvres et de Saint-Cloud, et le profil sévère du mont Valérien.

L'*avenue de l'Impératrice*, qui relie le bois aux Champs-Élysées par une chaussée réservée aux équipages et des allées à double trottoir, destinées l'une aux cavaliers, l'autre aux piétons, n'est pas seulement une admirable promenade, c'est encore la collection d'arbustes la plus complète et la plus riche qui soit en Europe. Elle a mis à contribution toutes les pépinières de la France, de l'Algérie, de la Belgique et de l'Allemagne, et ses quatre mille sujets différents représentent tous les arbres et tous les arbustes d'agrément qui peuvent, sous nos latitudes, embellir et charmer la demeure de l'homme. Ajoutez que les fleurs éclatantes et groupées en bouquets dans des corbeilles, des pétunias, des géraniums, des basilics et des verveines, relèvent de leurs nuances vives et tranchées la monotonie d'une verdure uniforme sur la pelouse qui se déroule devant les yeux depuis l'arc de triomphe jusqu'à la route des Lacs.

A l'autre extrémité de Paris, et au delà du faubourg

Saint-Antoine, Napoléon III a voulu doter la capitale d'un autre parc où la population laborieuse des quartiers du Nord et de l'Est pourra venir chercher des délassements et les bienfaits d'un air pur. Nous voulons parler du *Bois de Vincennes*.

Le bourg et le château de Vincennes sont situés à l'entrée du bois du même nom et à l'extrémité d'une avenue qui commence à la barrière du Trône.

C'est le bois de Vincennes qui a donné son nom au château; un titre de l'an 847 le désigne sous la dénomination de *Vilcenna*. De *Vilcenne* on a fait *Vicenne*, puis *Vincennes*.

Le château doit son origine à Philippe-Auguste, qui fit entourer le bois de Vincennes d'épaisses murailles et construisit à son extrémité un hôtel de plaisance, pour se livrer plus commodément aux plaisirs de la chasse. Louis IX visita souvent ce manoir, « où, dit le naïf Joinville, le bon « saint, après qu'il avoit ouï la messe en esté, se alloit « esbattre au bois de Vincennes, et se séoit au pied d'un « chesne, et nous faisoit asseoir tous auprès de lui. Et tous « ceulx qui avoient affaire à lui venoient lui parler sans « ce que aulcun huissier ne autre leur donnast empesche- « ment. » Philippe le Hardi augmenta de plusieurs acquisitions le parc de Vincennes et l'entoura d'une nouvelle clôture. Jeanne de France, femme de Philippe le Bel, Louis le Hutin, Charles le Bel moururent à Vincennes. Le manoir bâti par Philippe-Auguste fut rasé en 1337, et Philippe de Valois entreprit la construction du donjon que nous voyons aujourd'hui. Charles habita souvent Vincennes; c'est à lui qu'on doit la Sainte-Chapelle qu'on admire encore de nos jours. Louis XI, qui se plaisait

beaucoup dans ce château, y fit plusieurs augmentations et embellissements; c'est sous son règne que le donjon devint une prison d'État; il y renfermait ses victimes, qu'il aimait à voir près de lui. Les successeurs de ce tyran abandonnèrent le séjour de Vincennes jusqu'au règne de Charles IX, qui y traîna souvent sa mélancolie et y termina des jours empoisonnés par l'homicide journée de la Saint-Barthélemy, le 30 mars 1574. Marie de Médicis, qui avait pris Vincennes en affection, joignit aux bâtiments déjà existants la magnifique galerie que l'on voit encore. Louis XIII ajouta aux nouvelles constructions faites par sa mère les deux corps de logis qui sont au midi, lesquels ne furent achevés que sous le règne de Louis XIV. Le château ayant cessé d'être habité par les rois de France, le marquis de Furcy, qui en était gouverneur, y établit, en 1738, une manufacture de porcelaine qui n'eut pas de succès et fut transférée à Sèvres.

Les fréquents séjours que firent les rois au château de Vincennes n'ôtèrent point au donjon son odieuse célébrité. Depuis Louis XI il n'avait point cessé d'être prison d'État. Parmi les personnages qui y furent enfermés nous citerons le prince de Condé, qui y entra en 1627, et dont l'épouse eut la générosité de rester près de lui pendant les trois années qu'il y resta; le maréchal Ornano, qui y mourut en 1721; le duc de Vendôme; le célèbre Mirabeau, qui y resta depuis 1777 jusqu'en 1780; Diderot, qui y gémit pendant six mois. Sous le règne de Louis XVI cette prison devint à peu près inutile; le baron de Breteuil en ordonna l'ouverture, et il fut permis d'en visiter l'intérieur. En 1791, les prisons de Paris étant encombrées, le gouvernement y fit faire des réparations propres à lui

rendre son ancienne destination ; mais le peuple, qui venait de renverser la Bastille, alarmé d'un tel projet, se porta à Vincennes et manifestait l'intention de démolir la forteresse lorsqu'il en fut empêché par l'intervention du général Lafayette. Sous l'Empire le château de Vincennes redevint prison d'État ; le duc de Polignac y fut enfermé une première fois ; le duc d'Enghien, arrêté à Ettenheim, le 15 mars 1804, y arriva le 20 à cinq heures, fut condamné à mort dans la nuit suivante par une commission militaire, et fusillé le lendemain, à quatre heures et demie du matin, dans la partie des fossés du château qui sont au nord de la forêt. En 1830 les ministres de Charles X y furent enfermés après leur condamnation et y restèrent jusqu'à l'époque de leur translation dans le fort de Ham.

Lorsque les armées des puissances coalisées envahirent la France en 1813 le château de Vincennes fut fortifié de manière à devenir place de guerre. Après la prise de Paris cette forteresse fut sommée de se rendre ; mais le brave Daumesnil, qui en avait le commandement, refusa de la remettre aux étrangers et ne la rendit que le 12 avril 1814, au gouvernement français. A la seconde invasion de la France, en 1815, le château de Vincennes était devenu un arsenal où des munitions et des armes de guerre de toute espèce étaient amoncelées. Daumesnil, qui en était de nouveau gouverneur, y tint la même conduite qu'en 1814.

La tour du donjon est carrée et flanquée de quatre tourelles ; elle a cinq étages, auxquels on monte par un escalier d'une construction hardie. Chaque étage est composé d'une vaste salle carrée, dont la voûte en pierre est soutenue par un gros pilier, et dans laquelle est une

immense cheminée. Chaque tourelle forme aux angles de la grande salle une chambre de quatre mètres trente centimètres de diamètre, avec une cheminée. A la hauteur du quatrième étage on fait extérieurement le tour de l'édifice sur une galerie qui règne en saillie. Le comble qui termine le cinquième étage est voûté en pierres, d'une coupe très-curieuse, et forme une terrasse d'où l'on jouit de la vue la plus magnifique. A l'un des angles de cette terrasse s'élève une guérite en pierre, dont l'exécution est de la plus grande délicatesse. Les murs de ce donjon, qui ont cinq mètres d'épaisseur, ont été construits d'une manière si solide qu'ils ne portent aucun signe de vétusté. Les neuf autres tours carrées servaient de prison ; celle dite la tour de la Surintendance contient quatre cachots de deux mètres en carré, où les lits sont en pierre, et un grand caveau où l'on ne peut descendre que par un trou pratiqué dans la voûte ; c'est un véritable tombeau.

La Sainte-Chapelle, fondée par Charles V en 1379 et rebâtie en grande partie sous les règnes de François Ier et de Henri II, est un bel édifice gothique, svelte et gracieux, dont les différentes parties présentent le style de ce genre de décoration à l'époque du retour du bon goût, c'est-à-dire qu'elles sont de la plus grande richesse. L'intérieur, très-simplement orné, n'est remarquable que par les restes de ses riches vitraux, peints par Jean Cousin, sur les dessins de Raphaël. La Sainte-Chapelle a été restaurée récemment; l'autel, construit dans un style analogue au reste de l'édifice, est surmonté d'un baldaquin.

La troisième cour, dite *Cour royale*, dans laquelle on parvient en traversant des portiques qui ne manquent

pas de beauté, est formée par deux grands bâtiments commencés par Marie de Médicis et terminés sous Louis XIV. Ces deux bâtiments renferment de vastes appartements richement décorés et embellis de peintures assez bien conservées, ainsi qu'une salle d'armes magnifique. Les façades sont décorées d'une ordonnance dorique en pilastres, qui embrasse deux étages.

Le bois de Vincennes, à l'extrémité duquel le donjon s'élève, n'est pas moins riche en souvenirs.

Avant l'ère chrétienne ce bois servait déjà de promenade aux habitants de Lutèce. Plus tard les Romains y fondèrent un collége sacerdotal consacré au dieu Sylvain. Lors de l'établissement du christianisme dans la Gaule septentrionale cette communauté païenne fut supprimée et les bâtiments furent affectés, un peu plus tard, aux rois mérovingiens, qui se plaisaient à prendre l'exercice de la chasse dans les forêts voisines de Paris.

De l'ancien parc des Minimes, qui faisait partie intégrante des grands bois de Vincennes, il ne restait plus, en 1857, qu'un grand terrain de dix-huit hectares, entouré de murs. L'empereur Napoléon III, désireux de créer, à l'orient de Paris, une promenade digne de rivaliser avec le bois de Boulogne, fit choix de l'enclos des Minimes pour l'établissement d'un lac. De nombreux ouvriers furent employés à ce travail, qui consistait à extraire du parc deux cent mille mètres cubes de terre. Trois cents journées suffirent pour creuser un bassin de plus huit hectares de superficie, coupé par des îles verdoyantes, dont l'étendue atteint six hectares. En peu de temps des chaussées macadamisées furent substituées au pavé des routes impériales et départementales qui traversent le bois. De

larges trottoirs avec bordures de chaque côté, des pelouses vallonnées remplacèrent les fourrés, et les plantations régulières furent transformées en groupes d'arbres échelonnés, qui distrayent la vue et charment la perspective. Enfin d'importants travaux ont été exécutés pour l'arrosement du bois, dont on connaît l'ancienne aridité.

Dès à présent les grandes routes sont pourvues de conduites d'eau, avec bouches de sortie, qui permettent d'arroser à la lance, ainsi qu'on le fait au bois de Boulogne. En dehors des grandes routes, plus de 40 kilomètres d'allées tracées à l'anglaise, de 4 à 8 mètres de largeur, ont été ouverts pour les voitures et les cavaliers. La nature sablonneuse du sol a dispensé de les empierrer. Près de 15 kilomètres de sentiers de 2 mètres, à l'usage des piétons, ont été établis sous bois de manière à favoriser la circulation le long des routes principales ou à établir des raccourcis. Des groupes d'arbres d'un effet pittoresque animent les abords des quelques routes droites qui n'ont pas été supprimées. De Vincennes à Joinville, en passant par Fontenay et Nogent, le promeneur peut admirer de grandes pelouses qui, avec celles des abords des Minimes, du nouveau lac de Saint-Mandé et du réservoir de Gravelle, couvrent une superficie qui n'est pas moindre de 60 hectares.

Pour obtenir l'eau nécessaire au bois de Vincennes on a eu recours à la portion de force motrice non utilisée par MM. Darblay dans leur usine de Saint-Maur, à la chute de 3 mètres 50 centimètres du canal créé par Napoléon Ier. Cette portion de force met en mouvement deux turbines à double effet, du système dit *gé-*

miné, de M. Fourneyron, qui actionnent, chacune séparément, deux corps de pompes exécutés par M. Farcot. Celles-ci refoulent l'eau dans une grosse conduite en fonte de 35 centimètres de diamètre, qui jette son débit dans un réservoir bétonné établi, près de la redoute de Gravelle, sur le point culminant du bois de Vincennes, à près de 40 mètres au-dessus du lac des Minimes et à 25 mètres au-dessus du lac de Saint-Mandé. Le débit de la conduite est de 5 à 6,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures. Le réservoir de Gravelle contient 20,000 mètres cubes environ; il a été bétonné, à cause de la mauvaise nature du sol et des carrières exploitées au-dessous. Le béton a 10 centimètres d'épaisseur, avec une chape en mortier de 3 centimètres. Ce réservoir peut se vider, soit par le trop-plein, soit au moyen de soupapes, suivant deux directions. A l'une de ces soupapes on a adapté une conduite en tôle bitumée (système Chameroy) qui passe sous les prairies de Gravelle, longe la Ferme impériale, dont elle assure l'alimentation par une prise d'eau, et va déboucher à la pointe de Joinville, pour former une source qui figure l'origine des cours d'eau.

La rivière des Minimes, qui serpente sur une longueur de près de 1,200 mètres, traverse la plus belle partie boisée pour aboutir à la grande cascade du lac. De la source de Joinville part une conduite qui alimente, à Nogent, un petit lac et les conduites d'arrosement de la route impériale. Du lac de Nogent coule une seconde rivière de plus de 900 mètres, qui, après avoir arrosé les pelouses de Nogent, va se précipiter à grand bruit dans la cascade, devant l'île de la Porte-Jaune, où un restaurateur chauffe ses fourneaux à la place occupée autrefois

par une caserne de gendarmerie. Le réservoir de Gravelle alimente aussi la rivière de Saint-Mandé, dont le parcours est de près de 3,500 mètres, et qui va former la cascade du petit lac de ce nom.

Le système d'arrosement du bois de Vincennes se compose donc de plus de 7 kilomètres de conduites, et les rivières ont ensemble un développement d'environ 6,000 mètres. Pour le moment le trop-plein du lac des Minimes se perd dans une petite rivière de décharge aboutissant à l'égout principal qui se rend à la Marne. Le trop-plein du lac de Saint-Mandé s'écoule dans l'égout de Montreuil. Le lac de Saint-Mandé a été établi dans une dépression que traversait cet égout et où existait naguère un étang. L'excellente nature du sol a développé en cet endroit une végétation magnifique, et rien n'était plus rationnel que de restituer à Saint-Mandé, par la formation d'un lac, une promenade que faisait délaisser le voisinage infect d'un égout dont la suppression sera un bienfait pour la commune.

En vertu d'un traité suivi de la sanction législative, le bois de Vincennes, distrait de la dotation de la Couronne, a été concédé à la ville en toute propriété, avec réserve de la partie touchant le petit parc entre le château et l'hôpital militaire, de cet hôpital et de la portion du terrain situé à l'ouest, du vieux et du nouveau fort, des redoutes de Saint-Maur, du grenier à fourrages, de l'école de pyrotechnie et de l'Asile impérial des Convalescents. De son côté la ville s'est engagée principalement à acquérir, pour être plantés, réunis au bois et convertis en promenade publique, les terrains compris entre l'ancienne route de Lyon, le village de Saint-Mandé et l'enceinte fortifiée.

Peu de temps après ce traité, qui avait suivi l'annexion de la banlieue, on se mit en devoir de parfaire tout ce que la liste civile avait exécuté dans le bois avant sa remise à la ville de Paris. Les travaux commencèrent immédiatement, sous la direction de M. Alphand, ingénieur en chef des promenades et plantations, avec le concours des nombreux agents de ce service. Ce fut naturellement la partie la plus rapprochée de Paris qu'on attaqua la première, en répartissant les chantiers sur plusieurs points. Il importait, en effet, d'amener la nouvelle promenade jusqu'aux portes de la capitale, et de la rendre ainsi accessible aux promeneurs très-nombreux qui ne peuvent se permettre le luxe d'une voiture. Rien ne fut négligé pour atteindre ce résultat, d'autant plus essentiel que, depuis l'extension des limites de Paris, le nombre des habitants intéressés aux embellissements du bois de Vincennes s'était augmenté de toute la population de Bercy, de Charonne, de Ménilmontant et d'une partie notable de celle de Saint-Mandé. Et déjà, de même que le bois de Boulogne est tout entier, pour la plupart de ses habitués, au carrefour des Cascades et dans l'allée de ceinture des lacs, la faveur publique s'est prononcée, à Vincennes, pour cette longue et pittoresque zone qui s'étend depuis Saint-Mandé jusqu'à Charenton, et se continue au delà jusqu'à la butte de Gravelle, en dominant les verdoyants coteaux de la Marne. Il y avait là matière pour l'art paysager à déployer toutes ses ressources, et il n'y a pas fait défaut. Les routes existantes furent améliorées dans leur parcours, macadamisées, garnies d'accotements. Des voies secondaires les relièrent entre elles, et des gazons, des massifs, de l'eau, jetés à profusion, vinrent en égayer les

abords. En même temps des allées sinueuses dessinèrent leurs méandres dans certaines parties du bois, de manière à en augmenter artificiellement les proportions.

Tout ce canton, une merveille, est largement pourvu de moyens d'accès. L'avenue de Philippe-Auguste, qui prend naissance à la place de la Bastille, le traverse dans sa largeur. Il est sillonné, dans sa plus grande longueur, par trois voies habilement dessinées, et qui toutes conduisent le promeneur, de surprise en surprise, jusqu'à la butte de Gravelle, le délicieux point de vue dont nous parlions en commençant et qui suffirait à assurer le succès du bois de Vincennes. Du haut de ce monticule, qui sera prochainement couronné d'une élégante lanterne, le promeneur charmé n'embrasse pas moins de vingt-sept villages se dessinant à l'horizon; à ses pieds des pentes abruptes conduisent son regard jusqu'à la Marne, dont un épais rideau de peupliers marque le cours capricieux.

Indépendamment des parquets de Saint-Mandé et de Gravelle, d'autres régions, les Minimes et les pelouses de Fontenay, le champ de manœuvres, ont eu une large part dans cet ensemble d'améliorations du bois de Vincennes. La première région présente aujourd'hui un système de voies qui ne laisse rien à désirer. Deux routes en embrassent la plus grande partie. De l'avenue circulaire qui entoure le lac des Minimes le promeneur peut, à son gré, se diriger, par des allées secondaires, vers Nogent, Fontenay et le champ de manœuvres. Du cours Marigny, devenu une espèce de square régulier, d'un effet ravissant, jusqu'à Joinville, en laissant à gauche les allées de lotissement qui desservent les terrains en bordure sur la

voie de fer, on est constamment séduit par le charme et la variété des sites (1).

« Il nous reste à parler de la plaine de Charenton, dont le bois va s'augmenter et où est concentrée en ce moment toute l'activité des travaux. Une oasis d'eau, de massifs d'arbres, de verdure, aura succédé, dans un avenir prochain, à ce désert aride, pierreux, défoncé par maintes excavations, parsemé de constructions à l'avenant, déjà disparues et que nul n'est tenté de regretter. Une légère dépression du sol, qui forme un petit vallon aboutissant à la porte de Picpus, est heureusement mise à profit dans le projet; un lac, de forme ellipsoïdale, apportera là le pittoresque et frais contingent de ses ondes. Fournies par la dérivation de Gravelle, les eaux nécessaires à son alimentation arriveront au terme de leur course du haut d'un rocher d'où elles se précipiteront en cascade. Deux îles, réunies par un pont rustique et décorées d'un châlet, y seront ménagées; elles ne le céderont point aux îles du bois de Boulogne pour la richesse de leur parure végétale; on peut s'en rapporter là-dessus à l'expérience du jardinier en chef de la ville de Paris, M. Barillet-Deschamps. Aux deux extrémités du lac de spacieux carrefours seront le point de départ de nombreuses allées de communication avec les portes de Charenton et de Reuilly, le village de Saint-Mandé et le plateau de Gravelle. L'ensemble de cette partie du bois, où les pittoresques percées seront prodiguées, sera circonscrit par deux grandes voies qui desserviront les constructions à élever sur les terrains aliénables. Ces voies sont, au midi, la route

(1) Ces détails sont empruntés aux patientes études de M. Friès, études auxquelles *le Moniteur* a plusieurs fois ouvert ses colonnes.

de Charenton, parallèlement à laquelle on trace un boulevard de ceinture, et, au nord, le boulevard de Philippe-Auguste, qui conduit de la place de la Bastille à la porte de Picpus, et dont les côtés ne tarderont pas à se garnir d'élégantes constructions.

« Il nous a déjà été donné de parler en détail dans *le Moniteur* de la Ferme impériale, qui constitue une intéressante station pour les nombreux visiteurs que reçoit chaque jour le bois de Vincennes. Le dimanche surtout, grande est l'affluence sous l'élégant pavillon rustique affecté au débit du lait fourni par les magnifiques vaches suisses qui peuplent les étables de la Ferme (1). »

Un établissement bien autrement populaire, bien autrement digne d'un pouvoir animé du désir de venir en aide aux classes laborieuses, est l'*Asile impérial* fondé à Vincennes en faveur *des ouvriers convalescents*. Comme son titre semble l'indiquer, ce magnifique hospice a été établi, par décret du 8 mars 1855, pour recueillir temporairement, pendant leur convalescence, des ouvriers ayant reçu des blessures ou contracté des maladies dans le cours de leurs travaux.

Par décret du 28 octobre 1857 l'*Asile de Vincennes* est classé au nombre des établissements de bienfaisance et d'utilité publique.

Constructions et emménagements terminés, l'inauguration de l'Asile impérial eut lieu le 31 août 1857. M. Billault, alors ministre de l'intérieur, M. Piétri, alors préfet de police, M. Davenne, alors directeur de l'Assistance publique, étaient présents à cette inauguration.

(1) M. Friès.

Un honorable membre du Corps législatif a consigné dans un récit pittoresque les détails que nous transmettons au public. Grâce à lui, il nous a été donné de connaître tous les services, tous les règlements, tous les usages de cet établissement modèle.

Seize hectares, pris sur le bois de Vincennes, faisant alors partie du domaine de la Couronne, ont été consacrés à l'installation de l'Asile. Adossés au bois de Vincennes, construits sur une terrasse assez élevée, aérés de toutes parts, les bâtiments, en pierre, briques et moellons, sont d'un aspect riant et simple. L'édifice se compose d'un corps de bâtiment principal, dominé par un pavillon central flanqué de deux longues ailes à deux étages, avec rez-de-chaussée, et précédé de bâtiments secondaires en retour d'équerre, formant l'entrée de l'établissement. Au centre est la cour d'honneur, avec jardin, bassins et jets d'eau; on y arrive par deux rampes semi-circulaires ornées de massifs d'arbustes, de fleurs et de gazon.

Le pavillon central renferme au rez-de-chaussée la chapelle, à droite et à gauche de vastes réfectoires très-aérés, avec tables en pierre des Vosges, siéges commodes, service simple et réduit au nécessaire. Tout dans ce réfectoire est brillant de propreté. Sans trop d'exagération, on pourrait dire que les habitués des salons des Frères-Provençaux, de Véfour, de la Maison-Dorée, n'y sont ni aussi gaiement, ni aussi confortablement installés que le sont les ouvriers convalescents de l'Asile de Vincennes. Les pièces du service de table portent les armes de l'empereur.

Au premier étage du pavillon central se trouvent la bibliothèque et une salle de jeu. Les deux ailes de l'édifice,

dans leurs deux étages, sont subdivisées en chambres de chacune trois lits, toutes situées au midi, meublées simplement. Chaque malade a la jouissance d'une armoire fermée.

Les noms d'industriels célèbres ou de savants utiles désignent les pavillons où les galeries de l'Asile impérial de Vincennes (1).

Partout le grand air et le soleil, partout et jusque dans les magasins une ventilation permanente.

Toutes les confortables innovations que réunit l'Asile des convalescents sont dues à M. Laval; c'est sur les

(1)

PAVILLONS.
- Franklin (imprimeur, écrivain, inventeur du paratonnerre).
- Montgolfier (inventeur des ballons aérostats).
- Mathieu Dombasle (agriculteur).
- Gobelin (teinturier).
- Vaucanson (mécanicien célèbre).
- Jacquart (inventeur des métiers à tisser la soie).

GALERIES.
- Oberkampf (manufacturier sous le premier Empire).
- Boule (menuisier ébéniste sous Louis XIV).
- Galle (graveur distingué).
- Schwilgué (médecin, mort en 1808).
- Senefelder (inventeur de la lithographie).
- Didot (imprimeur).
- Lenoir (fabricant d'instruments de mathématiques, mort en 1810).
- Brezin (serrurier mécanicien, fondateur d'un hospice destiné aux anciens ouvriers de cette profession).
- Heilmann (mécanicien).
- Gambey (fabricant d'instruments de précision).
- Daguerre (inventeur du daguerréotype).
- Lebon (inventeur de l'éclairage au gaz).
- Argant (mineur, inventeur de la lampe d'Argant).
- Berthoud (mathématicien et horloger).
- Appert (chimiste, inventeur d'un procédé pour la conservation des substances alimentaires).

plans de cet habile architecte qu'ont été construits les bâtiments, d'un ensemble plein d'originalité et d'une disposition agréable autant que commode pour tous les besoins du service.

Dès le lendemain de l'inauguration on recevait des convalescents à l'Asile impérial.

Il en a été admis, dans les quatre derniers mois de l'année 1857.	894
En 1858.	4,401
En 1859.	5,523
Dans les cinq premiers mois de 1860. . . .	2,510
Total.	13,328

A la fin de juin 1860 ces admissions s'élevaient à 14,000 en deux ans et dix mois. Depuis lors ces chiffres ont progressé.

Ces convalescents appartiennent aux catégories suivantes :

1° Convalescents envoyés par les hôpitaux de Paris et de la banlieue ;

2° Convalescents envoyés par les bureaux de bienfaisance ;

3° Convalescents de blessures reçues dans les chantiers publics (chantiers où s'exécutent des travaux pour le compte de l'État et des communes du département de la Seine) ;

4° Membres participants des sociétés de secours mutuels ;

5° Ouvriers appartenant à des établissements dont les directeurs ont obtenu du ministre de l'intérieur l'autorisation d'envoyer, moyennant un abonnement, leurs con-

valescents à l'Asile; tels les chemins de fer, l'imprimerie Chaix, la maison Christofle, la maison Alexandre, la maison Lebaudy, la maison Foucart et Compagnie (gaz de l'Est).

6° On reçoit des ouvriers traités à domicile et munis seulement d'un certificat de convalescence délivré par leur médecin.

C'est par la volonté expresse de l'empereur que l'Asile est aujourd'hui ouvert indistinctement à tout ouvrier convalescent. On y compte présentement 411 lits.

L'Asile impérial de Vincennes a fait construire deux voitures omnibus, l'une dont les dimensions sont égales à celles des omnibus de Paris, l'autre offrant un moins grand nombre de places. Ces deux voitures élégantes portent les armes de l'empereur.

Chaque jour l'une ou l'autre de ces voitures, suivant les nécessités du service, va chercher les convalescents dans les hôpitaux de Paris, et même à domicile ceux qui sont traités en ville.

Les mêmes voitures les ramènent dans Paris après guérison.

La tenue, la conduite de tous à l'Asile est exemplaire; ils se soumettent sans plainte aux prescriptions du règlement; ils se montrent polis entre eux et pleins de déférence pour les employés; ils respectent le mobilier, les fleurs du jardin, et maintiennent dans un grand état de propreté leurs chambres, les couloirs, et même les cabinets pour les nécessités de la vie, dont la disposition est à la fois nouvelle et ingénieuse, pour en maintenir la propreté. Nulle part, sur les murailles, dans les couloirs, de ces inscriptions, de ces dessins scandaleux qui révoltent la vue

sur les murs de Paris, la ville la plus civilisée de l'Europe.

Bien qu'ils n'y soient pas contraints, la plupart assistent à la messe du dimanche, et leur attitude y est très-convenable.

Les convalescents appartiennent à des industries diverses et souvent rivales, mais jamais de querelles entre eux; ils se conduisent, en un mot, comme d'honnêtes gens.

Le personnel de l'Asile impérial de Vincennes se compose :

D'un directeur;

D'un receveur trésorier;

D'un médecin en chef et de trois élèves internes;

De six religieuses de l'ordre des Dames de Saint-Augustin de Belgique, dirigeant chacune un service : la pharmacie, la cuisine, l'infirmerie, la lingerie, la buanderie; d'un aumônier; de cinq employés de bureaux, d'un garde-magasin, de quatre surveillants; de quarante employés subalternes au moins, tels que cuisiniers, cochers, jardiniers, infirmiers, barbier, baigneurs, chauffeurs, sommeliers, balayeurs, buandières, lingères, garçon de pharmacie.

Les employés sont soumis à une discipline presque militaire.

Les ressources financières annuelles de l'Asile impérial sont de diverses natures :

1° Prélèvement de 1 0/0 sur les travaux entrepris dans le département de la Seine pour le compte de l'État et des communes du département. Dans l'espace de trois ans environ ce prélèvement s'est élevé à une somme de 700,000 francs; mais ce prélèvement se partage entre

l'Asile impérial des convalescents de Vincennes et l'Asile impérial des convalescentes du Vésinet.

2° Prix de journées payées par les convalescents.

Ce prix de journée est de 50 centimes pour les sociétés de secours mutuels, de 75 centimes pour les ouvriers des ateliers ayant souscrit un abonnement.

Pour tous ceux qui viennent directement de leur domicile le prix de la journée est de 1 fr. Nous rappellerons ici que chaque journée de convalescent coûte à l'Asile 2 fr. 40 c., y compris les frais généraux. Cette ressource financière des journées payées ne s'est jamais élevée au-dessus de 3,000 à 3,500 francs.

3° A ces divers revenus il faut ajouter la part qui revient à l'Asile sur les fonds provenant du legs Montyon. Cette part de subvention n'est réglée que sur les appréciations de l'Assistance publique. Elle s'est élevée à 29,665 fr. en 1858 et à 28,800 fr. en 1859, moins du dixième des sommes dépensées pour les convalescents envoyés à l'Asile par les hôpitaux de Paris.

4° L'Asile impérial de Vincennes possède des immeubles.

Sur un terrain de 10,800 mètres donnés par l'empereur, et grâce à une subvention de 2 millions fournie par le ministère de l'intérieur pour les cités ouvrières, 16 maisons ont été construites, comprenant 36 boutiques et 311 logements.

Ces logements, destinés à des ouvriers ou à de petits ménages d'employés, sont loués à des prix très-modérés, de 90 à 250 francs; le prix des appartements, au premier, ne dépasse pas 600 francs. Le revenu probable de ces immeubles, dont l'empereur a doté l'Asile par acte

passé devant Mᵉ Mocquard, est évalué, pour une année, à 90,000 francs.

Quelques esprits critiques se sont demandé si ce bien-être passager dont jouissent les ouvriers convalescents ne doit pas leur rendre à la sortie leurs privations, leurs fatigues plus difficiles à supporter, leurs travaux, leurs devoirs plus pénibles à accomplir. Nous sommes loin de partager de telles opinions, de telles craintes; nous estimons au contraire que les soins, les égards dont les ouvriers sont entourés à l'Asile impérial les élèvent à leurs propres yeux. Ils contractent ainsi, pendant leur séjour, des habitudes d'ordre, de régularité, d'urbanité.

Les intérêts de l'agriculture devaient, eux aussi, trouver leur compte dans les transformations et les embellissements de Vincennes. On comprend que nous faisons allusion à la création de la *Ferme impériale*, de ce qu'on peut appeler le *champ d'expérience*.

Cette ferme a surgi, comme par enchantement, sous l'impulsion des ordres de l'empereur, dans la plaine qui s'étend entre la route de Vincennes à Joinville-le-Pont et le chemin du fort à la redoute de Gravelle. Ce fut vers le mois d'octobre 1858 que l'on entreprit le défrichement de cette vaste surface, qui ne comprend pas moins de 250 hectares. Au mois de mars de l'année suivante tout était ameubli, nivelé, mis en culture, et bientôt un luxuriant manteau de verdure succédait à l'herbe rare et desséchée de la plaine. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit à cette place, en fait de bâtiments comme pour le sol, tout était à créer. Sous la direction de M. Fould, alors ministre d'État et de la maison de l'Empereur, en moins de deux mois, une ferme considérable, présentant

une surface bâtie de 2,000 mètres carrés, était construite, terminée complétement et prête à recevoir son bétail. Cinq mois s'étaient écoulés depuis l'origine des défrichements, et la ferme était nantie de ses animaux, pourvue de son matériel, et vivait largement sur les fourrages donnés par ses terres.

L'empereur a mis trois hectares à la disposition de M. Georges Ville, professeur de physique végétale au Muséum d'histoire naturelle. Ce savant a appliqué la science à un nouveau système d'engrais et de fertilisation et a obtenu des résultats prodigieux quant au rendement et à la bonne qualité des céréales. En 1863 le blé d'hiver, provenant de la grande parcelle de terrain prise pour type du *maximum* de récolte, a rendu à l'hectare 47 hectolitres et une fraction. Les deux années précédentes on avait employé le blé de mars, qui avait donné en moyenne 30 hectolitres à l'hectare, ce qui porte la production totale, à ce jour, à 107 hectolitres, représentant en argent 2,140 francs, à raison de 20 francs l'hectolitre, sans parler de 7 à 8,000 kilogrammes de paille. Si l'on songe que la dépense à l'hectare n'a pas dépassé 5 à 600 francs d'engrais, il sera facile de se faire une idée des nouveaux horizons que semble ouvrir un pareil système à l'agriculture de notre pays.

Après avoir décrit les grandes promenades dont s'enorgueillit Paris, et qui rivalisent dignement avec les parcs et les splendides jardins de Londres, nous rentrerons dans l'enceinte de la ville pour mentionner des créations du même genre, d'une importance moindre, mais qui sont mieux goûtées du peuple parisien parce qu'elles sont plus à sa portée et plus rapprochées de lui. En effet, pour arriver

à Vincennes il faut traverser des espaces qu'on ne peut abréger qu'en prenant la voie de fer, à moins qu'on ne veuille se fatiguer par une longue et interminable course dont la Bastille, la barrière du Trône et Saint-Mandé sont les étapes successives. Pour bien jouir des magnificences du Bois de Boulogne il faut être l'un des privilégiés de la fortune, avoir beaucoup de loisirs, et ne ménager ni son temps, ni ses chevaux. On ne se promène aux Champs-Élysées et aux Tuileries qu'en toilette de ville ou pour être vu; les étudiants, trop nombreux, vous gâtent un peu le Luxembourg, et les vieux soldats qui peuplent les Invalides attirent autour d'eux une de ces multitudes peu ennemies des casernes dont les vertueux citadins redoutent le contact. Par bonheur il est d'autres promenades dont le Parisien aime les sentiers et qui réjouissent les vieillards et les enfants. Dans la plupart des quartiers de Paris l'administration, bien dirigée par l'empereur, a établi de petits jardins carrés qu'on désigne sous la dénomination anglaise *de squares;* ce sont des centres de végétation et d'ombre qui assainissent la capitale et lui servent d'embellissements.

Autrefois il n'existait dans Paris d'autres squares que le jardin du Palais-Royal et l'intérieur de la place Royale; de nos jours on a successivement doté la ville du *square du Temple*, vaste et mélancolique emplacement dont les vieux arbres ont abrité Marie-Antoinette et dont le nom rappelle les plus douloureux souvenirs; les familles d'ouvriers, les femmes endimanchées et les jolis enfants qui se promènent le long de ces gazons ne se doutent pas même des calamités dont ce jardin fut autrefois le théâtre. Non loin de là les populations laborieuses du quartier Saint-

Martin hantent le *square des Arts-et-Métiers*. A mesure qu'on s'avance vers le centre de Paris on rencontre d'autres promenades du même ordre, et l'on admire particulièrement le *square de la tour Saint-Jacques* et celui des *Innocents*, le *square de la place Louvois*, celui de la *place Montholon*, celui de la *place Sainte-Clotilde*, et plusieurs autres dont la mention serait peut-être trop longue.

Le moins spacieux de ces squares, celui des Innocents, s'étend sur la portion de l'ancien marché de ce nom comprise entre la rue Saint-Denis et la rue des Halles prolongée; il comprend une surface de près de 2,000 mètres carrés. Le centre est occupé par l'ancienne fontaine du marché, dont le déplacement a été rendu nécessaire par les dispositions adoptées pour les abords des Halles centrales. Ce square, entouré d'une belle grille en fer forgé, sera pourvu de massifs d'arbustes et de fleurs, de pelouses, de grands arbres isolés et de bancs, comme celui du Temple. La partie capitale est la *fontaine des Innocents*, œuvre de Pierre Lescot et de Jean Goujon, et que nous avons déjà décrite en racontant les annales de Paris sous la Renaissance.

La fontaine des Innocents, comme on l'a vu plus haut, n'occupait pas autrefois l'emplacement où elle a été transportée en des temps plus modernes. En lui assignant une autre place, en l'entourant d'une décoration nouvelle, on a dû procéder avec beaucoup de ménagements pour ne compromettre en rien ce gracieux souvenir d'une autre époque et pour lui conserver son caractère artistique.

Un soubassement en forme de piédestal, réduit à la hauteur exacte de celui de l'ancienne fontaine des Nym-

phes, supporte la partie haute du monument, seule due à Pierre Lescot et Jean Goujon L'effet d'eau supérieur a été rétabli, et une série de vasques adossées au piédestal sur chacune des quatre faces conduit l'eau des cascades jusqu'au bassin inférieur creusé dans la pelouse centrale du square.

En ce qui concerne la partie supérieure du monument qu'il s'agissait de conserver précieusement, les profils, chapiteaux, frises et ornements de toute nature, moulés avec un soin religieux, ont été reproduits dans la construction nouvelle, qui a été faite en pierre dure et en état de résister aux détériorations du temps aussi bien qu'à l'usure incesssante résultant du jeu des eaux.

La copie s'est donc bornée à la partie purement ornementale du monument. Quant aux sculptures, les six Naïades et les trois bas-reliefs de l'attique, seuls dus au ciseau de Jean Goujon, la bonne qualité de la pierre a permis de les déposer avec toutes les précautions possibles, et l'œuvre originale du maître elle-même revit sur le nouveau monument. Les sujets de celles des quatres faces qui ne sont pas de Jean Goujon ont été seuls sculptés à nouveau.

Tous ces travaux ont été exécutés sous la direction de M. Alphand, le chef habile du service des promenades et des plantations de la ville de Paris.

Le *square Louvois,* dont l'étendue est un peu moins restreinte que celle du square des Innocents, existe en face de la Bibliothèque impériale et sur le côté gauche de la rue Richelieu.

Sous Louis XIV le fameux Louvois occupait un hôtel bâti sur le même emplacement; en 1784 l'un de ses des-

cendants, le marquis de Louvois, en aliéna une partie pour le percement de la rue qui a pris son nom; le reste fut démoli pendant la Terreur, et un théâtre, bâti par Louis pour la troupe de la fameuse Montansier, en prit la place. Pendant plus d'un an l'on y joua les plus furieuses *sans-culottides;* puis, ce genre hideux ayant cessé de faire fortune, l'Opéra vint le remplacer. On l'appelait alors le *théâtre des Arts*. Il resta là depuis 1794 jusqu'au 13 février 1820, c'est-à-dire jusqu'au jour de l'assassinat du duc de Berry par Louvel. Depuis longtemps déjà le voisinage de la Bibliothèque, pour laquelle il semblait être une continuelle menace d'incendie, avait fait demander son déplacement, qui était même résolu; mais Dieu sait quand on serait passé du projet à l'exécution. Le crime de Louvel, commis près de la porte qui donnait sur la *rue Rameau*, en décida. Maudit désormais, le théâtre ne rouvrit plus; il fut rasé, et l'on s'occupa d'élever à la place un monument à la mémoire de l'auguste victime. Les dix ans qui s'écoulèrent depuis l'assassinat jusqu'au mois de juillet 1830 ne suffirent pas pour la complète maturité de cette idée expiatoire. Quand la révolution arriva le monument n'était encore qu'ébauché, et on ne le termina point. Aujourd'hui une fontaine lavant de ses eaux jaillissantes la place ensanglantée semble seule y rappeler une pensée de purification.

Elle a été élevée en 1835, d'après les dessins de M. Visconti, à qui l'on devait déjà alors la jolie fontaine de la *place Gaillon*. L'aspect en est on ne peut plus gracieux, les formes charmantes et d'une proportion parfaite. Des enfants à cheval sur des dauphins, et adossés à une sorte de piédestal quadrangulaire, qui soutiennent une

large vasque, composent le premier groupe au-dessus du bassin. Un autre surmonte la vasque et semble s'en élancer ; ce sont les nymphes de quatre de nos principaux fleuves, *la Garonne, la Seine, la Saône, la Loire*, se pressant, comme les trois *Charites* de Germain Pilon, autour d'un fût qu'une seconde vasque couronne. Un vase est au sommet, ayant pour faces quatre masques énormes de la bouche desquels l'eau s'élance en jets abondants dans la vasque inférieure, d'où elle retombe par vingt ouvertures dans la plus grande, et de là dans le bassin de pierre. Ce monument a quelque chose de svelte et d'agile que ses grandes dimensions ne semblaient pas permettre, et qui ajoute d'une façon charmante à l'effet de l'ensemble. Les artistes de la Renaissance italienne n'eussent pas fait mieux ; il paraît, du reste, que Visconti, pour les égaler plus sûrement, s'est inspiré de l'un de leurs plus gracieux dessins. Klagman a donné le modèle des grandes figures, toutes quatre d'un bon style et parfaitement en harmonie avec le caractère de l'architecture. Elles sont de fonte, métal économique dont il faut ici regretter l'emploi. Quand une figure appelle l'immortalité par la grâce de ses formes, elle mérite bien qu'on lui consacre une matière précieuse et impérissable. Il est vrai qu'ainsi faite de fonte et de pierre, au lieu de marbre et de bronze, la fontaine Louvois n'a pas coûté plus de 88,000 francs. Pour bien des gens ce sera un argument sans réplique (1).

Quant au square Louvois, le désir de conserver les arbres existant aujourd'hui et l'espace occupé par la belle

(1) M. Édouard Fournier, *Promenade dans Paris.*

fontaine de Visconti ont fait adopter les dispositions suivantes.

Une balustrade basse en fer forgé, d'un modèle élégant, accompagnée d'une plate-bande d'arbustes à feuilles persistantes (rhododendrons, kalmias et mahoniers), forme la principale décoration du square et lui sert de clôture. Cette balustrade s'aligne dans le prolongement des rues latérales sur trois faces; dans la rue de Richelieu elle est placée à 15 mètres de la façade de la Bibliothèque impériale.

Les deux lignes d'arbres qui s'étendent de chaque côté de la fontaine ont été maintenues; les arbres placés en façade sur la rue Richelieu ont été enlevés, et ceux qui se trouvaient du côté de la rue Lulli ont été transplantés circulairement pour former un rideau de verdure autour de la fontaine. Une pelouse avec bordure de lierre, dont le centre est occupé par la grande vasque du monument, quatre massifs de rhododendrons de premier choix et des bancs à dossier du modèle de ceux du bois de Boulogne, complètent la nouvelle décoration de la place Louvois et du square.

Lorsqu'en 1853 on entreprit de prolonger la rue de Rivoli jusqu'aux abords de la Bastille, les démolisseurs rencontrèrent près de leur chemin un magnifique débris de l'ancien Paris; nous voulons parler de la *tour Saint-Jacques*. Ils eurent ordre de respecter ce monument, de le restaurer, de le consolider, et de créer tout à l'entour le square dont nous avons fait mention. Et ici qu'on nous permette quelques détails rétrospectifs.

Déjà paroissiale au commencement du douzième siècle, l'église de *Saint-Jacques de la Boucherie* présentait,

dans les derniers temps de son existence, un assemblage de constructions où chacun des siècles suivants, du treizième au seizième, avait marqué son passage. Les parties les plus récentes appartenaient encore au style gothique, mais à celui de la période la plus extrême; elles s'étaient élevées dans les premières années du règne de François Ier. L'église était riche en tombeaux et en monuments de sculpture; on en a recueilli de nombreux débris dans le cours des travaux de nivellement de la rue de Rivoli, qui traverse une partie de l'ancien emplacement de la nef. Ces fragments ont été déposés au musée de Cluny, avec de belles bases de colonnes du treizième siècle qui se sont retrouvées encore en place. L'édifice fut aliéné, en 1797, par l'administration du domaine national, et complétement démoli peu de temps après, à la seule exception de la tour qui accompagnait le portail. Notre gravure reproduit l'ensemble de la façade occidentale, avec la tour placée à l'angle sud-ouest. *Saint-Jacques de la Boucherie* a eu son historien, l'abbé Villain, membre du clergé de la paroisse, qui publia, en 1758, le résultat de ses recherches dans les archives locales. C'est par lui que nous savons la date précise et jusqu'au prix des matériaux de cette belle tour si heureusement conservée. Commencée sous le règne de Louis XII, en 1508, elle ne fut terminée qu'au bout de quatorze années, en 1522. Dans les premiers temps de la construction, en 1510, la pierre de liais employée coûtait 20 sous le chariot et le moellon 20 deniers. La main-d'œuvre était payée à raison de 24 sous parisis la toise. Le tailleur d'images Rault, qui sculpta la figure colossale de Saint-Jacques le Majeur, debout au sommet de la tour, avec celles de l'aigle, du lion et du bœuf symboliques,

reçut 20 livres tournois pour les avoir faites et mises en place. La statue de Saint-Jacques fut précipitée sur le pavé par les révolutionnaires; on a eu soin de la rétablir et de restaurer les grands animaux posés sur les autres angles de la balustrade.

Un marché de friperie, appelé la *cour du Commerce*, occupa longtemps le sol devenu libre après la destruction de l'église. Une fabrique de plomb de chasse s'installa dans l'étage le plus élevé de la tour. Enfin cette tour fut mise en vente par la succession de son dernier propriétaire, en 1836, au moment où la faveur publique revenait aux monuments du moyen âge, délaissés depuis tant d'années. L'administration municipale s'en rendit adjudicataire au prix de 250,000 francs. Par un bonheur inespéré, la tour Saint-Jacques ne s'est trouvée sur aucun de ces alignements inflexibles que rien ne peut faire dévier. Elle continuera de dominer le vieux Paris, au milieu duquel sa structure élégante et fine forme la perspective la plus pittoresque. Sa plate-forme atteint une hauteur d'environ 150 pieds. On y monte par 291 degrés, et de là, comme le dit Sauval, en promenant ses regards sur la ville, on voit la distribution et le cours de toutes les rues, comme les veines dans le corps humain.

Au lieu du labyrinthe que formait jadis, autour de ce monument, un amas inextricable de vieilles rues et de masures, M. l'ingénieur Alphand a disposé à sa base un square de deux arpents environ, où le magnolia à grandes feuilles, le tilleul argenté et les sapins du Canada, le criptoméria du Japon, le cèdre de l'Himalaya viennent, par les soins de l'habile jardinier, M. Masson, se marier dans les massifs, sur le bord des larges allées sablées, à l'arau-

caria du Brésil, au pin de l'Autriche et aux chênes verts de l'Algérie. La haute pyramide gothique semble ainsi s'élancer du milieu d'une touffe immense de feuillage, qui ajoute à ce qu'elle a de gracieux et jette je ne sais quel charme de fraîche perspective sur ce point si important de la grande ville, où viennent se confondre, à deux pas de la Seine, la ligne du boulevard de Sébastopol et celle de la rue de Rivoli. Le hasard a fait là ce qu'avec les plans les mieux combinés on n'eût peut-être pas obtenu pour donner à cette tour sa merveilleuse position. C'est le *palladium* de l'ancienne ville, resté debout pour la rappeler au milieu des splendeurs de la nouvelle ; au sein du Paris reconstruit, c'est le Panthéon du Paris disparu. Dans les réparations qui, en rajeunissant la tour Saint-Jacques, l'ont faite ce qu'elle est aujourd'hui, l'on a mis un tel art, un tel soin, une telle entente du sentiment historique, que tout, jusqu'à la moindre pierre, jusqu'à la moindre figure, y est un souvenir. Cette statue de Pascal due à M. Cavelier, et que l'on voit sous la voûte du rez-de-chaussée de la tour, rappelle les expériences barométriques que le grand homme fit au sommet en 1653. La plupart des dix-neuf statues placées dans les niches extérieures ont aussi leur signification. Celle de saint Louis, roi de France, sculptée par M. Dantan aîné, est un hommage au patron des bouchers, dont la puissante confrérie trônait dans cette paroisse de Saint-Jacques la Boucherie, depuis l'*Apport-Paris* et la *rue de la Lanterne*, qui lui servait de tuerie, jusqu'à l'*Archet-Saint-Merry* et jusqu'à la *rue des Lombards*. Le saint Georges de M. Protat rappelle la confrérie des armuriers et des haumiers, dont l'industrie faisait

tapage à deux pas de cette tour, dans la *rue de la Haumerie*, démolie en 1855, de même que la statue de saint Jean-Baptiste, par M. Cordier, fait penser aux couteliers, qu'il avait sous son patronage; corporation nombreuse qui pullula pendant des siècles dans l'une des rues du dédale renversé pour faire place à *l'avenue Victoria*, entre le Châtelet et l'hôtel de ville. Le saint Michel de M. Froget est un souvenir intelligent de la confrérie des aumussiers, dont il était le patron, et qui peuplait quelques-unes des rues voisines, notamment celle des Lombards, que cette population de gens de couture fit appeler pendant quelque temps *rue de la Pourpointerie*. Enfin saint Jean l'Évangéliste, sculpté par M. Diéboldt, est mis là comme étant le patron des peintres et des marchands de couleurs, dont le nombre est encore si grand de ce côté, dans la *rue de la Verrerie*, dans la *rue Saint-Bon*, la *rue des Billettes*, etc.

Nous mettons le pied sur *la Motte aux Papelards*, appelée plus tard *le Terrain*, puis *jardin de l'Archevêché*. C'est aujourd'hui un *square* charmant, dont les ombrages égayent de leur fraîcheur le chevet de la vieille Notre-Dame. Au milieu s'élève une fontaine, façon gothique, qui voudrait bien passer pour ancienne, en dépit des jeunes arbres, ses contemporains, tandis qu'auprès, sur la droite, tout un quartier, réellement vieux, s'efforce de devenir neuf. C'est l'ancien cloître où, pendant le seizième siècle, il était de mode de chercher une retraite, où logèrent de Thou, Pontchartrain, Boileau, Ménage, Marmontel, et, bien avant eux, où avait logé Fulbert (1),

(1) M. Édouard Fournier, *Promenade dans Paris*.

l'oncle d'Héloïse. La maison de celui-ci, qui fut une des dernières démolies, se trouvait au bout de la *rue des Chantres*. Longtemps on l'épargna, mais enfin on la jeta par terre en respectant la seule chose peut-être qui n'en fût pas respectable, un distique, trop lisible aujourd'hui sur la maison du *quai Napoléon* dont la façade pseudo-gothique a usurpé la place du pauvre logis, d'autant plus cherché qu'il craignait de se faire voir.

Le *square Belle-Chasse,* situé en face de l'église Sainte-Clotilde, est une promenade de peu d'étendue, mais très-aimée et très-recherchée des habitants du faubourg Saint-Germain.

Mais, à l'autre extrémité de Paris, au nord-est des Champs-Élysées, au sud de Batignolles, et vers le point le plus reculé du boulevard Malesherbes, on a transformé en jardin public le parc de Monceaux, et on en a fait un square gigantesque mis à l'usage des habitants de Paris.

M. Alphand, que nous retrouvons toujours lorsqu'il faut parler de ces travaux, a tracé les plans et surveillé l'exécution de la métamorphose de l'ancien parc Monceaux. Des grilles, séparées par une zone de parterres des terrains choisis pour recevoir des constructions, marquent la limite de la promenade sur trois de ses faces. Une grille monumentale l'enclôt du côté des anciens boulevards extérieurs. Le square est pourvu de quatre entrées; elles sont établies, l'une à l'extrémité et dans l'axe du boulevard de Monceaux, venant de la place de l'Étoile; la deuxième occupe les deux côtés de la Rotonde, sur l'ancien boulevard extérieur; la troisième se trouve sur le boulevard Malesherbes, et la quatrième sur la rue de Valois-du-Roule, dans l'axe du prolongement de l'avenue d'Antin,

à travers les quartiers du faubourg Saint-Honoré et de Monceaux.

Les entrées que nous venons d'indiquer sont reliées entre elles par deux voies carrossables de 15 mètres de largeur, garnies d'élégants candélabres et de bordures en granit. Indépendamment de ces deux grandes artères et d'une allée de ceinture destinée à donner accès aux hôtels qui ont des entrées particulières sur le parc, toutes les autres allées du jardin sont maintenues, ainsi que les massifs, dont une profusion de fleurs de toutes espèces vient former la ceinture. Le soubassement des grilles des hôtels est masqué par des plates-bandes de fleurs, disposition adoptée déjà sur les pelouses du Ranelagh, dans le bois de Boulogne, où elles produisent le meilleur effet. Des apports considérables de terre végétale rendent au sol épuisé sa fécondité première et aux gazons jaunissants cette teinte d'un vert d'émeraude si bien faite pour charmer les yeux.

Les ruisseaux, les cascades et les ponts ont été l'objet d'une reconstruction complète. Les maçonneries tombaient en ruine; les radiers des pièces d'eau étaient percés et laissaient filtrer l'eau de toutes parts. Un pont d'un aspect pittoresque, dont les garde-corps ne justifiaient plus leur nom, car ils cédaient sous la moindre pression, a été refait en entier en pierres des carrières de l'Échaillon, dans le département de l'Isère, qui prennent, étant polies, l'aspect des marbres de Carrare. Une cascade, un rocher et une grotte, placés à gauche de la grande allée, servent de point de départ aux eaux alimentant la Naumachie. Cette Naumachie, qui constitue un des principaux motifs de décoration du jardin, a été conservée avec son

caractère si curieux de ruine ; on s'est borné à consolider les parties endommagées. La rotonde du fond seule a été reconstruite ; elle sert de lieu de repos. Une source sort de terre au centre, et vient, en tombant sur des marches en pierres de l'Échaillon, animer la Naumachie de son doux murmure.

Dans le principe on avait eu l'intention de reconstruire la Naumachie de fond en comble ; mais, après bien des recherches, on a pu constater, à l'aide d'anciens documents, qu'elle avait toujours existé à l'état de ruine, et dès lors il eût été regrettable de voir altérer le caractère de ce monument d'un autre âge. Ici, comme dans les autres parties du square, on s'est borné à restaurer pour conserver et à ne modifier que ce qu'exige impérieusement la nouvelle destination donnée au parc, qui est devenu promenade publique.

Pour assurer d'une part l'écoulement des eaux et de l'autre leur arrivée, deux égouts sont établis dans chacune des grandes allées. Ils reçoivent le trop-plein des pièces d'eau, ainsi que les eaux pluviales, toutes ramenées au niveau de leur radier par des branchements secondaires, et ils desservent en outre les hôtels bordant les entrées. Ces égouts se déversent dans les égouts publics du boulevard Malesherbes et de la rue de Courcelles. Une conduite principale, branchée sur celles qui entourent le parc, alimente les bouches d'eau réparties pour l'arrosage des pelouses, comme pour la Naumachie et la cascade.

La partie réellement monumentale du projet a consisté dans la restauration de la Rotonde et la construction des grilles et des portes d'entrée. La Rotonde, conservée

pour former un point de vue à deux des grandes voies projetées dans la plaine de Batignolles, a du être restaurée à l'extérieur et subir une complète transformation à l'intérieur. Elle sert de logement au conservateur du parc. Les portes d'entrée et les grilles, conçues dans le style de l'époque où le parc fut créé, rehaussent par leurs proportions grandioses l'aspect extérieur de la nouvelle promenade. Elles répondent d'ailleurs à tout ce qui est fait ou projeté pour le splendide quartier dont le parc de Monceaux est déjà le centre.

Il importait de pourvoir à l'entretien, à la conservation, au renouvellement des végétaux et des arbustes prodigués dans les divers squares dont nous venons de parler, et qui, durant l'hiver, exigent des soins spéciaux.

C'est l'une des destinations affectées *au jardin d'Acclimatation du bois de Boulogne*. La ville de Paris a fondé au bois de Boulogne, près de la Muette, un établissement considérable où s'élèvent et se multiplient ces légions de plantes de toutes espèces qui viennent décorer les squares de la capitale et faire passer sous les yeux du public le brillant panorama de la flore de chaque saison.

Cet établissement, unique en Europe, vient de recevoir de notables agrandissements; il occupe une superficie de 4,400 mètres, en y comprenant les logements des agents du service. On n'y rencontre pas moins de 24 serres de diverses natures, et 3,000 châssis représentant une surface vitrée de plus de 10,000 mètres. Ces serres se composent d'une vaste serre chaude qui couvre 433 mètres de terrain et est affectée à la culture des palmiers et autres grands végétaux, au nombre de 2,000 environ. Une autre serre, de 500 mètres, abrite 250 camélias en arbre de 2 à

6 mètres de hauteur, qui sont élevés en pleine terre. Des souvenirs intéressants se rattachent à plusieurs de ces beaux arbres, qui proviennent des anciennes collections formées à la Malmaison par S. M. l'impératrice Joséphine. Certains d'entre eux peuvent donner 4 à 5,000 fleurs par année. Ailleurs 2,500 fortes plantes de tout genre sont logées dans une serre tempérée de 433 mètres. Une serre froide de 395 mètres contient une collection de camélias en caisses et en pots de près de 300 variétés; une collection d'eucalyptus et une autre de mimosas, soit près de 3,000 plantes au total. Cent espèces de *ficus*, au nombre de 2,500 sujets, ont une place spéciale dans une serre de 110 mètres. Un pavillon est affecté aux grandes araliacées, qui y sont au nombre de 400 en 60 espèces. Enfin dans d'autres serres se trouvent 2,500 *hibiscus* de la Chine, 3,500 bananiers, 12,000 bégonias rustiques, 6,000 aroïdées du plus beau port, et des quantités innombrables de pélargoniums, de dragonniers de serre chaude et de serre tempérée, de fougères, de cinéraires et de primevères de la Chine, de plantes d'orangerie de toutes sortes, etc.

La serre où se font les multiplications a 290 mètres de surface. Elle est d'une forme tout à fait nouvelle, à vitrage surbaissé; divisée intérieurement en cinq bâches, elle est chauffée par dix-huit rangs de tuyaux à circulation d'eau chaude. On y compte près de 700 cloches de verre pouvant recevoir 50,000 boutures, qui sont renouvelées quinze à vingt fois dans le courant de l'année. Jamais, jusqu'à présent, aucun établissement d'horticulture n'avait eu à sa disposition un laboratoire aussi complet. C'est une véritable fabrique, d'où les végétaux sortent

par centaines de milliers et qui ne connaît pas le chômage. En quittant cette serre les jeunes plantes sont transférées dans une serre dite de sevrage, où elles se fortifient avant d'être réparties dans les diverses serres spéciales. Cette dernière serre contient aussi les pieds-mères des plantes nouvelles à multiplier; elle renferme ordinairement de 8 à 10,000 sujets.

La culture et la conservation de toutes les plantes susceptibles de passer l'hiver sous bâches occupent 3,000 châssis; le nombre de ces plantes n'est pas loin de 350,000. Une cave immense, de 1,500 mètres de superficie, reçoit, pendant l'hiver, une provision de 200,000 tubercules de *canna ;* on sait l'effet admirable que produisent dans les squares de Paris, groupées en massifs, ces plantes au luxuriant feuillage. Un vaste laboratoire, dans lequel travaillent à l'aise, pendant les journées pluvieuses, cinquante ouvriers, est destiné au rempotage et à toutes les manipulations des terres, terreaux, composts, etc. L'établissement est complété par 500 mètres d'abris en thuyas, qui garantissent les plantes contre les ardeurs du soleil et contre les vents. La surface du terrain restant libre pour les cultures de plein air est principalement consacrée à l'éducation des pieds-mères, à la multiplication et aux cultures expérimentales des plantes nouvelles à essayer. L'ensemble des serres est chauffé par vingt-deux appareils à eau chaude et par deux puissants calorifères à air chaud. La conduite de l'établissement est confiée à l'expérience bien connue de M. Barillet-Deschamps, jardinier en chef, sous la haute direction de M. Alphand, administrateur des promenades et plantations de Paris. En vue des besoins croissants auxquels il est appelé à sa-

tisfaire, le jardin fleuriste du bois de Boulogne vient d'être pourvu d'une succursale qui occupe à Vincennes cinq hectares de terrain; plus d'un million de plantes vivaces et annuelles de pleine terre y sont cultivées en ce moment. Vienne le printemps, et le public parisien retrouvera plus que jamais dans ses squares ce luxe bienfaisant de la verdure et des fleurs dont l'administration municipale a su lui faire une douce habitude (1).

Un établissement analogue, le jardin zoologique, qui s'est enrichi depuis sa fondation par des achats et des échanges et aussi par des dons qui lui arrivent de tous les points du globe, est devenu le plus curieux de tous les établissements analogues qui existent dans les deux mondes; ses parcs, ses bosquets, ses pièces d'eau, ses volières, ses magnaneries, son jardin tropical et son aquarium y attirent continuellement une foule de curieux.

Près de la grille d'entrée, à gauche de l'avenue principale, une magnifique collection de perroquets aux vives couleurs babillent sous les arbres, où ils forment la décoration la plus pittoresque; plusieurs variétés de ces charmants oiseaux se sont déjà reproduites chez nous, entre autres la jolie perruche d'Edwards, si remarquable par sa tête et sa huppe dorée.

Plus loin, au milieu de bosquets nombreux, s'élève un chenil où sont enfermés séparément plusieurs couples des plus rares variétés de la race canine : des dogues de Barcelone, des chiens de Laponie et deux superbes lévriers circassiens. L'*Aquarium*, dont tout Paris a admiré les merveilles lors de sa création, s'est enrichi depuis lors d'une

(1) M. Ch. Friès, *Moniteur de* 1863.

multitude de zoophytes, de coquillages, de poissons, et les viviers se sont peuplés de plantes aux aspects bizarres qui donnent une physionomie surprenante à ces paysages sous-marins.

Dans le rocher qu'on rencontre ensuite les amateurs d'apiculture peuvent venir étudier les systèmes les plus convenables pour l'éducation des abeilles; on y trouve exposé le catalogue des plantes qui conviennent le mieux à ces utiles insectes.

Un vaste bois de sapins, qu'entoure une simple barrière rustique, est peuplé de rennes, qui vivent pour ainsi dire en liberté; ces rapides quadrupèdes, qui servent au Lapon de vaches et de coursiers, sont d'une extrême sobriété et rendraient de grands services dans nos campagnes, si l'on parvenait à les acclimater. Ailleurs une vaste prairie peuplée de dromadaires, de zèbres, de buffles, d'hémiones et de chevaux asiatiques, offre le tableau le plus animé.

A l'extrémité occidentale de la grande allée du Nord on rencontre une jolie fabrique avec cases en grillage; c'est le domicile des marsupiaux australiens, dont la reproduction est très-facile et la chair excessivement délicate; on espère lui voir faire bientôt une apparition sur nos tables. Enfin les bergeries, les parcs d'autruches et de casoars, le vaste poulailler et la prairie des palmipèdes renferment de nombreux spécimens des variétés les plus productives et les plus curieuses.

La *volière*, qui fait pendant à l'aquarium, est aussi l'une des merveilles de l'établissement; là, dans une longue série de cages qui ne sont autres que des jardinets grillés avec une maisonnette au bout, se trouvent les oiseaux les

plus richement emplumés ; la colombe lumachelle, le lophophore resplendissant, l'ibis rose, le paon spécifère, le faisan versicolore, la pintade à joues bleues, le gros bec cardinal, le talive bleu à manteau noir et à bec rouge, figurent parmi cette collection unique.

Une élégante galerie en rotins, garnie de stores, préserve du soleil les nombreux visiteurs. En avant des volières une pelouse de plates-bandes forme un vaste quadrilatère où l'on a placé la statue de Daubenton.

La *magnanerie*, avec sa maison de porcelaine, est aussi l'une des choses les plus curieuses du jardin ; dirigée par un spécialiste distingué, M. Pinson, elle présente les systèmes d'aménagements économiques et les procédés d'éducation reconnus les meilleurs ; aucun cas de maladie ne s'y est encore produit. Là des milliers de vers à soie, français, chinois, japonais et indiens, se présentent dans les diverses phases de leur existence et initient le public aux travaux séricicoles qui forment la base de la grande industrie de la soie. A droite et à gauche de la magnanerie on fait plusieurs essais d'éducation à l'air libre; des arbustes chargés de vers sont enfermés dans des grillages qui mettent les précieux insectes à l'abri des oiseaux.

Le jardin d'Acclimatation possède, en outre, un jardin d'hiver, avec ses bosquets de palmiers et de fougères, sa flore tropicale, sa rivière et ses rochers. Derrière ce séjour d'éternel printemps est un salon de repos où l'on trouve tous les journaux illustrés et les diverses publications périodiques qui ont trait à l'histoire naturelle.

En résumé, Paris compte aujourd'hui quatorze squares, non compris le parc de Monceaux, dont l'étendue est de

dix hectares. L'espace occupé par ces petits jardins, au grand avantage de la santé publique, est de près de trente mille mètres. Voici quelle est l'étendue des principaux squares :

Square des Batignolles, 9,030 mètres; du Temple, 7,525 mètres; de la place Montholon, 6,540 mètres; de la tour Saint-Jacques, 5,786 mètres; des Arts-et-Métiers, 4,115 mètres; des Innocents, 2,057 mètres; de Sainte-Clotilde, 1,740 mètres; de la place Louvois, 1,776 mètres; de la place Vintimille, 778 mètres. Les autres jardins sont situés sur les territoires annexés de Belleville, Montrouge, Grenelle et Charonne.

Les squares les mieux décorés et les plus variés d'aspect sont ceux des Batignolles et de Montholon; les moins étendus sont ceux de Vintimille et de la Chapelle. Le square des Arts-et-Métiers est celui où il entre la plus grande quantité de personnes.

En été tous les squares sont fermés à dix heures du soir, hormis celui des Arts-et-Métiers, qui par une exception unique, reste ouvert jusqu'à la sortie du théâtre de la Gaîté, son voisin.

La surveillance des squares est confiée à d'anciens militaires, qui, pour ce service plus monotone que fatigant, reçoivent un traitement dont le chiffre varie de 1,100 à 1,200 fr. par an.

CHAPITRE II.

Le nouveau Paris (suite). — Palais. — Églises. — Temples.

Combien de fois, depuis que nous avons commencé ce récit, n'avons-nous pas parlé des agrandissements et des transformations du *Louvre?*

Comme on l'a vu plus haut, sous le gouvernement de Juillet on avait essayé de reprendre l'œuvre préparée par Henri IV, Louis XIV et Napoléon, et que tous les gouvernements s'étaient vainement léguée. On commença en outre à faire le vide sur la place du Carrousel et l'on démolit en partie les maisons, les hôtels, les rues qui séparaient encore le Louvre des Tuileries. La révolution de Février éclata sur ces entrefaites et ne suspendit que pendant quelque temps l'exécution de cette pensée. On avait hâte de fournir de l'occupation et des salaires aux ouvriers et aux artistes. L'Assemblée constituante et l'Assemblée législative votèrent donc successivement plusieurs millions pour délayer le Carrousel et pour achever une galerie parallèle à celle qui s'étend le long du quai.

En 1852 M. Visconti présenta au prince président de la République les plans définitifs de l'achèvement du Louvre; ces plans furent examinés et approuvés, et, le 25 juillet de la même année, le chef de l'État posait solennellement la première pierre des nouveaux édifices. M. Visconti étant mort, l'empereur Napoléon III confia à un autre architecte, M. Lefuel, le soin de mener à

terme cette difficile entreprise. Cinq ans plus tard, le 14 août 1857, on célébrait l'inauguration du palais.

Une grave difficulté, disons mieux, une impossibilité artistique s'était présentée devant laquelle beaucoup d'architectes du dix-septième, du dix-huitième et du dix-neuvième siècle avaient reculé. Ni le Louvre, ni les Tuileries ne sont parrallèles; comment les relier par une double galerie sans que le regard ne soit choqué par la divergence des axes des deux palais, construits à une autre époque sur des plans isolés? Pour obvier à cet inconvénient on eut l'idée heureuse de rompre le rayon visuel par de grandes masses de verdure établies entre les deux édifices. Sur l'espace qui séparait le Carrousel du Louvre, et qui reçut le nom de *place Napoléon III*, on créa deux squares octogones, plantés d'arbres et de fleurs, et entourés d'une haute grille dorée. Ces gracieux et splendides jardins, en trompant le regard, qui sur eux se repose agréablement, ont servi à dissimuler et à faire disparaître le défaut résultant du manque de parallélisme.

Autour de ces jardins, et comme encadrement de la place Napoléon III, se dressent sept pavillons, dont le style est emprunté au pavillon de l'Horloge du vieux Louvre, ainsi qu'à la partie de ce palais bâtie par Pierre Lescot, mais qui sont revêtus d'une ornementation plus riche et de formes plus élégantes encore. Ils sont reliés entre eux par des ailes à deux étages, sur les parois desquelles on a eu soin de ménager d'assez grandes surfaces tranquilles, presque planes, pour laisser briller les sculptures des pavillons. De chaque côté de la place règne une vaste galerie ou portique composé d'arcades séparées par des colonnes corinthiennes cannelées, et remplissant

les vides entre les rez-de-chaussée des pavillons. Cette galerie est surmontée par une terrasse, de niveau avec le premier étage, sur la balustrade de laquelle pyramident, à l'aplomb de chaque colonne, les statues colossales d'hommes qui ont illustré la France. La patrie reconnaissante a groupé toutes ces célébrités autour du palais de la monarchie. Dans les fonds, au-dessus de la principale corniche et de la balustrade, à chaque statue du premier étage correspond une figure d'enfant ou de génie entourée d'attributs ou de trophées. C'est un ensemble plein de richesse, de majesté, d'harmonie et de variété dans la symétrie.

Le trois principaux pavillons, auxquels on a donné les noms de Sully, Richelieu et Denon, dessinent, au-dessus des lignes horizontales des toits et des balustrades, leurs grands combles en dômes à quatre pans, surmontés d'un couronnement en plomb fort orné, flanqués de cheminées monumentales ; leurs vastes frontons soutenus par des cariatides gigantesques et remplis d'une foule de figures allégoriques et d'attributs ; leur splendide décoration de génies, de bas-reliefs, d'armoiries, de consoles, de balustrades, de frises délicatement travaillées.

Les quatre autres pavillons, désignés sous les noms de Colbert, Daru, Mollien et Turgot, d'une importance un peu moindre et dont le couronnement quadrangulaire diffère essentiellement des trois dômes, occupent de la manière la plus heureusement choisie les angles des façades. Leurs grandes et magnifiques lucarnes, dont nous ne donnerons point la description, il faudrait un volume si nous nous jetions dans les détails, rivalisent de richesse avec les grands pavillons, dont ils soutiennent l'effet en contrastant avec eux par la forme.

Le Louvre de Napoléon III commence au pavillon de Rohan; le nouveau travail ne pouvait avoir un plus heureux point de départ. Le pavillon de Rohan est, pour l'aile de la rue de Rivoli, ce que le pavillon de Lesdiguières est pour celle du bord de l'eau. Les exigences de la plus simple symétrie réclamaient le nouveau pavillon en face de l'ancien. Les deux font pendants, et l'un reproduit l'autre avec fidélité.

Tout le monde connaît l'élégant clocheton qui surmonte le pavillon de Lesdiguières. Celui du pavillon de Rohan n'est pas moins gracieux, et il pyramide d'une façon charmante au bout de la rue Richelieu, sur sa base à quatre pans, escortée de chaque côté de deux grandes cheminées. Sa façade la plus ornée est sur la place du Carrousel; dans l'arc du fronton supérieur deux statues ailées tiennent l'écusson de l'Empire et symbolisent le Travail et l'Abondance, et un peu plus bas, sur le couronnement de l'étage inférieur, une autre statue, portant un sceptre, représente la France.

La disposition architecturale comprend trois ordres superposés : le premier est de pilastres toscans à bossages; le second est corinthien et à pilastre cannelés; le troisième est composite, à colonnes engagées. Devant la fenêtre richement encadrée du premier étage on a placé un balcon d'une serrurerie magnifique. Dans le tympan de l'arcade du rez-de-chaussée se groupent et s'arrangent avec élégance des figures de femme, œuvres de M. Poitevin; M. Diéboldt est l'auteur de celles qui décorent le fronton. Pour ceux qui veulent savoir ce que peut une volonté puissante, donnant l'impulsion aux forces d'une grande nation, disons que ce merveilleux

pavillon de Rohan a été sculpté et ciselé en quatre mois.

Une longue galerie qui se profile sur la rue de Rivoli et la place du Palais-Royal joint les Tuileries au Louvre. La ligne de l'entablement se poursuit à perte de vue, avec ses balustrades, ses trophées et ses groupes. La façade centrale est extrêmement riche; on a voulu qu'elle fût digne de la belle place qu'elle complète et du palais auquel elle correspond. Elle comprend trois étages décorés : le premier, d'un ordre toscan rehaussé de bossages vermiculés; le second étage, d'un ordre ionique, dans les cannelures duquel, comme dans celles de l'ordre précédent, rampent des lierres et de légers feuillages; le troisième étage, de quatre cariatides, grandes et nobles figures sculptées par M. Bosio. En s'inspirant de l'antiquité l'artiste français ne l'a point imitée servilement jusqu'à priver ses statues de leurs bras, comme l'ont fait les anciens, et à leur imitation le célèbre Jean Goujon, pour ses cariatides que l'on admire dans une des salles du vieux Louvre; il leur a laissé les mains, qu'il a chargées d'attributs.

Ces gracieuses figures soutiennent un fronton décoré d'un buste de Minerve entouré d'enfants, qui ne sont autres que les génies de l'Étude, groupés, exécutés avec habileté par M. Charrier. L'ornementation plus proprement dite de cette partie du Louvre, les chapiteaux, les panneaux, les consoles, les clefs de voûte, les rinceaux, les chiffres, les arabesques, les nielles, les fruits et les fleurs qui décorent la façade, sont dus aux talents divers, mais très-distingués, de MM. Charrier, Morand, Leprêtre, Lafrance, Duvieux, Knecht, Simouillard, Hayon et Hurpin, qui ont fait preuve d'un

goût et d'une fécondité vraiment inépuisables. Une inscription en lettres d'or sur plaque de marbre noir indique aux passants que cette partie des nouveaux bâtiments est destinée à la bibliothèque du Louvre. L'escalier de cette bibliothèque est une des choses les plus complétement réussies du nouveau Louvre, et, par sa conception grandiose et sa parfaite exécution, il fait le plus sérieux honneur à M. Lefuel, qui a si habilement continué l'œuvre conçue et commencée par Visconti (1).

Ne craignons pas de dire que les gens de goût ont blâmé, dans le nouveau Louvre, la profusion exagérée des ornements, qui fatignent la vue et alourdissent les façades extérieures.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les gracieux jardins qui, sous trois de ses faces, entourent le palais du Louvre; le parterre du sud, qu'on appelle le *jardin de l'Infante*, est fermé à l'ouest par le bâtiment perpendiculaire dont le rez-de-chaussée est dû à Catherine de Médicis, et dont le premier étage, récemment restauré, a été construit par Henri IV.

Au moment où nous traçons ces lignes, les architectes achèvent la construction d'un nouveau palais destiné au *tribunal de Commerce*, et qui s'élève, dans la cité, en face du Palais de Justice, à l'angle du boulevard et du quai.

Il a fallu vaincre de grandes difficultés pour asseoir les fondations de ce vaste édifice. C'est ainsi que les fouilles entreprises dans un terrain argileux, détrempé par des pluies torrentielles et des infiltrations que le voisinage de

(1) M. Louis Esnault.

la Seine rendait inévitables, durent être descendues à 7 mètres de profondeur. On eut ainsi à enlever près de 30,000 mètres cubes de déblais. Sur l'espace devenu libre l'architecte appliqua alors un système de grillage en bois composé d'énormes longrines. Une particularité à noter, c'est que parmi ces longrines on a fait figurer des pièces de charpente en chêne retrouvées dans les fouilles et parfaitement conservées, bien qu'elles aient appartenu à quelque construction du moyen âge aujourd'hui disparue. Du reste, s'il est un coin de Paris privilégié pour les découvertes historiques, c'est assurément la Cité. Les fouilles dont il s'agit l'ont prouvé une fois de plus, en mettant à nu, outre les objets que nous venons de mentionner, de nombreux vestiges d'anciennes constructions, notamment des restes de l'église paroissiale et royale de Saint-Barthélemy, sur l'emplacement de laquelle fut bâti le théâtre de la Cité.

Le nouveau tribunal de Commerce est fondé sur un lit de béton de deux mètres d'épaisseur, qui a lui-même pour base le système de grillage dont nous parlions tout à l'heure. Le tout forme une assise d'une solidité à toute épreuve. Avec la coupole qui le surmonte, l'édifice est destiné à former point de vue à l'immense perspective du boulevard de Sébastopol. Certaines parties de l'œuvre rappellent heureusement le vieux palais de Brescia, spécimen remarquable de l'architecture de la Renaissance. La façade sur le boulevard, à l'opposé du Palais de Justice, est surélevée de plusieurs marches. Elle se divise en cinq arcades qui donnent accès dans un grand vestibule d'où un escalier monumental conduit à la salle des Pas-Perdus du tribunal de Commerce, et à une salle

d'attente précédant la salle des réunions générales du conseil des Prud'hommes. A droite et à gauche du vestibule sont trois travées de boutiques destinées au commerce.

Sur le quai Desaix l'édifice a son principal motif de décoration dans l'axe même du boulevard de Sébastopol. Ce motif, d'une élégante ampleur, consiste en trois arcades isolées du sol par six marches et ornées de colonnes composites que surmontent les statues suivantes : la Loi, exécutée par M. Élias Robert; la Justice, par M. Chevalier; la Fermeté, par M. Eude; la Prudence par M. Salmson. La partie supérieure en attique est décorée des armes impériales enfermées dans un fronton coupé. Quatre figures décoratives, en forme de gaînes, dues au ciseau de M. Carrier-Belleuse, supportent ce fronton ainsi que l'attique. Du trottoir au sommet la façade du quai mesure 25 mètres. Cinq baies de boutiques font suite de ce côté aux arcades du bas. Une place est aussi réservée au commerce sur les autres façades. Sur la rue de Constantine un motif répète la décoration de la façade du quai Desaix; il est surmonté de groupes d'enfants sculptés par M. Eude.

En pénétrant dans l'intérieur de l'édifice on trouve, au rez-de-chaussée et à l'entresol, les services du conseil des Prud'hommes, dont l'entrée est par la rue du Marché-aux-Fleurs. C'est par le quai Desaix et le boulevard que l'on accède aux services du tribunal de Commerce. Le conseil des Prud'hommes embrasse quatre catégories d'industries, à chacune desquelles tout l'espace nécessaire a été dévolu. Au premier étage est le tribunal de Commerce, qui dispose d'une grande salle d'audience

de 18 mètres sur 13 mètres 70 de superficie, d'une salle d'attente, des salles du conseil, des délibérés, des Pas-Perdus, et d'une foule d'autres locaux parfaitement appropriés aux diverses destinations qu'ils doivent recevoir. Tous les services, indépendants les uns des autres, sont mis en communication entre eux au moyen de portiques placés au pourtour de la grande cour vitrée de l'édifice. On parvient à cet étage par l'escalier monumental à double révolution qui s'enroule sous la coupole du dôme, et qui est éclairé partie par le haut, partie par des jours directs. Des figures exécutées par M. Dubut en décorent l'attique. Au niveau du premier étage quatre niches spacieuses ont été ménagées pour recevoir un nombre égal de statues : l'Art industriel, par M. Pascal; l'Art mécanique, par M. Maindron; le Commerce maritime, par M. Chapu; le Commerce terrestre, par M. Cabet. Au deuxième étage se trouveront les services du greffe, de l'enregistrement, de la comptabilité, etc. Au-dessus seront logés les archives et les services secondaires.

Du sol jusqu'au sommet la coupole compte 45 mètres de hauteur. Elle est percée d'œils-de-bœuf surmontés de frontons dont les motifs décoratifs, figurés dernièrement par des cartons peints en grisailles, produiront le meilleur effet.

L'ensemble de la construction couvre une superficie de 4,072 mètres.

Les modèles de la sculpture d'ornement ont été fournis par M. Leprêtre, pour les parties extérieures de l'édifice, et par M. Charrier pour l'intérieur. L'exécution en a été confiée aux meilleurs sculpteurs, en collaboration avec ces deux artistes.

Le nouveau tribunal de Commerce a été construit sur les dessins de M. Bailly (1).

Nous venons de mentionner le *Palais de Justice*, dont nous avons déjà (voir les tomes I et II) raconté l'origine et décrit les principales transformations. Des travaux sont en voie d'achèvement pour développer et étendre ce lourd et vaste édifice, dont les vicissitudes furent nombreuses, et qui, par le souvenir, se rattache aux principaux événements de notre histoire.

Le Palais figurait au temps de saint Louis un amas de tourelles, de constructions massives, de petites cours, de hautes murailles. Le jardin occupait le terrain où sont les cours Neuve et de Lamoignon, avec toutes les maisons qui les environnent; à l'endroit où est à présent la rue de Harlay il était séparé par un bras de la rivière des îles aux Juifs et à la Gourdaine.

Sous Philippe le Bel on fit au Palais de nouveaux agrandissements, et alors fut placée dans la grand'salle la fameuse table de marbre, qui servait tour à tour de tribunal, de réfectoire pour les banquets royaux, de théâtre pour « les esbattements de la bazoche. » Charles V et ses deux successeurs cessèrent d'habiter le Palais; mais le Parlement, qui y siégeait depuis qu'il était devenu permanent, continua d'y séjourner.

Nous avons mentionné le regrettable incendie de 1618, qui consuma la grand'salle et détruisit la table de marbre. La grand'salle, comme on l'a vu plus haut (c'est aujourd'hui *la salle des Pas-Perdus*), fut reconstruite sur les dessins de Jacques de Brosses (1622). En 1776 un

(1) M. Ch. Friès, article inséré au *Moniteur*.

nouvel incendie débarrassa le Palais de Justice de ses deux petites portes sombres et hideuses, de la rue étroite et tortueuse par laquelle on y arrivait, des maisons fangeuses dont il était obstrué. Alors fut construite la rue de la Barillerie, démolie depuis quelques années, et, en même temps, la lourde et fastueuse façade du Palais de Justice actuel, avec sa riche grille, ses deux ailes, sa grande cour. Alors la *cour du Mai*, célèbre par les fêtes de la bazoche, par tant d'entrées royales et d'émeutes populaires, par tant de livres illustres et condamnés qui furent brûlés de la main du bourreau, fut régularisée et agrandie. Dans cette cour est la principale entrée de la Conciergerie, qui occupe une partie du palais de saint Louis, son préau, sa salle des gardes, ses cuisines, etc. Ces dernières, qui sont enfoncées à cinq mètres au-dessous du sol, sont devenues le dépôt où l'on entasse les prévenus. C'est dans cette cour que, dans les journées de septembre, furent amenés et massacrés les prisonniers de la Conciergerie.

De grands travaux ont été récemment entrepris pour ajouter au Palais de nouveaux bâtiments et donner à cet assemblage informe, mais respectable, de constructions de tous les âges, cette froide et insignifiante unité qui semble le caractère dominant de notre époque.

En dépit de ces restaurations, poursuivies, trop souvent, par des hommes auxquels manque la tradition de l'art, quatre tours sont demeurées debout, du côté septentrional de l'enceinte. Trois d'entre elles sont rondes, une autre carrée. Cette dernière, *la tour de l'Horloge*, a été restaurée sous le règne de Napoléon III. Elle a recouvré son cadran, ses armoiries, son inscription, comme

Henri III les avait fait faire en 1585. M. Toussaint a remplacé avec succès les statues allégoriques de Germain Pilon, dont il ne restait que des fragments mutilés. C'est dans cette tour que fut posée, en 1370, par ordre de Charles V, et sous la direction d'un artiste allemand, nommé Henri de Vic, la première grosse horloge qu'on ait vue à Paris.

La quatrième tour est la seule qui soit couronnée de créneaux; elle renferme plusieurs salles avec cheminées de pierre; à son étage supérieur on trouve des écussons armoriés peints sur les murs et des meubles gothiques oubliés là depuis des siècles. Une cinquième tour, construite en encorbellement, vers le quai des Orfévres, au sud, au coin de la rue de Jérusalem, a été convertie en habitations particulières et défigurée; elle pourrait dater du commencement du quinzième siècle. S'il faut en croire la tradition, elle communiquait par un passage en charpente avec une galerie qui existe de l'autre côté de la rue, et la reine Catherine de Médicis y serait venue plus d'une fois sur la plate-forme pour examiner le cours des astres. La galerie servait autrefois de dépôt pour les archives de la chambre des Comptes.

La plus grande partie du rez-de-chaussée du Palais appartient au style ogival des règnes de saint Louis et de Philippe le Bel. Nous ne connaissons rien de plus pittoresque dans les monuments du vieux Paris, rien qui réponde mieux à l'idée qu'on peut se faire d'un royal manoir du moyen âge, que les salles immenses dont les piles et les voûtes portent la salle des Pas-Perdus ou les longues et sombres galeries de la Conciergerie. On peut traverser le palais dans toute sa largeur, pour aller du

quai de l'Horloge à l'ancienne rue de Jérusalem; dans le trajet on remarque à chaque pas des constructions gothiques; derrière l'épais grillage des ouvertures l'œil découvre, à des profondeurs mystérieuses, ici la colonne du treizième siècle avec son chapiteau feuillagé, ailleurs quelque voûte croisée de vigoureuses nervures.

Le premier président du Parlement habitait tref ois, au fond de cette rue de Jérusalem, un hôtel qui avait servi de demeure au bailli du Palais et qui est maintenant occupé par les bureaux de la préfecture de Police. Il y reste quelques appartements à lambris dorés. Une partie des façades intérieures, bâtie au dix-septième siècle en pierres et en briques, présente un modèle, aujourd'hui unique à Paris, d'une décoration peinte appliquée en plein air à de l'architecture. Ce sont les portraits en médaillons de quatre présidents vêtus de la robe rouge, de deux connétables et de trois autres guerriers. Des inscriptions sur tablettes de marbre indiquaient les noms des personnages; il n'y en a plus que trois; elles nous désignent les effigies des connétables Bertrand Duguesclin et Charles de Bourbon, et celle du vaillant Blaise de Montluc, maréchal de France.

La Sainte-Chapelle, le plus gracieux monument que nous ait légué le moyen âge, est comme enclavée dans l'enceinte du Palais de Justice. Nous en avons donné la description en racontant les annales de Paris sous le règne de saint Louis.

Le *palais de l'Industrie* a été construit dans le vaste espace non planté d'arbres qui existe entre la grande allée des Champs-Élysées et le Cours-la-Reine, et qu'on appelle le carré Marigny. La première pierre de cet édi-

fice fut posée le 5 mai 1853. Deux ans après le Palais était achevé, mais la critique trouva ample matière à s'exercer à l'égard de ce monument. On reprocha à son architecture d'être massive, écrasée, sans véritable grandeur dans l'idée, sans nouveauté dans l'exécution, et ne répondant nullement aux exigences d'un pareil monument. A l'intérieur, la nef, malgré ses proportions grandioses, semblait insuffisante. A part le choix de l'emplacement, qui pouvait être moins funeste, et l'effet disgracieux que produit, vue des Tuileries, de la grande avenue ou des quais, cette immense cage de verre enfouie dans les arbres, rien dans le palais de l'Industrie, aux yeux d'un juge impartial, ne justifie ces reproches. Ses grands murs en pierres de taille, ses compartiments intérieurs en fer et en fonte, ses châssis de verre sans fin, qui couvrent plus de trois hectares, présentent le vrai caractère de solidité et de force qui convient seul au palais du travail. Quand on franchit la porte principale, plus haute qu'un arc de triomphe, on est frappé de l'étendue de la salle rectangulaire du rez-de-chaussée, longue de 192 mètres et large de 48, et de l'ampleur des galeries latérales, qui n'ont pas moins de 24 mètres; celles du premier étage, où l'on arrive par de magnifiques et doubles escaliers, complètent dignement l'ensemble par la largeur, la hardiesse et l'habile disposition de leurs travées.

Extérieurement le palais de l'Industrie forme un quadrilatère de 254 mètres de long sur 110 mètres 40 centimètres de large; des pavillons, trop peu saillants peut-être pour la masse de l'édifice et trop rapprochés quand ils se présentent de profil, en flanquent les quatre angles.

Au nord et au midi chaque façade est décorée d'un pa-

villon central. L'ordonnance générale se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage éclairés par des fenêtres cintrées sans autre décoration que des moulures, des feuilles d'ornement et des écussons où brillent, sculptés dans les tympans des fenêtres du premier étage, les noms des principales villes industrielles. Sur le bandeau supérieur on grava les noms des hommes les plus illustres dans la science, les arts et l'industrie.

Dans les tympans de la grande porte d'entrée Diéboldt sculpta deux figures de la Renommée au-dessus desquelles est inscrite cette légende : *A l'Industrie et aux Arts.* Sur la corniche on plaqua un bas-relief de Desbœufs représentant des personnifications de l'Industrie et des Arts venant rendre hommage à Napoléon III. Enfin l'attique fut couronné par un groupe dû au ciseau de M. Élias Robert, *la Patrie couronnant l'Industrie et les Arts.* Le même artiste avait sculpté, de chaque côté du groupe principal, deux écussons aux armes impériales supportés par des enfants.

C'était le Louvre industriel de la France, et au moment où nous écrivons ces lignes, l'Europe intellectuelle et manufacturière ne tardera pas à être convoquée, pour la deuxième fois, en 1867, à tenir dans ce palais les grandes assises de l'industrie, dont la ville de Londres voudrait vainement s'attribuer le monopole.

Les édifices religieux entrepris ou terminés à Paris sous le règne de Napoléon III seront une des splendeurs de notre époque.

Et d'abord rappelons que de nos jours on a poursuivi et plus d'une fois mené à terme en ce qui concerne les vieilles églises monumentales de Paris, des travaux de res-

tauration et de consolidation qui leur donnent, à toutes, une vie nouvelle, un durable avenir. Sous ce rapport on peut dire que l'on a construit pour la seconde fois Notre-Dame de Paris, qui sort de ses ruines comme une « Jé-« rusalem nouvelle, comme une épouse qui s'est revêtue « de ses riches ornements pour plaire à son époux. »

Mentionnons encore les travaux entrepris à Saint-Étienne-du-Mont, à Saint-Eustache, à Saint-Laurent, à Saint-Gervais et Saint-Protais, à Saint-Leu-Saint-Gilles, à Saint-Merry et à Saint-Séverin, et l'achèvement de Sainte-Clotilde. Ceux qui ont eu lieu à *Saint-Germain des Prés* suffiraient à eux seuls pour illustrer une époque artistique.

Et ici qu'il nous soit permis de décrire plus au long les origines et les transformations successives de cette église depuis le moyen âge, ère de sa fondation et de ses premiers accroissements.

Comme on l'a vu au commencement de notre récit, cette église, bâtie en 558 par Childebert, fils aîné de Clovis, fut d'abord dédiée sous le vocable de *Saint-Vincent de la Croix;* plus tard saint Ouen, évêque de Rouen, la désigna sous le nom de Saint-Germain, et à raison des prairies dont elle était environnée elle reçut la dénomination de Saint-Germain des Prés, qu'elle porte encore de nos jours.

Cette église, bâtie en forme de croix latine, était soutenue par de hautes colonnes de marbre, qui la partageaient en trois nefs recouvertes par un plafond orné de lambris dorés ; les murailles étaient embellies de peintures exécutées sur un fond d'or ; tout l'édifice était revêtu de cuivre doré, et la magnificence du monument au dehors

était en harmonie avec la richesse de la décoration intérieure. A l'entrée de l'église on avait construit deux oratoires : l'un au midi, sous l'invocation du martyr Symphorien, et où saint Germain fut enterré vers l'an 576; l'autre au nord, sous l'invocation de saint Pierre, et où fut plus tard inhumé saint Doctrovée. L'église, en ces temps de guerre, ressemblait à une citadelle; englobée dans une vaste abbaye, ses murailles étaient flanquées de tours, et ceintes de fossés qu'alimentait un canal large et profond, dont le lit s'étendait le long de l'espace aujourd'hui occupé par la rue Bonaparte depuis le quai jusqu'à la rivière; ce canal était appelé la Petite-Seine; la prairie qu'il partageait reçut les noms de grand et petit Pré-aux-Clercs.

Sous le règne des fils et des petits-fils de Clovis l'église de Saint-Vincent de la Croix n'était qu'une dépendance de l'abbaye; le saint évêque Germain fit venir de Saint-Symphorien d'Autun des religieux qui s'établirent dans ce monastère et ne tardèrent pas à embrasser la règle de saint Benoît. Sous le règne de Charlemagne, vers l'an 787, Robert Ier, abbé de Saint-Germain-des-Prés, installa dans son abbaye une école qui devint célèbre; de cette académie sortirent Abbon, Aimoin, Usuard, et plusieurs écrivains qui furent comme l'avant-garde de cette longue série d'érudits èt de savants Bénédictins dont le nom est demeuré cher à la science. A plusieurs reprises, durant les invasions des Normands, l'église et l'abbaye de Saint-Germain des Prés furent prises et pillées par ces barbares; vers l'an 887, lors du siége de Paris, elles furent livrées aux flammes et ne présentèrent bientôt après qu'un amas de ruines. Les religieux avaient eu le temps

de transporter ailleurs les reliques dont ils étaient dépositaires, et qu'ils placèrent momentanément dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, située dans la Cité, et qui fut dès lors appelée Saint-Germain-le-Vieux. En des temps moins agités, et sous le second roi capétien, les Bénédictins firent de nouveau construire une église sur l'emplacement de celle qu'avaient détruite les barbares, et dont il restait encore la grosse tour au bas de laquelle s'ouvre la principale entrée. Les nouvelles constructions durèrent près d'un siècle et demi avant d'être définitivement livrées au culte, et l'église Saint-Germain des Prés, commencée en 1014, par les soins de Morard, abbé du monastère, fut dédiée et consacrée, le 21 avril 1163, par le pape Alexandre III. C'est l'un des très-rares monuments qui nous soient restés de l'époque romane. Quant à la grosse tour, dont le caractère a été plusieurs fois altéré et modifié, les savants ne sont pas d'accord sur son origine. Les uns la font dater de Childebert lui-même; les autre prétendent qu'elle a été bâtie sous les Carlovingiens, mais la première opinion semble mieux établie; nous croyons du moins que la partie inférieure de cette tour appartient à l'église primitive, construite par Childebert, et que le clocher est du onzième ou du douzième siècle, alors que florissait le style roman-byzantin.

C'est vers la même époque que paraît avoir été achevé le sanctuaire de l'église. Comme plusieurs rois et princes de la première race avaient été inhumés dans la basilique primitive, on leur éleva, vers la fin du douzième siècle, de nouveaux tombeaux, qui, lors des dévastations de 1793, eurent à subir les profanations révolutionnaires. Recueillis ensuite au musée des Monuments français, ils furent, en

1817, transportés à Saint-Denis pour y compléter la série chronologique des rois mérovingiens. Parmi ces personnages historiques, dont les sépultures royales avaient été brisées par les Normands, et mille ans plus tard par les acolytes d'Hébert, nous mentionnerons Childebert Ier, la reine Ultrogothe, Chilpéric Ier, Frédégonde, Clotaire II, Bilihilde, Childebert II, Dagobert enfant et Bertrude. Durant les siècles les plus tourmentés du moyen âge l'abbaye de Saint-Germain des Prés, bien souvent assiégée par l'ennemi, eut à subir des vicissitudes diverses, qu'il serait sans objet de rappeler ici. Sous la Ligue elle résista au roi calviniste. En 1644, l'église reçut des dispositions nouvelles. La nef, jusqu'alors couverte en charpente, fut voûtée en pierre, les fenêtres furent agrandies, les hauts piliers intérieurs ornés de chapiteaux composites. La chapelle de Sainte-Marguerite fut rendue plus vaste; on construisit à neuf le portail méridional, qui ouvre sur la rue d'Erfurth. L'ancienne disposition du chœur fut changée par le déplacement du maître-autel et des tombeaux de Childebert Ier et de la reine Ultrogothe.

A cette époque l'abbé de Saint-Germain des Prés était Henri de Bourbon, fils de Henri IV et de Henriette de Balzac. En 1669 il fut remplacé par Casimir, roi de Pologne et de Suède, qui venait d'abdiquer. Cet abbé-roi étant mort en 1672, on éleva à sa mémoire, dans le transept du nord, le magnifique mausolée qu'on y admire encore de nos jours; trois ans plus tard, au mois de mai 1675, le corps de ce prince fut transporté à Cracovie par les soins du palatin Opalski, mais le cœur de Jean-Casimir demeura déposé à Saint-Germain des Prés. Avant de mon-

ter sur le trône de Pologne Jean-Casimir avait embrassé la carrière ecclésiastique et avait été d'abord Jésuite, puis cardinal. En 1648, à la mort de son frère Ladislas-Sigismond, les Polonais l'avaient sollicité de régner sur eux, et le pape, cédant aux sollicitations de ce peuple, avait accordé au cardinal Jean-Casimir les dispenses nécessaires. Devenu roi, Jean-Casimir s'était distingué héroïquement et avait assisté à dix-sept batailles, dont seize victoires. Après tant de services rendus à son pays il était de nouveau rentré dans les Ordres et avait obtenu le titre d'abbé de Saint-Germain. Le tombeau qui lui fut élevé le représente à genoux, offrant à saint Casimir, son patron, le sceptre et la couronne de Pologne. La statue est de marbre blanc, du plus beau travail; sur la base du monument est un fort remarquable bas-relief en bronze, œuvre d'un frère convers de l'abbaye, et dont le sujet rappelle une victoire célèbre remportée par Jean-Casimir. Aux angles sont des captifs enchaînés à des trophées d'armes. Ce tombeau est de Gaspard de Marsy, l'un des plus illustres sculpteurs du dix-septième siècle. En face du tombeau, à l'autre extrémité du transept, a été élevée, vers la fin du même siècle, la chapelle Sainte-Maguerite, œuvre éminente qui n'est point d'accord avec le style de l'église. La statue de la sainte, sculptée par Jacques Bourlet, autre frère convers de l'abbaye, a été placée sur l'autel de la chapelle au commencement du dix-huitième siècle. Sur la droite on remarque le splendide tombeau de la famille des Castellans, qui s'est éteinte en 1683; ce mausolée, œuvre de Girardon, est de marbre blanc. Non loin on remarque la sépulture des Douglas; le tombeau est de marbre noir, et la statue de marbre blanc qui le surmonte représente

Jacques Douglas, couché sur le côté et le visage tourné vers l'autel. En 1696 le cardinal de Furstemberg avait fait ériger dans la même église une tombe monumentale à son neveu, le comte Ferdinand Égon, landgrave de Furstemberg; il y fut lui-même enterré, peu d'années après, et la même tombe reçut les restes mortels des cardinaux d'Estrées et de Bissy. On se lasserait à énumérer les personnages illustres qui furent ensevelis, depuis l'ère mérovingienne, sous les voûtes de cette église abbatiale. A côté des fils et des petits-fils de Clovis on inhuma, à diverses époques, des évêques, des abbés, des rois et des enfants naturels de Henri IV et de Louis XIV. La curiosité, l'avarice, l'esprit révolutionnaire se sont parfois mis d'accord, avec le génie des architectes, pour déplacer ou profaner leurs tombes. De nos jours on a pieusement transféré dans cette église les restes de Montfaucon, de Mabillon, de René Descartes et de Boileau-Despréaux.

Au commencement du dix-neuvième siècle, la Révolution ayant détruit les abbayes et passé la charrue sur beaucoup de monastères historiques, l'église abbatiale de Saint-Germain des Prés fut déclarée paroissiale, et l'on confia bientôt après à M. Godde, architecte, le soin de la restaurer ou de l'étayer. De grands travaux de consolidation furent entrepris; mais les artistes regretteront toujours qu'au lieu de réparer et de reconstruire, au moins en partie, les deux belles tours qui avoisinaient le sanctuaire, on ait jugé indispensable de les démolir et de les faire disparaître. A l'intérieur, les principales constructions ayant été reprises en sous-œuvre, tous les chapiteaux de la nef disparurent. Vers la même époque (1825) une nouvelle chapelle de la Vierge fut construite pour remplacer

celle qu'avait démolie le marteau révolutionnaire. Elle fut élevée à l'extrémité orientale de l'église, et, afin de se procurer l'emplacement convenable, on eut la regrettable idée de détruire quelques constructions en harmonie avec le reste de l'édifice, pour leur substituer une chapelle d'architecture romane du plus mauvais goût.

En résumé, après tant de vicissitudes diverses, l'église de Saint-Germain des Prés a environ cent mètres de longeur sur environ vingt-trois mètres de largeur. On y arrive, à l'occident, en passant sous la grande tour mérovingienne qui fut épargnée, en 1822, lorsque l'on supprima les deux autres clochers. Un porche, dans le style encore à la mode sous le règne de Henri IV, précède la porte ancienne, qui, jusqu'en 1793, fut ornée de statues du douzième siècle. Un bas-relief représentant la Cène et quelques chapiteaux mutilés sont les seuls restes de son ancienne ornementation. Lorsqu'on a franchi la partie inférieure du clocher, on entre dans la nef principale, séparée des collatéraux par des arcades en plein cintre que soutiennent des chapiteaux dont le style appartient à la période romane; au delà s'élèvent les transepts et le sanctuaire, dans lesquels la présence de l'arc aigu caractérise l'architecture du douzième siècle. Toute cette partie de l'église est éclairée par de grandes fenêtres en ogive, garnies de vitraux modernes, à travers lesquels passe un jour mystérieux. Vers le milieu du sanctuaire se trouve une petite galerie décorée de colonnettes de marbre et de chapiteaux variés; plus bas s'élèvent les grands arcs du rond-point, dont les forts piliers et les riches sculptures s'allient heureusement avec la peinture des murs verticaux. Derrière cette colonnade la circulation s'établit par

une galerie qui conduit aux chapelles du pourtour, qui toutes, à l'exception de la chapelle de la Vierge, œuvre d'art fort médiocre et peu en harmonie avec le reste de l'édifice, sont ornées de faisceaux de colonnettes, de chapiteaux et de fenêtres du douzième siècle.

La ville de Paris, fière de posséder un si beau débris de l'architecture du moyen âge, justement indignée des altérations qu'on lui a tant de fois fait subir, a récemment ordonné une restauration complète, intelligente et savante de cet édifice. Cette mission a été confiée à des artistes habiles, qui ont dignement répondu aux espérances des savants et des archéologues chrétiens. M. Victor Baltard, architecte, a remplacé par des chapiteaux dans le style de la nef tous ceux qui, en 1644, avaient été placés sur les hauts piliers pour supporter les nervures de la voûte; partout ailleurs on s'est attaché à restituer au monument son caractère primitif si longtemps méconnu.

Si maintenant, interrompant notre course artistique commencée à l'intérieur de l'église Saint-Germain des Prés, nous nous reportons pour un moment au dehors, nous y trouverons de nouveaux sujets d'étude.

Certes tout a bien changé autour de cette église depuis 1789, et les générations éteintes, si elles reparaissaient de nos jours, ne reconnaîtraient plus bien leur route alors qu'elles se dirigeraient vers la tour hybride et massive que nous avons déjà décrite, et qui signale de loin à nos regards l'église de Saint-Germain des Prés.

Il ne reste que peu de vestiges de cette abbaye, qui avait des priviléges presque royaux et qui était comme un château fort ayant juridiction sur les quartiers voisins du Pré-aux-Clercs et sur le faubourg Saint-Germain. Elle

était ceinte de murailles flanquées de tours. La principale entrée était située à l'est, vers l'emplacement où fut plus tard construite la prison militaire de l'Abbaye, et qui, de nos jours, est à peine occupé par des barraques de planches servant de café et de bazar provisoires, en attendant que la rue de Rennes soit prolongée sur cet espace et se croise avec le boulevard Saint-Germain. Une entrée moins fréquentée s'ouvrait dans la rue Saint-Benoît; on la nommait porte Papale; elle était flanquée de deux tours rondes, et on y arrivait au moyen d'un pont-levis. Vers l'endroit où la rue de Furstemberg aboutit à celle du Colombier s'élevait une vieille tour ronde; de cette tour le mur de clôture, très-élevé, s'étendait en ligne droite jusque vers le bas de la rue Saint-Benoît; à l'angle de cette rue était une seconde tour pareille à la précédente. A ce point le mur, retournant presque à angle droit, rencontrait la porte Papale et aboutissait à une troisième tour ronde. Là se présentait un angle rentrant, qui laissait une petite place dont on voit encore la trace aux extrémités des rues Saint-Benoît et Sainte-Marguerite. Le mur d'enceinte suivait ensuite la direction aujourd'hui indiquée par la rue Sainte-Marguerite, jusqu'à la forteresse où se trouvait l'entrée principale du monastère. Ce mur était crénelé, soutenu par des piliers buttants, et, de distance en distance, garni de tourelles. Il était en outre protégé par le fossé qu'alimentait le canal dont nous avons parlé et qui était désigné sous le nom de Petite-Seine. A l'intérieur de cet enclos on remarquait la chapelle de Saint-Symphorien, où saint Germain avait d'abord été enseveli; on rencontrait, vers le nord de l'église, la sacristie, où l'on conservait une re-

lique dite la ceinture de sainte Marguerite ; on y remarquait également une croix d'or à double traverse, haute de huit pouces, non compris le pied; elle était bordée de diamants et d'améthistes et renfermait du bois de la vraie croix. Le nom de Manuel Comnène, gravé sur cette croix d'or, indiquait qu'elle avait appartenu à cet empereur, qui en avait fait don à un prince de Pologne. On conservait encore dans la sacristie une croix d'argent, haute de trois pieds, œuvre admirable de goût et de travail, et qui était enrichie d'une multitude de pierres précieuses. Le réfectoire, situé à quelque distance de la sacristie, avait été construit en 1239 par Pierre de Montreuil. Sa longeur était de cent quinze pieds, sa largeur de trente-deux, sa hauteur de quarante-huit, et il était soutenu de tous côtés par une multitude de petites colonnes se prolongeant en faisceaux et en nervures jusque sous la voute. Sur les vitraux, admirablement coloriés, les armes de Castille attestaient que ce magnifique réfectoire datait de la régence de la reine Blanche, mère de saint Louis. La chapelle dédiée à la sainte Vierge avait été construite par les soins de l'abbé Hugues VII, dit Hugues d'Issy; Pierre de Montreuil était également l'architecte à qui l'on devait ce beau monument, et on l'y avait inhumé après sa mort, arrivée en 1266. Lorsque cette chapelle fut détruite, sous la Révolution, on éleva sur son emplacement la rue Neuve-de-l'Abbaye. Déjà à diverses époques, sur les autres parties de l'enclos, on avait ouvert la rue Bourbon-le-Château, la rue de Furstemberg, la rue Childebert et la rue Sainte-Marthe.

Dans la cours de ce livre nous avons bien souvent raconté les conflits qui s'élevèrent, durant le moyen âge et

sous la renaissance, tantôt entre l'abbaye Saint-Germain des Prés et les écoliers de l'université de Paris, tantôt entre le prieur de cette communauté et les puissances spirituelles et temporelles de la ville et du diocèse. Nous ne reviendrons pas sur ces incidents déja mentionnés et qui ne trouveraient plus ici leur place. Nous nous bornerons à dire qu'en 1693 l'abbaye de Saint-Germain des Prés fut confirmée dans toute la juridiction temporelle sur le bourg et l'enclos, juridiction exercée par un bailli, un procureur fiscal, un greffier et deux huissiers. Le bailli de l'abbaye connut des appellations des jugements rendus en matière civile par les juges des hautes justices dépendantes du temporel de l'abbaye, situées hors de la banlieue de Paris.

Ce fut durant la seconde moitié du dix-septième siècle et les commencements du dix-huitième que s'achevèrent au sein de l'abbaye les immenses travaux historiques qui font la gloire de cette maison célèbre. Cette période vit s'illustrer, parmi les Bénédictins de Saint-Maur, des hommes dont il suffit de citer les noms, les Dubreuil, les Mabillon, les Montfaucon, et avec eux Hugues Ménard, d'Achery, Michel Germain, Ruinart, Denis de Sainte-Marthe, Félibien, Bouillard, Martenne, Clément, Bouquet, Lobineau. Pourquoi faut-il que plus tard les religieux de cet ordre se soient montrés beaucoup trop indulgents pour les erreurs du jansénisme? Cette faiblesse mêlée d'orgueil ne les préserva point de voir détruire leur institut et leurs priviléges à l'époque où la Révolution confisqua toutes les abbayes et supprima tous les monastères.

Depuis lors l'église abbatiale de Saint-Germain des Prés a été restituée au culte catholique et est devenue la première succursale de Saint-Sulpice.

Entrons de nouveau dans cette église si magnifiquement restaurée dans les vraies conditions du style romano-byzantin et admirons les peintures murales dont l'a revêtue un grand artiste, M. Hipp. Flandrin, si promptement enlevé aux arts.

Sur des fonds d'or, imitant les mosaïques des antiques églises de l'Orient et celles que reproduisirent les artistes occidentaux, le peintre a rappelé les riches compositions de feuillages euroulés, les palmiers, les attributs, les figures qui ornent les vieilles basiliques de Rome. Il a su les mettre en harmonie avec le caractère de l'architecture romane. Les voûtes, peintes en bleu d'azur, sont couvertes de brillantes étoiles; toutes les nervures qui les divisent en se croisant sous leurs clefs sont détachées elles-mêmes par des tons délicats qui reposent l'œil. Le chœur, entouré de stalles richement sculptées, présente sur ses parois deux vastes compositions; les sujets sont puisés dans le Nouveau Testament. Sur la muraille septentrionale l'artiste a peint l'entrée triomphale de Jésus-Christ dans Jérusalem; le peuple, qui l'escorte, porte des palmes et crie : Hosanna! Des femmes et des enfants le précèdent. C'est une magnifique page d'histoire sacrée. En regard, sur la muraille méridionale, Notre-Seigneur est représenté chargé de sa croix et suivant la voie douloureuse du Calvaire; il est conduit par des soldats, et sa très-sainte Mère évanouie est entourée de quelques pieuses femmes. Il y a une grande et salutaire pensée dans la réunion de ces deux images placées en face l'une de l'autre; les chrétiens la comprendront.

Les peintures de la nef sont également fort remarquables, quoique moins éclatantes. M. Hipp. Flandrin a

developpé sur les deux murailles cette pensée mystique : « Jésus-Christ dévoilé aux chrétiens après avoir été présenté aux Hébreux sous des voiles. » En d'autres termes, il a voulu placer les principaux faits mentionnés par le Nouveau Testament en regard des faits bibliques qui les annoncent et les symbolisent. Une pareille idée ne semblait pas se prêter à la peinture, qui n'exprime bien que les objets sensibles ; M. Hipp. Flandrin a su la rendre intelligible aux fidèles en respectant la tradition religieuse et en se maintenant dans les règles de l'art. En entrant dans l'église, à gauche et sur la première arcade, le peintre a représenté *l'Annonciation.* La figure de Marie est empreinte d'un chaste recueillement ; la Vierge pleine de grâces, vêtue d'une robe rose et drapée d'un manteau bleu, se tient debout et accepte la volonté divine ; un rayon de lumière traverse l'humble demeure de la fille de David. Sur un escabeau une tige de lis sort d'un vase en terre ; la figure de l'ange est d'une beauté céleste. Sur la même arcade, l'artiste a représenté *le Buisson ardent,* image prophétique de la maternité virginale. Au-dessus de la seconde arcade on remarque d'un côté la *Naissance de l'enfant Jésus à Bethléem*, de l'autre Adam et Ève après la désobéissance, et Dieu qui promet aux hommes un futur Rédempteur. *L'Adoration des Mages* occupe la troisième arcade. La sainte Vierge, humble et rayonnante, tient sur ses genoux son divin Enfant: Saint Joseph est debout auprè sd'elle ; les trois mages offrent au nouveau-né l'or, la myrrhe et l'encens. Tout auprès, séparé par la bande colorée, apparaît à nos regards Balaam offrant un sacrifice. Au fond d'un ciel bleu une étoile fait rayonner des pointes d'or entourées d'un cercle, et Balaam sur-

pris semble dire : « Que tes pavillons sont beaux, ô Jacob! Que tes tentes sont belles, ô Israël !.... Je le vois, mais non maintenant ; je le contemple, mais non pas de près. Une étoile sortira de Jacob ; un sceptre s'élèvera d'Israël !... »

Sur la quatrième arcade on remarque *le Baptême de Notre-Seigneur*, et en regard *le Passage de la mer Rouge*. Cette double composition est magnifique. Un peu plus loin l'*Institution de l'Eucharistie par Notre-Seigneur* occupe la cinquième arcade ; Jésus, à table avec ses disciples, prononce les paroles sacramentelles en élevant entre ses mains le pain et le calice. Tout auprès, le pontife Melchisédech fait pressentir l'institution du divin sacrement en offrant le pain et le vin.

Arrivés au transept nous nous arrêtons et nous tournons nos regards sur la muraille du midi. Sur la première arcade, la plus rapprochée du transept, l'artiste a déroulé devant nous à la fois la *Trahison de Judas* et la *Vente de Joseph par ses frères*. Sur l'autre arcade nous considérons *Jésus élevé sur l'arbre de la croix*. Les saintes femmes pleurent en le regardant ; la sainte Vierge est dans l'attitude que lui donne la tradition, et l'on comprend que son cœur est percé d'invisibles glaives. Au fond, sur un ciel ténébreux, apparaissent les disques rouges du soleil et de la lune. Toute la nature est en deuil. La figure biblique placée à côté de cette douloureuse scène est *le Sacrifice d'Abraham*. Sur la troisième arcade nous contemplons la double image de la *Résurrection de Jésus-Christ* et du prophète *Jonas* sortant de la baleine. Vient ensuite une splendide peinture qui nous rappelle la *Mission des apôtres*, au moment où Jésus, drapé de blanc, donne à saint Pierre les clefs de son royaume. En regard l'image

biblique représente la dispersion des hommes, à la suite de la confusion des langues ; la tour de Babel, écroulée à demi, forme le dernier plan de cette composition.

A l'heure où nous écrivons ces lignes l'artiste est mort sans avoir entièrement achevé de peindre *l'Ascension de Notre-Seigneur* et *le Jugement dernier*, qui ne tarderont pas à compléter ce grand poëme pictural où les deux Testaments sont reliés par une pensée unique : la prophétie et son accomplissement, la réalité et le symbole. Au-dessus des tableaux dont nous venons d'esquisser les principaux traits, dans la zone des vitraux, sont figurés des personnages de la Bible posés comme les témoins de tant de merveilles qui seront accomplies après la grande nouvelle annoncée par l'ange. Le talent de l'artiste a dignement rendu leurs traits ou leur attitude. A force de simplicité, en se retranchant les ressources faciles, M. Hipp. Flandrin a obtenu des effets que la singularité cherche sans les rencontrer. Chez lui rien de brusque, rien de heurté, pas de contraste violent, mais un dessin plein de rhythme et une harmonie générale. Pas d'archaïsme et rien de trop moderne; nulle dissonance de réalisme dans l'idéal; par-dessus tout, rien qui blesse la foi ou inquiète la chasteté chrétienne.

L'église Saint-Germain des Prés contient encore quelques peintures sur toile, qui disparaîtront peu à peu lorsque la peinture à fresque aura couvert toutes les parois de l'édifice. De nos jours la nef du midi a été ornée de la belle statue en marbre de la Vierge portant l'Enfant Jésus, qui, depuis l'époque du Concordat, avait été conservée dans la sacristie. Cette œuvre du quatorzième siècle provient de l'église abbatiale de Saint-Denis; elle a été

placée sous un dais habilement sculpté dans le style de la même époque; une grille, disposée pour recevoir des cierges, est placée en avant de la statue et la sépare des nombreux et pieux visiteurs qui viennent s'agenouiller devant elle et implorer l'adoucissement de leurs épreuves par l'intercession de *Notre-Dame consolatrice*.

Mentionnons une autre église à la construction de laquelle n'ont contribué ni le gouvernement, ni la ville de Paris.

Ceux qui pour la permière fois passent dans cette rue de Sèvres, longue, d'un aspect vulgaire, qu'aucun monument ne distingue et qui porte un caractère de province, se doutent fort peu assurément qu'en face de l'hospice des Ménages, non loin de la maison des sœurs hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, à peu de distance de l'Abbaye-aux-Bois et de la chapelle des Lazarites, ils laissent sur leur gauche une église éminemment remarquable et dont la construction est à peine terminée. C'est l'église du *Jésus*. Entrez par une porte cochère pareille à celle d'une maison particulière; à l'extrémité d'une allée assez étroite vous rencontrerez une cour carrée, extrêmement resserrée, sombre, très-humide, très-froide (ce que l'architecte aurait dû éviter), et en face de cette cour s'ouvrira pour vous le lieu de prière dont nous parlons. Cette église porte, en souvenir de ce qui existe à Rome, le nom du divin Sauveur, et indique par là qu'elle appartient à la célèbre Compagnie de Jésus dont nous n'avons point ici à faire l'histoire. Cette histoire est partout; depuis trois siècles elle se rattache à celle des travaux et des souffrances de l'Église catholique; elle est celle du christianisme militant, victorieux et persécuté.

Lorsque l'on entre à Paris dans l'église du Jésus on est frappé de la hardiesse et de la simplicité du monument. Cette fois encore les Jésuites ont renoncé aux façades pyramidales en bas-relief de deux ou trois ordres, qu'ils introduisirent en France et que l'on rencontre à chaque pas dans Paris. Aujourd'hui ils s'attachent à reproduire les formes monumentales du treizième siècle et à leur donner à la fois un caractère tout particulier de légèreté et de force. Leurs chapelles de Paris, de Nantes, de Poitiers, construites par deux religieux de l'ordre, les Pères Martin et Tournesac, sont des types très-remarquables de cette pensée architectonique. Ce qui frappe dès l'abord dans ces édifices, c'est un dessin noble et riche, une grande majesté et une parfaite harmonie. La chapelle de la rue de Sèvres se compose d'une nef avec chapelles formant quatre travées, et d'un sanctuaire qui en comprend sept, dont trois dans l'abside. Un triforum simulé, de belles croisées géminées avec rose à six lobes, des vitraux à sujets d'ornement sans figures, des voûtes hardiment dessinées, tels sont les détails qu'elle présente, sans compter les chapelles, qui ne sont pas encore toutes terminées, mais dont quelques-unes sont éminemment remarquables au point de vue de l'art et des saines traditions de l'ornementation religieuse.

A l'extrémité du boulevard de Strasbourg, aux abords de l'embarcadère de l'Est, près de cette large voie que l'empereur a ouverte à travers le vieux Paris, s'élève une église dépourvue de style, composée de constructions hybrides, empreinte des traditions artistiques les plus différentes, et que l'on cite rarement parmi les curieux édifices dont s'enorgueillit la grande capitale. Elle est consa-

crée sous le vocable de *Saint-Laurent*, et, à l'exception des fidèles qui peuplent le faubourg Saint-Martin, peu de personnes la visitent et la choisissent pour la prière. Il y a beaucoup d'injustice dans cet oubli; l'église Saint-Laurent (et nos lecteurs comprennent que nous parlons seulement de l'édifice) est l'un des monuments les plus anciens de Paris. Les fondations ont peut-être été creusées dès le cinquième siècle. Saint Grégoire de Tours, racontant les événements qui signalèrent le règne de Chilpéric et de Frédégonde, parle d'un débordement de la Seine si considérable que les eaux atteignirent l'église Saint-Laurent. On doit en conclure que le sol de Paris s'est beaucoup exhaussé depuis lors, ou que, faute de digues et de chaussées, la rivière, au temps des inondations, communiquait avec des marais voisins de la ville et augmentait leur étendue. Peut-être, car toutes les hypothèses sont admissibles, existait-il une autre église du même nom située à une moindre distance de la Seine, et que les auteurs ont confondue avec celle vers laquelle nous sommes entraînés aujourd'hui par notre mission d'historien.

Sous les Carlovingiens, lors de l'invasion des Normands, le monastère et l'église de Saint-Laurent furent détruits par les Barbares qui campaient autour de Paris. On a lieu de croire que l'église, ayant été reconstruite, fut érigée en paroisse vers l'an 1190, sous le règne de Philippe-Auguste; déjà avant la naissance de ce prince elle était baptismale. Plus tard elle fut encore rebâtie, et dédiée, le 19 juin 1429, par Jacques du Chastelier, évêque de Paris. Elle reçut divers accroissements en 1548 et fut de nouveau presque entièrement réédifiée en 1595, au moyen des charités et des aumônes des bourgeois de Paris.

En 1622 on éleva le grand portail gréco-romain, qui excita, vraisemblablement sous le règne de Louis XIII, l'admiration de messieurs les échevins. De nos jours, ce lourd et vulgaire travail est fort peu apprécié; on lui reproche d'être en complet désaccord avec les autres parties de l'édifice.

L'église, symboliquement orientée, a la forme d'une croix latine. Fort peu digne, au dehors, de l'étude des artistes, elle offre à l'intérieur le caractère d'un édifice vraiment chrétien. L'abside affecte la forme d'un polygone à trois pans. Le chœur, jusqu'au transept, est du quinzième siècle; l'autre moitié appartient au seizième. La nef, de la dernière période ogivale, est divisée en quatre travées par des piliers d'un même style, sans chapiteaux ni soubassements, mais dont les arêtes sont profilées de moulures. Le chœur a deux travées, et le pourtour de l'abside cinq. Le chevet est entouré de onze chapelles, au milieu desquelles se détache, surmontée d'une coupole hémisphérique, ornée de peintures à fresque, celle de la sainte Vierge, dont le style porte nécessairement l'empreinte des premières années du dix-hutième siècle, époque de sa construction. La nef est accompagnée symétriquement d'un double collatéral flanqué de chapelles. L'ogive apparaît dans tout le monument, excepté à la façade occidentale et aux portes du transept. L'église, qui s'élevait jadis au-dessus du sol, est aujourd'hui enterrée à ce point qu'il faut descendre plusieurs marches pour y entrer. Au dehors la tour, flanquée contre la partie septentrionale du chœur, est lourde, carrée et dépourvue d'ornements; elle est percée de deux étages de baies en ogive; sa plate-forme est bordée d'une balustrade à jour et amortie par un campanile. La

façade du croisillon méridional est encore obstruée par des maisons ; celle du nord présente deux niches élégantes, du style de la Renaissance, des anges en bas-relief et la figure du Père éternel. Le chœur et l'abside ont conservé extérieurement divers détails de leur ancienne décoration, et, entre autres, une grande statue de saint Jean-Baptiste, et des consoles supportant des gargouilles dont l'effet est au moins bizarre. Dans la corniche qui termine le mur, au-dessous du toit, on voit grimper ou courir, au milieu de branches feuillagées, des animaux fantatisques, des enfants coiffés du bonnet des fous, et diverses figures capricieuses ou grotesques assez peu en harmonies avec la destination de l'édifice. A l'intérieur on remarque les clefs de voûte, véritables prodiges de hardiesse, pour la plupart ciselées, chargées d'ornements et de figures, et qui dans la grande nef et le transept s'allongent en pendentifs. Elles sont encroûtées d'un lourd et laid badigeon, après avoir fait la juste admiration de nos pères, alors qu'elles étaient resplendissantes d'or et de couleurs qui prenaient mille teintes diverses selon le jeu de la lumière des vitraux. Les prétendues restaurations que cette église a subies durant les dix-septième et dix-huitième siècles ont profondément altéré son caractère artistique. On a supprimé son jubé, on a modernisé le chœur, on a exécuté un nouveau retable du maître-autel, froidement classique, d'après les dessins de l'architecte Lepautre ; les tympans des ogives ont été façonnés en caissons avec palmes et couronnes de fleurs ; l'abside a été modifiée par le retable formant un corps d'architecture orné de colonnes et de pilastres cannelés, de frontons, de monogrammes et de trophées, le tout d'un goût faux ou contestable. Quant au buffet d'orgues et à

la chaire, bien qu'ils datent de cette époque si désolante au point de vue de l'art chrétien, ce sont deux œuvres de menuiserie fort dignes d'attention. Nous n'aurons garde d'en dire autant d'une statue colossale de sainte Apolline, l'une des patronnes de l'église, qui a été coulée en plâtre, en 1825, par Bougron, et donnée avec plusieurs tableaux par la ville de Paris. C'est à Saint-Laurent que fut enterrée, en 1660, la vénérable Louise de Marillac, veuve Le Gras, qui eut la gloire de seconder les grandes œuvres de saint Vincent de Paul et qui fut la première supérieure des Filles de la Charité. Avant la Révolution les exécuteurs des jugements criminels avaient le singulier privilége d'habiter près de Saint-Laurent et d'être inhumés dans l'église paroissiale, que plusieurs d'entre eux, en dépit de leur sinistre mission, édifièrent de leurs vertus.

Située dans un arrondissement où la grosse industrie et le commerce occupent la plupart des intelligences et attirent une population ouvrière fort nombreuse, l'église Saint-Laurent n'est point celle de Paris où se rencontre la manifestation extérieure de la plus fervente piété. Cependant elle est loin d'être abandonnée ou à demi déserte, et les offices y sont suivis par une élite de chrétiens peu nombreux, mais persévérants.

A l'heure où nous traçons ces pages, de grands travaux, exécutés aux frais de la ville, sont poursuivis dans le but d'agrandir, de consolider, de restaurer l'église de Saint-Laurent et de lui restituer le cachet artistique et l'unité de style que lui avaient enlevés de prétendus embellissements modernes.

Au milieu de la rue Sainte-Cécile, et aux abords du Con-

servatoire de Musique, on vient d'élever une église dédiée sous le vocable de *Saint-Eugène*. Cette église, dont les piliers et les nervures sont en fonte et en fer, rappelle extérieurement plus d'un de nos anciens monuments du vieux Paris, l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève, entre autres, l'église Saint-Paul et la chapelle des Chartreux du Luxembourg. Sa façade se compose d'une haute muraille divisée en cinq parties par des contre-forts et dessinant exactement la forme de l'édifice. Une porte avec voussure et tympan sculpté; au-dessus d'elle un câble bordé de crochets, puis une rose et enfin le pignon de la grande nef, que domine une statue d'ange. Deux petites portes flanquent, à droite et à gauche, la porte principale; elles sont surmontées, à la hauteur de la voussure de celle-ci, par une galerie à jour. Les compartiments qui suivent sont ornés d'arcatures, de statues et de deux longues fenêtres. Cet ensemble de décorations est simple et de bon goût. Les côtés de l'église présentent toute une suite de pignons comme nos vieux architectes en faisaient pour les chapelle latérales. Chacun de ces pignons est percé de deux fenêtres et d'une rosace.

On ne remarque d'ailleurs à Saint-Eugène ni les arcs-boutants ni les toits gigantesques de nos vieilles églises. L'emploi du fer, en supprimant la poussée des voûtes et en simplifiant le système des combles, a amené naturellement ce résultat. Mais c'est surtout à l'intérieur que les modifications produites par les nouvelles ressources industrielles sont importantes et sensibles. Au lieu de piliers ou de colonnes vous n'apercevez que de hardies colonnettes de moins d'un mètre de circonférence, sur lesquelles viennent s'appuyer les arcs et les nervures. Ces

colonnettes et ces arcs sont en fonte; les nervures, les fermes et les arêtes des voûtes sont en fer.

L'intérieur de Saint-Eugène reproduit quelque peu l'effet de plusieurs constructions du temps de saint Louis; les supports des voûtes sont même pour la plupart une copie en fonte des colonnes du réfectoire de Saint-Martin des Champs, aujourd'hui Bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers. Nous doutons, d'ailleurs, que la légèreté et l'élégance qui résultent ici de l'emploi du fer puissent jamais remplacer la majesté. Quoi qu'il en soit, l'église Saint-Eugène, construite par l'habile architecte M. Boileau, a été achevée en vingt mois et n'a coûté que 650,000 francs. Aux yeux des trésoriers municipaux et des trésoriers de fabrique ce sont là des mérites plus réels que les splendeurs artistiques dues au ciseau des *tailleurs de pierre* du moyen âge. . .

Le plan de Saint-Eugène présente trois nef et deux collatéraux surmontés de tribunes en fonte peintes et dorées. Les trois nefs se terminent, comme dans les anciennes basiliques, par trois absides, l'abside centrale pour le grand autel, et les deux autres pour les chapelles de la Vierge et de Saint-Eugène. Les fenêtres et les roses sont toutes occupées par des verrières sorties de l'atelier de M. Lusson et de celui de MM. Laurent et Gsell; à l'éclat des verrières se joint celui des peintures qui recouvrent l'intérieur du monument. Les colonnes sont bleu d'acier et bronze florentin; les arcs et les nervures sont riches de teintes; les voûtes sont semées d'étoiles.

L'église *Saint-Jean de Belleville* est la dernière œuvre de M. Lassus, qui a tant fait pour la régénération de l'art chrétien au dix-neuvième siècle. C'est un magnifique

travail; on dirait un monument religieux contemporain de saint Louis.

Cette église est remarquable d'élégance et de simplicité; sa longueur hors d'œuvre est de 67 mètres 775 millimètres, sa largeur de 24 mètres 50 centimètres; la hauteur de sa voûte est de 19 mètres, et celle de ses flèches de 58. Ces deux flèches octogones, couronnant le faîte du coteau, dominent, au nord-est, la riche plaine que sillonnent le chemin de fer de Strasbourg et le canal de l'Ourcq, et, au sud-ouest, Paris tout entier. Moins ornées que celles de Sainte-Clotilde, elles semblent plus légères; leurs bords sont sans crochets, et leurs faces sont percées de trèfles et de petites ouvertures séparées des trèfles par des imbrications. Enfin chaque flèche est garnie à sa base de huit lucarnes et repose sur une tour carrée. La croix qui la surmonte s'élève du milieu d'un bouquet de tulipes. La porte centrale est divisée en deux baies par un riche trumeau contre lequel est adossée la statue de saint Jean-Baptiste montrant l'Agneau sans tache. Le premier étage de la façade de Saint-Jean de Belleville est séparé du second par un cordon de crochets et une galerie formée d'arcatures ogivales reposant sur des colonnettes. Au-dessus de la galerie vous apercevez une rose encadrée dans une grande ogive et du plus heureux dessin; au-dessus de la rose, le pignon aigu du grand comble. A droite et à gauche s'élèvent les tours, percées de hautes fenêtres géminées et garnies d'abat-sons; elles sont reliées entre elles par une élégante galerie à jour. A l'intérieur on ne se lasse pas d'admirer le buffet d'orgue, la chaire, les stalles, les confessionnaux, les grilles, l'appui de communion, qui tous reproduisent les formes

et le goût du treizième siècle. Le maître-autel est orné de cinq niches contenant les statues de Jésus-Christ et des Évangélistes. Le soir l'église est éclairée par de riches couronnes de lumière.

Au moment où nous écrivons ces lignes les architectes achèvent de construire à Paris deux magnifiques églises, *Saint-Augustin* et *la Trinité*, dont nous ne pouvons donner la description anticipée, mais qui, sous peu de temps (tant nos artistes arrivent promptement à la réalisation de leur pensée), ajouteront dans une large mesure aux richesses monumentales dont Paris s'enorgueillit à juste titre. Plusieurs édifices religieux d'un ordre inférieur s'élèvent en outre en ce moment ou sont ordonnés en principe. Dans une prochaine édition de ce livre nous ferons connaître où en sont les travaux aujourd'hui à peine à l'état de projets.

Mais de pareils travaux ne s'exécutent pas seulement dans l'enceinte du vieux et du nouveau Paris ; ils s'accomplissent aux abords de la ville, et la restauration de *l'église abbatiale de Saint-Denis* est l'une des plus nobles entreprises du règne actuel.

Déjà célèbre avant l'invasion des Francs, le temple érigé par les fidèles sur le tombeau de saint Denis, et dont la magnificence est attestée par Grégoire de Tours, fut reconstruit d'abord par sainte Geneviève, puis, vers 630, par Dagobert I[er], avec une magnificence plus grande encore. A son tour le roi Pepin entreprit de rebâtir l'église Saint-Denis et n'épargna rien pour faire oublier l'œuvre du prince mérovingien. Charlemagne acheva l'édifice et le fit consacrer en 775.

Au douzième siècle l'église fut entièrement recons-

truite par l'abbé Suger ; cependant l'on conserva en grande partie, au-dessous du sanctuaire, la crypte, qui appartenait à l'époque carlovingienne. L'église de Suger avait les dimensions de l'église actuelle, à cette différence près que la nef et le chœur étaient plus étroits. L'édifice, construit à la hâte et probablement avec des ressources insuffisantes, menaçait ruine un siècle après son achèvement. Saint Louis fit rebâtir presque entièrement à ses frais le sanctuaire, les transepts et la nef, et ne laissa subsister que l'ancienne façade, les chapelles rayonnantes du chœur et une porte qui s'ouvrait à la base du pignon nord du transept. On reconstruisit en outre tous les tombeaux qui existaient avant lui dans l'église, et qui probablement étaient en mauvais état. Ces tombeaux se trouvaient placés dans le transept et dans le chœur des religieux. De magnifiques verrières vinrent compléter la décoration intérieure de l'église abbatiale, qui pendant plusieurs siècles fut un sujet d'admiration pour tous ceux qui la visitaient.

Ces tombes furent saccagées et l'église fut livrée aux plus indignes profanations par les hordes révolutionnaires de 1793.

En 1806 Napoléon Ier ordonna que ce magnifique édifice serait rendu au culte et qu'on réparerait les sépultures royales des trois dynasties. Il décréta, en outre, que Saint-Denis serait affecté à la sépulture des empereurs. Les travaux entrepris par suite de ce décret n'ont pu être exécutés que bien lentement et sont loin d'être terminés.

La crypte destinée à la sépulture impériale est placée sous le transept et sous les premières travées du sanctuaire. Elle se compose de trois nefs séparées par de gros

piliers monolithes, et portant sur leur encorbellement des voûtes basses d'un aspect robuste. Une petite abside, contenant un autel, termine la nef centrale et se trouve éclairée par une fenêtre donnant derrière le maître-autel. On descend à ce caveau par un spacieux emmarchement s'ouvrant au milieu de la croisée au niveau du pavé, et qui est fermé par de larges dalles.

Dans les fouilles qu'on a dû faire pour établir cette crypte on a trouvé un nombre considérable de tombes en pierre de l'époque mérovingienne qui ne contenaient plus que de la poussière et quelques menus objets, tels que grains d'ambre, débris d'étoffe, morceaux d'agrafes et de ceinturons. Ces tombes existaient sous le pavage de l'ancienne abside de la basilique de Dagobert, dont le périmètre a pu être parfaitement reconnu et qui ne dépassait pas le transept actuel. On a vu même à l'intérieur des soubassements de cette abside quelques traces de peintures grossières sur enduits, représentant des draperies. Ces constructions de l'époque mérovingienne sont entièrement composées de débris d'un grand édifice gallo-romain. Ainsi l'on peut reconnaître dans l'église actuelle de Saint-Denis les vestiges de cinq édifices successifs : un monument du troisième ou quatrième siècle, celui de Dagobert, celui de Charlemagne, et ceux de Suger et de saint Louis. N'est-ce pas le plus vénérable symbole de la nationalité française, et Napoléon Ier n'avait-il pas été guidé par son génie des grandes choses lorsqu'il voulait à son tour reposer au milieu de ce sanctuaire?

Il n'est pas un Parisien qui ne regrette la flèche élevée sur la tour nord de la façade de l'église et qui donnait à la ville de Saint-Denis un aspect si pittoresque au milieu

de la plaine du Nord. Malheureusement la restitution de cette flèche devra entraîner des dépenses assez importantes, parce que la façade actuelle est hors d'état de porter une nouvelle construction. Cette façade, mal fondée dès l'origine, lorsque l'abbé Suger se hâta de rebâtir l'église abbatiale, profondément mutilée à diverses reprises depuis lors, n'a plus aucune solidité et s'ouvre de toutes parts.

Selon le projet adopté par le gouvernement impérial pour la restauration de cet édifice, deux tours surmontées de flèches copiées sur l'ancienne flanquent le portail, percé à sa base de trois portes richement décorées de sculptures et séparées par de grands socles saillants supportant quatre statues équestres en bronze. Ces statues rappelleront les souverains qui ont fait de l'ancienne abbatiale leur dernier asile.

L'église impériale de Saint-Denis sera non moins remarquable par ses dispositions d'ensemble que par la quantité de richesses artistiques et archéologiques qu'elle renferme.

Mentionnons encore un autre édifice religieux situé aux portes mêmes de Paris; l'église *Notre-Dame de Boulogne.*

Au mois de février 1319, par lettres patentes datées de Viviers-en-Brie, le roi Philippe le Long donna aux habitants de Paris et autres, qui avaient été en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, la permission de faire construire une église au village de Menus-lez-Saint-Cloud, *in villa de Menus, prope sanctum Clodoaldum;* il les autorisa également à établir entre eux une confrérie, à la condition que le prévôt de Paris, ou tout autre délégué royal, serait présent à leurs assemblées. Ce qui détermina les bourgeois de Paris à choisir l'emplacement de *Menus*, c'est

que deux notables d'entre ces pèlerins, Girard de la Croix, scelleur au Châtelet, et Jean, son frère, offrirent une terre de cinq arpents, dont ils étaient propriétaires, pour y bâtir cette église. Le dimanche après l'Ascension, en l'an 1320, Jeanne de Repentie, abbesse de Montmartre, leur accorda des lettres d'amortissement en qualité de dame du lieu. La nouvelle église, construite en moins de dix ans, fut dédiée sous le vocable de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, parce qu'elle avait été bâtie exactement sur le modèle de la grande église de cette ville. En 1329 le pape Jean XXII lui accorda de nombreuses indulgences; en 1330 elle fut érigée en paroisse par l'évêque de Paris, et le petit village dont elle faisait partie fut détaché d'Auteuil. Guillaume de Tours fait mention, dans ses poésies, du pèlerinage qui amenait à cette église un grand concours de fidèles, et il annonce que lui-même s'y est rendu en 1516. L'église dont nous parlons ne tarda pas à donner son nom au village de Menus, qui fut appelé d'abord Boulogne-*la-Petite,* et qui, de nos jours, porte simplement le nom de Boulogne. Entre ce village et les fortifications de Paris s'étend l'ancienne et célèbre forêt de Rouvray, qui, successivement amoindrie et circonscrite, reçut à une époque moderne le nom de Bois de Boulogne. On en a fait un splendide parc, dessiné à l'anglaise, avec lacs, îles, rivières et cascades, et c'est l'une des merveilleuses promenades dont l'administration impériale a voulu doter les citoyens de Paris.

Foulque de Chanac, évêque de Paris, dans une transaction conclue en 1343 avec les fondateurs de l'église de Notre-Dame de Boulogne, s'exprime en ces termes : « Des miracles s'opèrent chaque jour (*de die in diem pandun-*

tur miracula) dans cette église, par l'intercession de la même Mère de Dieu (*per ipsam Dei Genitricem*); on y voit grossir le concours des populations pieuses, et en même temps le produit des offrandes, legs et autres donations. (*Crebro Deo affluit devotus populus, et de bonis sibi a Deo collatis multas oblationes, legata et alia pia donaria, felici proposito, per Dei gratiam largiuntur.*) Les ressources et les biens de cette église croissant de jour en jour permettent de donner plus de pompe au service divin et font naître l'espoir qu'on pourra bientôt y fonder quelques chapellenies. » Outre les dons et les oblations, de très-nombreux *ex-voto,* appendus aux murailles de l'église, attestaient la pieuse reconnaissance des fidèles, les grâces et les miraculeuses faveurs par lesquelles la sainte Vierge avait justifié leur confiance. Les rois s'associaient aux peuples pour multiplier ces témoignages de leur dévotion envers Notre-Dame de Boulogne. Les premiers Valois et les petis-fils de saint Louis venaient humblement solliciter, aux pieds de cette image bénite, la toute-puissance miséricordieuse de Dieu. L'un d'eux fit présent à ce sanctuaire d'un fragment de la vénérable image de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, et cette relique, jusqu'aux mauvais jours de la Révolution, demeura placée dans l'église de Boulogne-la-Petite, sous la protection spéciale des rois de France. Pour la faire sortir un moment de cette église il fallait la permission de la cour des Comptes, et on ne l'accordait qu'une fois l'an. Alors les pèlerins accouraient en foule et l'on portait en procession la sainte relique sous un dais, pieds nus, avec flambeaux et encens, jusqu'à l'abbaye de Notre-Dame de Longchamp, qu'avait fondée, sous le vocable de l'Humi-

lité de la sainte Vierge, la bienheureuse Isabelle, sœur de saint Louis.

Lorsque la foi se fut éteinte dans les cœurs, quand les vaines pompes du siècle se furent substituées aux saintes allégresses de la religion, le pèlerinage dont nous venons de parler se transforma peu à peu en promenade mondaine. Les trois derniers jours de la semaine sainte, les femmes élégantes, les hommes qui vivent pour le luxe ou par le luxe, se rendirent chaque année à Longchamp, non plus pour y vénérer l'image de Marie, non plus même pour y entendre les chants des religieuses de l'abbaye ou des artistes rassemblés dans la chapelle, mais pour y étaler de nouvelles toilettes, pour essayer des modes inconnues, pour passer en revue les équipages les plus riches et pour étudier les changements opérés dans l'empire du bon goût. C'est là ce qu'on appelle encore de nos jours la *promenade de Longchamp*. Hâtons-nous de dire qu'à son tour elle passe de mode et que les arbitres du bon ton et des belles manières ont cessé de s'y donner rendez-vous.

Une réaction s'est accomplie dans quelques âmes. Au mois de mai 1853 la confrérie établie dans l'église de Notre-Dame de Boulogne par Philippe le Long a été reconstituée par le curé de la paroisse, et Sa Sainteté Pie IX a daigné l'enrichir de nouvelles faveurs (1).

Le 25 mai 1860 on autorisa la restauration de l'église de Boulogne, ainsi que l'édification de la flèche centrale et la construction du bâtiment des sacristies. Plus récemment le ministre d'État accorda un nouveau crédit pour la construction des transepts. A ce

(1) *Les Pèlerinages de Paris*, par l'auteur de ce livre.

crédit vinrent se joindre des allocations du ministère de l'instruction publique et des cultes et du département de la Seine. Les travaux, activement poussés sous la direction de M. E. Millet, architecte, se traduisirent promptement par d'importants résultats. On a fait disparaître toutes les vieilles sacristies qui masquaient l'édifice sur sa face septentrionale. Ces dépendances (des masures pour la plupart) furent remplacées par un bâtiment qui ne s'élève qu'à la hauteur des appuis des croisées de l'église, sur laquelle le boulevard de Longchamp vient d'ouvrir une nouvelle perspective. Toutes les parties basses des éperons du chœur, ainsi que l'intérieur du sanctuaire et les croisées à meneaux de cette partie du monument, ont été restaurés ou reconstruits. Il en a été de même des chéneaux et gargouilles couronnant les éperons. La charpente du chœur, soigneusement réparée, a reçu une couverture neuve. Une belle balustrade en pierre termine l'édifice. Du centre du transept part une flèche qui s'élève, avec sa croix, à vingt-sept mètres au-dessus du faîtage de l'église et à environ quarante-neuf mètres au-dessus de son dallage. Cette flèche est recouverte en plomb. Les ouvrages de maçonnerie du transept méridional étant achevés, l'on procéda à la pose de sa toiture. On démolit ensuite les bâtiments des écoles qui masquaient l'église, dont le chœur est aujourd'hui rendu au culte, et l'espace qu'ils occupaient a été transformé en jardin.

L'espace nous manque pour mentionner les autres églises et les chapelles, moins considérables, entreprises ou restaurées sous le règne de Napoléon III. Bornons-nous à citer Notre-Dame de Clignancourt, Saint-Lambert de

Vaugirard, Notre-Dame de la Gare, la chapelle des Maristes. Ajoutons que l'église provisoire de Notre-Dame des Champs ne va pas tarder à être remplacée par une église monumentale dédiée sous le même vocable et dont la façade s'étendra le long du boulevard Mont-Parnasse.

Les cultes dissidents ont également à Paris leurs temples que nous devons faire connaître.

La *confession d'Augsbourg* a deux oratoires, rue des Billettes et rue Chauchat. L'oratoire de la rue des Billettes occupe l'emplacement de la maison de ce Juif Jonathas qui fut condamné au dernier supplice pour avoir, le jour de Pâques, 2 avril 1290, renouvelé sur une hostie consacrée les outrages et le supplice de la Passion. Cette hostie, qui, au rapport des historiens, versa du sang, était autrefois conservée à Saint-Jean-en-Grève; le canif dont se servit Jonathas était conservé dans l'église des Billettes. Cette église, reconstruite dans le dernier siècle par le frère dominicain Claude, à qui nous devons le portail de Saint-Thomas d'Aquin, n'offre d'ailleurs aucun intérêt sous le rapport de l'art; elle appartenait, avant 1789, aux religieux Carmes de l'observance de Rennes. On voit encore, dans l'ancien couvent, un joli cloître gothique du quinzième siècle.

L'oratoire de la rue Chauchat est de construction moderne et insignifiante.

Le culte calviniste, dit *réformé*, possède également deux temples : le temple de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, et l'Oratoire.

Le temple de Sainte-Marie rappelle, par son histoire comme par son nom, les plus pieux souvenirs du catholicisme. Cette gracieuse rotonde, le premier ouvrage

remarquable de François Mansard, fut en effet édifiée, de 1632 à 1634, par les religieuses de saint François de Sales et de sainte Chantal, sous le vocable de *Notre-Dame des Anges*.

Le temple de *l'Oratoire* n'a pas des traditions moins précieuses ; il dut sa fondation au cardinal de Bérulle ; Vincent de Paul y pria, Malebranche y médita, Mascaron, Massillon et Bossuet y prêchèrent. Commencé par Métézeau en 1621, il fut continué par Lemercier et achevé par Caquier en 1745 ; la façade sur la rue Saint-Honoré est de ce dernier architecte. Nous avons donné ailleurs les origines et la description de ce monument.

Les schismatiques grecs (qui reconnaissent pour chef spirituel le czar de Russie) ont récemment fait élever à Paris, non loin du parc de Monceaux et de l'arc de triomphe, une église construite, dans le style byzantino-moscovite, par M. Strohm, de l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg, sur les dessins de M. Kouzmine, professeur de la même académie. Elle a la forme d'une croix grecque et se trouve précédée d'un parvis. Au centre et aux quatre angles principaux s'élèvent des coupoles dorées, de forme pyramidale, surmontées chacune d'un petit dôme elliptique et d'une croix.

La principale synagogue des Israélites est située rue Notre-Dame de Nazareth et n'offre rien de remarquable au point de vue de l'art.

CHAPITRE III.

Monuments publics. — Établissements généraux. — Marchés. — Halles. — Fontaines.

Au moment où nous écrivons ces lignes on continue de reconstruire à Paris, aile par aile, pièce à pièce, les bâtiments de la Bibliothèque impériale, qui tombaient de vétusté et ne pouvaient suffire à contenir les trésors intellectuels accumulés depuis des siècles dans cet arsenal ouvert à l'intelligence humaine. Les nouvelles constructions n'ont aucun caractère artistique bien accusé; elles ne se distinguent ni par des ornements, ni par l'uniformité de style. Elles sont simples, solides, et convenablement appropriées à leur destination. La nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève, terminée en 1850, sur la place du Panthéon, est plus remarquable au point de vue de l'art. Les nouvelles voies magistrales ouvertes dans Paris ayant de temps à autre effleuré des monuments qu'il importait de conserver, de nombreux travaux ont été entrepris tantôt pour construire de nouvelles façades, tantôt pour élever des annexes. Nous mentionnerons les bâtiments actuels de l'école des Mines, la façade du lycée Saint-Louis, les embellissements de la place du Palais-Royal, les constructions récentes du Théâtre-Français, la construction de nombreuses casernes, qui sont comme autant de forteresses créées dans Paris, la restauration merveilleuse du palais des Thermes et celle du Conservatoire des Arts et Métiers, les bâtiments destinés aux bureaux de l'Assistance

publique, l'agrandissement du Palais de Justice et de la Banque, la restauration du palais de l'Institut, le remaniement, quelquefois heureux, du jardin des Tuileries, les annexes du Muséum, la nouvelle mairie du septième arrondissement, la façade septentrionale du palais des Beaux-Arts, la construction du nouvel asile de Sainte-Périne, la mairie du premier arrondissement, et la tour carrée qui est destinée à relier cet édifice à l'église Saint-Germain l'Auxerrois.

En général ces constructions, ces travaux ne répondent pas toujours aux exigences de l'art; ils sont froids, sans couleur, dépourvus de style, et présentent l'alliance hybride de plusieurs manières différentes. n revanche ils portent un certain cachet de régularité et d'élégance qui suffit à l'admiration des partisans de la ligne droite et des fanatiques adorateurs du système qui consiste à multiplier partout les petits squares, les petits jardins, les petites grilles, les petits bassins, les petits ornements. Lorsqu'on promène dans Paris la charrue et le marteau, lorsqu'on abat des quartiers sans regarder à la dépense, lorsqu'on fait rayonner des boulevards sur tous les points de la ville, il y aurait peut-être mieux à faire, pour remplacer ce qu'on fait disparaître, que de bâtir, à droite et à gauche, des maisons de cinq étages qui se ressemblent toutes et des portions de monuments qui ne ressemblent à rien. Assurément le progrès accompli est grand, il est incroyable; mais, au point de vue du goût, de la tradition artistique et de la forme, il aurait pu être plus grand. Que voulez-vous? C'est le malheur inévitable des démolitions et des reconstructions opérées d'un coup de baguette et pour le service d'un public pressé de jouir.

Au mois de novembre 1863 on remplaça, sur le faîte de la colonne de la place Vendôme, l'effigie de l'empereur Napoléon Ier par une autre statue plus conforme aux traditions chères aux artistes, mais beaucoup moins en harmonie avec les souvenirs populaires. La nouvelle statue représente le vainqueur d'Austerlitz en costume d'empereur romain, couronné de lauriers et portant le globe. Elle est l'œuvre de M. Dumont, pèse 2,500 kilogrammes et mesure quatre mètres de hauteur avec la plinthe.

Lorsqu'il fut question de hisser cette statue à la place occupée par la statue due à M. Seurre, et qui a été transportée au rond-point de Courbevoie, les procédés employés consistèrent dans l'établissement, au sommet de la colonne, d'une plate-forme de 15 mètres carrés, entourée de garde-corps et dont les principales pièces furent de solides madriers. Le tout prenait son appui sur le chapiteau de la colonne au moyen de poutrelles inclinées; le système embrassait, en outre, la lanterne ou dôme qui surmonte le chapiteau. C'est sur cette plate-forme que se trouvait l'appareil élévatoire, espèce de grue montée sur des patins glissants et qui comportait deux montants inclinés en sapin, entretoisés par une croix de saint André, arc-boutés par les pièces droites voulues et reliés en haut par la traverse d'où pendaient le plan élévatoire et son câble, fixé à la statue qu'il s'agissait d'enlever. L'autre extrémité du câble s'enroulait sur le tambour d'un treuil manœuvré par deux moulinets et qui recevait seulement un quintuple enroulement du câble. Un second câble, dit de sûreté, faisant contre-poids de l'autre côté des montants inclinés de la grue, retenait encore la statue, s'enroulait et se débitait de même sur le treuil. Le principal câble était en chan-

vre tressé, de 48 millimètres de diamètre; il avait été éprouvé et était calculé pour une charge de 38 kilogr. par chaque brin de toron.

Une fois la statue enlevée de son socle, la grue, qui avait été édifiée dans l'axe de la colonne, glissa avec sa charge vers l'extrémité de la plate-forme, du côté du ministère de la Justice. La statue étant ainsi arrivée en surplomb de la colonne et assez loin du fût pour qu'il n'y eût aucun choc à redouter, on lâcha peu à peu le treuil, la statue pendant au bout du câble dans une sorte de cage formée par quatre montants de fer que réunissait une traverse commune. L'enlèvement, le déplacement de la grue et la descente demandèrent deux heures et un quart.

Commencée le lendemain à onze heures, l'ascension de la nouvelle statue dura trois heures; une autre heure fut employée à reculer la grue pour amener la statue dans l'axe du socle. Pour faire glisser la grue sur ses patins on avait ménagé, au bout de la plate-forme opposé au ministère de la Justice, un treuil marin et deux palans tirant sur les patins, directement dans la deuxième opération, indirectement, à l'aide de poulies de renvoi, dans la première. Deux pinces à levier enrayaient le câble lorsqu'il fallait ramener au point voulu son enroulement sur le tambour du treuil et empêcher le chevauchement. Préalablement frottées de résine pour assurer l'adhérence, les pinces arrêtaient le câble de sept mètres en sept mètres; puis on reprenait la manœuvre des moulinets du treuil, à laquelle six hommes suffisaient. Ce fut ainsi, sans secousse ni balancement sensible, que la statue atteignit le terme de sa course ascensionnelle.

En 1853 la *statue du maréchal Ney*, monument en bronze, fut solennellement érigée vers le carrefour de l'Observatoire, au lieu même où l'illustre lieutenant de Napoléon avait péri, le 7 décembre 1815, victime des réactions de cette époque. La statue du prince de la Moskowa est loin d'être irréprochable au point de vue de l'art; le geste, la bouche ouverte, l'attitude du héros, dont on a voulu transmettre les traits à la postérité, sont d'un effet vulgaire et dépourvus d'inspiration.

Le *tombeau de Napoléon*, commencé sous le règne de Louis-Philippe, n'a pu être terminé que sous le successeur de ce roi; ce monument est placé, comme on l'a vu plus haut, sous le dôme même des Invalides, au fond d'une chapelle à demi souterraine. Il est l'œuvre de Visconti.

Chargé d'ériger ce cénotaphe, le célèbre architecte avait à choisir entre deux partis : ou l'élever sur le sol même de l'église, ou le rejeter dans une crypte. Le premier parti offrait des inconvénients graves; il fallait déranger le coup d'œil, interrompre et troubler l'harmonie du chef-d'œuvre de Mansard, enfin se restreindre dans les accessoires, sous peine de surcharger l'édifice, d'y encombrer la circulation et de sacrifier, en les écrasant, peut-être même en les faisant disparaître, les autres monuments qu'on y admire. Il a choisi le second parti, qui, tout en dérobant les détails aux curieux, lui permettait du moins de déployer à l'aise toutes les ressources de son art, et d'entourer la dernière demeure de Napoléon de plus de calme et de grandeur, en la reléguant dans cette obscurité mystérieuse qui sied aux tombeaux. La majesté de la mort n'est bien à sa place que dans la majesté du silence et de l'isolement.

Le cercueil est renfermé dans un monolithe de grès rouge amené de Finlande et dressé à grands frais sur un socle de granit vert des Vosges. Pas la moindre sculpture sur ce monolithe, qui n'a pour ornement que des arêtes arrondies et des volutes d'une correction sévère. Il est impossible de n'être point frappé de cette simplicité imposante, qui ajoute à la profondeur de l'impression produite. Autour de la crypte et faisant face au cercueil se dressent, dans leur morne immobilité, douze cariatides de Pradier. Voilà tout ce que l'œil aperçoit de la balustrade qui domine le caveau.

Le visiteur admis à descendre près du sarcophage prend un des deux escaliers en marbre blanc qui contournent chaque côté de l'autel, et il arrive à la grande porte en bronze que gardent, imposantes sentinelles de la mort, deux colossales statues de Duret, tenant sur des coussins l'une le globe, l'autre le sceptre et la couronne impériale. Il trouve, à l'entrée, les cénotaphes des maréchaux Duroc et Bertrand, dont les ombres fidèles sont encore associées dans la mort à celle de l'empereur. Il s'engage dans un péristyle obscur qui descend à la crypte par vingt-cinq marches de marbre blanc, et arrive dans une galerie circulaire ornée de dix bas-reliefs symboliques, de Simart, et éclairée par des lampes funéraires, en bronze, qui pendent du plafond ; puis il entre dans la chapelle du cercueil. Par derrière, en face de l'entrée du tombeau, s'étend le *Reliquaire*, chambre entièrement revêtue de marbre noir, où l'on voit, au centre, sur un piédestal en bronze et en porphyre, l'épée et le chapeau de Napoléon (1).

(1) M. Victor Fournel.

Quelle que soit la magnificence de ce monument, un jour viendra sans doute (lorsque la restauration de l'église abbatiale de Saint-Denis sera achevée) où l'on ne laissera aux Invalides que le cœur et les armes du grand empereur. Les restes seront alors plus convenablement inhumés dans les sépultures impériales et royales où les souverains de la France ont droit de reposer. Louis-Philippe a traité Napoléon comme s'il se fût agi de Vauban ou de Turenne ; Napoléon III se souviendra de ce qui est dû au fondateur de sa race.

Au moment où nous traçons ces lignes, les ponts de Paris sont au nombre de vingt-sept, et plusieurs d'entre eux ont été construits ou restaurés sous le règne de Napoléon III. A l'extrémité orientale de Paris on remarque le *pont Napoléon III*, bâti en pierres, entre la porte de Bercy et la porte de la Gare. Il est composé de six arches de 34 mètres d'ouverture chacune, sur une longueur totale de 400 mètres entre les culées, et sert tout à la fois au chemin de fer de ceinture et au passage des piétons. De beaux viaducs en meulière, hauts de huit mètres au-dessus du quai, viennent aboutir au pont sur les deux rives du fleuve. Le *pont Louis-Philippe*, construit sous le roi de ce nom, a été rebâti par son successeur et s'appuie entre le quai Bourbon et le quai de la Grève. Il est en pierre et formé de trois grandes arches. Le *pont Saint-Louis* a été élevé en face de ce pont et relie l'île de la Cité à l'île Saint-Louis ; il est formé d'une arche unique de 65 mètres d'ouverture.

Le *pont Notre-Dame* a été rebâti par Napoléon III.

L'ancien *pont au Change*, commencé en 1639, achevé en 1647, se composait de sept arches (six en ri-

…aussée du quai de la rive droite), et … deux rangées de maisons. L'irrégula… dans ses alignements, l'extrême déclivité … l'obstacle que ses énormes piles opposaient … des eaux, enfin la nécessité d'élargir le …orloge, tout se réunissait pour motiver la …tion de ce pont, dont l'imperfection eût fait …ns les lignes architecturales des édifices qui l'en…nt. Il était indispensable de ne point suspendre, …t les travaux, la circulation des habitants de Paris s'était établie sur ce pont, très-utile aux quartiers …opuleux et considérables qu'il relie. A cet effet on établit sous les voûtes des cintres reposant sur des corbeaux en bois scellés dans la maçonnerie. Au-dessus de chaque trottoir courait un chemin de service en charpente, qui s'appuyait à la fois sur les piles et les culées. Des treuils circulaient sur ces chemins pourvus de rails et enlevaient les matériaux pour les déposer sur des chariots qui les conduisaient aux lieux de dépôt. A la démolition des voûtes succéda celle des piles, qui étaient assises sur un plancher en charpente porté par des milliers de pieux entremêlés de blocs d'enrochement, et parfois même de massifs de maçonnerie. Après avoir fait disparaître les massifs des piles jusqu'à 80 centimètres environ au-dessus de l'étiage, on continuait le travail en creusant dans l'intérieur de la pile et en laissant une paroi suffisamment épaisse pour former batardeau. On arrivait ainsi, en épuisant dans l'intérieur, jusqu'au niveau du plancher de fondation. Des plongeurs venaient ensuite saisir, soit avec des griffes, soit avec une louve ou avec des cordages, les morceaux du pourtour, que l'on

enlevait à l'aide d'une chèvre placée sur un bateau.

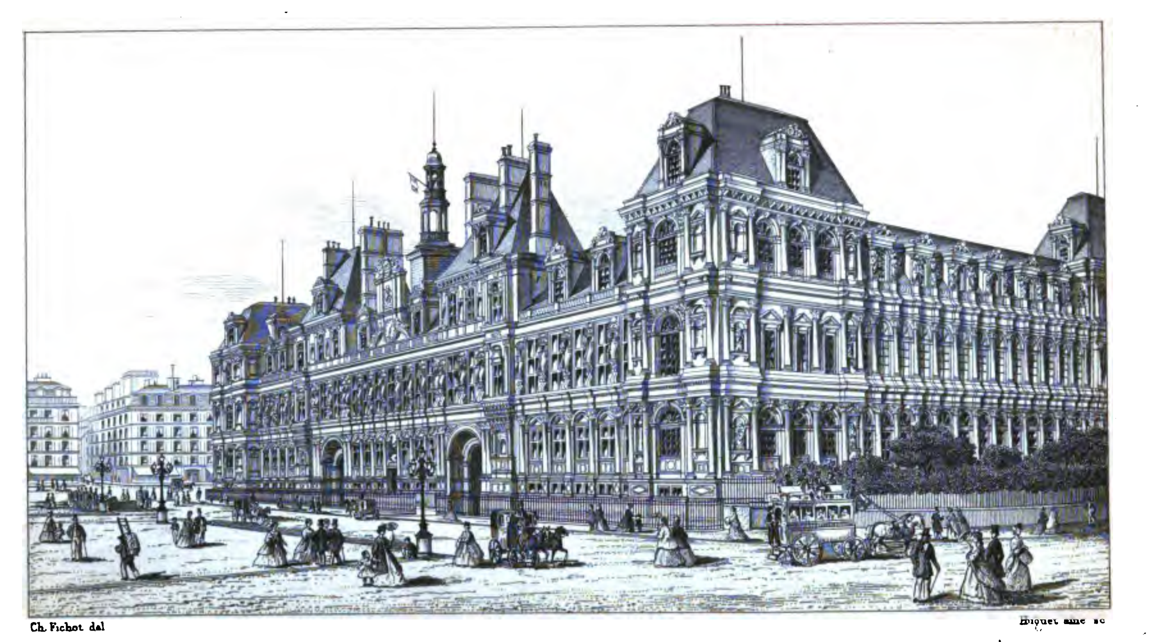
Mais l'on s'imaginerait difficilement à quel labeur donna lieu le désenrochement complet des anciennes piles, dont le lit du fleuve semblait ne livrer qu'à regret les derniers vestiges. Vastes écrans destinés à briser la force du courant, batardeaux, dragues puissantes et des mieux équipées, machines d'épuisement, tout fut mis en œuvre pour atteindre ce résultat. Lorsque la drague avait ébranlé un bloc d'enrochement on le saisissait sous l'eau avec des griffes, et on l'enlevait à l'aide des palans et des treuils de la drague. Dès que la tête d'un pieu était déchaussée, on l'entourait sous l'eau avec le nœud coulant d'une forte chaîne; puis, avec des treuils et des palans, on barrait sur cette chaîne, de manière à réagir ainsi sur le pieu, qu'on parvenait à arracher. Quant aux massifs de maçonnerie trop volumineux, on les divisait préalablement à coups de mine. Souvent même la nuit n'interrompait pas les travaux, et c'était chose curieuse que de voir le chantier éclairé par des lampes qui prêtaient aux objets des formes fantastiques.

Le *pont au Change* actuel a 30 mètres de largeur entre les parapets; il comporte trois arches elliptiques de 31 mètres 60 d'ouverture. Il a été construit avec les matériaux de l'ancien, à l'exception seulement des têtes, qui sont en pierres neuves de Château-Landon et de Souppes, préparées au lieu d'extraction et amenées toutes taillées à pied d'œuvre. Les maçonneries des piles et des voûtes sont hourdées en mortier de ciment hydraulique de Portland.

Le *pont Saint-Michel*, l'un des plus anciens ponts de Paris, a été entièrement reconstruit en 1857; il a aujour-

le
de
le-
er-
de
ces-
s de
ate-
que
pes
ées ;
oite-
Por-

ils de
jour-



Ch. Fichot del

Hiquet aine sc

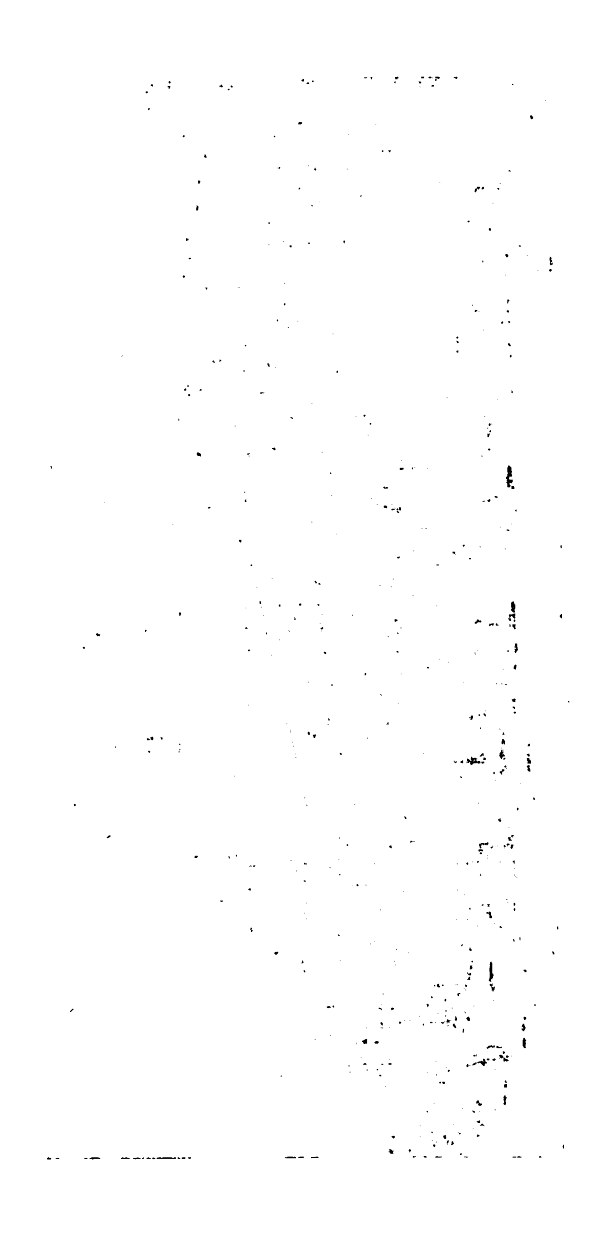
L HÔTEL DE VILLE

[illegible]

[illegible] sous la [illegible]

Vers l'est [illegible] on a [illegible] ment d'autre, [illegible]

[illegible]



d'hui 55 mètres de longueur sur 30 de largeur. Les parapets à balustrades sont en pierre du Jura. Des écussons portant des N entourés de guirlandes de feuillage ornent chacune des piles. En 1852 des travaux de consolidation ont été exécutés au *Pont-Neuf*. En 1859 on a construit, en face du palais de la Légion-d'Honneur, le *pont de Solférino*, qui mesure 144 mètres 50 centimètres de longueur sur 20 mètres de largeur entre les têtes, et se compose de trois arches de 40 mètres d'ouverture, supportées par deux piles de 3 mètres et par deux culées de 8 mètres d'épaisseur.

Le *pont* actuel *des Invalides* a remplacé un pont suspendu désigné sous le même nom. Construit de 1854 à 1855, sous la direction de M. Michal, il a quatre arches d'environ 30 mètres d'ouverture et est orné de statues à ses deux extrémités.

Vers l'extrémité occidentale du quai de la Conférence on a récemment construit le *pont de l'Alma*, auquel viennent aboutir, sur la rive droite, l'avenue Montaigne, les boulevards de l'Alma, Sainte-Périne et de l'Empereur; sur la rive gauche, le prolongement du boulevard de l'Alma et l'avenue du Champ de Mars. Ce magnifique pont, orné de statues, porte sur trois arches dont l'ouverture varie de 39 à 43 mètres.

Au *Point du Jour*, près d'Auteuil, on construit un pont destiné au chemin de fer de ceinture, et qui, à l'instar du pont Napoléon III, à Bercy, doit être à double voie.

La *place de Grève* et la *place du Palais-Royal* ont été l'une et l'autre transformées et considérablement agrandies sous le règne de Napoléon III. Sur la place du

Palais-Bourbon on a érigé, en 1855, la *statue de la Loi*, œuvre nécessairement assez froide. La *place du Pont-Saint-Michel*, également construite sous le règne actuel, a été ornée en 1860 d'une fontaine monumentale représentant un arc triomphal adossé de 26 mètres de hauteur sur 15 mètres de largeur. On y remarque quatre statues en bronze, représentant des Vertus chrétiennes, et qui surmontent quatre colonnes de marbre incarnat du Languedoc; dans la niche centrale on a installé le groupe en bronze de *saint Michel terrassant le dragon*. Au point de vue de la perspective et de l'art ce monument a été souvent critiqué.

Vers la même époque Paris, déjà doté du *puits artésien de Grenelle*, a vu établir, sur l'autre rive de la Seine, le *puits artésien de Passy*. Ce puits a été percé dans les anciennes carrières situées près du bois de Boulogne, à l'angle de la rue du Petit-Parc et de l'avenue de Saint-Cloud. Le forage, commencé en 1855, n'a été terminé que le 24 septembre 1861, jour où la sonde atteignit une profondeur de 586 mètres.

L'instrument de forage était un trépan en fer forgé, d'un poids considérable, armé de dents en acier fondu, et assujetti à un déclic qui lui permettait de se détacher de sa tige de suspension. Le déclic, ou instrument à chute libre, était formé d'un chapeau en gutta-percha de 60 centimètres de diamètre, auquel étaient adaptées les branches d'une pince qui soutenait la tige du trépan. Le mode de suspension du trépan consistait en une série de tiges en bois de sapin de plus de 20 mètres de longueur, terminées par des douilles et des vis qui servaient à les relier facilement les unes aux autres.

La manière dont s'opérait le forage était des plus simples ; tandis que l'ensemble de l'appareil descendait rapidement par son propre poids, le chapeau en gutta-percha, rendu mobile autour de l'axe du déclic par deux coulisses, était retenu par la pression de l'eau qui se trouvait toujours à la partie inférieure du puits et faisait ouvrir la pince qui soutenait le trépan. Par contre, la pince se refermait et soulevait le trépan lorsqu'elle remontait avec le chapeau mobile, celui-ci étant alors soumis à un effort opposé. Le mouvement oscillatoire était communiqué à l'appareil par l'une des extrémités d'un puissant balancier, à l'autre extrémité duquel correspondait une tige de fer adaptée au piston du cylindre d'une machine à vapeur. Suivant la nature des couches de terrain sur lesquelles on agissait, on accélérait ou l'on ralentissait à volonté la marche du piston, et par suite celle de l'appareil de forage. La hauteur à laquelle on soulevait le trépan pour le laisser retomber n'excédait pas, en moyenne, 60 centimètres.

Une fois le sol suffisamment creusé, on remontait le trépan à l'aide d'un câble plat enroulé sur un treuil mis en jeu par le second cylindre de la machine à vapeur. Ce câble passait dans une poulie amarrée au sommet de la tour établie sur le puits, à une hauteur suffisante pour faciliter le dévissage de la tige de suspension, formée d'une série de tiges de bois de sapin. Lorsque le trépan était soulevé au-dessus de l'orifice du puits on le suspendait à un plancher mobile sur un rail, et on l'écartait pour livrer passage à l'instrument destiné à curer le fond du puits. Celui-ci était un cylindre en tôle, à fond mobile, de 1 mètre de hauteur environ sur 80 centimètres de

diamètre, et qui pénétrait dans le sol par son propre poids. Il était disposé de telle sorte que les matériaux qui y pénétraient n'en pouvaient plus sortir; on le remontait lorsqu'il était plein et l'on avait de nouveau recours au trépan.

On sait que la nature et l'épaisseur des couches de terrain traversées par le puits de Passy ne diffèrent en rien de celles qu'on avait rencontrées lors du forage du puits artésien de Grenelle. Dans les couches de craie pure on avait pu creuser de 5 mètres par vingt-quatre heures, tandis que sur d'autres points on avançait à peine de 1 mètre dans un temps égal. Dans le silex les dents du trépan s'usaient très-rapidement; elles perdaient près de 2 centimètres en deux heures de travail, ce qui nécessitait des réparations fréquentes, afin de maintenir la section du puits parfaitement cylindrique.

On avait atteint une profondeur de 535 mètres lorsque les tubes de retenue compris entre le niveau du sol et une profondeur de 46 mètres cédèrent en partie sous la pression des sables et se tordirent. Cet accident fut suivi d'éboulements qui créèrent des difficultés dont on ne put triompher qu'en prenant le parti de creuser un puits ordinaire dans toute la partie compromise. Ce puits avait 3 mètres d'ouverture; il était formé de cylindres en fonte solidement reliés les uns aux autres par des boulons. Un cuvelage en bois de chêne, formant tube de retenue, avait de plus été établi dans toute la profondeur du puits, où il maintenait les parois des couches traversées par la sonde.

Vers le même temps, sur une longueur de 1800 mètres, on recouvrit d'une voûte le canal Saint-Martin, et l'on installa au-dessus de ce canal une élégante prome-

nade d'abord nommée boulevard de la reine Hortense, et que l'empereur a désignée lui-même sous le nom de *boulevard Richard-Lenoir*. Cette promenade s'étend de la rue du Faubourg-du-Temple à la place de la Bastille. Dix-huit parterres entourés de grilles, avec fontaines jaillissantes marquent les prises d'air et de jour nécessaires à la navigation du canal désormais souterrain. Les deux côtés du boulevard sont bordés de maisons dont la construction s'achève rapidement, à la stupéfaction de ceux qui ont vu autrefois ce quartier populeux et misérable, et le retrouvent aujourd'hui élégant, riche et transformé.

Les *Halles centrales* occuperont une place considérable dans l'histoire de cette transformation féerique de Paris dont le règne de Napoléon III nous rend les témoins émerveillés. Centre gigantesque où vient aboutir tout ce qui concourt à assurer la subsistance de la cité, elles constituent le monument d'utilité publique le plus complet qui ait jamais été construit dans la capitale d'un grand empire. L'agrandissement des Halles, ainsi que leur organisation, étaient encore, au commencement de ce siècle, une nécessité impérieuse et qui n'avait pas échappé à l'attention de Napoléon Ier. « Vers la fin de 1810, dit M. Baltard, visitant, avec les architectes et quelques officiers de sa suite, la coupole de la Halle au Blé, qu'on regardait alors comme un travail neuf et curieux, l'empereur promenait ses regards sur les quartiers environnants. Il fut frappé de la confusion qui régnait dans celui des Halles, et, d'un doigt qui montre le remède aussitôt que la plaie est découverte, il trace un immense parallélogramme dont la base est la rue Saint-Denis et le sommet la Halle au Blé. » La reconstruction dans ce sens

des Halles ne tarda pas à être décidée par un décret auquel les événements de 1812 et des années suivantes ne permirent pas de donner suite. Ce ne fut qu'en 1842 que la question de reconstruction se présenta de nouveau; mais les travaux furent encore ajournés.

Un troisième projet, datant de 1851 et qui a fait l'objet d'un décret en 1852, agrandit de 50 mètres vers l'est le périmètre antérieurement tracé, et relia les Halles au quai par l'élargissement de la rue Saint-Denis et par l'ouverture de voies obliques traversant la place Sainte-Opportune. Une nouvelle étude, faite en 1855, rectifia ces abords, prolongea la rue Tirechappe jusqu'au Pont-Neuf, changea le dessin du monument, et substitua, pour la construction, l'emploi du fer à la maçonnerie. Enfin le 4 avril 1860 un dernier développement a été donné aux Halles, qui embrassent la Halle au Blé, selon le dessin primitif de 1811, et vont se raccorder, au delà de ce monument, avec le projet de prolongement de la rue du Louvre.

Sur les douze pavillons qui figurent dans le plan plus des deux tiers sont livrés au public. Les douze pavillons seront divisés en deux corps, séparés par un boulevard de 32 mètres et demi de largeur, dont la direction est perpendiculaire à la Seine, et qui formera, en quelque sorte, le prolongement des rues Montmartre et Montorgueil, réunies à la pointe de l'église Saint-Eustache.

Le corps de l'édifice repose sur une assise de grès rouge des Vosges, surmonté au-dessus du sol d'un soubassement en briques. Le comble est en fer et en tôle; de hautes colonnes en fonte, reliées entre elles par des arceaux, supportent la toiture. Dans l'espace libre des

persiennes de tôle défendent l'intérieur des Halles contre le vent et la pluie, tout en laissant un libre passage à l'air. De grandes ouvertures vitrées répandent un jour suffisant dans toutes les parties de l'édifice.

Si nous pénétrons à l'intérieur par une rue couverte qui traverse les Halles de l'est à l'ouest, dans le sens de leur longueur, il nous suffit de quelques pas pour juger l'appropriation du marché entre les diverses spécialités de marchandises. Le premier pavillon à droite est affecté à la vente des fruits; celui qui y fait face, à la vente des légumes. Dans ceux du centre on vend, ici le beurre, les fromages, les œufs, en gros, à la criée; là, le poisson en gros et en détail. Les deux derniers sont occupés par les marchands de volaille, de verdure, de pommes de terre, de beurre et d'œufs au détail, etc. En attendant l'achèvement des Halles, de nombreux étalagistes, qui n'ont encore pu trouver place au dedans, sont pour ainsi dire campés sur les trottoirs extérieurs, et, à certaines heures, jusque sur la chaussée de la rue.

Parmi les édifices remarquables à divers titres du nouveau et de l'ancien Paris, il n'en est guère qui attirent l'attention des étrangers plus que les Halles, véritable palais de fonte et de cristal, simple et élégant tout à la fois, où l'air et la lumière circulent à pleins flots, et dont la hardiesse n'exclut point la solidité, cette condition première de toute architecture.

Ainsi que le reste du sol parisien, pourvu, comme l'on sait, d'un vaste réseau de voies souterraines, les Halles centrales se composent de deux parties distinctes : l'une qui vit à la lumière et qu'anime le mouvement de la foule; l'autre qui vit aussi, mais dans une sphère inférieure et

qui n'est pas la moins curieuse. Chaque pavillon, en effet, a son sous-sol correspondant, creusé sous la même étendue, et qui renferme une série de loges en treillage de fer, portant chacune un numéro correspondant au chiffre des loges supérieures. Ces cabines, largement aérées, sont au nombre de douze cents pour les pavillons actuellement construits, et servent de resserre pour conserver fraîches les denrées et les provisions. Sous quelques-uns des pavillons elles sont remplacées par diverses installations : abattoir pour les marchandes de volaille, atelier pour le lavage et la malaxation du beurre, dépôts d'ustensiles, réservoir d'eau courante pour le poisson d'eau douce, magasins de salines, etc. Ailleurs une cave obscure est consacrée au mirage des œufs, qui se fait chaque matin à la clarté de la chandelle. Il ne se vend pas, par jour, à Paris, moins de six cent mille œufs, qui tous sont préalablement soumis à l'épreuve décisive du mirage.

En construisant les caves des Halles on a eu soin de prévoir l'établissement possible d'un chemin de fer qui pourra les mettre un jour en communication avec les voies souterraines du boulevard de Sébastopol, et permettre, grâce à la ligne de ceinture, l'arrivée au lieu même de la vente des marchands et de leurs produits. Des emplacements libres ont été ménagés à chaque carrefour des rues souterraines des Halles pour les rails et les plaques tournantes, et trois voies, deux d'arrivée, une de retour, aboutiraient directement à la gare des chemins de fer de l'Est, sous le sol du boulevard de Sébastopol.

Pour donner une idée de l'étendue des travaux de

construction des nouvelles Halles nous nous bornerons à mentionner ceux qu'a motivés l'achèvement du corps de l'est : 90,000 mètres cubes de terre fouillée et enlevée, 18,000 mètres cubes de béton, 1,800,000 briques, 600,000 kilogrammes de fonte pour les caves, 200,000 kilogrammes de fonte pour colonnes et supports, 700,000 kilogrammes de fer pour fermes, arcs, châssis, grilles, 20,000 lames de persiennes en cristal dépoli. Le corps de l'ouest, on le sait, est en cours d'exécution; il sera à peu près semblable au premier, dont un boulevard planté le séparera. La Halle au Blé subsiste dans le plan général, et formera, pour ainsi dire, la tête de l'ensemble des constructions. Cet ensemble sera complété par deux bâtiments d'administration, qui seront élevés entre la Halle au Blé et la rue du Louvre prolongée. Les Halles occuperont alors une superficie de près de 88,000 mètres, en y comprenant les rues transversales et le pourtour. L'espace couvert sera de 40,309 mètres, pour les deux corps de l'est et de l'ouest, sans parler des caves, qui en doubleront l'étendue.

Les Halles centrales resteront comme un exemple saisissant, et des mieux réussis, des ressources que le fer et la fonte offrent à l'architecture moderne.

Les gares de chemin de fer sont une catégorie de monuments spéciaux dont nos pères n'avaient point l'idée et qui forment l'un des plus remarquables embellissements du Paris moderne.

Comme on le sait, les entreprises de voies de fer aboutissant à la capitale se répartissent en cinq grandes compagnies : les compagnies du *Nord*, d'*Orléans*, de *Lyon et de la Méditerranée*, de l'*Est* et de l'*Ouest*.

Cette dernière compagnie possède deux embarcadères, l'un situé rue Saint-Lazare, l'autre au boulevard Mont-Parnasse. Le premier est le point de départ de la plus grande partie des chemins de fer qu'on peut appeler des chemins d'agrément. Delà on peut se porter à *Versailles*, à *Saint-Germain*, à *Argenteuil*, ou bien à l'un ou l'autre des nombreux et charmants villages semés sur le parcours de ces lignes. Un rameau se détache du même groupe pour gagner *Auteuil* en longeant le *bois de Boulogne*, sur lequel s'ouvrent trois stations. A l'embarcadère du boulevard Mont-Parnasse arrive le second chemin de Versailles. De l'une et de l'autre de ces gares partent les grandes voies dirigées vers le nord-ouest de la France, et qui touchent, d'un côté, à tous les ports de la Manche, de Dieppe à Cherbourg, et, d'un autre côté, s'étendent jusqu'au cœur de la Bretagne, en attendant qu'elles gagnent les extrémités de cette province.

La compagnie de l'Est possède aussi deux gares dans Paris, l'une entre les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, l'autre sur la place de la Bastille. Cette dernière ne donne encore issue qu'au chemin de Vincennes, prolongé jusqu'à la Varenne, sur les bords de la Marne. L'autre est le point d'arrivée des grandes lignes de Strasbourg et de Mulhouse et des nombreuses ramifications qui s'y rattachent. Le vaste édifice qui sert ici d'embarcadère aux voies ferrées de la compagnie de l'Est est, à coup sûr, de tous les embarcadères de Paris, celui qui présente le caractère le plus monumental. Sa position est d'ailleurs des plus favorisées sous le rapport de la perspective. Il termine, ou plutôt il domine la longue ligne du nouveau boulevard qui coupe la capitale du nord au

midi. Vu de loin il produit un effet saisissant; vu de près il offre de nombreux détails dignes d'être remarqués. L'édifice occupe le fond d'une large cour semi-circulaire, entourée d'une grille en fer. Il est entièrement construit en pierres de taille. Entre deux ailes élevées de deux étages et renfermant, au rez-de-chaussée, l'une les salles de départ et l'autre les salles d'arrivée, et, aux étages supérieurs, les divers services administratifs de la compagnie, règne un vaste portique auquel on monte par six gradins. Divisé en arcades cintrées, entre lesquelles on a sculpté des médaillons où sont figurées, en bas-reliefs, les armes des principales villes traversées par le chemin de fer, ce portique forme une galerie extérieure qui donne accès à une longue salle rectangulaire, dans laquelle se distribuent les billets. Au-dessus du péristyle extérieur, et à la hauteur du premier étage, deux statues couchées, représentant la Seine et le Rhin, surmontent le cadran d'une horloge. En retraite se dessine le toit de la gare, en forme de triangle éclairé, au centre, par un immense demi-cercle vitré. Au sommet est assise une statue gigantesque, personnifiant la ville de Strasbourg.

Dans l'intérieur de la gare une galerie cintrée règne à droite et à gauche des vastes quais de départ et d'arrivée. La charpente qui supporte le toit du vaisseau est en fer. Construite à l'époque où la compagnie de l'Est n'avait pas encore entrepris la ligne directe de Paris à Mulhouse, cette gare est déjà insuffisante pour ce double service.

Le groupe des lignes qui forment le domaine de la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, qui desservent tout le sud-est de la France et tou-

chent à l'Italie et à la Suisse, n'a qu'un point d'arrivée à Paris, au faubourg Saint-Antoine, sur le boulevard Mazas. Au point de vue de l'art le monument n'offre rien de remarquable, mais il est très-convenablement approprié à sa destination. Nous en dirons autant de la petite gare du chemin de fer de Vincennes, située à l'extrémité de la place de la Bastille.

La compagnie d'Orléans n'a qu'un embarcadère pour toutes ses lignes du centre et du sud-ouest de la France. Elle possède, il est vrai, à l'ancienne barrière Saint-Jacques, une gare spéciale pour le chemin de Sceaux et d'Orsay, devenu sa propriété depuis quelques années; mais ce fait rentre encore visiblement dans le domaine des exceptions dont nous parlions tout à l'heure. Lorsque le chemin d'Orsay sera prolongé vers Tours, comme il doit l'être, il est probable que la compagnie sollicitera la concession de quelque voie de raccord avec la ligne d'Orléans, de manière à concentrer au boulevard de l'Hôpital la plus large part du service. A l'heure où nous écrivons ces lignes de vastes travaux sont entrepris pour agrandir la gare du chemin de fer du Centre et du Sud-Ouest et la mettre en harmonie avec les besoins nouveaux de l'industrie et de la circulation.

La règle d'une seule gare est pleinement suivie pour le chemin de fer du Nord, qui parcourt les départements de la France où règne la plus grande activité industrielle, qui met Paris en relation avec l'Allemagne par Liége et Cologne, avec la Hollande et la Belgique par Douai, avec l'Angleterre par Boulogne, par Calais, par Dunkerque. On peut dire que jusqu'à ce jour la compagnie du Nord n'a eu dans la capitale qu'un embarcadère provisoire;

tout y était mesquin, étriqué; le besoin d'élargissement y était manifeste. On a commencé de construire, il y a quelques années, une nouvelle gare du Nord, dont la façade occupe un très-vaste développement et qui a droit d'être comptée au nombre des plus remarquables monuments de Paris.

Au moment où nous écrivons les travaux de décoration de cette nouvelle gare à l'extérieur sont à peu près achevés, les logettes qui servaient d'ateliers aux artistes ont disparu, et tout un monde de statues apparaît au sommet et dans l'arcature de la gigantesque façade. Celles de ces statues qui sont en amortissements donnent à la silhouette de l'édifice un aspect vraiment grandiose et font disparaître la rigidité froide de l'immense triangle qui couronne le tout. En outre, leur poids ajoute à la stabilité des points d'appui principaux.

Celles qui sont placées dans les arcs amortissent la grosseur des montants et en dissimulent la roideur rectiligne. Quant aux têtes de divinité, aux dauphins et aux foudres sculptés sur différents points, ce sont les caractères d'un langage emblématique; chacun a une signification. Le buste de Mercure, qui décore la clef de l'archivolte principale, symbolise le commerce; aussi à lui la place d'honneur, à l'exclusion de Jupiter et de Neptune, qu'on voit sculptés dans des médaillons latéraux; ces deux derniers, ainsi que les dauphins, les foudres et les coquillages, représentent les deux éléments de la locomotion à vapeur, le feu et l'eau.

Dans les frontons de la salle des Pas-Perdus, côté des départs, sont les têtes de Papin et de Watt, qui les premiers dans les temps modernes se sont ingéniés à utiliser

la vapeur comme force ; Salomon de Caus et Fulton leur serviront de pendant du côté de l'arrivée.

La façade de la gare du Nord peut donc être maintenant définitivement jugée. La coupe en est hardie, le style ample, élégant, et d'une sobriété ornementale qui sied à un monument de cette nature. Tout y a sa raison d'être, rien n'y a été sacrifié à l'ornementation proprement dite, et ses formes apparentes accusent franchement la destination de l'édifice.

Une corniche à simple vignette couronne le bâtiment central et les pavillons d'angles ; de robustes pilastres groupés deux par deux portent l'entablement et les frontons, et les pieds-droits sont dissimulés par des colonnes engagées qui constituent au rez-de-chaussée une longue colonnade à trois sections.

Le premier étage des pavillons est ajouré par d'immenses verrières, et dans les galeries intermédiaires des baies à plein cintre forment des arcatures au-dessus des sections de la colonnade ; enfin, dans tous ces détails, rien de heurté, mais un rhythme harmonieux qui charme l'œil. Cette façade a 180 mètres de développement ; elle est de M. Hittorf.

Malheureusement on a lésiné, comme nous l'avons déjà dit, pour l'espace qui doit lui servir d'esplanade, de sorte qu'elle est resserrée dans un cadre trop restreint. En effet c'était quelque chose comme la place de la Concorde qu'il eût fallu devant un édifice de proportions pareilles, et la place Roubaix possède à peine la largeur d'un boulevard de premier ordre ; donc, pas de perspective possible. Mais, sans être prophète, on peut prédire qu'avant vingt ans ses abords seront dégagés jusqu'au boulevard Magenta.

En présence des facilités qu'offrent au commerce et aux voyageurs les chemins de fer, tous les anciens services de messageries et de roulage sont supprimés ou paralysés; les routes pavées, autrefois ouvertes à grands frais, servent à peine aux piétons et aux individus qui se rendent à des destinations peu éloignées. Les fleuves et les canaux, considérés comme voies de transport, continuent de faire concurrence aux chemins de fer. Les bois, les charbons et diverses autres marchandises encombrantes descendent à Paris par la Seine et par ses affluents; la Bourgogne envoie aussi par eau une partie de ses vins. Au-dessous de Paris un service assez actif de bateaux à vapeur monte et descend le sinueux et long parcours qu'offre la rivière jusqu'au Havre. Le canal de l'Ourcq a aussi sa clientèle. Il y a eu quelques essais plus hardis : nous voulons parler de ceux qui se rapportent à la navigation directe entre Paris et Londres; mais ces essais se perdent dans le grand mouvement commercial de la capitale, au point de ne pouvoir être comptés que comme une curieuse exception. Puisque nous parlons des transports par eau, citons également, parmi les exceptions, les bateaux à vapeur de Saint-Cloud, qui entretiennent quelques services irréguliers et de pur agrément, mais seulement durant la belle saison.

En résumé, la grande masse des transports de marchandises pour Paris appartient aujourd'hui aux chemins de fer. La clientèle des voyageurs leur est encore plus absolument acquise, sauf pour la banlieue. Ici le besoin de déplacement est si vif, les relations de Paris avec les communes voisines sont si fréquentes, les groupes de population sont si rapprochés les uns des autres, que le transport

des personnes par des voitures publiques ordinaires est un fait que la concurrence des voies ferrées ne saurait jamais supprimer. Un mode de transport qui participe à la fois de l'ancien et du nouveau système a même été appliqué en concurrence avec les voitures et avec les chemins de fer. On devine que nous entendons parler des omnibus roulant sur des rails posés sur les routes ordinaires. Grâce à cet arrangement la traction est singulièrement facilitée; deux ou trois chevaux suffisent pour traîner de lourds véhicules contenant jusqu'à cinquante ou soixante voyageurs. Deux services de ce genre fonctionnent à l'heure qu'il est, l'un entre Paris et Saint-Cloud, l'autre entre Paris et Versailles. Une grande affluence de promeneurs se pressent autour de ces voies ferrées, dont la place de la Concorde est le point de départ, et qu'on appelle communément *chemins de fer américains*.

Les voitures publiques servant au transport des personnes dans l'intérieur de Paris se partagent en trois catégories : les omnibus, les voitures de place et les voitures de remise. Nous n'avons rien à dire des voitures appelées *voitures de grande remise*, qui se louent au mois ou à la journée; cette exploitation jouit d'une liberté absolue et demeure maîtresse de ses tarifs. Ce ne sont pas là des voitures publiques à proprement parler; elles se rapprochent bien plus des voitures particulières.

En fait de voitures publiques, la plus populaire de toutes, c'est la voiture pour le transport en commun, c'est l'*omnibus*. La création de ces véhicules, dans les conditions actuelles, ne remonte qu'à l'année 1828. L'établissement d'une ligne d'omnibus est soumise à une autorisation préalable de l'administration. Jusqu'en 1855 des

concessions de ce genre avaient été faites à un assez grand nombre de compagnies, exploitant une ou plusieurs lignes. Une de ces compagnies, connue à cette époque sous le nom de *Compagnie générale des Omnibus*, avait acquis une sorte de prépondérance; elle a fini par absorber toutes les autres.

Paris possède dix-sept hôpitaux civils : l'hôpital de l'accouchement, rue du Port-Royal; de l'allaitement, rue d'Enfer, 100; de Beaujon, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 208; de la Charité, rue Jacob, 47; des Cliniques, place de l'École de Médecine; Cochin, rue du Faubourg-Saint-Jacques, 47; des Enfants malades, rue de Sèvres, 149; de l'Hôtel-Dieu, place du Parvis-Notre-Dame; de Lariboisière, rue Ambroise-Paré; de Lourcine, rue de Lourcine, 111; du Midi, rue des Capucins, 19; de la Pitié, rue Lacépède; Necker, rue de Sèvres, 151; Saint-Antoine, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 206; Saint-Louis, rue Bichat, 25; Sainte-Eugénie, rue de Charenton, 89; la Maison municipale de Santé, rue du Faubourg-Saint-Denis, 110.

Les hospices sont au nombre de neuf : Incurables (hommes), rue du Faubourg-Saint-Martin, 250; Incurables (femmes), rue de Sèvres, 54; des Ménages, rue de la Chaise; des Quinze-Vingts, rue de Charenton, 38; de Sainte-Périne, rue de Chaillot, 99; de la Vieillesse (hommes), à Bicêtre; de la Vieillesse (femmes), dit de la Salpêtrière, boulevard de l'Hôpital; de Villas, rue du Regard; de la Reconnaissance, à Garches (Seine-et-Oise). Chaque arrondissement est, d'ailleurs, pourvu d'un bureau de bienfaisance.

Dans une grande ville comme Paris la quantité des crimes et délits est inévitablement considérable; aussi les pri-

sons y sont-elles nombreuses ; on n'en compte pas moins de neuf pour la justice civile.

On évalue la population malfaisante de Paris à un chiffre de trente à quarante mille individus, parmi lesquels les femmes figurent pour environ un tiers. Les prisons de Paris sont habituellement peuplées de deux à trois mille individus, dont environ deux mille du sexe masculin et neuf cents à mille du sexe féminin.

La prison du *Dépôt*, à la préfecture de police, est celle où sont d'abord amenés tous les individus arrêtés et qui ne doivent y séjourner que vingt-quatre heures, avant d'être interrogés.

La prison *Mazas*, établie d'après le système cellulaire et pouvant contenir plus de douze cents détenus, reçoit les prévenus pendant l'instruction de leur affaire.

La prison de *la Conciergerie*, au Palais de Justice, actuellement la plus ancienne des prisons de Paris, reçoit les prévenus qui vont passer en jugement. C'est là qu'autrefois les condamnés à mort attendaient le jour de leur exécution. Montgommery, qui blessa mortellement Henri II, a laissé son nom à la tour où il fut captif.

Les condamnés à mort, les condamnés aux travaux forcés, en attendant l'heure de l'exécution ou du départ, sont enfermés au *dépôt des Condamnés*, rue de la Roquette, 168. C'est en face de cette prison que se font les exécutions capitales.

Dans la même rue, n° 143, est la prison des *Jeunes Détenus*, affectée aux jeunes garçons enfermés par autorité de justice ou sur réquisition paternelle. Tout récemment, d'après l'initiative prise par S. M. l'impératrice, ces enfants ont été dirigés sur des colonies agricoles.

La prison des *Madelonnettes*, rue des Fontaines, 14, occupe les bâtiments d'un ancien couvent de Sainte-Madeleine, destiné à recueillir des jeunes filles de mauvaise conduite. C'est maintenant une prison d'hommes.

La prison de *Sainte-Pélagie*, rue de la Clef et rue du Puits-de-l'Hermite, est aussi un ancien couvent, devenu prison en 1793.

L'importance de Paris, comme ville, comme capitale, y motive la présence d'une forte garnison, et par conséquent de nombreuses casernes. Un petit nombre seulement de ces édifices ont été construits en vue du service militaire, vers la fin du siècle dernier, pour les compagnies des Gardes-Françaises; ce sont les casernes de la Pépinière, de la rue de Penthièvre, de la Nouvelle-France, de Popincourt, de Lourcine, de Babylone. Celle du quai d'Orsay a été bâtie sous Napoléon; la caserne monumentale Napoléon, derrière l'Hôtel-de-Ville, a été élevée depuis 1851. Toutes les autres casernes sont d'anciens édifices appropriés plus ou moins convenablement à leur destination présente. Nous ne comptons pas au nombre des casernes l'École Militaire. Aux casernes de Paris on peut ajouter Vincennes, la forteresse du Mont-Valérien, et les autres forts qui entourent la ville de tous les côtés. En comprenant les troupes casernées dans ces forteresses, la garnison de Paris ne doit pas être évaluée à moins de soixante mille hommes, infanterie, cavalerie, artillerie. Outre les casernes, la garnison de Paris occupe dans les différents quartiers des postes plus ou moins considérables dont les hommes sont relevés tous les jours.

Une prison militaire a été construite, en 1849, rue du Cherche-Midi, pour remplacer l'ancienne prison de l'Ab-

baye, si tristement célèbre par les massacres du 2 septembre 1792.

Chaque division militaire est pourvue d'un ou plusieurs conseils de guerre chargés de juger les crimes et délits commis par les militaires de tout grade. Les conseils de guerre de la première division, dont Paris est le chef-lieu, siégent à l'ancien hôtel de Toulouse, rue du Cherche-Midi, en face de la nouvelle prison.

Nous avons énuméré les aqueducs, les canaux, les fontaines, les puits artésiens, les réservoirs qui assurent dans Paris le service des eaux.

En somme, il existe sous les rues de Paris environ 730,000 mètres de conduites d'eau, desservies par 18 bassins, dont 8 sont alimentés exclusivement par le canal de l'Ourcq, 5 par la Seine, 2 par l'aqueduc d'Arcueil, 1 par l'eau de l'Ourcq et de Belleville, 2 par les eaux de la Seine et d'Arcueil et par les puits artésiens. L'administration municipale dispose chaque jour de 150,000 mètres cubes d'eau; sur ce nombre, 46,000 sont affectés au service public; 37,000 sont concédés aux établissement de l'État, du département et de la ville; 60,000 sont cédés au service privé. C'est peu pour une grande capitale peuplée de 1,800,000 habitants.

L'insuffisance du volume actuel des eaux, plus sensible encore depuis l'annexion des communes suburbaines, l'impossibilité d'amener les eaux de l'Ourcq et de la Seine dans les plus hauts quartiers du nouveau Paris, et surtout de les élever aux étages supérieurs des maisons particulières, enfin la mauvaise qualité de ces eaux ont fait décider, malgré des réclamations de toute nature, l'établissement d'un nouveau mode d'approvisionnement; trois

aqueducs amèneront à Paris les eaux des sources de la Somme-Soude, prises dans une vallée crayeuse, entre Épernay et Châlons-sur-Marne; les eaux de la Dhuis, du Sourdon et de quelques petits cours d'eau, émergeant à Pargny, au sud-est de Château-Thierry; enfin celles de la Vanne, l'un des affluents de l'Yonne. Ces trois aqueducs, dont la construction entraînera une dépense de soixante millions, amèneront ensemble à Paris 170,000 mètres cubes d'eau bien préférable à celle qui alimente aujourd'hui la ville.

Le superflu de ces eaux et les eaux pluviales sont transportés à la Seine par un système d'égouts de grande, moyenne et petite grandeur.

La canalisation souterraine de Paris est certainement l'une des œuvres les plus colossales de notre époque, et c'en est la plus utile au point de vue hygiénique. Pour établir le réseau des égouts le sol de la capitale a été divisé en cinq bassins, dont trois sur la rive droite et deux sur la rive gauche de la Seine.

Sur la rive droite le premier de ces bassins embrasse Charonne, Belleville et Montmartre; le second, tout à fait central, comprend les quartiers Saint-Antoine, du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis, du Palais-Royal et des Tuileries; le troisième se compose des hauteurs de Chaillot, du Roule, de Monceaux et du faubourg Saint-Honoré. Sur la rive gauche, l'un des bassins embrasse la butte des Deux-Moulins et la vallée de la Bièvre, et l'autre les quartiers du Luxembourg, de Saint-Germain des Prés et du Gros-Caillou.

Six grandes galeries principales, coupant la ville à peu près à angles droits et ayant pour affluents quinze ga-

leries secondaires sur lesquelles s'embranchent une foule d'autres galeries de moindre type, constituent les artères principales du réseau. Des six maîtresses galeries trois sont sur la rive droite : la première, celle des quais, a 4,000 mètres de parcours ; la seconde, qui descend le boulevard Sébastopol et rejoint la précédente à la place du Châtelet, a 1,850 mètres; enfin la troisième va de la place de la Bastille à celle de la Concorde, en descendant la rue Saint-Antoine et celle de Rivoli.

Outre ces galeries, de construction moderne, il y a encore sur la rive droite un collecteur qui n'est autre que l'ancien grand égout de ceinture, formé par le ruisseau de Ménilmontant, lequel coula à ciel ouvert jusqu'à l'époque où le prévôt des marchands Turgot entreprit de le faire couvrir (1740).

Cet égout part de la rue des Coutures Saint-Gervais, suit la Vieille-Rue du Temple et celle des Filles-du-Calvaire, franchit les boulevards, suit la rue des Fossés-du-Temple, traverse le boulevard du Prince-Eugène à son extrémité inférieure, poursuit son cours par les rues du Château-d'Eau, des Petites-Écuries, Richer, de Provence et de Saint-Nicolas-d'Antin, et se jette dans le collecteur général d'Asnières, sous le boulevard Malesherbes. Autrefois il allait déboucher dans la Seine au bas de Chaillot.

Des maîtresses galeries de la rive gauche, la première comprend la ligne des quais, depuis le pont d'Austerlitz jusqu'à celui d'Iéna; son parcours est de 6,400 mètres.

La deuxième suit le boulevard Sébastopol, rive gauche, depuis la place de l'Observatoire jusqu'au pont Saint-Michel, et la troisième est ce vaste canal souterrain destiné à recevoir la Bièvre, et qui attend, au bas de la

butte Saint-Victor, qu'on le continue jusqu'à la rue Saint-Jacques, où s'arrête l'amorce embranchée sur l'égout du boulevard Sébastopol.

Les égouts de la rive gauche vont, comme ceux de la rive droite, se jeter dans le collecteur d'Asnières, sous la place de la Concorde. Ils passent la Seine au moyen d'un siphon en fer battu d'un mètre de diamètre et de deux cents mètres de long, qui est immergé dans ce fleuve un peu en amont du pont de la Concorde et à deux mètres au-dessous des plus basses eaux. Les eaux sales de la Cité et de l'île Saint-Louis, quand le drainage de ces deux quartiers sera fait, rejoindront l'un des collecteurs de la rive droite par le même procédé.

Le développement total des égouts de Paris est maintenant d'environ 200,000 mètres ou 50 lieues; le développement des galeries à construire dans un temps indéterminé est de 260,000 mètres; en ajoutant à ces deux chiffres celui de 80,000 mètres, dont l'exécution est également probable, on a pour le drainage complet de Paris un total de 540,000 mètres ou 135 lieues. Pourtant la longueur des voies publiques n'est aujourd'hui que d'environ 108 lieues; mais plusieurs des égouts projetés doivent desservir des rues non encore ouvertes; en outre les voies les plus larges en auront deux lignes parallèles.

Un mot encore à ce sujet.

Le lavage des égouts se fait dans la journée, mais l'extraction et l'enlèvement des matières ont lieu pendant la nuit. Le lavage s'effectue au moyen de vannes de barrage et de chasses d'eau; l'extraction, à l'aide de seaux montés par une petite machine portative munie d'une poulie et

[redacted] Depuis [redacted] le même [redacted] côté des [redacted], et qui [redacted] roues. [redacted] peut [redacted] voies de [redacted]

[redacted] celle de Sébas- [redacted] le curage s'opère [redacted], et qui enlève à [redacted] avoir ailleurs de pénible [redacted] C'est [redacted] waggon monté sur quatre [redacted]; à l'arrière est adaptée une vanne suspendue à deux chaînes qui s'enroulent sur un treuil et servent à la manœuvrer. Cette vanne, qu'on maintient à une inclinaison de 45 degrés en contre-sens du courant, est pourvue de deux ouvertures qu'on ouvre et qu'on ferme à volonté, de manière à pouvoir obtenir des chasses d'eau qui permettent d'enlever les pierres qui se trouvent parfois mêlées parmi les sables accumulés dans la cunette. En pesant sur la vanne les eaux mettent en mouvement le waggon, dont on règle la vitesse au moyen d'un frein, absolument comme on le fait pour les waggons sur les chemins de fer.

CHAPITRE IV.

Établissements d'art et de bienfaisance. — Musées. — Hospices. — Cimetières.

Les musées du Louvre renferment les plus magnifiques collections d'œuvres d'art et d'antiquité qui soient au monde. Plusieurs volumes ne suffiraient pas à les décrire. Ici notre tâche se borne à en signaler l'existence et à constater, une fois de plus, que le Louvre a reçu la destination privilégiée de garder, pour l'admiration des peuples, ces merveilles de la peinture, de la sculpture, de la gravure, et de toutes les manifestations du génie artistique. Ces collections se répartissent ainsi : le musée de peinture ; le musée des dessins ; le musée des gravures (la chalcographie) ; le musée de sculpture antique ; le musé de sculpture du moyen âge et de la Renaissance ; le musée de scuplture moderne française ; le musée des antiquités assyriennes ; le musée des antiquités égyptiennes ; le musée des antiquités grecques et étrusques ; le musée égyptien ; le musée algérien ; le musée asiatique et américain, ou musée ethnographique ; le musé de la Marine ; le musée des Souverains ; le musée Sauvageot ; le musée Napoléon III ou musée Campana ; en tout seize collections que l'Europe envie à la France comme l'un des principaux éléments de sa grandeur.

Il n'entre pas dans notre plan de décrire une à une les salles du Louvre, ni d'énumérer les richesses prodigieuses qu'elles contiennent ; des catalogues, rédigés avec le plus

grand soin, offrent aux visiteurs, non plus seulement la sèche momenclature des objets exposés, mais des notions pleines d'intérêt sur leur origine, et sur les vicissitudes, parfois bien singulières, qu'ils ont eues à subir avant de prendre rang dans nos musées.

Les collections de peinture et de sculpture sont précieuses pour l'étude de l'art et pour guider et inspirer les artistes modernes. Depuis l'année 1848 la disposition des tableaux dans la galerie du Louvre a été changée complétement. A un arrangement principalement basé sur la symétrie des cadres et sur la dimension des toiles a succédé une classification qui atteint mieux le but qu'on se propose en formant une collection de ce genre. C'est à M. Villot, qui était conservateur du musée de peinture, que l'on doit cette heureuse innovation. Pour faciliter les études pratiques on a réuni les œuvres éparses d'un même maître et celles de ses élèves ou imitateurs ; on a classé chronologiquement chaque groupe dans chaque école : italienne, allemande, française, hollandaise, etc., de manière à conserver dans son ensemble et dans son intégrité l'aspect qui caractérise chacune de ces écoles. Et, comme introduction à cette collection si riche, on a exposé dans le grand salon carré une série de chefs-d'œuvre choisis dans les écoles qui occupent les travées de la grande galerie.

La salle qui occupe le *pavillon du Roi*, à l'angle sud-ouest, et qui a reçu le nom bizarre de *salle des Sept-Cheminées*, est consacrée aux maîtres les plus illustres de l'école française moderne, David, Gros, Girodet, Guérin, Gérard, Prud'hon, Géricault.

Deux portes ouvrent sur les deux divisions de l'aile méridionale. Du côté de la Seine, des toiles de l'école

française remplissent neuf salles, dont les plafonds sont richement décorés. Portraits historiques ; sujets religieux ; les tableaux que Jouvenet fit pour l'église de Saint-Martin des Champs ; Henri III et Henri IV présidant à des réceptions de chevaliers du Saint-Esprit, par Carle Vanloo et par Jean-François Detroy ; les marines de Vernet ; les chasses d'Oudry et de Desportes ; des œuvres de Lebrun, de Mignard, de Greuze, etc. Du côté de la cour un vestibule et neuf salles composent un musée à part, qui porte le nom du roi Charles X, son fondateur. L'ornementation en est somptueuse ; la peinture historique, l'or, les marbres, les stucs y ont été prodigués. Au plafond de la première salle l'Apothéose d'Homère, par M. Ingres, composition célèbre dans toute l'Europe et dont nous n'avons pas besoin de rappeler ici le rare mérite. Dans cette salle et dans les suivantes une quantité innombrable de vases grecs de toutes formes et de toutes dimensions, la plupart couverts de peintures ; les terres cuites de Tarse, en Cilicie, et de Cyrène, modelées avec une finesse et une variété infinies ; des bijoux antiques, des camées, une série très-importante d'objets en argent découverts, en 1836, dans les environs de Brissac. Dans la salle centrale, soutenue par des colonnes cannelées en marbre blanc, les curiosités récemment extraites des cimetières gallo-romains et mérovingiens de la Normandie. Les quatre dernières salles forment le complément du musée égyptien, placé au rez-de-chaussée ; on y voit, classées dans un ordre méthodique, toutes les antiquités qui peuvent être regardées comme ayant appartenu au mobilier de la civilisation de l'Égypte.

En résumé, la peinture, au musée du Louvre, occupe :

1° le grand salon, 2° la grande galerie, 3° la galerie spéciale française, 4° le salon dit des Sept-Cheminées, 5° les salles complémentaires d'œuvres de toutes les écoles, 6° une longue galerie contenant en particulier les *Batailles d'Alexandre*, et par laquelle on entre aujourd'hui en montant l'escalier de Henri II, sculpté par Jean Goujon. La plupart des salles du musée ont des plafonds peints par des artistes distingués d'une époque encore récente, qui s'étend de 1820 à 1840 environ. Au risque de se contourner quelque artère en se renversant le cou, on peut, si l'on veut, considérer des plafonds d'une beauté fort inégale, parmi lesquels il y a des pages d'une valeur réelle. Dans la galerie d'Apollon, le plafond mythologique et cosmogonique de M. Eug. Delacroix, tant loué, tant blâmé, offre des parties d'une poésie vraiment antique. Ajoutons que dans cette même galerie d'Apollon il y a des peintures dues au pinceau magistral de Lebrun, et, dans les salles des Antiques, d'excellentes fresques de Romanelli, pentre romain du XVIIe siècle, qui sont ce que la mythologie a produit de plus poétique, de mieux composé.

Au musée de peinture il faut joindre celui des dessins des grands maîtres de toutes les écoles. Là se trouvent exposés, dans une suite nombreuse de salles, les plus beaux dessins des maîtres italiens, flamands et français. Cette collection est riche surtout en grands maîtres italiens. Là prend par un trait la vie, la pensée, le sentiment, le faire de chacun de ces rois de la peinture, l'étincelle de leur génie.

Dans les innombrables salles du rez-de-chaussée on parcourt les musées consacrés au dépôt des sculptures de toutes les antiquités, de la Renaissance et des temps moder-

nes. Ce sont d'admirables collections que la vie d'un artiste suffirait à peine à étudier et à connaître.

Et d'abord on entre dans cette magnifique salle dont nous avons déjà parlé et qu'on appelle la salle des Cariatides. Du temps de la reine Catherine de Médicis elle servit de théâtre à des fêtes somptueuses, festins, bals, concerts, représentations scéniques. L'art de la Renaissance n'a rien produit de plus beau que les quatre figures de femmes données par Jean Goujon pour supports à la tribune qui domine l'entrée et qui était destinée à recevoir des musiciens. Toujours gracieux et délicat, Jean Goujon s'est encore surpassé lui-même cette fois. Aucune de ses œuvres ne nous semble atteindre le même degré de distinction et de sérénité majestueuse, la même pureté de forme et de sentiment. Des colonnes se groupent sur les parois et se disposent en portique vers la cheminée. Les bandeaux qui traversent la voûte sont couverts de sculptures : une Diane chasseresse, une Vénus sortant de l'onde, des attributs de chasse, des chiens, des guirlandes de fleurs et de fruits. Une triple ligne de figures antiques, de colonnes précieuses et de vases, meuble dignement cette enceinte.

En quittant la salle des Cariatides on tourne, à gauche, dans l'aile méridionale du palais, et par le corridor de Pan, bordé de statues et de cippes funéraires, on arrive successivement aux quatre salles de la Médée, d'Hercule, de l'Aruspice et de la Psyché, qui ne sont pas moins riches en monuments.

Une seconde rangée de salles double celle dont nous venons de parler ; elles sont au nombre de quatre, désignées chacune par le principal chef-d'œuvre qu'elles ren-

ferment; ce sont les salles de Melpomène, de Pallas, du Gladiateur et du Tibre.

Les monuments égyptiens forment un musée spécial dont l'institution est encore récente; là s'offrent à nos regards les sphinx, les colosses, les tombeaux, les sculptures que, depuis plus d'un siècle, nos armées et nos savants ont rapportés de l'Égypte. Une galerie étroite, qui côtoie celle de la sculpture égyptienne, présente une longue série de monuments de plastique, d'architecture ou d'épigraphie, qui proviennent de nos conquêtes d'Afrique. La mosaïque de Constantine, habilement réparée dans les ateliers du musée, déploie ses couleurs éclatantes dans la travée médiane; un artiste romain y a dessiné le triomphe de Neptune et d'Amphitrite. On remarque aussi quelques débris de tombeaux et quelques inscriptions des premiers siècles du christianisme.

Dans la portion de l'aile orientale qui remonte vers le nord, un vestibule, une grande salle et un corridor sont occupés par les plâtres moulés sur les antiques les plus célèbres. Les figures du fronton principal du Parthénon et celles du temple d'Égine s'y trouvent complétement reproduites. Les bas-reliefs en marbre qui couvraient les frises du temple de Diane Leucophryné, dans l'Asie Mineure, et qui furent apportés à Paris sous le dernier règne, viennent de trouver place autour de la seconde salle. On parvient au pied de l'escalier du pavillon nord-est de la colonnade, et là on aperçoit plusieurs tombeaux chrétiens qui n'ont pas encore leur place faite dans le musée, les uns sculptés de figures, comme les sarcophages de Rome, les autres d'une simple ornementation plus ou moins symbolique, et, parmi ces derniers, le cercueil de

saint Drausin, septième siècle, autrefois conservé dans l'abbaye de Notre-Dame de Soissons.

La première moitié de l'aile du Nord se partage en quatre salles : deux pour les monuments assyriens, une pour les œuvres de l'art grec, une autre pour les antiquités américaines. Celles-ci ne forment encore qu'un commencement de collection. Le Mexique et le Pérou nous ont fourni des vases, des figurines, des étoffes et quelques ornements sculptés dont le caractère est à peu près le même que celui des premiers essais chez tous les peuples.

Commencé au Louvre en 1824, et formé, en grande partie, de monuments qui provenaient de la collection toute nationale des Petits-Augustins, le musée de sculpture française, moyen âge, Renaissance et temps modernes, a pris, depuis l'année 1849, une extension considérable. L'espace qui lui a été affecté se compose d'une moitié de l'aile méridionale et d'une égale quantité de l'aile occidentale, c'est-à-dire d'un quart environ de l'étendue totale du rez-de-chaussée.

Les salles ouvertes au public sont au nombre de douze, non compris un passage qui sert aujourd'hui d'entrée aux œuvres de la Renaissance. Deux pièces contiennent les moulages en plâtre, dont les plus notables sont la cheminée de Bruges, le tombeau du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et celui de la fille de ce prince, Marie, archiduchesse d'Autriche. Dans le passage, à l'entrée, trois statues couchées, en marbre, de personnages de la maison royale, première moitié du quinzième siècle; un Childebert, que Pierre de Montereau fit sculpter à la porte du réfectoire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés; une

Vierge des premières années du quatorzième siècle, qui vient d'un monastère de Normandie. Les dix autres salles, entièrement meublées de monuments des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, et même du siècle présent, portent les noms d'artistes nés sur le sol français, Michel Colombe, Jean de Douai, Jean Goujon, les Anguier, Francheville, Coyzevox, Puget, les Coustou, Bouchardon et Houdon. Il faudrait un volume pour nommer ces figures, ces bas-reliefs, ces colonnes de pierre, de marbre et de bronze, qui, pour la plupart, furent employés à la décoration de nos églises et de nos édifices publics.

Quatre escaliers principaux conduisent du rez-de-chaussée aux étages supérieurs du Louvre. Ceux qui remplissent les deux pavillons, aux extrémités de la colonnade, ont été construits sous la direction de MM. Percier et Fontaine; les deux autres accompagnent le dôme de l'Horloge. Pierre Lescot a élevé celui du Sud, qu'on appelle l'escalier de Henri II. Lemercier fit faire celui du Nord, qui est nommé l'escalier de Henri IV, bien qu'il date seulement du règne de Louis XIII. Ces deux escaliers, d'une structure très-simple, montent droit entre deux murs, sous une voûte en berceau; des plafonds de pierre abritent les paliers.

Les étages supérieurs, auxquels on monte par ces splendides escaliers, renferment de merveilleuses collections de produits artistiques dus aux grands maîtres du moyen âge et de la Renaissance. Ce sont tantôt des émaux, des bois sculptés; tantôt des vases, des verreries, des faïences, et là surtout on remarque les principaux ouvrages de Bernard de Palissy. Dans la série des ivoires on admire des pièces capitales, remontant les unes à l'ère

carlovingienne, les autres au treizième siècle et aux règnes de Charles V, de Charles VII et de Louis XI.

Dans le corps de logis de l'Est, en arrière de la colonnade, le *musée des Souverains*, créé par un décret impérial de 1852, occupe cinq grandes salles. Nous indiquerons à la hâte les principaux objets qui font partie de cette collection.

Dans les chambres d'Anne d'Autriche et de Henri IV, les armures de nos rois depuis François Ier jusqu'à Louis XIV; une statue de Henri IV enfant, toute en argent, et qui est l'œuvre de Bosio; des tapisseries pieuses, remontant au quatorzième siècle. Dans la salle de Henri II, une garniture de chapelle employée aux cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit; des vases sacrés, des reliquaires, des pentures d'autel, un dais et plusieurs manteaux de chevaliers. Dans la salle Royale, le trône de Dagobert, les rares débris des insignes qui furent trouvés dans le tombeau de Childeric Ier, les éperons, l'épée, la main de justice de Charlemagne, les Heures de cet empereur, qui appartenaient autrefois au trésor de la basilique de Saint-Saturnin, à Toulouse; le livre de prières et la Bible de Charles le Chauve; un vase de cristal donné par la reine Éléonore d'Aquitaine au roi Louis VII, et par ce prince à l'abbé Suger, qui l'offrit au trésor de Saint-Denis; le sceau en argent tiré, en 1793, du tombeau de Constance de Castille, seconde femme du roi Louis VII; le Bréviaire, le Psautier et le cachet de saint Louis; la Vierge d'argent doré, sur une socle enrichi d'émaux, dont la reine Jeanne d'Évreux fit présent à l'église de Saint-Denis, en 1339; le portrait du roi Jean II, peint d'après nature; la Bible de Charles V, avec les signatures de ce

prince, de son frère Jean, duc de Berri, de Henri III, de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV ; les Heures d'Anne de Bretagne, célèbres par le nombre et la beauté de leurs miniatures ; des livres de prières qui ont servi à Charles VIII, à Louis XII, à Henri II, à Marie Stuart, à Henri IV, à Louis XIV ; les épées de François Ier et de Henri II ; le casque et le bouclier, plaqués d'or et d'émail, du roi Charles IX ; une épée du même prince ; deux épées de Henri IV ; un miroir et un bougeoir, couverts de pierres précieuses et de camées, que la république de Venise offrit à la reine Marie de Médicis ; plusieurs objets qui ont appartenu à Jeanne de France, première femme de Louis XII ; des armes, des meubles, des vêtements, des insignes auxquels se rattachent les souvenirs de Catherine de Médicis, de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI et de son fils, de la reine Marie-Antoinette, de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe.

On rencontre ensuite la salle Impériale. L'histoire politique, la vie militaire, les habitudes privées de Napoléon Ier, général, consul, empereur, exilé, sont représentées ici par une précieuse suite d'objets de toute espèce qui étaient à son usage aux Tuileries, dans les camps et jusque sur le rocher de Sainte-Hélène. Plusieurs selles orientales qui furent données au général Bonaparte pendant la campagne d'Égypte, placées sous des vitrines, au milieu de la salle, attirent tous les regards par le style et l'éclat de leur ornementation. Entre le manteau de velours qui a figuré à Notre-Dame de Paris, dans la cérémonie du sacre, et le chapeau que Napoléon portait dans son exil, on a recueilli l'étendard glorieux qui flottait dans la cour

de Fontainebleau, en 1814, au moment solennel des adieux de l'empereur. Mentionnons encore un portrait de Napoléon Ier dessiné en 1784; un très-beau poignard que le roi d'Espagne, Philippe II, envoya, en 1565, après la levée du siége de Malte, au grand-maître Parisot de Lavalette, et qui fut donné à Napoléon au moment de la dissolution de l'ordre.

Au second étage du palais quatorze salles seulement sont ouvertes au public; elles font partie de l'aile du Nord. Le musée de la Marine en remplit douze; une collection ethnographique est installée dans les deux autres. Modèles de machines et d'apparaux; bustes des marins les plus fameux et des hommes qui ont rendu le plus de services à l'art de la navigation; représentation des procédés qui furent employés pour l'abattage et l'embarquement de l'obélisque de Louqsor; plans en relief des ports de Brest, de Lorient, de Rochefort et de Toulon; débris du naufrage de Lapérouse; modèles très-bien exécutés de vaisseaux de l'ancienne marine et de la nouvelle; les bas-reliefs, figures et décorations, en bois doré, que Puget sculpta pour la galère de Louis XIV; des armes, des ustensiles, des meubles, des étoffes, des vêtements, des idoles qui ont été apportés à Paris de tous les points du globe (1).

Le *musée du Luxembourg*, qui occupe plusieurs galeries et salles de ce palais, est réservé aux chefs-d'œuvre de l'art contemporain. Au fur et à mesure que meurent les artistes et les maîtres dont les tableaux et les statues décorent ce musée, on transporte au Louvre

(1) M. F. de Guilhermy, *Description archéologique des Monuments de Paris.*

ces vestiges de leur talent et de leur gloire. Cette collection étant essentiellement mobile et se transformant chaque année, nous en mentionnons l'existence, mais nous nous abstenons de la décrire et d'en énumérer les richesses, qui n'y sont que momentanément déposées.

Près de l'église Saint-Thomas d'Aquin existe le *Musée d'Artillerie*. Ce musée a été fondé en 1794 dans l'ancien couvent des Jacobins réformés pour y rassembler les armes rares et curieuses provenant de différentes personnes émigrées et de dépôts établis pendant la Révolution.

Les conquêtes des armées françaises augmentèrent successivement cette collection d'armes remarquables soit par la richesse de l'art, soit par leur importance historique. Plus tard on y ajouta la série des armes modernes de tous genres, et qui s'augmente chaque jour, pour servir de renseignements à la direction générale des armes de guerre, dont le siége occupe une partie des bâtiments du couvent.

Depuis l'année 1825 le Musée d'Artillerie a pris un accroissement considérable par de nombreuses acquisitions et par les nouvelles conquêtes faites à l'étranger, et aujourd'hui il présente à l'étude des fabricants, des artistes et des historiens, la collection la plus riche, la plus curieuse, des armes offensives de tous les peuples et de toutes les époques. La salle dite *des Armures* est une des plus intéressantes de l'établissement; elle renferme les anciennes armes défensives, telles que cottes de mailles, cuirasses, casques, boucliers, dont plusieurs sont d'un travail admirable et ont été portés par des personnages célèbres.

Dans les premiers volumes de cette histoire (1) nous avons donné la description du palais des Thermes et de l'hôtel Cluny. Ces monuments de la période romaine, du moyen âge et de la Renaissance, ont été, en quelque sorte, réunis l'un à l'autre, et on en a fait un musée renfermant en quelque sorte l'histoire monumentale et artistique de la vieille France. Là, et particulièrement dans le square des Thermes, se trouve une collection (2) de plusieurs débris gallo-romains, chapiteaux, tombeaux des premiers âges, sculptures, qui ont exercé les érudits et rappellent les plus anciens souvenirs des *Parisis*. C'est maintenant qu'il faut voir cette admirable ruine du palais de Julien, délivrée d'adjonctions malheureuses et de son affreux charpentage, entourée d'un beau jardin que peuplent de nombreux monuments du moyen âge. De là, en entrant *au musée de Cluny*, on trouve la Renaissance française dans son effervescence. Nous ne pouvons décrire ici les objets curieux dont il est rempli. C'est là qu'on voit, à partir du douzième siècle, toutes les phases du goût dans l'ameublement, tour à tour en chêne, en ébène, et avec toutes les richesses variées de la sculpture en bois : arches, bahuts, lits, cabinets en ébène, incrustés et ciselés, dressoirs, crédences, hanaps et coupes de Venise, statuettes de marbre, tableaux du quinzième siècle, de l'école de Cologne, et

(1) Tomes I et III.

(2) Le manque d'espace n'a pu permettre la réunion que de quelques monuments celtiques et gallo-romains dans le musée des Thermes. Un décret impérial du 8 mars 1862 a approuvé la création d'un musée d'antiquités celtiques et gallo-romaines dans le château de Saint-Germain-en-Laye, qu'on dispose en ce moment pour cet usage et où sont déjà déposés les objets de cette époque qui étaient au Louvre. Ce musée est placé dans les attributions de la direction générale des musées impériaux.

qui font défaut au Louvre, tapisseries flamandes de haute lisse du temps de Louis XII, rehaussées d'or et d'argent ; puis des objets de toilette : fraises empesées, montées, et provenant de la garde-robe de Marie de Médicis ; des armes de toute sorte, défensives et offensives, pour l'estoc et pour la taille, et les armes à feu avec leurs riches damasquinures ; des ivoires offrant une série à peu près graduée depuis le onzième jusqu'au seizième siècle ; des monuments chrétiens du sixième siècle : colombes et boîtes byzantines destinées à recevoir les saintes eulogies, châsses en filigrane ornées de pierres fines, reliquaires émaillés, crosses, croix épiscopales, ouvrages ciselés, repoussés, dorés et d'applique, décorés d'émaux et d'incrustations. Enfin on pourra étudier, comme au Louvre, une superbe collection des émaux de Léonard, sur cuivre et en couleur, avec des rehauts d'or. Il y a aussi de beaux produits de la poterie italienne de Faenza, et enfin les produits si magnifiques de la faïence française au seizième siècle, ces superbes plats de Palissy, où des reptiles semblent ramper parmi les fleurs.

Une série considérable de petits monuments que possède le musée, et qui est d'autant plus intéressante qu'elle se rattache particulièrement à l'histoire de Paris, est la collection des plombs historiés trouvés dans les nombreux travaux de canalisation de la Seine et recueillis avec soin dans l'espace de plusieurs années par M. Arthur Forgeais. Cette collection, si précieuse à beaucoup d'égards, a été acquise en 1861 par l'empereur, qui en a fait don au musée de l'hôtel de Cluny ; elle se compose d'un grand nombre de jetons ou méreaux de confréries, de corporations et professions diverses, ainsi que d'une

quantité d'enseignes de pèlerinages, sortes de médailles ou de figurines qui, du treizième au seizième siècle, s'attachaient à la *bérette;* telle était la petite bonne Vierge, en plomb, si connue, attachée sur le bonnet du roi Louis XI. De nos jours on voit encore en Bretagne, de ces objets suspendus aux cordons du chapeau rond des campagnards. Cette collection de plombs historiés a fourni à M. Forgeais le sujet de publications fort intéressantes, dans lesquelles sont décrits tous ces monuments dont il donne les dessins (1). Ces publications sont précieuses pour l'historien, l'artiste, l'archéologue, qui y trouvent la représentation de tous ces objets, et des attributs, emblèmes et légendes des diverses corporations de Paris. On regrette que cette collection n'ait pu encore être exposée aux regards du public.

La chapelle, si remarquable par son élégance, la richesse et la légèreté de ses sculptures, renfermait autrefois plusieurs statues des membres de la famille d'Amboise, par Paul Ponce, l'auteur des statues du tombeau de Louis XII, à Saint-Denis. Ces statues ont été brisées à l'époque de la Révolution, et leurs fragments employés comme matériaux dans la construction d'un mur sous cette chapelle, où on les a trouvés en 1844, lors de l'exécution des travaux de restauration pour l'installation du musée (2).

(1) Arthur Forgeais, *Notice sur les Plombs historiés trouvés dans la Seine,* 1 vol. in-8°, Paris, 1858; du même auteur : *Collection des Plombs historiés trouvés dans la Seine;* 1re série, corporations des métiers, 1 vol. in 8°, Paris, 1862; 2e série, enseignes de pèlerinage, 1 vol. in-8°, 1863.

(2) *Observations sur les principaux Monuments de Paris,* etc., Paris, A. Leleux, éditeur, 1863.

Le *palais* affecté à *l'École des Beaux-Arts* est situé à l'entrée de la rue Bonaparte. Cet établissement, institué par Louis XVIII, terminé à une époque récente, existe sur l'emplacement de l'ancien couvent des Petits-Augustins, fondé en 1609 par la reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. C'est là que, sous la direction de M. Alexandre Lenoir, le *musée des Monuments français*, dont nous avons ailleurs raconté l'origine, fut fondé au temps de la première république dans le but de préserver de toute nouvelle destruction les œuvres d'art enlevées aux églises, aux palais, aux châteaux et aux hôtels seigneuriaux par les hordes dévastatrices de 1793.

Comme on l'a vu plus haut, l'honorable Alexandre Lenoir, chargé de conserver dans ce musée national les monuments qu'on y apportait de toutes parts, s'acquitta de ce travail avec art et discernement. Dans plusieurs salles, dans l'église du couvent, disposée alors pour cet usage, et dans le jardin, planté de cyprès, de pins et de peupliers, il avait classé, par siècle et dans un ordre chronologique, un millier de monuments, produit de notre art national ; la peinture, la sculpture, l'architecture, les émaux, les vitraux y étaient présentés de manière à suivre le perfectionnement des arts en France ; aussi ce musée était-il très-fréquenté par le public, qui vit avec le plus grand regret sa fermeture accomplie, par ordonnance du roi, en 1816, et la dispersion des monuments qui y étaient rassemblés et dont la plupart furent reportés à leur première place ; les autres furent transportés au Père-Lachaise ou rendus aux familles qui les réclamaient (1). Il

(1) On peut se faire une idée de l'importance de ce musée en parcou-

ne subsiste plus de ce musée que quelques débris épars çà et là dans la cour, et deux façades du quinzième et du seizième siècle : celle du château d'Anet, servant de portail à l'ancienne église des religieux augustins, et celle du château de Gaillon, qui sépare la cour en deux parties. Ces deux façades sont raccordées avec de nouveaux bâtiments de l'École des Beaux-Arts qui ont successivement été élevés jusqu'en 1861, époque où fut terminée la partie limitée par le quai Malaquais.

L'École des Beaux-Arts est close sur la rue Bonaparte, autrefois celle des Petits-Augustins, par une grille élégante, dont le mur de support est assez élevé pour protéger l'intérieur contre les importunités du dehors; les bustes de Nicolas Poussin et de Puget surmontent les pilastres de l'entrée. Lorsqu'on a franchi cette clôture on voit, à la droite, le fragment de façade du château d'Anet; il décorait le fond de la cour d'honneur de cette habitation célèbre, élevée pour la duchesse de Valentinois, Diane de Poitiers, par ordre de Henri II. La porte pratiquée entre les colonnes inférieures conduit dans l'ancienne église du monastère, convertie en salle d'exposition pour une partie des travaux des élèves de l'école. Là sont réunis des plâtres reproduisant les plus belles sculptures de la renaissance italienne; ce sont les portes du baptistère de Florence, par Ghiberti, puis les principales statues de Mi-

rant l'ouvrage publié par Alex. Lenoir de 1800 à 1822, sous le titre de *Musée des Monuments français*, ou Description historique et chronologique des statues, bas-reliefs, tombeaux etc., pour servir à l'histoire de France et à celle de l'art, 8 vol. in-8°, avec planches. Du même auteur, *Description historique et chronologique des monuments de Sculpture réunis au musée des Monuments français*, 1 vol. in-8°. Ce dernier ouvrage a eu plusieurs éditions pendant l'existence du Musée.

chel-Ange. Le fond de l'église est entièrement occupé par une copie du Jugement dernier, que le même artiste peignit dans la chapelle Sixtine au Vatican. Cette copie, exécutée de la grandeur de l'original, est due au pinceau de M. Sigalon.

Après la façade du château d'Anet s'élève un bâtiment affecté à une partie des études et à l'administration de l'école; il contient un immense vestibule fermé, donnant simultanément entrée aux amphithéâtres de dessin et de sculpture d'après l'antique et le modèle vivant; à l'étage au-dessus sont les bureaux du secrétariat général. Une cour, entourée de portiques occupant la place de l'ancien cloître du couvent, est située derrière cette construction et donne accès à des galeries de modèles, ainsi qu'aux amphithéâtres où se font les cours de théorie et d'histoire de l'art, d'histoire et d'antiquités, de construction, de perspective, de mathématiques, etc.

L'ensemble de la décoration de cette partie du monument est reproduit sur les murs situés vis-à-vis; on y a récemment placé les fragments d'architecture, de la fin du quinzième siècle, qui faisaient partie de l'ancien hôtel de la Trémouille, élevé à Paris, rue des Bourdonnais. Au centre de la grande cour de l'école, ainsi limitée au nord et au midi, se dresse une colonne isolée, que l'on voyait autrefois dans le jardin du musée des Monuments français; elle est surmontée d'une figure en bronze représentant l'Abondance.

Cette première cour, particulièrement réservée aux élèves, est fermée, à l'occident, par un fragment de façade qui n'est qu'une faible partie de l'ensemble originairement projeté pour le musée, avec les détails re-

cueillis au château célèbre que le cardinal Georges d'Amboise, ministre de Louis XII et archevêque de Rouen, avait fait bâtir à Gaillon, sur les rives de la Seine, à peu de distance des Andelys, pour sa résidence d'été et celle de ses successeurs au siége archiépiscopal de la province de Normandie. Cette construction, modèle de l'architecture du commencement de la Renaissance, est isolée aujourd'hui et prend ainsi l'aspect d'un arc de triomphe de l'effet le plus pittoresque. (Nous en avons donné ailleurs le spécimen.)

Au delà se développe une seconde cour fermée, moins profonde que la première, mais plus étendue vers le nord et le midi; au centre est une fontaine formée d'une immense vasque en pierre, ornée de sculptures et recueillie au musée des Monuments français; elle servait, depuis la fin du douzième siècle, de lavabo aux religieux de Saint-Denis. La cour est enrichie, en outre, de nombreux fragments de tous les âges; le palais en occupe le fond (1).

La seconde cour s'arrondit en hémicycle, en avant d'un vaste et massif bâtiment carré, qui contient des salles d'apparat, des fragments antiques incrustés dans les murs de sa cour intérieure, une immense collection de plâtres moulés sur l'antique, plusieurs portes charmantes en bois sculpté qui viennent d'Anet, les grands prix de peinture et les modèles en relief des plus beaux monuments romains du midi de la France. C'est dans la salle consacrée à la distribution solennelle des récompenses que M. Paul Delaroche a figuré les architectes, les sculp-

(1) M. Albert Lenoir.

teurs, les peintres les plus illustres de toutes les grandes époques de l'art. Les parois de la cour semi-circulaire sont tapissées de fragments qui proviennent de Gaillon et d'Anet. On y remarque aussi, sur des pilastres sculptés pour la chapelle de Philippe de Commines, aux Grands-Augustins, des sujets symboliques très-curieux, entre autres *le triomphe de l'Amour, le Fabliau d'Aristote*, et le mauvais tour joué à Virgile par une dame romaine. Un bas-relief représente la réparation publique qui fut faite, en 1440, aux religieux du couvent des Grands-Augustins, par plusieurs sergents qui s'étaient saisis d'un moine, sans respect pour l'immunité du lieu saint, et qui avaient tué un des frères de la maison.

L'*Imprimerie impériale* est établie dans l'hôtel de Strasbourg, qui fut construit en 1712 par le cardinal de Rohan et qui communiquait avec l'hôtel de Soubise; cette imprimerie, fondée par le connétable de Luynes et complétée par Richelieu, non pour le service de l'État, mais uniquement dans l'intérêt des lettres, fut d'abord placée au Louvre, puis à l'hôtel où est aujourd'hui la Banque de France, enfin, en 1809, dans le bâtiment actuel. Ce n'est que depuis 1795 qu'elle est devenue l'imprimerie du gouvernement; elle occupe trois à quatre cents ouvriers, cent vingt-cinq presses ordinaires et dix presses mécaniques, et possède quarante-six alphabets des langues d'origine latine, seize des autres langues de l'Europe et cinquante-six des langues orientales.

Comme on l'a vu plus haut, les *grandes Archives* de l'État sont établies dans l'hôtel Soubise. Ce vaste édifice, qui occupe une grande partie de l'espace compris entre les rues du Chaume, des Quatre-Fils et Vieille-du-Temple,

est formé de trois hôtels dont nous avons déjà donné la description dans le cours de cet ouvrage : 1° l'hôtel de Clisson, situé rues du Chaume et des Quatre-Fils et bâti en 1383 : c'était, avons-nous dit dans l'*Histoire générale de Paris*, l'hôtel de la Miséricorde, et l'on avait décoré de *M* sa façade, pour perpétuer l'outrage fait aux Parisiens. Après la mort du connétable il passa dans la maison de Penthièvre et fut acheté en 1553 par la duchesse de Guise. On voit encore, outre ses grosses tourelles et ses fortes murailles, son antique porte, qui sert d'entrée à l'École des Chartes. 2° L'hôtel de Navarre, situé rue de Paradis, qui appartint successivement aux maisons d'Évreux et d'Armagnac, fut confisqué sur le duc de Nemours que fit mourir Louis XI, passa à la maison de Laval et fut acheté par la duchesse de Guise en 1556. 3° L'hôtel de la Roche-Guyon, situé Vieille-Rue-du-Temple. C'est de ces trois hôtels et de plusieurs autres maisons que le duc de Guise (celui qui fut assassiné au siége d'Orléans) se fit l'immense palais qui joua un si grand rôle dans les troubles de la Ligue. Cet hôtel resta dans la maison de Lorraine jusqu'en 1697, où il fut acheté par le prince de Soubise, qui le fit reconstruire presque entièrement et avec une grande magnificence. Il devint propriété nationale en 1793, et en 1808 on y transporta les Archives de l'État.

L'Assemblée constituante, le 7 septembre 1789, avait décrété que les pièces originales qui lui seraient adressées et la minute du procès-verbal de ses séances formeraient un dépôt qui porterait le nom d'*Archives nationales*. Ce dépôt, placé d'abord à Versailles, s'en alla à Paris avec l'Assemblée, fut placé au couvent des Capucins et s'enrichit des formes et des planches destinées à la con-

fection des assignats, des caractères de l'imprimerie du Louvre, des machines de l'Académie des Sciences, etc. La Convention nationale régularisa ce dépôt par un décret du 7 messidor an II, et ordonna qu'on y renfermerait, outre les papiers des assemblées nationales, les sceaux de la république, les types des monnaies, les étalons des poids et mesures, les traités avec les puissances étrangères, le titre général de la fortune et de la dette publique, etc. Les Archives, à la tête desquelles était Camus, s'en allèrent avec la Convention aux Tuileries, où elles furent logées à côté du Comité de Salut public, puis au Palais-Bourbon, avec le Corps législatif. Napoléon, le 6 mars 1808, leur attribua l'ancien hôtel Soubise, et toutes les archives des pays conquis vinrent s'y entasser au nombre de 160,000 liasses. Ce dépôt devint alors si considérable que, malgré des constructions nouvelles, le vaste hôtel Soubise se trouva insuffisant, et que Napoléon ordonna de bâtir pour les archives, entre les ponts d'Iéna et de la Concorde, un immense palais qui devait avoir en capacité 100,000 mètres cubes, avec des jardins destinés à doubler l'établissement dans la suite des temps. La chute de l'empire empêcha l'exécution du monument, et les étrangers vinrent, en pillant les archives, débarrasser l'hôtel Soubise de son encombrement. On réorganisa cet établissement en 1820, sous la direction du savant Daunou, et il est aujourd'hui partagé en six sections, qui renferment l'ancien trésor des chartes, les archives domaniales, le dépôt topographique et 145,000 cartons, outre des curiosités historiques, telles que l'armoire de fer, les clefs de la Bastille, le Livre rouge, etc. Depuis quelques années on a fait des agran-

dissements énormes et des embellissements pompeux à cet établissement, qui ressemble, avec sa grande porte fastueusement décorée, ses colonnades, ses statues, à la demeure d'un monarque; mais les riches salons où l'on entasse les vieux papiers, les vérités cachées de notre histoire, sont à peu près inaccessibles au vulgaire.

Aucune institution utile ne s'est développée à Paris, depuis un ou deux siècles, autant que celle des établissements charitables, des hôpitaux et des hospices.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'*Hôtel-Dieu* de Paris, le plus ancien des hôpitaux d'Europe, date des premiers siècles de la monarchie française. Beaucoup d'historiens font remonter sa fondation à l'époque mérovingienne, mais rien ne confirme cette assertion. Les Bollandistes ont bien attribué à saint Landry la création d'un *xenodochium*, mais ces écrivains hiératiques, d'ordinaire si soigneux de citer leurs auteurs, n'indiquent aucune source à ce sujet. L'abbé Lebœuf, dont le jugement est si sûr en matière d'archéologie, s'exprime ainsi :

« Pour en revenir à l'Hôtel-Dieu, comme je n'ai point encore vu de titre ou aucun monument qui puisse prouver que saint Landry, évêque de Paris, en soit le fondateur, je ne puis encore embrasser cette opinion. »

Quoi qu'il en soit, il résulte des documents recueillis par M. Husson, aujourd'hui directeur de l'Assistance publique, que l'hôpital des pauvres institué auprès du tombeau de saint Christophe ne peut se rapporter qu'à l'Hôtel-Dieu; le tombeau de saint Christophe et l'église qui fut consacrée sur son emplacement étaient situés au nord de la place du Parvis. Le lieu saint avait précisément son chevet au point où la rue de Saint-Christophe

y débouche. Les Frères qui desservaient cet hôpital lavaient les pieds des pauvres, et plus tard, par un statut capitulaire de 1168, tout chanoine fut obligé, en mourant ou en renonçant à sa prébende, de laisser à l'hôpital un matelas, un oreiller et des draps pour l'usage des pauvres. A partir de cette époque un grand nombre de chartes, d'aumônes franches, comme on appelait alors les donations faites au clergé, stipulèrent qu'une partie du revenu donné à l'Église serait employée à l'entretien des hôpitaux. Philippe-Auguste, Blanche, mère de saint Louis, saint Louis lui-même reconstruisirent et agrandirent successivement le petit hôpital de Saint-Christophe. Pendant le règne du saint roi, la lèpre s'étant répandue en Europe, on fonda beaucoup d'hôpitaux appelés léproseries ou maladreries. Le fils de la pieuse Blanche de Castille institua aussi l'hospice des Quinze-Vingts pour trois cents gentilshommes auxquels les Sarrasins avaient crevé les yeux. Au temps de Charles IV, dit *le Bel*, on songea à recueillir les enfants abandonnés, et des personnes pieuses se réunirent pour fonder l'hôpital des Enfants-Bleus. Nous avons déjà rappelé que François Ier, en janvier 1536 (1537), créa l'hôpital des Enfants-Rouges ou Enfants-Dieu; il servait d'asile aux enfants orphelins de père et de mère qui étaient trouvés à l'Hôtel-Dieu, pourvu qu'ils ne fussent pas bâtards ni nés et baptisés dans les faubourgs de Paris. Les bâtards abandonnés étaient nourris par le doyen et le chapitre de Notre-Dame.

François Ier ordonna, par ses lettres patentes, que ces enfants fussent vêtus d'étoffes rouges, pour marquer que c'était la charité qui les faisait subsister. Des ordres religieux ne tardèrent pas à se consacrer entièrement à soi-

gner les malades et les infirmes. Tels furent les Hospitaliers de Saint-Augustin, de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Lazare, du Saint-Esprit, de Montpellier, et les diverses fondations charitables que nous avons déjà mentionnées. Telles furent aussi les Sœurs ou Filles de la Charité, établies en 1643 par saint Vincent de Paul et Louise de Marillac. Vivement encouragée par les rois, les papes, et les évêques, la charité avait pris, à partir du treizième siècle, un remarquable essor. Des indulgences spéciales étaient accordées par délégation papale aux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu. Un bref, revêtu du sceau de l'établissement, portait, en même temps que le témoignage de l'offrande, le gage pieux de la reconnaissance des administrateurs. Mille autres sources de revenus jaillissaient de tous côtés pour les hôpitaux, telles que les confiscations prononcées à différentes reprises contre les duellistes et contre ceux qui tenaient des maisons de jeu. Mais une des prérogatives les plus singulières de l'Hôtel-Dieu de Paris, c'était l'autorisation donnée par Charles IX de placer 1,000 livres de rente à un taux usuraire de douze pour cent. Les créations de revenus, les lettres d'amortissement et les exemptions d'impôts firent la fortune de l'Hôtel-Dieu. Des rentes importantes furent assignées à cet hôpital sur la prévôté de Paris par Philippe II et ses successeurs; elles s'élevaient déjà en 1309 à 639 livres 60 sols parisis, ce qui fait, en admettant que l'argent soit aujourd'hui quatre fois plus abondant, c'est-à-dire quatre fois moins puissant qu'au quatorzième siècle, une somme de 64,000 francs. De 1860 à 1861 la recette pour l'administration générale de tous les hôpitaux de Paris a été de 40,338,237 fr. 68 c. et la dépense de

45,474,280 fr. 25 c. On voit par ce résultat que les revenus de l'administration hospitalière sont loin d'être en rapport avec ses charges. On supplée à ce déficit par une subvention prélevée sur les produits de l'octroi et des théâtres. L'administration reçoit bien encore quelques legs et donations; mais cette ressource n'a plus la même importance qu'autrefois. Non-seulement elle suit, selon l'observation de M. Husson, les fluctuations de la prospérité publique, mais, comme la fortune, qui, en France, se morcelle tous les jours davantage, elle se subdivise sans cesse et s'éparpille, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur une multitude d'œuvres et de spécialités diverses.

Aussi l'administration hospitalière devient tous les jours moins riche par l'augmentation même de ses besoins, par le renchérissement des choses nécessaires à la vie, par l'augmentation considérable de la population, de Paris, par l'organisation perfectionnée des hôpitaux, et enfin par le bien-être que les malades et les pauvres y trouvent aujourd'hui.

L'empereur Napoléon III, par une généreuse initiative, a décidé lui-même en 1855 la construction de deux asiles pour les ouvriers convalescents ou ceux qui auraient été mutilés dans le cours de leurs travaux. Le rapport qui précède le décret du 8 mars explique comme il suit le but de l'institution :

« Aujourd'hui l'attention de Votre Majesté se porte vers la réalisation d'un nouveau bienfait. En pensant à nos glorieux blessés des camps, vous avez songé que l'industrie a ses blessés comme la guerre ; le chantier, l'atelier, qui, pour l'ouvrier, sont le vrai champ d'honneur, le renvoient bien souvent malade ou mutilé; l'hospice le

reçoit à l'égal du soldat, et la caisse de secours mutuels l'aide momentanément à soutenir sa famille ; mais, quand il sort de l'hospice, assez rétabli pour ne plus y rester, trop faible cependant pour reprendre son travail, il traîne sa convalescence dans la misère ; ou bien même, s'il en sort mutilé, pas assez vieux pour avoir conquis par ses économies une pension suffisante sur la caisse de la Vieillesse, impuissant cependant désormais pour tout travail qui suffise à le nourrir, il reste condamné au plus affreux dénûment. Votre Majesté voudrait alors pour lui une sorte d'asile où il pût venir, soit définitivement prendre une retraite accordée à une grave blessure, à la perte d'un membre, soit, en passant, recouvrer toutes ses forces, pour mieux rentrer ensuite dans la vie de travail. »

Aujourd'hui les asiles du Vésinet et de Vincennes (nous avons ailleurs décrit ce dernier établissement) sont ouverts à tous les convalescents, soit des hôpitaux ou des bureaux de bienfaisance envoyés par le service du traitement à domicile, et l'administration songe à organiser des services spéciaux de convalescents dans chaque hôpital.

Malgré tous ces progrès réalisés dans l'hygiène des hôpitaux pour que les malades y trouvent toutes les conditions de bien-être désirables, les ouvriers parisiens appréhendent encore le séjour de l'hôpital. Ils y sont, disent-ils, séparés de leur famille, de leurs amis, dont les consolations, les soins assidus et dévoués ne peuvent jamais être remplacés par des mains et des cœurs étrangers. Sans doute il est toujours pénible pour un père ou une mère malade de quitter sa famille pour entrer dans un hôpital ; mais, dans les hôpitaux, les malades

trouvent les médecins les plus instruits, les chirurgiens les plus habiles, les médicaments les mieux préparés; ils ont du linge propre abondant, et les soins intelligents et dévoués des bonnes Sœurs. De plus ils ne sont pas séparés de leurs parents; ils jouissent, au contraire, de la plus grande latitude pour les voir aussi souvent qu'ils peuvent le désirer pendant la durée du traitement et jusqu'au moment de leur sortie.

D'un autre côté le service du traitement à domicile n'a pas été négligé dans Paris. A ceux qui ne sont pas assez malades pour entrer dans un hôpital, ou qui ne veulent pas quitter leur famille, on a prodigué tous les soins possibles. En 1861, à Paris, le nombre des personnes qui ont été traitées à domicile s'est élevé à 49,084, celui des journées de maladie à 658,123, et la dépense totale à 88,215 fr. 99 c.

Ces progrès réalisés dans les hôpitaux, dans le traitement à domicile, ne sont pas moins évidents dans les hospices d'aliénés. La voix de Pinel a été entendue; on a enlevé à ces malheureux leurs chaînes, on les a retirés des cachots infects, et, au lieu de les maltraiter comme des bêtes féroces, on les a rendus à leur dignité de malades. L'administration ne s'est pas contentée de pourvoir à ce qui pouvait leur être utile; elle s'est occupée en même temps de ce qui pouvait les amuser, les distraire et rompre la monotonie de leur séjour. Des jeux ont été établis dans plusieurs sections; des promenades à l'extérieur, accordées à titre d'encouragement et de récompense, sont souvent devenues, entre les mains du médecin, d'utiles moyens d'action.

Des maîtres de chant viennent, plusieurs fois par se-

maine, donner des leçons aux aliénés. Des fêtes, des bals sont organisés à certaines époques de l'année, et ces distractions agréables, si elles ne peuvent être considérées comme un moyen certain de guérison, font au moins diversion aux idées délirantes ou sombres de ces infortunés. Enfin l'aspect des cérémonies religieuses ne produit pas un effet moins puissant sur ces organisations maladives, et il est touchant de voir le recueillement, le silence avec lequel près de 300 aliénés entendent, chaque dimanche, à *Bicêtre*, le service divin. Parlerons-nous maintenant des améliorations apportées dans les autres maisons de retraite? Dirons-nous aussi que les asiles ouverts aux aveugles et aux sourds-muets ont été multipliés; qu'une société générale d'assistance, de prévoyance et de patronage, a été fondée pour donner aux sourds-muets, quels que soient leur âge, leur croyance ou leur position, l'assistance religieuse, morale, intellectuelle, médicale, judiciaire et professionnelle; pour établir entre eux et les parlants des relations abaissant les barrières qui les tiennent depuis trop longtemps éloignés les uns des autres? Ajouterons-nous enfin qu'on a entrepris les mêmes améliorations pour les jeunes aveugles? On le voit assez, de tous côtés la charité publique et privée ne cesse de multiplier à Paris les asiles pour les malades et les pauvres, pour l'enfance et la vieillesse délaissées.

Nous ne donnerons pas ici la description de l'Hôtel-Dieu, bâtiment dont il ne restera bientôt plus que le souvenir, et qui ne tardera pas à être remplacé, selon l'ordre de l'empereur, par un édifice plus vaste, mieux aéré, mieux aménagé, et en harmonie avec sa destination. Le monument actuel est une maison ou pour mieux dire une

agglomération de maisons informes qui contristent le regard et n'ont rien de grand ni d'artistique. Quant aux principaux hospices déjà existant à Paris, nous en avons parlé à la date de leur établissement, et nous ne pouvons en ce moment décrire que ceux dont la fondation est toute récente.

Le 26 janvier 1853 la commission municipale de la ville de Paris votait une somme de 600,000 fr. pour l'acquisition d'un collier de diamants, présent qui devait être offert à l'Impératrice à l'occasion de son mariage.

Dès le surlendemain du vote de la commission municipale, le 28 janvier, l'Impératrice exprimait le désir que les 600,000 fr. ne fussent dépensés que pour une œuvre de bienfaisance.

Sa Majesté décida la fondation d'une maison d'éducation pour les jeunes filles pauvres, et sa volonté fut réalisée.

La *maison Eugène-Napoléon* est reconnue établissement d'utilité publique, et la ville de Paris est autorisée à concéder à perpétuité, au profit de cet établissement, la jouissance des terrains de l'ancien marché à fourrages, des constructions qu'on y avait déjà élevées et de tout le mobilier qui en garnissait les divers logements. Constructions, mobilier avaient été payés sur plusieurs crédits alloués par la ville.

Le 19 février 1858 Louis Desfontaines-Laloy, à son lit de mort, laissait par testament à la maison Eugène-Napoléon un legs universel.

Le legs du sieur Laloy témoignait d'une intention charitable, d'une pensée chrétienne; mais l'inventaire

dressé après le décès du testateur vint montrer tout ce que contenait de déceptions ce legs universel ; il fut bientôt constaté que la fortune du sieur Laloy était grevée d'un passif de plus de 148,000 fr., notamment d'une dette hypothécaire de 118,000 fr. et d'un legs particulier de 30,000 fr.

Pour faire face à ces dettes exigibles aucune valeur mobilière disponible. M. Laloy ne possédait que deux maisons : l'une située à Paris, rue Coq-Héron, n° 1, estimée 150,000 fr. d'après le rapport de M. Lefuel, architecte; l'autre sise à la Chapelle-Saint-Denis, rue Léon, n° 7, évaluée 200,000 fr. On fut donc contraint de vendre ces deux propriétés par adjudication, même sur une seule enchère; elles furent adjugées bien au-dessous de leur valeur.

En fin de compte le legs Laloy ne se solda guère que par des embarras financiers, et la maison d'éducation des filles pauvres n'a recueilli jusqu'ici de cet héritage qu'un procès encore aujourd'hui en instance.

A la maison Eugène-Napoléon une main puissante et généreuse pourvoit et suffit à tout.

Placée sous le patronage de S. M. l'Impératrice, cette maison doit admettre 300 jeunes filles, 100 la première année, 50 les années suivantes, jusqu'à complément.

Tout d'abord on se demanda à qui confier la haute direction, la surveillance, l'éducation des jeunes filles pauvres.

De hauts dignitaires de l'armée proposaient des veuves de généraux, de colonels; de hauts dignitaires de la magistrature proposaient des veuves de magistrats; les demandes les mieux justifiées, les plus sérieuses, les sol-

licitations les plus appuyées, les plus incessantes ne firent pas défaut ; mais dès le premier examen on fut convaincu qu'on ne pouvait confier à des laïques l'éducation de jeunes filles pauvres, abandonnées, et la plupart orphelines.

La maison Eugène-Napoléon fut donc confiée à des Sœurs de la communauté des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, pour être administrée par elles selon les instructions de l'Impératrice, qui en conserva la haute direction.

Dix Sœurs sont chargées des cent enfants admises la première année ; deux Sœurs leur sont adjointes par an, au fur et à mesure de l'admission de cinquante nouvelles jeunes filles.

Les jeunes filles ne peuvent être admises avant l'âge de huit ans ou que très-peu d'années après cet âge, de peur qu'elles n'apportent déjà de fâcheuses habitudes et de pernicieux exemples; elles restent dans l'établissement jusqu'à l'âge de vingt et un ans. Jamais de vacances; celles qui ont encore des parents ne sortent même qu'une seule fois par année et ne peuvent rester que vingt-quatre heures dans leur famille. Il est bien entendu qu'à l'âge de vingt et un ans, à leur sortie, le patronage de l'Impératrice et celui de la supérieure générale ne leur feront pas défaut.

Le prix de la pension annuelle de chaque élève, payé par Sa Majesté, est fixé à 300 fr.

Moyennant cette pension individuelle, frais de nourriture, d'entretien, de vestiaire, renouvellement de fournitures de classe des élèves, en un mot tous les soins à leur donner, tant en santé qu'en maladie, incombent à la charge des Sœurs.

Les Sœurs donnent aux jeunes filles l'instruction religieuse, élémentaire et professionnelle dont le programme est approuvé par l'Impératrice. C'est par un règlement intérieur encore soumis à Sa Majesté que sont arrêtés l'ordre et la durée des exercices de la journée et le régime alimentaire.

Ce fut le 1er janvier 1857 qu'on fit remise de la maison Eugène-Napoléon aux Sœurs de Charité de Saint-Vincent de Paul; ce fut aussi à compter de ce jour-là que s'exécuta ce traité complet; traité tout de confiance entre l'Impératrice et les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, devenues ainsi les nobles associées de Sa Majesté pour sauver 300 jeunes filles pauvres des dangereuses douleurs de la misère et de tous les malheurs d'une vie de désordre.

C'est sur les plans de M. Hittorff, architecte, qu'a été construite la maison Eugène-Napoléon. Les divers bâtiments ne sont séparés que par des jardins ornés de massifs de fleurs; l'établissement possède un riche potager.

Située au faubourg Saint-Antoine, au coin du boulevard Mazas, toute la maison Eugène-Napoléon est très-aérée; on y respire un air vif et pur.

Les élèves sont uniformément habillées: robes de mérinos gris bordées de bleu pour l'hiver; orléans gris pour l'été; bottines grises. Le dimanche elles portent aux cérémonies religieuses un bonnet plus élégant, garni de dentelles qui sont l'œuvre de la première division.

Le plus souvent couvertes de haillons lorsqu'elles sont admises, les jeunes filles pauvres reçoivent à leur entrée un trousseau complet.

Presque toutes arrivent à l'asile du faubourg Saint-

Antoine faibles, décolorées, amaigries; leur physionomie attristée, souffrante, est souvent même d'un aspect sénile; mais, grâce à la propreté, à une nourriture saine et suffisante, à une vie réglée, grâce à l'air vif et pur qu'elles respirent, leur teint se colore, leur physionomie prend de la gaieté; elles partagent bientôt les jeux de leurs compagnes, heureuses de ce bonheur qu'elles doivent aux soins intelligents, à la tendresse éclairée, aux douces et affectueuses paroles des Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Ceux qui visitent cet établissement ne sauraient oublier la chapelle. Munie d'un dôme élevé, spacieuse, elle est garnie de bancs d'œuvre en bois de chêne pour les Sœurs, de bancs en bois pour les élèves; un confessionnal et un seul autel de la Vierge. Un tableau peint à fresque dans un hémicycle représente l'impératrice en vêtements de mariée; elle fait offrande à la sainte Vierge du collier de diamants; deux groupes de jeunes filles à genoux s'étonnent, admirent et prient avec ferveur pour leur auguste bienfaitrice. Cette composition, due à M. Darrivas, ne manque ni d'attendrissement ni de naïveté.

C'est encore à la demande et sous le haut patronage de Sa Majesté l'Impératrice qu'en 1854 un hôpital d'enfants a été créé dans le faubourg Saint-Antoine sous l'invocation de *sainte Eugénie.*

Le faubourg Saint-Antoine, ce grand foyer d'une des principales industries parisiennes, ce centre de population laborieuse, se trouvait deshérité de secours offerts aux ouvriers chargés de famille quand la maladie venait les frapper dans la personne de leurs enfants. On ne pouvait voir sans une profonde pitié de malheureux ouvriers

contraints de traverser Paris, par les plus mauvais temps, portant dans leurs bras jusqu'à l'hôpital de la rue de Sèvres, bien souvent sans pouvoir les y faire admettre, faute de place, leurs jeunes enfants atteints d'une de ces maladies qu'engendre si souvent la misère.

Émue de compassion pour des maux dont souffrent les mères de famille dans ce qu'elles ont de plus cher, l'impératrice voulut qu'il y fût mis un terme. A sa voix toutes les difficultés s'aplanirent; le projet que l'administration de l'Assistance publique avait conçu d'élever un hôpital de 400 lits d'enfants sur un emplacement dépendant de l'hôpital Saint-Antoine et bordé par le boulevard Mazas fut accueilli avec faveur; les acquisitions de terrains nécessaires furent ordonnées, et l'architecte reçut l'ordre de préparer les plans.

Mais la construction d'un hôpital ne s'improvise pas; Sa Majesté, par un mouvement spontané de sa sollicitude toute maternelle, ordonna qu'on examinât si, en attendant que le nouvel hôpital fût construit, il ne serait pas possible de créer un service temporaire pour le traitement des maladies de l'enfance.

L'hôpital Sainte-Marguerite, situé rue de Charenton, avec une entrée sur la rue du Faubourg-Saint-Antoine, fut celui qui parut à l'administration se prêter le plus facilement à l'établissement de ce nouveau service; mais, par des raisons de convenance et de moralité qui se comprennent, il ne fallait pas songer à placer des enfants au milieu d'adultes; dès lors convertir l'hôpital Sainte-Marguerite tout entier en hôpital d'enfants était le seul parti à prendre.

M. le préfet de la Seine s'empressa d'accepter les pro-

positions que l'administration de l'Assistance lui présenta à ce sujet, et dès les premiers jours de février 1854 les travaux d'appropriation commencèrent; ils se poursuivirent sans relâche ; bientôt les lits furent établis, la communauté des Sœurs et le service de santé installés. Enfin, le 9 mars suivant, Leurs Majestés en personne vinrent visiter le nouvel établissement prêt à recevoir les jeunes malades.

L'ouverture en fut fixée en effet au 15 mars 1854.

Le nombre des lits et des berceaux s'élève aujourd'hui à 405.

Il existe à l'hôpital Sainte-Eugénie :

1° Une école où les enfants suivent les classes, les garçons sous un instituteur, les filles sous une religieuse institutrice ;

2° Un gymnase complet où, sous un habile professeur, M. Laisné, les enfants malades, les rachitiques, tous ceux qui sont atteints de la danse de Saint-Guy, obtiennent très-souvent une guérison complète ;

3° Un ouvroir pour les garçons : ils y sont occupés à la préparation du linge à pansement, à la confection de la charpie ; un ouvroir pour les filles : elles s'y exercent au raccommodage du linge, elles confectionnent et réparent les vêtements.

Un autre établissement charitable, *Orphelinat du Prince impérial*, a pour but de favoriser l'instruction, l'éducation, le placement et l'apprentissage d'un très-grand nombre d'orphelins, du sexe masculin, appartenant aux classes ouvrières.

Entrepris en 1846, dans le clos Saint-Lazare, sous l'administration si intelligente de M. le comte de Rambu-

teau, l'*Hôpital de La Riboisière* n'a été terminé qu'en 1854, après avoir coûté plus de dix millions. Il est vrai de dire que cet établissement peut passer, à juste titre, pour un modèle; le seul reproche qu'on puisse lui adresser, peut-être, c'est d'avoir été construit et meublé avec trop de luxe. En 1854 Mme la comtesse de La Riboisière ayant légué aux hospices 2,600,000 francs, à charge de construire un hôpital, on appliqua son legs aux dernières dépenses de cet établissement, qui prit son nom.

En résumé, tous les genres d'infortunes, de misères et de souffrances, trouvent à Paris des hôpitaux, des hospices, des asiles, des maisons de retraite, des établissements spéciaux de charité et de bienfaisance dont il serait trop long d'énumérer le nombre et dont nous ne pourrions détailler les services. Les aveugles, les sourds-muets, les vieillards des deux sexes, les pauvres ménages, les infirmes, les incurables, les riches tombés dans un état voisin de l'indigence, les aliénés, et tous ceux qui ont besoin d'une assistance pieuse et fraternelle, peuvent frapper à la porte des établissements spéciaux, qui s'ouvrent pour eux et les soulagent dans la mesure de ce qui est possible. Rome seule, toute proportion gardée, renferme un aussi grand nombre de maisons de charité de toute nature et consacrées à toutes les épreuves qui atteignent l'homme. Chaque arrondissement possède, en outre, un bureau de bienfaisance chargé de la distribution des secours à domicile, et les secours que la charité catholique distribue avec une ingénieuse délicatesse et une persévérante sollicitude dépassent toutes les évaluations possibles, sans pouvoir toutefois s'élever au niveau des besoins. *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous*, a dit Notre-Seigneur.

Mais, on peut le dire avec un noble orgueil, il n'y a point de ville où les secours soient organisés d'une manière plus judicieuse, plus régulière et plus large qu'à Paris, où l'action bienfaisante et continuelle de la société seconde mieux et avec plus de dévouement et de constance les efforts de l'administration. Il n'est point dé ville qui consacre une somme aussi considérable au soulagement de ses enfants les plus malheureux; il ne fut jamais nécessaire de prescrire aux habitants de Paris la charité, « cette vertu céleste que Dieu a placée comme un puits d'abondance dans les déserts de la vie, » suivant la belle expression d'un écrivain célèbre. Un fait, triste du reste, prouvera mieux que tous les raisonnements combien doivent être grands les efforts de la bienfaisance publique ou privée pour diminuer la misère : c'est qu'*un quart* de la population de Paris naît dans les hôpitaux et qu'*un tiers* vient y mourir. Nous pensons néanmoins l'avoir démontré, notre société, si décriée cependant par certains individus systématiquement hostiles, ne reste pas au-dessous de la tâche qui lui incombe, et, grâce à Dieu, nous n'avons rien perdu de l'ardente charité de nos pères.

Une loi récente, qui a organisé, à Paris, tout ce qui concerne l'*assistance publique*, a confié cette administration à un directeur responsable, placé sous le contrôle d'un conseil de surveillance composé du préfet de la Seine, président, du préfet de police et de dix-huit membres. Le directeur est chargé de tous les détails de l'administration et doit assurer la marche régulière de tous les services. Il a sous ses ordres, pour le seconder, un nombreux personnel de trois cent cinquante-deux employés

et de deux mille quatre cent vingt-quatre sous-employés et servants, répartis dans les quatre divisions de l'administration centrale et dans les divers établissements, non compris trois cent soixante-cinq médecins, chirurgiens, pharmaciens et élèves.

Le siége de cette vaste administration était naguère au parvis Notre-Dame, où se trouvait également le bureau central d'admission. Cette administration a été transférée sur la place de l'hôtel de ville; elle réunit sous sa direction quarante-sept établissements, savoir : quinze hôpitaux, une maison de santé, douze hospices ou maisons de retraite, cinq établissements de service général, la direction des nourrices, la filature des indigents et les bureaux de bienfaisance comprenant les secours à domicile.

Le *mont-de-piété de Paris* forme aujourd'hui une administration indépendante, à la tête de laquelle est placé un directeur responsable, assisté d'un conseil de surveillance. Le mont-de-piété se compose du *chef-lieu*, d'*une succursale* et de *deux bureaux auxiliaires* (trois nouveaux bureaux ont été créés, et il est question d'en établir neuf autres); enfin *dix-neuf commissionnaires*, tolérés par l'administration, complètent le système des prêts sur gages dans la ville de Paris. Les commissionnaires ne sont pas rétribués par le mont-de-piété, mais ils sont autorisés à percevoir un droit sur les opérations qu'ils font. Ce droit, de 3 pour 100, augmente les frais à la charge de l'emprunteur dans une proportion considérable. Le mont-de-piété aujourd'hui est encore obligé, comme en 1779, d'emprunter les fonds dont il a besoin; il prête à 10 pour 100 (droit fixe, 9 pour 100; droit temporaire, 1/2 pour 100; droit de prisée, 1/2 pour 100). Les prêts

sont faits pour un an et renouvelables indéfiniment; le minimum des prêts est fixé à 3 fr. Lorsque le nantissement n'a pas été retiré ou renouvelé à l'échéance, il est vendu, et le boni, s'il y a lieu, est tenu à la disposition de l'emprunteur pendant trois ans. Une *caisse d'à compte* permet de se libérer petit à petit. Lorsque le nantissement est perdu dans les magasins, cas, du reste, très-rare, on en rembourse la valeur, et l'on paye, en outre, une indemnité du quart en sus.

Pour compléter cette esquisse des établissements d'utilité et de charité, il ne nous reste peut-être qu'à mentionner la *Morgue*, où l'on dépose les cadavres inconnus, afin qu'ils soient reconnus par leurs familles, et les vastes cimetières, parmi lesquels *le cimetière de l'Est*, ou du *Père-Lachaise*, nous rappelle les *villes des morts*, les nécropoles les plus fastueuses dont l'antiquité nous ait transmis le souvenir.

Rien ne peut donner une idée de ces espaces immenses parsemés de tombes et constellés de monuments; rien ne saurait définir l'émotion qui s'élève dans l'esprit du promeneur à l'aspect de ces sépulcres, plus ou moins ornés, et sur la pierre desquels se trouvent inscrits les noms les plus illustres dont s'honore l'histoire nationale depuis bientôt deux siècles. Disons-le cependant, les cimetières de Paris sont plutôt de riants jardins que des champs funèbres. La sculpture elle-même s'est étudiée à en écarter l'image de la mort; elle dessinera, par exemple, une tête souriante là où il n'y a qu'un peu de cendre, un orateur parlant là où il n'y a qu'un squelette! Oh! combien étaient plus éloquentes ces vieilles statues de nos pères couchées sur leur sépulcre et *dormant leur sommeil* sous la garde

des anges! Un flambeau qui s'éteint, un sablier qui s'épuise, une lyre dont les cordes se rompent, voilà tout ce qui rappelle aujourd'hui la mort. Les inscriptions, de leur côté, sont banales pour la plupart, étrangères à toute pensée d'avenir, et, sans la croix de bois noir du pauvre, sans la chapelle des dernières prières, on ne saurait souvent si c'est un peuple chrétien qui repose sous ces pierres et ces fleurs.

Près de l'ancienne barrière d'Enfer on voit s'ouvrir la principale entrée des *Catacombes*. On donne ce nom aux vastes souterrains et carrières qui existent sous la plus grande partie de Paris méridional et qui proviennent de l'extraction des pierres avec lesquelles on a bâti la ville. Jusqu'en 1775 on ne s'inquiéta pas de ces excavations, faites depuis le temps des Romains, et surtout depuis le treizième siècle, sans soin et sans précaution; mais, des éboulements et des affaissements ayant jeté l'alarme, une visite fut faite, et l'on s'assura « que les temples, les palais et la plupart des voies publiques des quartiers méridionaux de Paris étaient près de s'abîmer dans des gouffres immenses. » Alors de grands travaux furent entrepris pour consolider les voûtes de ces carrières, et ces travaux, continués jusqu'à nos jours, ont fait disparaître toutes les craintes.

C'est dans une partie de ces souterrains qu'ont été transportés les ossements du cimetière des Innocents et des autres cimetières de Paris supprimés en 1785 et pendant la Révolution, auxquels on a ajouté les restes des personnes tuées dans les combats d'août 1788, dans l'affaire Réveillon, dans la journée du 10 août, enfin dans les massacres de septembre. On suppose que huit à dix millions de

squelettes, composant presque toute la population de Paris depuis Clovis, ont été ainsi transférés dans les Catacombes; mais, au lieu d'y être respectueusement et obscurément déposés, on en a tapissé les murs avec une certaine recherche, dans un but de décoration et pour faire de ces gouffres une sorte de palais de la Mort. On éprouve une douloureuse impression en voyant ces milliers de têtes symétriquement alignées en cordon, ou enlacées de mille manières, ou bien formant des colonnes, des piédestaux, des obélisques, des autels funéraires. Rien ne distingue les ossements de l'homme vulgaire et de l'homme illustre; aucun souvenir n'a été conservé; quelques inscriptions apprennent seulement de quel cimetière ou de quelle église ces tristes débris ont été extraits. C'est une architecture lugubre, monotone et presque sacrilége, dont l'idée et la réalisation remontent à l'administration de M. Frochot, qui exerça, l'un des premiers, les fonctions de préfet de la Seine.

CHAPITRE V.

Les théâtres. — Les établissements de plaisir.

On n'attend pas de nous une mention minutieuse et détaillée de tous les établissements de plaisir que Paris renferme au moment où nous terminons l'histoire de cette grande cité. S'abstenir d'en parler serait de notre part une affectation de rigorisme qui ne présenterait aucune espèce d'utilité et donnerait à notre livre le caractère d'une œuvre incomplète; les décrire avec un soin scrupuleux, ce serait remplir un office trop peu sérieux, et empiéter, en quelque sorte, sur les attributions de ceux dont l'occupation peu littéraire et très-lucrative est de remanier de temps à autre le *Guide de l'étranger à Paris*.

Nous avons parlé des principaux théâtres de la capitale en consignant, à leur date, ce qu'il importe de connaître de leur fondation et de leur spécialité. A l'heure présente, un décret ayant proclamé la liberté des théâtres, chacun d'eux est libre de choisir sans limites le genre de pièces qu'il veut représenter, et il n'y a d'autres démarcations que les différences très-variables qui existent entre les entreprises scéniques sous le point de vue de l'étendue, de l'ornementation, du prix des places et des splendeurs plus ou moins décoratives.

La plupart des anciens théâtres de Paris ont été démolis, depuis quelques années, pour faire place à des

boulevards et à des squares; on en a élevé d'autres, sur de plus larges bases et dans de plus remarquables proportions, mais dont quelques-uns n'ont pas encore acquis la popularité et les sympathies de la foule. Cela viendra à la longue, tant la ville s'agrandit, tant le centre des plaisirs se déplace. A Paris on a pour habitude de décrier ce qui est, de nier ce qui sera et de regretter ce qu'on détruit. La justice de l'opinion est boiteuse; comme la justice des tribunaux, elle va lentement, elle hésite, elle refuse d'avancer, et pourtant, à un jour marqué, elle arrive.

Parmi les théâtres de construction nouvelle qui ont très-avantageusement remplacé les anciens, nous nous bornerons à mentionner le *Théâtre impérial du Châtelet* (l'ancien Cirque), le *Théâtre Lyrique* et le *Théâtre de la Gaieté*. Ce sont des monuments convenablement aménagés, ornés avec élégance, mieux aérés, mieux éclairés et mieux construits, au point de vue des lois de l'acoustique, que ne l'étaient les vieux et très-peu regrettables édifices auxquels on les a substitués.

Mais il est un théâtre monumental, dont la construction a été récemment entreprise, au prix de sacrifices imprévus et inouïs, et qui prendra place parmi les édifices les plus splendides de la capitale et de l'empire : nous avons suffisamment désigné le *nouvel Opéra*.

Et ici qu'il nous soit permis, d'une part, d'entrer dans quelques détails rétrospectifs, d'autre part, d'anticiper sur un très-prochain avenir; ce sera le moyen de raconter les origines de l'Opéra actuel et de décrire le monument, encore inachevé, dont nous donnons d'ailleurs le spécimen.

C'est au village d'Issy, près Paris (1), dans la maison de M. de Lahaie, maître d'hôtel d'Anne d'Autriche, qu'au mois d'avril 1659 fut représenté le premier opéra français. L'ouvrage, imité des pièces italiennes que le cardinal Mazarin avait mises à la mode, s'appelait *la Florale d'Issy*. L'auteur de la musique était Cambert, organiste de Saint-Honoré; l'abbé Perrin, introducteur des ambassadeurs auprès de Gaston d'Orléans, frère du roi, avait composé les paroles. Quoique exécuté par des amateurs, en plein jour, sans machines et sans décors, entre deux pavillons de verdure, l'ouvrage eut un grand succès et fut joué plusieurs fois de suite, aux grands applaudissements des personnes de qualité que les auteurs avaient conviées à ce spectacle nouveau. Parmi les nombreux témoignages contemporains qui attestent cette réussite, nous choisirons l'opinion de Loret, qu'il faut toujours consulter pour les petits événements parisiens.

J'allai l'autre jour à Issy,

écrivait-il à Mlle de Longueville dans *la Gazette* du 10 mai 1659,

Village peu distant de Paris,
Pour ouïr chanter en musique
Une pastorale comique...
L'auteur de cette pastorale,
C'est monsieur Perrin qu'on le nomme,
Très-sage et savant gentilhomme
Et qui fait aussi bien des vers
Qu'aucun autre de l'univers;
Cambert, maître par excellence,
A fait l'*ut, mi, ré, fa, sol, la,*
De cette pièce rare là.

(1) Sur l'emplacement aujourd'hui occupé par les nos 46 et 48 de la grande rue d'Issy.

boulevards et à des squares; on en a
de plus larges bases et dans de plus re
tions, mais dont quelques-uns n'o
la popularité et les sympathies de
à la longue, tant la ville s'agra
plaisirs se déplace. A Paris o
crier ce qui est, de nier ce
qu'on détruit. La justice
comme la justice des trib
hésite, elle refuse d'avan
qué, elle arrive.

Parmi les théâtres
très-avantageusement
bornerons à menti
telet (l'ancien Cirq
de la Gaieté. Ce
aménagés, orné
éclairés et mie
de l'acoustique
grettables édif

Mais il est
tion a été r
imprévus et
fices les pl
avons suff

Et ici
quelques
sur un t
ter les
ment,
spécin

voulut en-
fut jouée au
ur. « Elle eut
mandait Perrin à
re. « particulière-
de son succès
dessein d'entre-
» La mort du car-
eureux essais, et les
pour *établir par tout*
ou représentations
ne sont que du 28 juin

et Cambert se re-
un nouvel ouvrage du
faisaient construire une
la rue Guénégaud, sur
de la Bouteille, occupé
Pont-Neuf, les répétitions
dans la galerie de l'hôtel de
Mancini, neveu et hériter de
mise à leur disposition;
salle des imprimés de la Bi-

mars 1671 devant un public
pendant dix mois, avec un pro-
ses auteurs.

tant pour exciter l'envie et faire
aussi, protégé par Mme de Montes-

lettres patentes est cité en entier dans l'*Histoire*
Vatout, pages 153-54 (Paris, 1858).

·, le Florentin Jean-Baptiste
ons du roi et surintendant de la
e, déposséda-t-il facilement Perrin
prétexte de procès avec ses associés.
ttres patentes furent accordées le
avori de la marquise, et Lulli fut auto-
. Paris une académie royale de musique,
our les gentilshommes et demoiselles d'y
que pour ce ils soient censés déroger à leurs
blesse, ni à leurs priviléges, droits et immu-

uveau directeur ne perdit pas de témps ; il ouvrit
tre salle dans le jeu de paume du Bel-Air, rue de
irard, près du Luxembourg, et le 11 février 1673 il
isait représenter *Cadmus*, grand opéra dont il avait
rit la musique sur les paroles de Quinault.

Cependant Molière venait de mourir (16 février 1673) et laissait vacante au Palais-Cardinal la salle que le roi lui avait cédée en 1660, lorsque le grand comédien avait été obligé de quitter le Petit-Bourbon (1), démoli à cette époque pour dégager la colonnade du Louvre. Lulli obtint cette salle, et *Cadmus* y continua le cours de ses représentations aux applaudissements de la cour et de la ville (2).

(1) La salle du Petit-Bourbon faisait partie de l'hôtel du connétable, démoli en 1527, lors de sa trahison ; elle était située vis-à-vis du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, dans la rue des Poulies, qui descendait alors jusqu'au quai. On sait que Molière commença à y jouer en 1658. La description de cette salle se trouve dans *le Mercure français*, t. IV, année 1614. Loret, dans sa lettre du 30 octobre 1660, rend compte de sa démolition.

(2) Dans une lettre du 6 janvier 1684 M[me] de Sévigné appelait *Cadmus* « un prodige de beauté. »

Le nouveau théâtre que venait occuper l'Opéra, et qu'il devait conserver jusqu'en 1781, avait été construit en 1639 par le cardinal de Richelieu pour les représentations de sa tragédie de *Mirame*. Il remplissait l'aile droite du palais, entre la cour d'honneur et l'emplacement de la rue de Valois, ouverte seulement un siècle plus tard, en 1782. Sur le plan à vol d'oiseau dressé par La Boissière en 1679, il est facile de reconnaître les détails de cette construction, dont Sauval nous a, du reste, donné une description complète dans le 2e volume de ses *Antiquités de Paris* (livre VII, page 162), en le déclarant « le théâtre de France le plus commode et le plus royal. »

Malgré cette prétendue commodité, l'Opéra, encaissé dans les autres bâtiments du Palais-Royal, n'avait d'entrée que sur une ruelle ouvrant sur la place et appelée d'abord Cour-Orry, puis cul-de-sac de l'Opéra; la sortie se faisait aussi par un passage étroit donnant dans la rue des Bons-Enfants, à la hauteur du cloître Saint-Honoré. Cette situation nous paraît aujourd'hui bien resserrée pour un théâtre, comparée à la largeur des dégagements que réclame notre circulation; mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque les principaux monuments de Paris, le Palais-de-Justice, le Louvre, l'Hôtel-de-Ville et Notre-Dame entre autres, étaient eux-mêmes entourés de ruelles inextricables dont *les Embarras de Paris* de Boileau nous ont conservé la piquante physionomie.

Quoi qu'il en soit, Baptiste, comme l'appelait toute la cour, une fois en possession du privilége de l'Opéra, le conserva jusqu'à sa mort (1687); en collaboration avec Quinault, Thomas Corneille et Campistron, il fit représenter sur cette scène *Armide*, son chef-d'œuvre, *Alceste*,

Thésée, et une foule d'autres ouvrages aujourd'hui tout à fait oubliés. Il était venu se loger avec toute sa famille (1) dans le voisinage du théâtre, et Germain Brice, dans la première édition de son *Guide* (1685), nous le montre déjà installé depuis longtemps rue Sainte-Anne, au coin de la rue Neuve-des-Petits-Champs, dans cette belle maison à pilastres corinthiens dont les sculptures allégoriques rappellent encore aujourd'hui le souvenir du célèbre musicien.

Les successeurs de Lulli, et Francine, son gendre, à leur tête, n'eurent pas une gestion heureuse; après bien des vicissitudes, dont le récit ne rentre pas dans le sujet de cet article, le roi Louis XV, au mois d'août 1749, chargea la ville de Paris de l'administration de l'Opéra. Ce fut, dit-on, Mme de Pompadour qui conseilla cette mesure, les directeurs aux abois faisant, à son avis, de trop fréquents appels à la munificence royale. « Le public, dit Barbier dans son *Journal* (2), parut content de ce changement.... Les directeurs, qui ne cherchent qu'à gagner, ménageaient sur le tout.... Ce qu'il y aura de plus difficile pour le corps de la ville sera la police et la manutention des acteurs et actrices de l'Opéra, qui est un genre de peuple très-embarrassant à mener. » Ce changement de système fut pendant quelques jours la grande préoccupation de Paris; on le célébra en vers et en prose, et le couplet suivant suffira pour donner une idée du ton de cette littérature de circonstance :

(1) Avec le musicien Lambert, son beau-père, celui dont Boileau parle dans ses satires, et qui conserva la maison de la rue Sainte-Anne après la mort de Lulli.

(2) Tome IV, page 389 (édition Charpentier, Paris, 1857).

Rien n'est mieux fait assurément
Que ce nouvel arrangement;
C'était une chose incivile
Que l'Opéra, si plein d'appas,
Appartînt à toute la ville
Et que la ville ne l'eût pas.

Nous ne suivrons pas la nouvelle administration dans ses réformes et ses embarras financiers; nous avons hâte d'arriver à un événement d'une grande importance dans l'histoire de l'Opéra; nous voulons parler de l'incendie du 6 avril 1763 (1). « Il n'est plus question d'Opéra, dit Bachaumont dans ses *Mémoires;* le feu a pris par la faute des ouvriers et s'est perpétué par leur négligence à appéler du secours; il avait pris dès huit heures du matin; ils ont voulu l'éteindre seuls et ils n'ont pu réussir. »

La ville fut condamnée à rebâtir le théâtre qu'elle exploitait, et le duc d'Orléans obtint du roi que l'emplacement ne serait pas changé; il fut seulement convenu qu'on agrandirait la salle en achetant les maisons situées entre le Palais-Royal et la rue des Bons-Enfants. L'architecte Moreau se mit de suite à l'œuvre, et, en attendant, le roi permit aux artistes de l'Opéra de donner des représentations dans la *salle des machines*, au palais des Tuileries.

Tandis que Soufflot appropriait le théâtre des Tuileries à cette nouvelle destination, on donna quelques concerts dans une galerie du château; c'était « l'onguent pour la brûlure », comme disaient les mauvais plaisants

(1) Un tableau de Cottreau représentait cet événement; il a été lithographié et se trouve dans l'*Histoire du Palais-Royal* de M. Vatout; différentes estampes du temps, conservées à la Bibliothèque, retracent aussi ce sinistre.

de l'époque; puis, le 24 juin 1764, on inaugura la salle provisoire des Tuileries par la première représentation de *Castor et Pollux*, opéra de Rameau.

Moreau mit six années à reconstruire le théâtre du Palais-Royal, qui s'ouvrit à son tour le 26 janvier 1770. Hurtaut et Magny, dans leur *Dictionnaire historique* (1), ont donné une description très-complète de cette nouvelle salle, et c'est à leur ouvrage que nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître en détail les principales dispositions de cet édifice. D'après ce livre la salle était magnifique, et Moreau reçut de la ville une gratification de 50,000 fr. Ajoutons toutefois que les avis étaient partagés à cet égard, car un contemporain très-compétent (2) trouvait « l'orchestre sourd, les voix affaiblies, les décorations mesquines et mal coloriées, les premières loges trop élevées, peu avantageuses pour les femmes, le vestibule indigne de la majesté du lieu, et les escaliers roides et étroits. »

Sans prendre parti dans ce débat rétrospectif, nous dirons que la nouvelle salle ne porta pas bonheur à la ville de Paris, et qu'au mois de mars 1780 le roi lui retira le privilége du théâtre en laissant à sa charge 200,000 fr. de dettes et 112,000 fr. de rentes viagères. Une année après (8 juin 1781) un nouvel incendie détruisait la salle du Palais-Royal et mettait encore une fois ses malheureux artistes sur le pavé. Tandis que les faiseurs de projets cherchaient un emplacement pour reconstruire un nouveau théâtre et proposaient les uns le

(1) Tome Ier, page 182 (Paris, 1779).

(2) Bachaumont, dont les *Mémoires* si intéressants contiennent jour par jour l'histoire de l'Opéra, de 1762 à 1788.

Carrousel et les autres la place Louis XV, l'architecte Lenoir offrit de bâtir en six mois une salle provisoire sur le boulevard Saint-Martin, dans un terrain qui lui appartenait; il ne demandait qu'une somme de 200,000 fr. et s'engageait, en cas d'inexécution de son traité, à payer un dédit de 24,000 fr. Cette offre fut accueillie, malgré l'influence du duc de Chartres, qui voulait conserver à tout prix l'Opéra au Palais-Royal pour donner de la valeur aux nouvelles maisons avec arcades qu'il construisait à cette époque.

Lenoir se mit de suite à l'ouvrage, et ses travaux, continués la nuit aux flambeaux, attirèrent tous les curieux de Paris. Cependant les acteurs de l'Opéra ne pouvaient, comme en 1763, continuer leurs représentations dans la salle des machines, occupée à cette époque par les artistes de la Comédie-Française, pour lesquels on construisait le théâtre de l'Odéon, sur les terrains de l'ancien hôtel de Condé. La salle des Menus-Plaisirs, rue du Faubourg-Poissonnière, fut alors mise à la disposition de l'Opéra, et les représentations ne furent pas interrompues. Au bout de quatre-vingt-sept jours Lenoir avait terminé son œuvre, et le 20 octobre 1781 la salle était livrée au public et inaugurée par un spectacle gratuit à l'occasion de la naissance du Dauphin. On voulait, disait-on, essayer la salle. Après la représentation on distribua du vin et des comestibles, et les charbonniers et les dames de la halle dansèrent toute la nuit sur le plancher du nouveau théâtre. Chacun sait que cette salle provisoire, âgée aujourd'hui de soixante-dix-neuf ans, est le théâtre de la Porte-Saint-Martin.

La république devait encore une fois déplacer l'Aca-

démie royale de Musique; en effet, en 1794 l'*Opéra national* fut transféré *rue de la Loi* (rue Richelieu), en face la Bibliothèque, dans une salle appelée alors *Théâtre national* et bâtie par Mlle Montansier. L'Opéra devint le *Théâtre des Arts*, et *la Réunion du* 10 *août*, sans-culottide en grande vogue, inaugura le nouveau local.

Pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire l'Opéra fut maintenu place Louvois, à la grande terreur des employés de la Bibliothèque, qui appréhendaient toujours qu'un troisième incendie vînt mettre en danger le précieux dépôt confié à leur garde.

Le 13 février 1820 le duc de Berri est assassiné en sortant de l'Opéra. On démolit alors la salle de la rue Richelieu pour établir sur son emplacement une chapelle expiatoire, et, tandis que l'architecte Debret reconstruisait un nouvel Opéra provisoire, rue Le Peletier, sur les terrains de l'ancien hôtel de Choiseul (1), les artistes continuaient à jouer dans la salle Louvois, petit théâtre construit, en 1793, au n° 8 de la rue de ce nom. Aujourd'hui le théâtre Louvois est devenu le magasin des décors de l'Opéra-Comique. Est-il besoin d'ajouter que l'élégante fontaine Richelieu et le square qui l'entoure occupent la place de l'ancienne salle de l'Opéra (2)?

La salle provisoire construite en 1820 par Debret est encore livrée au public, et de longues années auraient pu s'écouler sans que les habitants de Paris élevassent la voix pour obtenir que leur immense cité fût dotée d'un

(1) La salle de la rue Le Peletier fut inaugurée le 16 août 1821 par *les Bayadères, le Retour de Zéphyre* et *Vive Henri IV*; sa construction avait duré un an et trois jours.

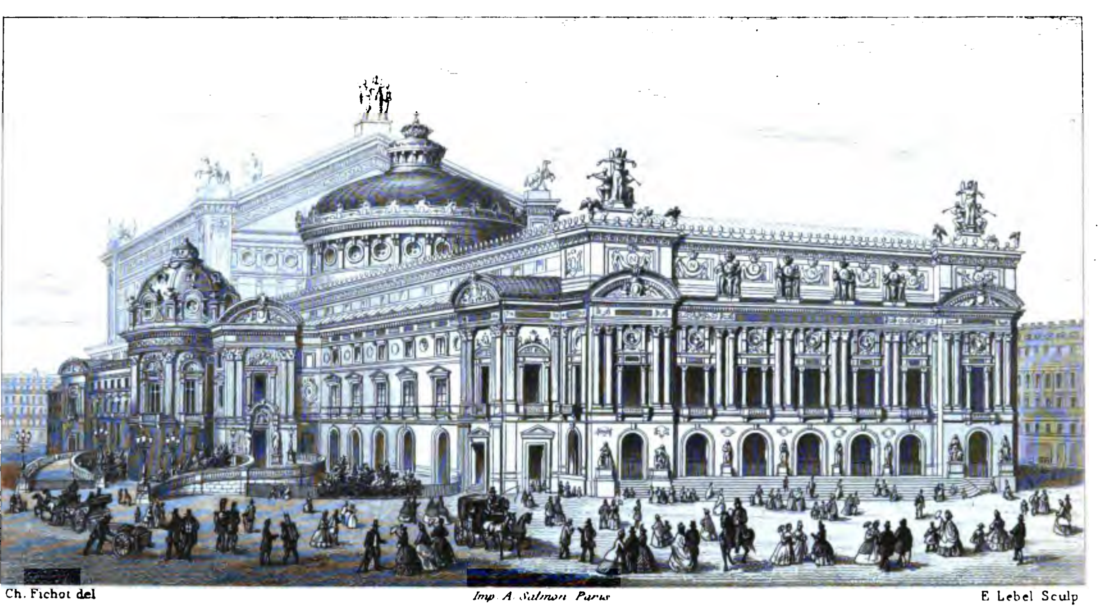
(2) Fr. Camus, notice insérée au *Journal des Débats*, 1860.

opéra assis sur des bases plus durables. L'administration s'est montrée moins patiente.

Pour un édifice en plâtre et en gravois, bâti à la hâte et destiné seulement à servir de tente pendant quelques années, le théâtre actuel de l'Opéra ne manque pas de grandeur. Malgré le peu de largeur de la rue, les dégagements se font avec facilité, grâce surtout au passage voisin. La décoration de l'intérieur est riche et pleine de goût, le foyer splendide. La salle contient dix-huit cents places.

L'Opéra réunit à lui seul toutes les magnificences de l'art : la poésie, la musique, la danse, la magie des décors, pour ravir l'imagination et éblouir les yeux. On fait encore quelquefois des ballets purs et simples, mais on ne fait plus d'opéras sans ballets, et les décorateurs ordinaires, comme les machinistes de ce théâtre, passent à bon droit pour les premiers du monde. Qu'il s'agisse de représenter un lever de soleil sur les montagnes, un navire s'abîmant dans les flots au milieu de la tempête, l'incendie d'un palais, une pompe triomphale escortant le char d'un empereur, le jardin d'une fée, le paradis ou l'enfer, la magie des décorations atteint les rêves de l'imagination la plus ardente et égale la nature, par la concentration de l'effet, les jeux de la perspective et de la lumière. Il y a là des hommes qui dépensent sans cesse un talent prodigieux à peindre, à grands coups de balai, des toiles de cent mètres carrés.

Danseurs et danseuses, chanteurs et cantatrices, chœurs et corps de ballet, musiciens d'orchestre, employés, décorateurs, machinistes, on peut se figurer aisément quelle armée immense l'Opéra possède à sa disposition, quelle tête il faut à qui veut diriger tout cela, et que d'ar-



Ch. Fichot del — Imp. A. Salmon Paris — E Lebel Sculp

LE NOUVEL OPERA

Mr Ch. Garnier Architecte

gent rien que pour payer ce monde! L'Opéra réunit les deux genres d'artistes qui sont le plus haut cotés sur la place : les chanteurs et les danseuses. Un premier ténor, qui coûtait 1500 livres autrefois, se fait payer en moyenne 60,000 fr. aujourd'hui, et quelquefois le double. Il en est à qui chacune de leurs soirées rapporte 3,000 fr. Il serait curieux de calculer à quel prix revient chaque note. La Guimard avait un traitement de 900 livres comme premier sujet de la danse; peut-être en toucherait-elle 100,000 maintenant (1).

Pour de pareils sujets, pour de telles magnificences, pour un public recruté dans toutes les capitales du monde et qui se donne rendez-vous au grand Opéra de France, il fallait une salle digne de tant de luxe et en harmonie avec de semblables pompes. M. Garnier, architecte, a obtenu l'insigne honneur de faire construire sur ses plans le prodigieux théâtre qui portera le nom de *nouvel Opéra*.

Avant de se mettre à l'œuvre M. Charles Garnier, pour se rendre compte des perfectionnements apportés à l'architecture théâtrale et ne perdre aucun des progrès acquis par l'expérience, a sollicité et obtenu la mission de visiter les principaux théâtres de l'Italie du Nord et de l'Allemagne. Ce n'est pas au point de vue de l'art qu'il les a étudiés, mais bien sous le rapport des aménagements extérieurs et intérieurs. M. Garnier, croyant que dans une si grosse entreprise on ne saurait trop prendre de précautions, et ne se fiant pas encore aux plans sur papier, a fait exécuter une maquette en relief de l'édifice commencé, afin que l'ordonnance générale en devînt in-

(1) M. Victor Fournel, *Paris dans sa splendeur*, H. Charpentier, éditeur.

telligible à tous les yeux et prît déjà une sorte de réalité qui permît de mieux préjuger l'effet définitif. M. Ch. Garnier a franchement accepté les nécessités du bâtiment qu'il avait à construire comme point de départ de ses aspects externes. Les trois principales divisions de son Opéra sont aisément discernables du dehors et s'accusent au regard d'une manière nette et ferme. On démêle tout de suite le pérystile, la salle et la scène; nulle erreur possible; du plus loin on comprend qu'on a devant soi un théâtre; aucun artifice n'a essayé de masquer la configuration véritable des choses, et de cette sincérité aussi louable qu'heureuse résulte une grande variété de profils dans la silhouette si importante des combles. Chaque partie retrace sa forme par sa couverture. La loggia et le foyer, qui s'étendent au-dessus du péristyle, conservent dans leur toit en terrasse la ligne horizontale de l'attique, splendide couronnement de la façade, et ne mentent en aucune façon à leur disposition réelle. La salle présente une rotonde coiffée d'un dôme élégant, qui n'est que le relief de sa coupe intérieure. La scène développe un vaste fronton triangulaire déterminé par les inclinaisons naturelles du toit qui recouvre son immense vaisseau. De cette absence de mensonge dans la toiture résultent trois motifs divers qui réunissent les plus gracieuses lignes de l'architecture.

Plaçons-nous maintenant devant le nouvel Opéra comme si nous tournions le dos au boulevard des Capucines et contemplons la façade qui se déploie avec une élégante ampleur. Elle se compose d'un ordre de huit colonnes corinthiennes couplées, portant sur un soubassement percé d'arcades et surmontées d'une attique; deux

avant-corps d'un ressaut modéré, qui accidentent sans la rompre cette grande ligne horizontale, encadrent l'ordre et le continuent par un pareil système de colonnes doublées supportant un fronton semi-circulaire. Dans l'attique s'encastre un long bas-relief à fond d'or, espèce de panathénées de la musique et de la danse. Des aigles aux ailes éployées décorent chaque angle des avants-corps, terminés sur la ligne du ciel par des quadriges en bronze doré.

L'aspect général rappelle un peu le Garde-Meuble et la colonnade du Louvre, mais un agencement particulier des plus heureux atténue cette légère ressemblance avec deux monuments admirables d'ailleurs à divers titres et donne à la façade de M. Garnier un caractère qui lui est propre. Les seize colonnes couplées, séparées par de larges baies, forment un vaste portique ouvert ou loggia à l'italienne. Ces colonnes monolithes soutiennent avec aisance l'entablement et l'attique et suffiraient sans doute à la décoration de la façade dans un climat moins variable que le nôtre; mais chez nous les jours de mauvais temps ne sont pas rares, même en été; la pluie s'engouffrerait avec le vent sous ce portique ouvert et cinglerait le visage des promeneurs pendant les entr'actes; en outre, par les ciels nuageux, l'ombre s'entasserait dans ces profonds entre-colonnements et produirait des taches grises sur le front de cet édifice dont l'expression doit être splendide et joyeuse. M. Ch. Garnier a, d'une manière habile, paré à ces inconvénients par l'addition de colonnettes en marbre rouge disposées dans l'ébrasement des baies et soutenant un linteau surmonté de modillons encadrant des œils-de-bœuf dont l'orbite évidée forme

une niche pour un buste de poëte, de compositeur ou de célébrité lyrique. Cette disposition aussi élégante qu'ingénieuse fait penser à certaines fenêtres ornementées qu'on admire dans les palais vénitiens sur le Grand-Canal ; elle concilie les exigences de l'architecture et celles de la vie. La légèreté des colonnettes fait valoir la puissance des grosses colonnes, et tout ce petit ordre intérieur qui meuble un vide n'altère pas les lignes principales.

Les façades latérales, qui comportent un grand développement, sont sauvées de l'uniformité par deux avant-corps d'un style analogue à ceux de la façade, et couronnés d'un fronton arrondi portant sur des pilastres corinthiens, et urtout par un grand pavillon central de forme ronde, coiffé d'une coupole, avec des œils-de-bœuf en mansarde. Ce pavillon est à demi engagé dans deux portiques à frontons et à colonnes d'une grande somptuosité d'ornementation. Le pavillon de l'Empereur, c'est-à-dire celui qui contient l'escalier conduisant à la loge impériale et aux salons dont elle est précédée, a de plus que l'autre, destiné au public, un escalier en fer à cheval à pente douce par où les voitures de la cour peuvent arriver chargées sous le vestibule et en descendre vides; cet escalier, d'une gracieuse circonvolution, produit, il est vrai, un défaut de symétrie, car, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, il ne se répète pas sur la façade opposée; mais ce défaut est plus sensible à l'esprit qu'à l'œil. Il est difficile, sinon impossible, de voir les deux pavillons en même temps; la mémoire seule peut donc être choquée. Nous n'aimons pas d'ailleurs ces parallélismes si parfaits où l'un des côtés n'est que la contre-

épreuve de l'autre; un léger manque de symétrie, quand il n'interrompt pas le rhythme général des lignes, donne du mouvement et de la vie à un édifice.

Derrière la salle, qui s'ouvre sur elle par le fond, se dresse la scène avec son développement immense. La façade qu'elle présente au-dessus des toits est percée de fenêtres rondes, alternées de médaillons et séparées par des colonnettes, qui elles-mêmes reposent sur de longs pilastres, traçant sur ce vaste mur des divisions et des panneaux d'un aspect agréable. Aux quatre coins d'énormes piliers en manière de contre-forts arrêtent solidement les angles de cette nef colossale et servent de points d'appui aux rampants d'un toit dont les pentes donnent les lignes d'un grand fronton triangulaire qui se répète à la façade opposée. Une puissante corniche d'un fort relief borde ce fronton, orné à sa pointe culminante d'un acrotère supportant un groupe de figures. L'acrotère du fronton postérieur a pour ornement une grande palmette ou antéfixe. Des groupes et des trépieds couronnent les sommets des quatre piliers. Les bâtiments de l'administration s'arrangent avec la même sincérité de distribution que le reste derrière cette masse gigantesque, tenant la place qu'ils doivent occuper et ne troublant en rien l'aspect général du monument (1).

Le théâtre de l'*Opéra italien* n'attire un public d'élite que par l'ensemble des talents et la célébrité des artistes. Au point de vue monumental il offre peu d'intérêt. Quelques autres théâtres encore sont particulièrement consacrés à la musique, et parmi eux l'*Opéra-Comique* a

(1) M. Théophile Gauthier.

un rival qui, depuis quelques années, le serre de fort près; je veux parler de l'ex-Théâtre Historique, fondé près du Château-d'Eau par Alexandre Dumas, qui voulait avoir une scène spéciale pour jouer ses pièces, et devenu le *Théâtre Lyrique* après une courte et pénible carrière dans sa voie primitive. On voulut créer une sorte d'Odéon musical, ouvert surtout aux compositeurs jeunes et inconnus. L'idée était excellente, mais les débuts du Théâtre Lyrique furent difficiles et semblèrent donner raison à ceux qui prétendaient que la place était mal choisie, et qu'Orphée lui-même n'eût pu convertir à ses accords les jeunes habitués du boulevard du Temple. Cependant, à force d'habileté et d'intelligence, l'administration du Théâtre Lyrique a fait ce qu'Orphée n'eût pu faire, et, après avoir apprivoisé l'auditoire avec de l'Adolphe Adam, elle a fini par lui servir du Weber et du Mozart, et Weber et Mozart, accueillis avec transport, ont eu des centaines de représentations, en remplissant chaque fois les dix-sept cents places du théâtre.

Nous ne saurions oublier, dans cette nomenclature, de mentionner les *Bouffes parisiens*, qui ont remplacé le théâtre Comte, dans le passage Choiseul. Ce petit théâtre n'est point une école d'austère moralité.

Ceux qui aiment les exercices du corps, les exercices équestres, peuvent se rendre chaque soir au *Cirque de l'Impératrice* ou au *Cirque Napoléon*. L'administration du Cirque se permet le luxe de deux salles, l'une d'été et l'autre d'hiver; cette dernière, un magnifique morceau d'architecture dû à M. Hittorff, est décorée extérieurement par des sculpteurs comme MM. Duret, Lequesne, Bosio, Guillaume, Dantan aîné et Pradier. Ce spectacle a

été fondé par l'illustre Franconi, dont le nom lui est resté. Vraie merveille de voir tout ce qu'on fait des chevaux au Cirque : on les fait courir sur deux pieds et *polker,* on les fait changer de marche vingt fois à la minute, suivant la mesure. Les écuyers, debout, sans rênes, sur les nobles bêtes, franchissent les tonneaux de papier, sautent au-dessus des écharpes et retombent à leur place en tournant sur eux-mêmes. Les écuyères, l'œil brillant, le sourire à la bouche, semblables à des danseuses de l'Opéra, voltigent et multiplient les poses plastiques sur le dos d'un cheval emporté par un galop effréné. Des enfants de dix ans luttent parfois d'agilité et d'adresse avec les écuyers les plus consommés.

Les chevaux ne forment qu'une partie du spectacle, bien qu'elle soit la plus importante, et l'on a soin d'y mêler le *plaisant au sévère* en faisant assister le public aux tours de force des clowns.

L'*Hippodrome* est pour le Cirque un rival ou du moins un vigilant émule; nous n'en dirons pas davantage.

L'invention du *Diorama* est due au génie de Daguerre, qui devait plus tard s'illustrer par une autre découverte à laquelle il a attaché son nom. Bouton aussi a conquis une juste célébrité dans ce genre, par un talent égal à sa persévérance. Deux fois dépossédé par l'incendie, il se remit deux fois à l'œuvre sans découragement, et finit par transporter son établissement au rond-point des Champs-Élysées. C'est là qu'on a vu, entre autres, la fête des Lanternes à Canton, les funérailles de l'archevêque de Paris, l'intérieur de l'église Saint-Marc à Venise, effet de nuit, et c'étaient des dégradations et des décroissances de lumière, des effets de perspective et de clair-

obscur, à fasciner l'esprit et les sens. Le Diorama est resté à la même hauteur; ses tableaux sont toujours exécutés avec autant de soin et de bonheur.

On doit le *Panorama* au colonel Langlois. Les immenses tableaux qu'il exhibe ne sont pas des toiles peintes au simple point de vue de la curiosité, du pittoresque, du relief; de l'effet qu'il veut produire; ce sont, dans toute la rigueur du terme, de magnifiques œuvres d'art où l'on reconnaît la touche d'un maître et où sont combinés, de la façon la plus ingénieuse et la plus puissante, tous les moyens de nature à augmenter l'illusion du spectateur.

On ne nous demandera pas de descendre de plusieurs degrés et de décrire les théâtres en plein vent, les cafés-concerts, les cirques forains, les divertissements populaires, les jeux qui font la joie des enfants; des détails de cette nature auraient peut-être un côté pittoresque qui les feraient accepter de nos lecteurs, mais ils concorderaient mal avec la gravité de l'histoire et se rattacheraient d'ailleurs à des établissements de transition, aujourd'hui populaires, demain oubliés ou remplacés.

On s'attendra encore moins à rencontrer ici la nomenclature des bals publics, triste distraction offerte à la jeunesse plus ou moins oisive, plus ou moins avide de regrettables plaisirs. Dut notre livre présenter à cet égard certaines lacunes, ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu s'associer à notre pensée et à nos doctrines nous sauront gré de notre réserve, et nous dispenseront d'entrer dans une série d'indications qu'il faut abandonner aux *Guides de l'étranger à Paris*. Nous n'apprendrons à personne les chemins qui conduisent au *Château des Fleurs*, au *Château rouge*, au bal *Mabile*, à l'*Élysée Montmartre*,

à la *Closerie des Lilas* et au *Parc d'Asnières*, etc. Nous en passons, et nous ne dirons pas des meilleurs.

Il est une distraction empruntée à l'Angleterre par nos classes riches, et qui commence à entrer dans les habitudes parisiennes; nous voulons parler du *sport*, des courses de chevaux.

Le Jockey-Club, fondé depuis longtemps déjà, au moment où sévissait dans toute sa fureur la maladie de l'imitation britannique, compte dans son sein les *sportsmen* les plus distingués. C'est un titre que d'être membre du Jockey-Club et ne l'est pas qui veut. Le Jockey-Club est riche; le Jockey-Club est installé dans un local magnifique; le Jockey-Club se compose de jeunes gens opulents, titrés, à la mode, passionnés pour les pur-sang, — c'est la première condition, — et prêts à risquer cent louis sur les jambes de *Fra-Diavolo* ou de *Miss Arabella*, à se ruiner avec grâce sur le tapis vert d'un billard ou de la table de jeu, à défaut du *turf*.

Depuis quelques années *les courses* se sont multipliées chez nous, et l'on a fait de grands efforts pour acclimater dans nos mœurs ce divertissement dont les Anglais raffolent. Nous avons des courses plates et des courses de haies, des courses où l'on n'admet que les chevaux non préparés, et des courses pour les chevaux entraînés. Les plus fréquentées par la bourgeoisie et le peuple parisiens, à cause de leur proximité, sont celles *du Bois de Boulogne* qui se font, d'ordinaire, sous les auspices de la Société d'Encouragement; mais encore y a-t-il fort loin de cette maigre couronne de spectateurs, garnissant à peine, en certains endroits, la corde qui sert de limite, à cette foule passionnée et frémissante qui se

presse, en Angleterre, aux courses d'Epsom et de New-Market. La mode a pris plus particulièrement sous sa protection les courses du nouvel *Hippodrome du Bois de Boulogne*, situé à peu de distance en avant de la Grande Cascade, et dont les élégantes tribunes peuvent contenir au moins cinq mille spectateurs; celles de Vincennes, de Versailles, de Chantilly, et les steeple-chases de La Marche. C'est là qu'accourent les élégants équipages, les cavaliers du grand monde, les fières amazones, les parieurs acharnés; c'est là que l'enceinte du pesage renferme la fine fleur du Jockey-Club.

Il existe à Paris deux sociétés de canotage : la société des Régates de la haute Seine, ou du Sport nautique, et celle de la basse Seine, dite simplement société des Régates parisiennes; la première a été fondée en 1855 et s'est réorganisée récemment, l'autre a été autorisée au commencement de 1853. Paris avait auparavant beaucoup d'habiles canotiers, mais pas d'institution qui les reliât. Vers 1855 fut créé le Cercle nautique d'Asnières, *Boat-Club,* ou encore *Rowing-Club,* car l'anglicisme s'est implanté là comme ailleurs; ce cercle, où figurent les noms les plus aristocratiques, a conquis une assez grande célébrité, et il a fait faire des progrès sensibles à la nage, aux courses aquatiques, au goût et à l'ordonnance des fêtes. Ajoutons-y la société du canot-concert *l'Union,* créée en 1853 dans le but de donner des concerts nautiques, et qui donne aussi une régate annuelle à Bercy; enfin le cercle des Voiliers de la basse Seine, formé à Argenteuil. Toutes ces sociétés organisent des courses à la voile ou à l'aviron.

A certaines époques fixes, Paris, si brillant dans son

état ordinaire, se pare encore de nouveaux charmes et s'embellit d'ornements splendides qui en font, durant quelques jours, une sorte de cité féerique et merveilleuse, ressemblant à un rêve des *Mille et une Nuits*. Le 15 août est aujourd'hui la date principale de cette transformation. Chaque fois que revient cette solennité, la ville revêt ses habits de fête; des décorations improvisées s'élèvent dans les rues principales et sur les places publiques; des colonnes, des mâts pavoisés, des statues symboliques et allégoriques se dressent aux angles des ponts. Les salves d'artillerie retentissent; les orchestres militaires remplissent les airs de leur mâle harmonie. Tous les théâtres s'ouvrent pour des représentations gratuites, où la foule se presse par torrents tumultueux. Des pantomimes militaires se jouent sur l'esplanade des Invalides et à la barrière du Trône. Le soir un immense cordon d'illuminations enceint la ville entière; les monuments publics resplendissent, ornés jusqu'au faîte de guirlandes lumineuses; les lampions, les verres de couleur, les lanternes vénitiennes, les feux de Bengale produisent un ensemble flamboyant dont l'effet est visible jusque dans un rayon de trois ou quatre lieues aux alentours de Paris. Enfin, deux feux d'artifice, l'un à la barrière du Trône, l'autre, le principal, au Trocadéro ou dans les environs, complètent le programme, et en forment la partie la plus brillante, la plus impatiemment attendue.

Le carnaval de Paris est une piteuse chose, et qui ne vaut pas la peine qu'on se dérange de chez soi pour le voir passer, ce qui n'empêchera pas, l'année prochaine et toutes celles qui suivront, le bon peuple de Paris de sortir encore en masse, sans se laisser décourager par tant de

mécomptes. Le carnaval est mort, à proprement dire, et les quelques masques qui se hasardent à se montrer sont évidemment honteux de leur petit nombre, malgré leurs cris et leurs contorsions à froid. Ce qu'il nous a fait voir de plus remarquable dans ces dernières années, ç'a été ces cavalcades organisées par le génie de la réclame pour recommander à la foule telle ou telle maison de commerce. Voilà où le carnaval en est réduit!

La descente de la Courtille elle-même, l'horrible descente de la Courtille, qui, le matin du mercredi des Cendres, réunissait en un interminable défilé tous les masques ivres et sales qui avaient passé la nuit dans les guinguettes et les bals de Belleville, n'est plus qu'une ruine, un débris immonde du passé. Quelques centaines d'ivrognes disséminés, pendant deux heures, sur toute la longueur de la rue du Faubourg-du-Temple, les uns à pied, les autres en carrioles, économiquement déguisés et faisant tous leurs efforts pour paraître drôles, sans arriver à autre chose qu'à être dégoûtants; insultant la foule, insultés par elle, dans cet argot débraillé qui est le style officiel du carnaval; de temps en temps roulant contre les bornes et ramassés par la police, voilà le spectacle pour lequel un certain nombre de Parisiens, mais moindre chaque année, se dérange à cinq ou six heures du matin.

De toutes les *cérémonies du carnaval*, il n'y en a qu'une seule qui ne soit pas déchue et qui conserve l'antique gloire et l'antique attrait de cette institution, c'est la *Promenade du bœuf gras.*

CHAPITRE VI.

Détails complémentaires.

Durant l'intervalle qui s'est écoulé entre la rédaction et l'impression de ce livre, quelques changements, quelques transformations nouvelles se sont encore opérés autour de nous, et nous devons consigner ici, sous peine de laisser notre œuvre incomplète, les principales modifications que Paris a vu s'accomplir depuis bientôt deux ans.

Et d'abord, au mois de mars et au mois d'août 1864, des décrets impériaux et des arrêtés de M. le préfet de la Seine ont réglé les dénominations de 274 voies publiques de l'ancienne ville ou des communes suburbaines comprises depuis 1860 dans les limites de Paris. Les écriteaux ont été posés. C'est l'exécution partielle d'une mesure depuis longtemps préparée par les soins de l'administration municipale et ayant pour but : 1° de donner des noms aux rues, aux avenues et aux boulevards récemment ouverts; 2° de faire cesser des homonymies trop nombreuses qui étaient devenues des causes permanentes de confusions d'adresses et d'incertitudes pour la poste, pour le télégraphe, pour les distributeurs d'imprimés et de journaux, pour le commerce, pour les voyageurs étrangers ou même parisiens, en un mot pour tout le public.

Voici comment s'exprimait, à ce sujet, M. Ch. Merruau

dans un rapport adressé à M. le préfet de la Seine, au nom d'une commission spéciale :

« On comprend que les noms donnés jadis aux rues de chaque commune suburbaine, par l'usage populaire ou par les particuliers ou les autorités qui les ont ouvertes, aient été choisis sans aucun égard aux noms que portaient les rues, soit des autres communes contiguës à Paris, soit de Paris même. De là des répétitions multipliées. Il y avait sans doute un assez grand inconvénient à l'existence d'un nombre considérable de rues homonymes dans des régions si voisines; mais l'inconvénient est devenu intolérable depuis que la même circonscription municipale les enferme toutes..... On compte dans Paris agrandi 18 rues ou places dites *de l'Église*, 7 *de la Mairie*, 16 appelées *Marie*, 16 empruntant leur nom à *Notre-Dame*. Le patronage de *Saint-Pierre*, de *Saint-Louis*, de *Saint-Martin*, de *Saint-Denis*, de *Saint-Jacques*, s'étend à plus de 60 voies publiques; on s'est également disputé les noms de *Napoléon*, de l'*Alma*, de *Constantine*, etc.; le mot *Croix* entre dans le nom de 18 rues ou avenues; les mots *Champs*, *Moulins*, *Vignes*, *Carrières*, *Bac*, *Chemin de fer*, *Gare*, etc., ne sont pas moins prodigués. Les habitants de chaque commune ne songeaient guère aux communes voisines, et choisissaient, pour désigner leur chemin habituel, l'appellation la plus simple, tirée de l'édifice ou de l'objet le plus voisin, à moins que leur imagination, excitée par un sentiment de piété ou de patriotisme, ne leur suggérât quelque nom de saint, de grand homme ou de victoire; mais dans ces derniers choix mêmes ils se rencontraient encore. Il en résulte les plus regrettables erreurs. Une lettre dont l'adresse est

trop simplement écrite et ne porte pas plusieurs indications subsidiaires peut voyager pendant plusieurs jours de Batignolles à Ivry, de la Villette à Vaugirard, ou dans le centre de l'ancien Paris, et n'arrive pas toujours au destinataire; un cocher mal renseigné peut vous conduire au nord quand vos affaires vous appellent au sud, et vous promener longtemps à l'heure, de la meilleure foi du monde. Les erreurs les plus préjudiciables aux intérêts privés ou publics, les plus funestes en certains cas, sont quelquefois commises. Des inscriptions hypothécaires peuvent manquer d'exactitude. Il y a de fâcheux exemples de personnes allant requérir les secours urgents d'un médecin célèbre, ou d'estafettes portant des ordres pressés, que la similitude de deux noms de rues, même dans l'ancien Paris, a égarées, au grand péril de la vie d'un ami ou de l'ordre public. Qui n'a souvent maudit le trouble que jette dans la mémoire la ressemblance des dénominations des rues des Petits-*Champs*, Neuve-des-Petits-*Champs*, Croix-des-Petits-*Champs*, ou encore des rues des Grands-*Augustins*, des Vieux-*Augustins*; Neuve-Saint-*Augustin*? Mais aujourd'hui l'extension des limites de la ville a multiplié à l'infini et fort aggravé ces inconvénients. Pour les faire cesser, le changement ou la modification de 444 noms de rues ou de places dans Paris ancien ou nouveau semble nécessaire. Dans ce nombre ne sont pas compris les noms de 362 voies privées, passages, impasses, cités, etc., qui devront être aussi changés si l'on veut rendre impossible toute confusion d'adresses. »

Quelques explications ont paru nécessaires pour donner l'idée du système qui a présidé au choix des nouveaux noms attribués à un si grand nombre de rues.

Dans la plupart des villes considérables d'ancienne création, les quartiers et les rues ont pris des noms tirés, comme à Paris, de quelque édifice, de quelque homme plus ou moins célèbre, de quelque circonstance locale; mais nous avons vu en Amérique de grandes cités naître d'un seul coup par le prodigieux et subit développement d'un peuple. Là les fondateurs, instruits par le spectacle du vieux monde, mais libres de tout fait préexistant, dégagés de toute habitude populaire, ont recherché *a priori* ce qui leur paraissait le plus simple et le plus commode; ils ont pris possession d'un vaste espace dans la prévision d'une immense et prochaine agglomération d'habitants; ils ont marché la règle à la main, et tracé, en géomètres, le plan et la division de la ville nouvelle.

Seulement rien de tout cela n'est praticable dans une cité comme Paris, qui a été l'œuvre lente des événements et des siècles. Les rues y affectent toutes les directions, toutes les courbes, toutes les dimensions.

On ne saurait les classer par séries et les numéroter dans un ordre quelconque. Elles se sont formées isolément, par la construction d'anciennes habitations autour d'églises, de couvents, de palais aujourd'hui presque tous disparus, le long d'enceintes successivement élevées et détruites, à travers d'immenses enclos morcelés. Les groupes de maisons, les faubourgs, les hameaux se sont peu à peu grossis, rapprochés, soudés en quelque sorte comme des cristaux irréguliers et divers. C'eût été un ensemble confus et inextricable si l'esprit civilisateur des souverains n'avait donné quelque unité, par des percées intelligentes, des démolitions bien entendues, à ce travail du temps et du hasard. S'il arrive qu'à la fin un prince,

épris de sa capitale, après l'avoir agrandie par l'adjonction d'une douzaine de villes qu'elle avait fait naître autour d'elle, en veuille relier et proportionner toutes les parties sur un plan magnifique, alors de larges voies de circulation s'ouvrent à travers l'antique dédale et en coupent de part en part les replis; des promenades s'allongent ou se courbent en lignes correctes; les têtes de chemins de fer, les principaux édifices, centres de l'action ou de la force publique, naguère séparés, sont mis en communication directe; de nouveaux quartiers couvrent de constructions de vastes terrains longtemps séparés de la ville et désormais accessibles; une édilité active redresse les rues, adoucit les pentes, élargit les chaussées, dégage les monuments, lutte en faveur de la santé et du bien-être de la population contre les caprices et les imperfections du passé. Mais l'immense cité, malgré sa transformation profonde, portera toujours sur chaque point de son sol, par le bizarre dessin de ses anciennes rues, par la direction variée de ses voies, d'origines diverses, l'empreinte successive des âges qui l'ont formée.

Le système de nomenclature des voies publiques actuellement en vigueur à Paris, et que l'on pourrait appeler *historique*, puisque les noms des vieilles rues conservent le souvenir de l'ancienne population qui les a choisis et que ceux des rues nouvelles contribuent à perpétuer la mémoire des grands hommes, des grandes actions dont s'enorgueillit la nation, est donc celui qui convient le mieux à une ville ainsi faite. D'ailleurs est-il bien certain qu'au point de vue même de la brièveté et de la clarté le système américain soit préférable?

L'administration municipale a donc pensé qu'il n'y avait

rien autre chose à faire, en ce qui concernait la désignation des voies publiques de Paris, qu'à corriger et à perfectionner le système de nomenclature aujourd'hui en usage, dans le but principal de distinguer clairement l'une de l'autre, pour la commodité des commerçants, des passants, des étrangers, pour la facilité des services publics, les rues qui se confondent trop souvent sous des noms identiques.

On pouvait y procéder de deux manières. La première eût consisté à maintenir tous les noms existants, mais en y ajoutant, pour chaque rue, une seconde appellation empruntée au quartier, à quelque place ou à quelque monument du voisinage. C'est à peu près la méthode anglaise. A Londres le nombre des noms employés pour les voies publiques est relativement assez restreint. La même dénomination s'applique souvent à 10, à 15, à 20 rues ou davantage, situées sur différents points de la ville. On les distingue d'abord au moyen de désignations ou d'espèce de catégories assez nombreuses dont voici la liste incomplète : *alley*, allée; *avenue*, avenue, *buildings*, bâtiments; *circus*, cirque; *court*, cour; *crescent*, croissant; *garden*, jardin; *grove*, bocage; *hill*, coteau; *lane*, ruelle; *mews*, impasse; *park*, parc; *passage*, passage; *road*, chaussée; *row*, rangée; *square*, square; *street*, rue; *walk*, promenade; *villa*, villa, etc.

Mais ce premier moyen est loin de suffire; beaucoup de voies qui portent le même nom appartiennent à la même catégorie, à celle de *street*, par exemple. On a recours alors à l'expédient qui a été indiqué plus haut; on ajoute à la dénomination principale une dénomination subsidiaire, tirée du quartier, d'un square, d'une

grande artère voisine sans homonyme. Enfin, pour plus de précision, on peut y joindre les lettres initiales qui déterminent à la fois le point cardinal vers lequel est située la rue à faire connaître et la subdivision postale de la ville dans laquelle cette rue est comprise.

Les habitudes anglaises peuvent se plier à ces détails minutieux, à ces appellations longues et compliquées; à Paris on va plus vite au but, et on n'aime que les nomenclatures courtes et précises. Aussi a-t-on dû préférer le système qui consiste à donner à chaque rue un nom différent, sans ressemblance avec ceux d'autres voies publiques, de telle sorte que, le nom seul de la rue et le numéro de la maison étant donnés, l'adresse soit complète et l'erreur impossible, alors même qu'aucune désignation du quartier n'y serait jointe.

C'est à ce système simplificateur que s'est arrêtée l'administration municipale et elle a essayé d'en préciser comme il suit l'application.

1° Il lui a paru avant tout qu'elle ne devait proposer que les changements nécessaires, et ne point se laisser entraîner, par l'esprit d'innovation ou de méthode systématique, à modifier un trop grand nombre d'inscriptions de rues et à jeter ainsi le trouble dans toutes les mémoires. Quel moyen de se reconnaître dans le dédale de Paris si les noms des voies publiques principales, qui servent de points de repère, n'étaient pas autant que possible maintenus, si le plus grand nombre des rues ne conservaient pas leurs appellations traditionnelles? Les plus anciens Parisiens s'y perdraient comme des voyageurs débarqués de la veille. La ville ressemblerait à une immense bibliothèque dont tous les

volumes auraient changé de titre. La coutume obstinée protesterait contre les écriteaux novateurs et perpétuerait les anciens noms; elle le fait souvent, même lorsque le changement opéré a été le mieux fondé, le plus raisonnable. Que d'habitants de Paris ont persisté, pendant de longues années, à désigner par les dénominations de *Pont-Tournant*, de *porte Saint-Honoré*, etc., des emplacements où n'existait plus aucun vestige de pont ni de porte?

2° L'homonymie n'a point d'inconvénient lorsqu'elle s'applique à deux ou plusieurs voies contiguës et de catégories diverses, une rue et une place, une rue et un boulevard, etc. Le boulevard *Montmartre* et la rue *Montmartre* portent le même nom sans qu'il en résulte aucune erreur possible.

3° Afin de ne point jeter la confusion dans les souvenirs, un nom supprimé sur un point n'a jamais été transporté sur un autre, si ce n'est dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

4° On a eu soin, lorsqu'il s'est agi de donner des appellations différentes à plusieurs rues homonymes, de laisser l'ancien nom à celle qui paraîtra la plus importante, non pas toujours par l'étendue, mais surtout par la notoriété, par l'ancienneté des souvenirs et des habitudes populaires qui s'y rattachent, les intérêts commerciaux ou industriels qui s'y sont groupés.

5° On a avisé à introduire, au moins pour l'avenir, une réforme que l'administration des postes demande avec instance pour la plus grande simplicité des adresses : c'est que les rues de Paris n'empruntent que le moins possible les noms des villes de France ou d'Europe. Nombre de

lettres, portant pour suscription rue de Berlin, de Londres, de Lille ou de Valenciennes, etc., peuvent être envoyées en Prusse, en Angleterre, à Lille, à Valenciennes, pour peu que la mention : *à Paris*, ait été omise, ou illisiblement écrite, ou qu'un employé de la poste, dans le travail rapide de la classification des dépêches, n'y ait pas porté toute l'attention nécessaire. A cet égard l'administration avait tout d'abord songé à changer ces appellations partout où elles existent; mais elle s'est arrêtée devant la crainte de déranger à la fois trop d'habitudes, trop d'intérêts depuis longtemps attachés à certaines adresses; elle s'est bornée à ne point augmenter, par des désignations nouvelles, de telles causes d'erreur, et à n'introduire dans la nomenclature des rues aucun nom de villes, si ce n'est de villes lointaines illustrées aux yeux de la France par quelque victoire.

6° On a pensé qu'il y aurait un grand avantage à réduire, autant que possible, le nombre des noms employés pour désigner toutes les voies publiques; le moyen est de réunir en une seule voie, sous une seule et même appellation, ces tronçons de rue qui, d'après leur alignement normal, se suivent sur le même axe, et ne sont en réalité, par leur direction, leur largeur moyenne et leur aspect, que le prolongement l'une de l'autre.

Il y a quelques années, une commission administrative avait été chargée de préparer la suppression de toutes ces appellations surabondantes. Sur son rapport, qui n'embrassait qu'une partie de l'ancien Paris, 63 noms de rue furent mis hors d'emploi comme inutiles. Un second travail, qui n'a point été présenté à l'autorité

compétente, mais dont les éléments subsistent, préparait la radiation de 65 autres noms. L'administration n'a point négligé de consulter ces documents pour simplifier la nomenclature des voies parisiennes, et elle s'est attachée à ces sortes de réunions de plusieurs voies sous une dénomination unique toutes les fois que l'opération a paru praticable.

La nouvelle administration a cru, cependant, qu'il y avait lieu de maintenir des noms distincts à des voies dont la jonction formerait une ligne trop longue, dans laquelle, par exemple, les derniers numéros des maisons ne pourraient pas être inscrits au moyen de trois chiffres.

D'ailleurs les rues, à Paris, ont pour ainsi dire leurs limites naturelles : la ligne de la Seine ou quelque voie magistrale. C'est pour ces motifs que l'administration, tout en diminuant le nombre des noms divers que portent dans leurs parcours les boulevards et les quais, a divisé ces grandes lignes, autant que possible, d'après les limites des arrondissements. De même elle a voulu que le nom de Sébastopol demeurât exclusivement à l'avenue ainsi désignée sur la rive droite, et qu'un autre nom, celui de Saint-Michel, par exemple, emprunté à la nouvelle fontaine et à l'ancienne place disparue, fût donné à la même avenue prolongée sur la rive gauche.

Malgré ces exceptions, les suppressions de dénominations ordonnées comme conséquence de la réunion de rues jadis distinctes sont fort nombreuses. On n'en compte pas moins de 333, qui se réduisent en définitive à 294 par suite de la division de quelques voies

publiques trop longues, et spécialement de la rue Militaire, en boulevards.

7° Pour le choix des noms nouveaux, l'administration, résolue, comme il vient d'être dit, à n'introduire dans la nomenclature actuelle que les changements nécessaires, ne pouvait tenter l'application d'aucun système général et absolu; elle n'avait pas à examiner la proposition qui a été faite de donner aux voies publiques de chaque arrondissement des noms d'une certaine catégorie, comme, par exemple, au 1er arrondissement, dont les Tuileries sont le centre, des noms de familles souveraines; au 4e, qui contient l'hôtel de ville, des noms de magistrats municipaux, et ainsi du reste de la ville. Sans doute il serait résulté de cette classification méthodique que tout nom de voie publique aurait porté en lui-même, pour ainsi dire, l'indication de la région topographique dans laquelle il aurait été employé; mais, sans examiner ici les difficultés et les inconvénients qui auraient compensé cet avantage, il est clair qu'une telle combinaison, comme toutes les autres plus ou moins ingénieuses qui ont été mises en avant ou qu'on pourrait inventer, ne serait praticable qu'à la condition de considérer Paris comme une ville entièrement neuve, d'y faire table rase de toutes les habitudes et de tous les souvenirs, et d'y nommer les rues à l'américaine. L'administration municipale a dû s'en tenir à procéder à peu près ainsi qu'on l'a fait dans le passé, seulement avec un peu plus d'ensemble et de méthode.

Elle a dressé d'abord une liste de noms rappelant des victoires ou des événements glorieux pour la France, et de noms d'hommes illustres, ou même simplement

dignes d'être recommandés à l'estime de la postérité, qu'il paraissait désirable d'inscrire sur les écriteaux de nos rues, ces tables d'honneur plus souvent lues que les annales de l'histoire. Un assez grand nombre de ces désignations ont été recueillies, soit dans des demandes adressées, à diverses époques, à l'administration municipale, soit dans les suggestions verbales du public. Malgré le soin apporté par la commission à ce premier travail, elle a pu commettre des oublis d'ailleurs réparables; elle a préféré des noms français, mais elle n'a point exclu les grands hommes étrangers, pourvu que leur gloire ne blessât en rien l'esprit national et eût un caractère universel.

Tous ces noms ne sont point attribués au hasard, mais d'après diverses circonstances, parfois de peu d'importance, il est vrai, dont la commission a cru devoir tenir compte. Aux plus grandes voies appartiendront naturellement des noms augustes qui sont l'objet de la reconnaissance publique. Autour de l'arc de triomphe de l'Étoile les avenues qui rayonnent en tous sens se partageront des souvenirs de victoire. La route Militaire, devenue une suite de vingt boulevards, se décore des noms des maréchaux du premier empire, dont les ombres héroïques environnent ainsi le cœur de la France.

Plus près de l'ancienne enceinte, aux environs des points défendus en 1814, se placent les noms de plusieurs des guerriers qui s'y sont illustrés.

Aux abords des églises, les noms de saints, de prélats, de prédicateurs célèbres, sont naturellement désignés de préférence.

Les environs des chemins de fer, les quartiers occupés par l'industrie appelleront des noms d'ingénieurs, d'inventeurs, d'industriels célèbres; les médecins se rangeront non loin des hôpitaux; les astronomes, les savants, près de l'Observatoire ou des écoles.

Ailleurs des groupes de célébrités déjà en possession de plusieurs rues existantes en attireront d'autres d'un caractère analogue; c'est ainsi que les noms Malesherbes et Tronchet expliquent, pour des rues environnantes, le choix de noms empruntés à des magistrats, à des jurisconsultes. De même les poëtes, les artistes se pressent dans le 16e arrondissement, à cause des souvenirs dont s'enorgueillit cette partie de la ville.

Ces exemples suffisent pour indiquer les motifs généraux qui ont guidé l'administration dans son travail.

Les dénominations nouvelles n'ont pas été exclusivement empruntées aux grands hommes anciens ou modernes. Les noms des territoires aujourd'hui compris dans Paris, ceux de diverses provinces qui méritent d'être rappelés à côté d'autres déjà inscrits à l'entrée des rues de la capitale, ceux des principaux cours d'eau qui alimentent le canal de l'Ourcq, ont été employés concurremment. L'administration n'a dédaigné même aucune des désignations qui pouvaient être tirées de l'aspectou de la direction de la rue, du voisinage d'une usine, d'un bastion, d'une station de chemin de fer, d'une particularité quelconque plus ou moins remarquable. Enfin, lorsqu'il a fallu nommer une rue encore peu habitée, simple chemin tracé naguère au milieu des cultures, dénuée d'ailleurs de tout souvenir, de toute marque distinctive, l'administration n'a pas hésité à employer des noms de fleurs,

d'arbres fruitiers, etc. A défaut de système applicable, elle a procédé forcément par une sorte d'éclectisme, n'ayant d'autre guide que la convenance et d'autres règles que celles qui viennent d'être résumées.

Un certain nombre de régions de Paris, bien qu'assez éloignées des grands établissements chers à l'armée ou de la ligne des fortifications, semblaient appeler naturellement des noms militaires.

Aux abords de l'ancienne enceinte de Paris, si bravement défendue par quelques-uns, en 1814, devaient s'inscrire les noms de ces défenseurs.

Un autre détail se rattache au même ordre d'idées; nous voulons parler de l'inscription du nom des rues et du numérotage des maisons.

On ne sait guère généralement ce qui a été tenté, à différentes époques, pour perfectionner le système d'inscription des noms des rues et le numérotage des maisons de Paris. Des particuliers prirent d'abord l'initiative des inscriptions des noms des rues pour l'usage de leur quartier; mais l'indication qu'elles contenaient était souvent inexacte ou d'une orthographe défectueuse; la plupart s'effaçaient promptement, une partie de la ville en était dépourvue.

En 1728 le lieutenant général de la police fit placer, par mesure d'ordre, au coin de chaque rue, des plaques de tôle d'égale dimension, portant les dénominations usitées. Dès l'année suivante une nouvelle ordonnance régla ce qui concernait l'entretien et le remplacement successif de ces écriteaux. Défense y était faite à toutes les personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, de faire enlever, de changer, d'effacer les inscrip-

tions, à peine de 100 livres d'amende pour chaque contravention. En même temps injonction était faite aux propriétaires des maisons situées au coin des rues, lorsqu'ils auraient à restaurer leurs façades, ou lorsque les écriteaux établis contre leurs murs seraient usés, effacés ou enlevés, de placer en lieu convenable des tables de pierre de liais, d'un pouce et demi d'épaisseur, pour y faire graver les mêmes noms des rues et les mêmes numéros de quartier. Les dimensions des tables, le système d'attaches à l'aide duquel elles seraient fixées, la hauteur et la forme des caractères à employer étaient ensuite soigneusement décrits. Ces prescriptions sont demeurées en vigueur, mais incomplétement exécutées, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

Un arrêté du préfet de la Seine, en date du 12 brumaire an XII, prescrivit aux architectes voyers de dresser l'état des noms de rues et places changés ou conservés depuis 1789, afin de procéder à l'inscription des noms qui seraient définitivement adoptés. En 1830 les inscriptions, qui n'étaient encore placées qu'à l'un des angles de chaque rue, le furent aux deux angles. Enfin, en 1844, le préfet de la Seine détermina par un arrêté la hauteur au-dessus du sol et la distance précise de l'arête des murs d'angle auxquels seraient désormais fixés les écriteaux. Il fut décidé, en outre, que toute voie publique sur laquelle débouche une autre rue porterait l'inscription de son nom en face de l'axe de la rue adjacente. Les plaques destinées à recevoir ces inscriptions durent être uniformément en lave de Volvic émaillée, fond bleu, avec lettres blanches. C'est le meilleur procédé qu'on ait imaginé jusqu'à ces derniers temps pour rendre les noms des rues

à peu près lisibles la nuit. Un progrès marqué a été réalisé dans cet ordre de travaux par un système nouveau qui fonctionne depuis plus d'un an sur la place de l'Hôtel-de-Ville et à ses abords. Ce système, dont M. Merruau signale les avantages dans son rapport sur la nomenclature des rues et le numérotage des maisons de Paris, consiste dans des cadres de bronze auxquels s'ajustent deux verres, l'un bleu, avec lettres gravées en blanc, l'autre ordinaire, doublé d'un calicot, qui font apparaître l'inscription en blanc pendant le jour et lumineuse pendant la nuit, au moyen d'un appareil de gaz logé derrière la plaque, dans une entaille faite au mur de la maison d'angle, à la hauteur convenable. Le même système s'applique avec un égal succès aux numéros des maisons.

L'administration, en réalisant les progrès et les améliorations que nous venons de résumer, n'a point eu la prétention d'échapper à toute critique et d'atteindre à une perfection idéale. Des observateurs spirituels, dont la bienveillance pourrait être révoquée en doute, ont dirigé une série de reproches contre la nouvelle nomenclature des rues de Paris. Pour être impartial, nous citerons ici quelques remarques dues à la plume de M. Victor Fournel :

« Il faut rendre cette justice à la nomenclature de la commission municipale qu'elle a mécontenté à peu près tout le monde. Les journaux des opinions les plus diverses se sont rencontrés sur le terrain de l'opposition; je ne parle pas, bien entendu, des journaux officieux, qui ont des grâces d'état.

« Il est possible, comme je l'ai lu dans un *communi-*

qué, que cette mesure ait pour résultat l'amélioration du service postal. Ce point de vue administratif est en dehors de la question qui nous occupe et on nous permettra d'y être peu sensible. D'ailleurs les analogies réelles, mais incomplètes, ou faciles à discerner nettement l'une de l'autre, qu'on pouvait signaler dans la liste primitive, n'ont jamais été un obstacle sérieux à la rapidité des communications, comme à Londres par exemple, où elles sont innombrables et bien autrement compliquées, et il est à craindre que ce changement n'embrouille d'un côté ce qu'il éclaircit de l'autre et n'apporte autant d'embarras nouveaux qu'il en détruira d'anciens. Un homme qui a été incapable jusqu'à présent de distinguer la rue des Marais-Saint-Germain de la rue des Marais-du-Temple, et de marquer sur l'adresse de sa lettre s'il écrit à la rue Saint-Jean de Paris-Batignolles ou de Paris-Montmartre, ne le sera-t-il pas tout autant de se loger dans la tête, sans erreur et sans confusion, cette foule de nouveaux noms substitués aux anciens, et est-il bien sûr que la tâche se trouvera simplifiée pour lui ou pour les intermédiaires qu'il emploie? Je souhaiterais savoir ce que les cochers et les commissionnaires, directement intéressés à la question, pensent du soulagement que l'administration leur a préparé. Pour ma part, je sens que le prétendu fil d'Ariane de la commission municipale va me dérouter pour longtemps..... Nous voilà obligés de renouveler tous les mois nos provisions de cartes et de *Guides*, de démeubler et de remeubler sans cesse notre mémoire, obligée par ces transformations incessantes à plus de déménagements encore que n'en a eu à subir le citoyen le plus traqué par l'expropriation. Les libraires demandent grâce, les géo-

graphes n'y peuvent suffire. A peine mis en vente, le dernier plan de Paris n'est plus qu'un chiffon de rebut. Les *Indicateurs* s'essouflent à vouloir fixer au vol la ville du jour, dont la mobilité raille tous leurs efforts, et ils en sont réduits à jeter leurs tableaux au pilon avant même de les avoir mis en vente. Paris se dérobe sans cesse devant l'esprit qui veut en prendre possession, comme ces siéges qu'un enfant taquin renverse derrière vous au moment où vous allez vous y asseoir. L'armée des éditeurs va pour la vingtième fois se remettre à l'œuvre, mais, avant qu'ils aient fini, on aura percé deux ou trois nouvelles rues, raturé trois ou quatre anciennes, projeté cinq ou six nouveaux boulevards et dressé une nouvelle nomenclature qui les forceront à recommencer......

« C'est une règle élémentaire, et dont personne, je crois, ne contestera la justesse, qu'il faut toucher le moins possible au nom des rues, et seulement en cas de nécessité réelle, — nécessité matérielle ou nécessité morale, — tant pour ne pas apporter de trouble dans les habitudes consacrées que par respect pour les traditions et les souvenirs que ces noms rappellent. La commission municipale ne semble pas se douter suffisamment que les anciennes étiquettes de nos rues ont une signification, qu'elles écrivent, pour ainsi dire, à tous les pas, la chronique des mœurs, des usages, des croyances, des divertissements de nos pères, l'histoire physique et civile de la plus illustre cité du monde. Avant les *embellissements* implacables qui ont produit dans la vieille ville l'effet désastreux de dix siéges et d'un tremblement de terre, on eût pu reconstituer, rien qu'avec ces noms, les annales de Paris. Je le répète, la commission municipale ne le sait

pas assez, et il est fâcheux que, parmi les membres fort honorables dont elle se compose, on n'ait point songé à donner place, à côté des savants, des administrateurs, des artistes, à quelque archéologue qui eût étudié cette histoire, qui la comprît, l'aimât, et eût pu en enseigner le respect à ses confrères. Assurément un avoué ni un ingénieur ne sont à dédaigner dans le conseil souverain de la ville; je ne trouve même pas du tout qu'un peintre comme Delacroix et un écrivain comme Scribe y fussent déplacés; mais ce qu'il faudrait surtout, puisqu'il s'agit d'un lieu universel, qui est la propriété de l'histoire, et non d'un domaine privé qu'on puisse tailler à sa guise comme le potager d'un bourgeois, c'est un homme qui connût vraiment Paris, et c'est là justement, si j'en juge par les apparences, ce à quoi l'on n'a point songé.

« Que l'on ait considéré comme un cas de nécessité absolue de remplacer par de nouveaux noms, dans la liste des rues, ceux qui faisaient double emploi, je n'ai nulle intention d'aller à l'encontre. En principe on ne peut blâmer cette idée, surtout après l'annexion de la banlieue, qui a considérablement accru le nombre de ces répétitions. Mais s'est-on strictement tenu dans ces limites, et tous les noms supprimés faisaient-ils bien réellement double emploi? . . . .

« Il n'y avait ni deux rues de Cluny, ni deux rues Percier, et il est impossible de comprendre par quel motif on a débaptisé les seules qui existassent. Il était si facile de placer M. Cousin ailleurs que dans la première de ces rues, dont la dénomination exhalait un parfum gothique à réjouir le cœur des antiquaires. M. Cousin, qui est éclectique, se fût contenté de celle qu'on lui eût of-

ferte, et, en sa qualité d'archéologue passionné, il a dû souffrir de raturer avec son nom celui d'une rue du treizième siècle. Je le préviens que les amateurs du vieux Paris ne le lui pardonneront pas sans peine. Si l'on tenait à le placer dans le voisinage de la Sorbonne, pour ne point déranger ses habitudes, il y avait la rue des Poirées, qui n'est pas fort jolie sans doute, mais dont un philosophe se fût probablement accommodé aussi bien que le chancelier Gerson, — ou la place Louis-le-Grand, que, par une contradiction singulière avec le principe même de la nouvelle nomenclature, la commission a mis encore sous le patronage du même chancelier.

« Si c'est une règle élémentaire de ne toucher aux noms des rues de Paris qu'en cas de nécessité absolue, il n'est pas moins évident que les changements doivent porter de préférence sur les voies les moins anciennes, les moins historiques, les moins consacrées par le temps et les souvenirs, sur celles aussi qui font partie des obscurs et lointains parages de la banlieue et ne sont pas couvertes par cette longue possession du droit de cité qui était jadis une protection efficace. La commission, j'aime à lui rendre cette justice, a généralement suivi cette marche, sauf toutefois une demi-douzaine d'exceptions que j'ai peine à comprendre. Une plume plus autorisée a déjà fait observer ailleurs que, si l'on voulait absolument effacer quelque part le nom de Rossini et celui du Ranelagh, portés à la fois par une rue et une avenue, les convenances populaires comme les souvenirs historiques commandaient de faire porter cette suppression plutôt sur des rues subalternes, ou destinées à disparaître prochainement, que sur d'importantes avenues.

« Il y avait deux rues Pavée et deux rues des Marais, sans compter celles de la banlieue. Pourquoi avoir justement raturé, sur ces quatre étiquettes, celles qui étaient consacrées par la possession la plus ancienne? Pourquoi, parmi toutes les rues placées sous le vocable de Ménilmontant, avoir respecté celles qui se trouvent à Belleville et débaptisé celle de Paris, une voie historique, rappelant des souvenirs qui étaient pour ainsi dire incarnés avec son nom? Pourquoi?... »

La critique est aisée, etc., pourrait-on répondre. D'autres ajouteraient que la perfection n'est pas dans les choses de ce monde, même dans les combinaisons administratives les plus sagement méditées.

Abordons maintenant un autre sujet.

Nous avons parlé des *nouvelles eaux de Paris;* au moment où nous traçons ces lignes, les travaux entrepris pour doter la capitale des eaux de la Dhuys semblent arriver à leur prochain achèvement. Les immenses réservoirs de Ménilmontant sont sur le point d'être terminés; l'œuvre de maçonnerie en est faite, à part une brèche que l'on conserve jusqu'au dernier moment pour pénétrer dans l'intérieur; on termine la pose des enduits sur quelques parties des murailles, et l'on ajuste les tubes qui doivent apporter les eaux de la Marne ou qui serviront aux distributions dans Paris des eaux emmagasinées dans les vastes récipients.

En même temps on monte les deux escaliers qui doivent pénétrer, l'un dans le réservoir supérieur, destiné aux eaux de la Dhuys, et l'autre dans le réservoir de dessous, qui est affecté à celles de la Marne. Ces deux escaliers se composent de marches en fonte formant spirale autour

d'une tige en fer; mais le second, celui du réservoir inférieur, sera enfermé dans une sorte de tour en maçonnerie, large à peu près comme un puits, qui doit être parfaitement étanche, puisque, pour arriver au réservoir de dessous, elle traversera toute la nappe supérieure.

A l'extérieur on achève de terrasser le dessus des voûtes; ce terrassement, composé de terre végétale, recevra un semis de gazon qui contribuera à mieux asseoir les terres. De distance en distance les voûtes seront percées de trous ronds, sortes de lucarnes où sont enchâssées des lentilles de verre destinées à répandre une lumière diffuse à la surface de ce vaste lac souterrain. Sur les terrassements seront dessinées des allées rectilignes à l'aplomb des murs de refend.

A l'intérieur ces réservoirs offrent maintenant l'aspect le plus grandiose; des piliers par centaines y forment une multitude de nefs qui se croisent en tous sens et s'allongent au point que les lampes des ouvriers, placées aux extrémités, semblent placées à plusieurs kilomètres, grâce à l'effet de perspective. A la vérité les dimensions des plus vastes cathédrales ne sont pas à comparer à celles de ces curieux bassins, à part la hauteur, bien entendu. Si vous ajoutez à ces effets d'optique les phénomènes de l'acoustique, des échos d'une extrême puissance et qui traduisent en grondements formidables les accents ordinaires de la voix, vous aurez une pâle idée de la physionomie de ces souterrains.

L'aspect intérieur de la galerie d'égout qui sert de point de départ au contenu des réservoirs est également une chose curieuse; cette galerie, haute comme une voûte de cave, est destinée, comme tous les autres égouts, à l'é-

coulement des eaux ménagères, en même temps qu'elle servira à la distribution des eaux de la Marne et de la Dhuys, dont les énormes conduites s'alignent à droite et à gauche de son radier, posées sur des supports en maçonnerie.

La conduite des eaux de la Dhuys, placée à gauche de la galerie, a un mètre de diamètre; celle des eaux de la Marne a 20 centimètres de moins.

A l'endroit où ces conduites partent du réservoir pour s'engager dans les égouts sont placés des robinets dont la force est très-considérable. Ces robinets se composent d'une espèce de vanne en fonte qui ferme hermétiquement le tube du départ; quand on veut ouvrir, on tourne une vis qui enlève cette vanne dans le capuchon de fonte placé au-dessus, et le tube se trouve alors parfaitement libre. Inutile de dire que, pour refermer cette vanne, on n'a qu'à tourner la vis en sens inverse.

Des deux affluents qui doivent sous peu de jours arriver dans les réservoirs, la Dhuys, venue de plus loin, est cependant la plus proche, car ses eaux sont dès à présent arrivées en dedans des fortifications; elles sont arrêtées par une cloison étanche à proximité du récipient.

La Marne n'est pas encore au même point, son arrivée étant subordonnée à l'achèvement des machines de Saint-Maur, qui doivent faire refluer ses eaux vers Ménilmontant.

Le plan des réservoirs en question a la forme d'un rectangle terminé d'un côté par une courbe en demi-cercle. Cette partie courbe, située à l'est, est destinée à résister

à la poussée des pierres qui sont en contre-haut de ce côté. Sa résistance, analogue à celle d'une voûte, est encore augmentée par des contre-forts intérieurs, des arcs d'épaulement et des éperons.

Une machine à vapeur de 15 chevaux de force puisera dans le réservoir de Ménilmontant l'eau destinée à alimenter le réservoir du télégraphe de Belleville, qui est pareillement fractionné en deux étages, l'un pour les eaux de source et l'autre pour les eaux de la Marne. Le premier est à l'altitude de 134^{m},40. Dans le bassin inférieur viendront les eaux de la Marne, représentant un approvisionnement de 24,000 mètres cubes. On sera ainsi à même d'affecter spécialement les eaux de source aux usages domestiques et de restreindre l'emploi des eaux de rivière aux services publics, fontaines monumentales, squares, arrosage de la voie, etc.

Plus élevé que le réservoir de Ménilmontant, le bassin de Belleville pourra desservir les quartiers les plus hauts de la ville, que les eaux de source, partant d'un point plus bas, ne sauraient atteindre en vertu de la loi de gravité.. Renforcé par les compartiments inférieurs d'un autre réservoir, celui de Passy, le réservoir de Ménilmontant satisfera aux besoins des autres quartiers de Paris.

D'après les projets étudiés, les dérivations d'eaux de source doivent conduire à Paris 200,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures. C'est dans cet ordre d'idées qu'on exécute la dérivation, aujourd'hui fort avancée, de la Dhuys, dont le produit, à l'altitude *maxima* de 108 mètres, est évalué à 40,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures. La longueur totale de l'aqueduc est de 134,064 mètres environ, auxquels il faut

ajouter 25,000 mètres pour l'aqueduc affluent du Surmelin. L'aqueduc est tantôt en tranchée, tantôt en souterrain; ailleurs il est en siphon ou conduite forcée.

Les machines qu'on installe actuellement à Saint-Maur pour monter les eaux de la Marne sont des turbines de près de 400 chevaux de force utile. Ces appareils enverront 40,000 mètres cubes d'eau dans le réservoir de Ménilmontant, au moyen d'un système de conduites qui n'a pas moins de 8,500 mètres de parcours.

Au moment où nous consignons ces détails dans ce livre (novembre 1865) une nouvelle invasion du choléra vient de se manifester à Paris; espérons qu'il plaira à la divine Providence d'épargner à la population de la capitale les épreuves que nous avons subies en d'autres temps.

Ce lugubre incident semble nous fournir un prétexte d'entrer ici dans quelques détails sur la mortalité ordinaire de Paris ; nous prenons pour base un ensemble d'observations recueillies durant une période de vingt-trois ans, c'est-à-dire de 1840 à 1863.

Autant qu'on peut en juger d'après les documents fournis par divers historiens, la mort prenait chaque année à Paris, dès le commencement du siècle dernier, un habitant sur 28.

Cinquante ans plus tard elle n'en prenait plus que 1 sur 30.

En 1836 on avait déjà beaucoup gagné sur les empiètements de la mort, car on ne comptait plus que 1 décès sur 36 habitants.

L'année 1840 fait une exception inexplicable à la diminution croissante de la mortalité, qui s'est élevée à 1 décès sur 33 habitants.

En 1841, époque à partir de laquelle la commission a pu réunir des documents absolument authentiques, le nombre des décès a été de 1 sur 36 habitants.

Cinq ans plus tard, c'est-à-dire en 1846, époque d'un recensement quinquennal, il y avait 1 décès sur 37 habitants; en 1851, 1 décès sur 38 habitants; en 1856, 1 décès sur 39 habitants.

Ces chiffres s'appliquent à l'ancien Paris.

En 1860, époque de l'annexion, la population s'est augmentée des habitants de la banlieue, où les conditions hygiéniques étaient moins favorables qu'à l'intérieur de Paris. Cependant le recensement de 1861, qui donnait à Paris 1,696,141 habitants, n'accusait que 1 décès sur 39 individus.

Enfin en 1862 et 1863 la diminution a continué sa marche, et on trouve pour l'une et l'autre de ces deux années 1 décès pour 40 habitants, puisqu'il en est mort, en 1862, 42,113.

Ainsi, dans une période de vingt-quatre ans, le bien-être a fait d'assez grands progrès pour que la population gagnât sur la mort, en 1863, 4 habitants de plus qu'en 1840.

La commission attribue avec raison cette amélioration de la santé publique aux découvertes de la science et à l'application de ces découvertes aux usages communs.

Plus l'individu a d'espace et d'air pour se mouvoir, et plus sa vie est garantie contre les influences délétères et mortelles. Ainsi le Paris de Louis XIV, où il mou-

rait 1 habitant sur 28, ne couvrait qu'une superficie de 1,337 hectares. Celui de Napoléon III renferme, depuis l'annexion, 7,802 hectares, et une population de 1,696,141 individus, sur lesquels on ne comptait, en 1862, qu'un décès pour 40 habitants.

Les grands travaux entrepris dans la capitale depuis le commencement de ce règne ont donc déjà porté leurs fruits. Chaque pâté de maison démoli dans les quartiers où logeait une population agglomérée a emporté avec lui des chances de mort.

On peut, en effet, considérer que, sur les 8,260 maisons démolies depuis 1852 jusqu'en 1863, plus de 6,000 appartenaient aux quartiers les plus éprouvés par la mortalité, soit dans les temps ordinaires, soit aux époques des grandes épidémies. Au lieu de ces maisons démolies, il en a été reconstruit 24,947, c'est-à-dire 16,687 de plus, situées ailleurs et dans des conditions bien plus favorables d'air, d'espace et de confortable. L'ouvrier demeure peut-être maintenant plus loin de son atelier qu'autrefois, mais il habite dans des quartiers aérés, et faire quelques minutes de chemin de plus le matin et le soir pour se rendre à son travail ce n'est pas acheter bien cher sa santé et celle de sa famille.

L'extension donnée aux plantations dans la ville entre pour beaucoup aussi dans l'amélioration de la santé publique. On sait que les parties vertes des plantes absorbent l'acide carbonique que contient l'air et le débarrassent de l'élément nuisible à l'homme. La quantité d'hectares plantés n'était, en 1853, à Paris, que de 216, avec 69,125 arbres; en 1863 on comptait 328 hectares, avec 158,460 arbres.

Une des conditions principales de la salubrité pour une ville est d'être bien pourvue d'eau. En 1840 l'administration ne pouvait distribuer à Paris que 65,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures, en 1862 elle en distribuait 136,834 mètres cubes dans le même espace de temps, et dans quelques années elle en mettra 300,000 à la disposition des habitants.

Dans l'énumération des causes qui ont contribué à l'amélioration de la santé publique il ne faut pas oublier le vaste drainage qui a été pratiqué sous le sol de Paris, l'établissement des égouts. On jugera de l'importance de ces constructions souterraines lorsqu'on saura qu'en 1840 il n'existait dans l'ancien Paris que 86,830 mètres d'égouts, tandis qu'en 1863 on en compte, en y comprenant l'annexion et les branchements particuliers des maisons, 350,000 mètres, en chiffre rond.

Une institution qui a puissamment contribué à l'amélioration des habitations dans Paris est celle qui a été créée par la loi du 13 avril 1850, la commission des logements insalubres, qui a pour mission de rechercher et d'indiquer les mesures indispensables d'assainissement des logements et dépendances insalubres mis en location et occupés par d'autres que le propriétaire, l'usufruitier ou l'usager.

Depuis l'année 1851 jusqu'au 12 octobre 1864, la commission des logements insalubres a été appelée à se prononcer sur 17,101 affaires.

L'installation et l'organisation des hospices a naturellement une grande influence sur la mortalité d'une grande ville. Lorsqu'on se reporte à l'année 1315, où il mourait 80 malades par jour à l'Hôtel-Dieu, et à la fin du

siècle dernier, où on y couchait quatre et même six personnes dans un lit, on se rend compte alors des progrès accomplis.

Les améliorations de l'aménagement des casernes, des écoles, sont aussi des causes de diminution de la mortalité.

Enfin la population ouvrière, par suite d'un état plus prospère, se soigne mieux, s'habille plus chaudement, se nourrit plus abondamment et plus sainement.

CHAPITRE VII.

Conclusion.

Bornons là notre tâche ; nous ne nous dissimulerons pas ce qu'elle a présenté d'ingrat pour le lecteur, de pénible pour nous, et nous ne serons point surpris des imperfections qu'on pourra reprocher à ce travail.

Décrire Paris au moment où on le transforme ; parler de maisons, de rues, de quartiers que le marteau des démolisseurs fait disparaître en moins de temps qu'on n'en a besoin pour retracer leurs annales ; assister au spectacle inouï d'une immense capitale qui finit, lambeau par lambeau, afin de renaître, voilà en présence de quelles difficultés nous nous sommes trouvé, voilà ce qui a ajouté à notre labeur des obstacles imprévus et se renouvelant sans cesse.

Le vieux Paris, celui qu'ont aimé nos ancêtres, celui dont, il y a trente ans à peine, les curieux vestiges subsistaient encore, le Paris des artistes, le Paris des archéologues, le Paris pittoresque, aura bientôt cessé d'être ; à sa place nous rencontrerons une cité dont la splendeur n'aura jamais eu d'égale, mais à laquelle ceux qui ont connu l'ancienne reprocheront une majesté trop uniforme, une magnificence trop froide. Après tout les générations à venir s'en consoleront ; elles auront l'air et le soleil, s'épanouiront à l'aise dans les squares ; elles seront en possession de « la ligne droite » à laquelle tant

de souvenirs du passé auront été offerts en holocauste ; et nos successeurs ne comprendront aucun de nos regrets. Que voulez-vous ? Le Paris que nous avons décrit ne sera pas celui dont la jouissance leur aura été donnée ! Qu'ils soient fiers et heureux de leur capitale ! Notre devoir aura été rempli si nous avons conservé une durable image de celle que nos pères ont connue.

Notre livre n'a pu s'achever qu'au prix de difficultés insurmontables, et dont la principale est l'impossibilité de décrire avec méthode et clarté le passé et le présent de Paris. On en jugera. Il était impossible de morceler notre récit en en faisant un journal, et de raconter, année par année, les événements généraux dont Paris était le théâtre, en même temps que le progrès de la ville aux divers points de vue de l'édilité, de l'état physique, de l'archéologie, de la police, des transformations sociales. Comment faire, par exemple, pour décrire *Notre-Dame de Paris ?* Si nous racontons règne par règne, depuis le treizième siècle jusqu'à nos jours, les diverses transformations de ce monument, ces détails, à chaque instant interrompus par d'autres descriptions, par la mention des événements, par le récit des luttes et des guerres, ne présenteront aucun ensemble et fatigueront le lecteur. Si, au contraire, du moment où il est question de la vieille métropole, nous rassemblons d'un seul jet toute son histoire, alors que le récit des faits généraux n'aura point dépassé le moyen âge, il nous faudra parler, sous Philippe-Auguste, de ce qu'auront fait l'un après l'autre pour Notre-Dame tous les successeurs de ce prince, de saint Louis à Napoléon III. Et il faudra procéder de même pour les autres monuments !

Le moyen, s'il en est un, d'échapper à cette difficulté ou à l'autre, et de mettre dans notre récit la brièveté, l'ordre, la correction qui évitent les redites sans faire entrer le lecteur dans l'obscurité, qui est un danger plus grand encore!

Au moins aurons-nous livré au public un livre qui, en renfermant des détails instructifs et en dépeignant le passé et le présent de Paris, ne renfermera aucun passage dont une mère aurait à rougir pour sa fille, aucune de ces anecdotes scandaleuses, impies et immorales, dont Dulaure a fait son trophée et qui ont acquis à son œuvre une déplorable popularité. N'eussions-nous atteint que ce résultat, il suffirait à la satisfaction de notre conscience d'homme et d'historien.

Le public sera notre juge.

APPENDICE.

Pour compléter les détails que renferme ce livre et afin de donner un aperçu de ce que sont les ressources financières et les dépenses d'une grande cité telle que Paris, nous croyons devoir mettre ici sous les yeux de nos lecteurs un extrait de l'exposé des motifs et du projet de budget présentés, pour l'exercice 1864, au conseil municipal, par M. le sénateur, préfet de la Seine.

BUDGET DE 1864.

Le projet de budget de 1864, sur lequel vous allez avoir à délibérer, monte en recettes et en dépenses à 151,408,942 fr. 07 c.

Il est dressé dans le même ordre que ceux des exercices antérieurs. Les titres des recettes et des dépenses y sont donc divisés en quatre sections, embrassant, d'un côté, les recettes ordinaires, extraordinaires, supplémentaires et spéciales, et, de l'autre, les dépenses correspondantes.

Comme d'habitude, les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires y forment deux groupes qui se balancent, indépendamment des sections affectées aux recettes et dépenses supplémentaires et aux recettes et dépenses spéciales. Celles-ci composent, en quelque sorte, deux budgets annexes, sans aucune solidarité avec les premières, dont la réunion constitue, à proprement parler, le budget normal de la ville.

Voici, au reste, comment l'équilibre général est établi :

	RECETTES.	DÉPENSES.
1re *Section.* Recettes et dépenses ordinaires.....	123,945,812 07	81,881,975 90
2e *Section.* Recettes et dépenses extraordinaires.	10,625,500 »	52,689,336 17
Balance des deux premières sections.	134,571,312 07	134,571,312 07
3e *Section.* Recettes et dépenses supplémentaires.	15,500,000 »	15,500,000 »
4e *Section.* Recettes et dépenses spéciales......	1,337,630 »	1,337,630 »
Balance générale du budget........	151,408,942 07	151,408,942 09

RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Les recettes ordinaires et extraordinaires prévues au projet de budget de 1864 et les dépenses correspondantes s'élèvent, de part et d'autre, à 134,571,312 fr. 07 c.

RECETTES.

Le total des recettes se compose ainsi :

Recettes ordinaires........................	123,945,812 07
— extraordinaires....................	10,625,500 »
Ensemble....................	134,571,312 07

Voici la comparaison des recettes ordinaires réalisées en 1860, 1861 et 1862, de celles qui le seront probablement en 1863, et de celles qu'on prévoit pour 1864 :

Exercice 1860 (résultats constatés au compte)..	106,362,343 33
Exercice 1861 —	114,443,407 96
Exercice 1862 —	116,999,788 44
Exercice 1863 (résultats probables, d'après la situation provisoire).....................	122,250,000 »
Exercice 1864 (prévisions du projet de budget).	123,945,812 07

APPENDICE.

Les notes explicatives qui accompagnent tous les articles du p
de budget de 1864 indiquent les bases et contiennent la justific
particulière de chacune des appréciations qui s'y trouvent consig
tant pour les recettes ordinaires que pour les recettes extraordina
La principale de celles-ci est la sixième annuité de la subvention
par le trésor public à la ville, aux termes du traité du 3 mai 1
qui figure au budget de l'État pour 8,800,000 fr. Les autres ressou
extraordinaires prévues ne montent pas ensemble à plus de 1,825,50

DÉPENSES.

La somme de 134,571,312 fr. 07 c., à laquelle j'évalue les dép
comme les recettes, se divise ainsi qu'il suit :

Dépenses ordinaires......................	81,881,975 9
— extraordinaires..................	52,689,336 1
Ensemble....................	134,571,312 0

Dépenses ordinaires.

Le tableau suivant permet de comparer les totaux des dépense
dinaires qui ont été effectuées en 1860, 1861 et 1862, avec les dép
prévues au budget de 1863 et au projet de budget de 1864, et
voir la répartition entre la dette municipale, les services administ
de la préfecture de la Seine et la préfecture de Police :

	DÉPENSES ORDINAIRES				
	CONSTATÉES AUX COMPTES de			CRÉDITÉES AUX BUDGETS de	
	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.
Dette municipale (charges annuelles).....	8,077,462 07	(1) 14,919,763 33	15,201,262 98	14,982,985 65	13,548,085 18
Services administratifs de la préfecture de la Seine..........................	44,752,316 70	49,478,928 81	51,966,881 46	(2) 53,992,978 »	55,988,545 14
Préfecture de Police..................	12,181,985 20	12,130 972 77	12,148,637 35	(3) 12,261,079 79	12,345,345 58
Totaux........................	65,011,763 97	76,529,664 91	79,316,781 79	(4) 81,237,043 44	81,881,975 90

(1) C'est en 1861 que le service de l'emprunt de 1860 a commencé.
(2) Cette somme a été portée à 54,701,384 fr. 19 c. par l'allocation de crédits supplémentaires.
(3) Cette somme a été portée à 12,295,079 fr. 79 c. par l'allocation de crédits supplémentaires.
(4) Le total des crédits est de 81,979,449 fr. 63 c. au moyen des allocations supplémentaires ci-dessus rappelées.
On suppose que les dépenses effectuées ne passeront pas 81 millions. (Voir la situation provisoire de 1863.)

§ 1er.

. Les charges annuelles de la dette municipale seront réduites de 1,434,900 fr. 47 c. en 1864.

Au lieu de crédits montant à 10,111,313 fr. 96 c., qui ont dû être portés au budget de 1863, pour les intérêts des obligations, le payement des lots et les frais divers des emprunts, une somme de 9,832,601 fr. 45 c. suffira, en 1864, à couvrir les mêmes dépenses, par suite de l'amortissement de 10,551 obligations effectué en 1863, savoir : 3,663 obligations de 1852, 2,296 obligations de 1855, et 4,592 obligations de 1860, moyennant un capital de 7,107,000 fr.

D'un autre côté les intérêts de prix d'immeubles acquis à terme, qui montaient à 221,671 fr. 69 c. en 1863, savoir : 71,325 fr. 43 c. pour les propriétés dévolues au service de la voirie, et 150,346 fr. 26 c. pour celles qui ont été affectées à des usages municipaux, n'exigent plus que 173,883 fr. 73 c. en 1864, savoir : 37,458 fr. 18 c. pour les premières, et 136,425 fr. 55 c. pour les secondes, parce qu'un capital de 857,707 fr. 31 c. a été consacré, en 1863, à l'extinction de cette dette spéciale, dont une partie, celle qui provient des améliorations de la voie publique, ne se renouvelle pas depuis la création de la caisse des Travaux de Paris, et dont l'autre, celle qui a pour principale cause les installations nouvelles requises par plusieurs services municipaux, tend à disparaître aussi.

Quant à la caisse des Travaux de Paris, l'émission des valeurs de crédit de cette institution devant être ramenée à 100 millions à partir du 1er janvier 1864, en exécution de la loi du 13 mai 1863, la subvention annuelle que la ville lui accorde, pour les frais de cette émission, subira une atténuation proportionnelle.

§ 2.

L'ensemble des demandes faites par les services administratifs de la préfecture de la Seine, pour 1864, dépasse de 2,012,067 fr. 14 c. les allocations du budget de 1863.

Comme d'habitude, j'ai mis un soin minutieux à faire consigner, dans les notes qui sont placées en regard de chaque article, les raisons de toutes les modifications de chiffres proposées en plus ou en moins. Je vous demande cependant la permission d'appeler ici votre attention sur les points qui m'en paraissent plus particulièrement dignes.

D'après les faits déjà constatés en 1863, j'ai pu atténuer un peu l'évaluation des charges imposées à la ville envers l'État par la taxe annuelle représentative des droits de mutation sur les biens de mainmorte, et aussi par l'indemnité d'exemption des frais de casernement et de logement militaire.

Quant à la portion de la contribution personnelle et mobilière à prélever sur les produits de l'octroi, elle croît tous les ans. Les familles payant moins de 250 fr. de loyer imposable, soit de 312 fr. 50 c. de loyer réel, et jouissant de l'exonération complète de la contribution mobilière, aussi bien que de la contribution personnelle, qui étaient au nombre de 50,281 en 1863, seront au nombre de 54,292 en 1864. Les exonérations partielles, graduées de 250 fr. à 1,500 fr. de loyer imposable, c'est-à-dire de 312 fr. 50 c. à 1,875 fr. de loyer réel, qui étaient au nombre de 192,135 en 1863, seront au nombre de 192,774 l'an prochain. Il y aura donc 4,011 exonérations totales et 639 exonérations partielles, en 1864, de plus qu'en 1863. C'est une nouvelle preuve, après tant d'autres, de l'inexactitude de l'imputation dirigée à l'encontre des travaux de Paris de faire disparaître beaucoup de petits logements et de n'en produire que de somptueux. Si les petites locations ne se multipliaient pas dans Paris d'année en année, contrairement à ce que nous entendons journellement répéter avec une assurance qui ne se laisse ébranler par aucune démonstration contraire, le nombre des petites cotes mobilières, loin de suivre le mouvement croissant que je viens de constater, se réduirait graduellement dans le rôle des contributions directes.

On ne peut expliquer, en vérité, que par un parti pris de dénigrer les grandes opérations qui seront l'une des gloires de ce grand règne, la reproduction incessante d'un grief tant de fois réduit à néant par une démonstration évidente pour tous les esprits non prévenus. Opposons donc, Messieurs, la persévérance de cette démonstration à l'obstination de nos contradicteurs.

Une augmentation de 103,775 fr. est demandée sur l'ensemble des dépenses de la mairie centrale ; elle est motivée par des augmentations de traitements réglementaires, et aussi par la réunion à ces dépenses de traitements et de frais de matériel qui étaient classés précédemment dans d'autres chapitres et qui trouvent mieux leur place dans celui-ci.

Au sujet des mairies d'arrondissement, il se produit cette année une innovation dont j'attends, pour l'avenir, des résultats féconds : c'est la rédaction d'un budget partiel, attribuant à chaque arrondissement une portion des crédits du budget général applicables à certaines

dépenses, dont je crois possible et utile de déléguer l'ordonnancement aux maires de Paris, comme, par exemple, les dépenses du personnel et du matériel des bureaux de la mairie, les réparations de menu entretien des bâtiments communaux, et tout ce qui se rattache au service des écoles primaires et des salles d'asile. Cet essai de décentralisation, conforme aux principes que l'empereur entend faire prévaloir dans l'ensemble de l'administration du pays, pourra, s'il réussit, devenir le point de départ de mesures plus larges. Tel qu'il est conçu, il aura pour résultat, dans tous les cas, d'affranchir les maires de Paris de l'obligation de recourir aux bureaux de la Préfecture pour une foule de détails et de relever l'autorité morale de leur magistrature.

On demande pour les services de perception une augmentation de crédits qui n'est pas moindre de 437,305 fr. 64 c. et qui provient principalement de nouvelles dépenses d'ordre inscrites au budget. Cependant des demandes assez considérables sont faites pour le service de l'octroi et pour celui de la régie des maisons communales.

Le chapitre des cultes réclame aussi un léger accroissement de crédit, par suite de l'institution de la nouvelle paroisse de Notre-Dame de Clignancourt et de la création d'une nouvelle charge d'aumônier des dernières prières au cimetière d'Ivry.

Une augmentation de 14,550 fr. porte sur le service des inhumations; elle résulte de la création de deux nouveaux emplois d'inspecteur de la vérification des décès et de l'amélioration de la situation des agents des cimetières, votées par votre délibération du 17 juillet 1863.

Les dépenses ordinaires prévues au budget particulier de l'Assistance publique pour 1864 montent à 22,992,575 fr. Les revenus propres de cette administration ne dépassent pas 14,205,258 fr.; il en résulte une insuffisance de 8,787,317 fr., qu'il faut couvrir par une subvention de pareille somme sur les revenus de la ville. Cette subvention est indépendante des secours extraordinaires applicables au renouvellement du mobilier, du linge et des vêtures des établissements hospitaliers, et aux grosses réparations et reconstructions de leurs bâtiments.

Je vous propose, Messieurs, de porter à 3,641,992 fr., pour 1864, la dotation annuelle du service de l'instruction primaire; elle recevra ainsi un accroissement de 717,242 fr. 50 c., motivé principalement par la création de 46 nouveaux établissements scolaires que vous avez autorisée cette année, savoir :

11 écoles de garçons (6 laïques et 5 congréganistes);
9 écoles de filles (6 laïques et 3 congréganistes);
9 salles d'asile (7 laïques et 2 congréganistes);
2 classes d'adultes hommes (1 laïque et 1 congréganiste);
3 classes d'adultes femmes (2 laïques et 1 congréganiste);
10 ouvroirs congréganistes;
2 écoles spéciales de dessin consacrées aux femmes.

46

Aujourd'hui le nombre des établissements scolaires de la ville s'élève à 448 et celui des élèves qu'ils renferment à 83,764, savoir :

	NOMBRE des établissements.	ÉTABLISSEMENTS laïques.	ÉTABLISSEMENTS congréganistes.	NOMBRE des élèves.
Écoles de garçons	109	63	46	28,154
Écoles de filles	111	57	54	26,698
Salles d'asile (78 mixtes, 3 de garçons, 3 de filles)	84	69	15	14,537
Classes d'adultes (hommes)	62	45	17	7,100
Classes d'adultes (femmes)	18	14	4	1,500
Ouvroirs	49	»	49	4,555
Écoles spéciales de dessin, hommes	6	6	»	1,000
Écoles spéciales de dessin, femmes	9	9	»	220
	448	263	185	83,764
		448		

Parmi les écoles laïques sont comprises : 8 écoles communales protestantes (5 de garçons et 3 de filles) et 2 écoles communales israélites (1 de garçons et 1 de filles).

Outre ces divers établissements qu'elle administre, la ville dote annuellement 9 écoles libres de garçons (2 laïques et 7 congréganistes) et 8 écoles libres de filles (congréganistes), et elle alloue des subventions aux consistoires des cultes protestant et israélite pour l'entretien de leurs établissements particuliers, et pour le placement des enfants qui sont domiciliés trop loin de ceux-ci dans d'autres établissements libres.

Il est toujours bon de rappeler que le chapitre spécial de l'instruction

primaire ne montait qu'à 1,649,156 fr. 62 c. en 1859, lorsque fut décidé l'agrandissement de Paris. Si, depuis lors, c'est-à-dire en quatre ans, j'ai été conduit graduellement à vous proposer de le porter à 3,641,992 fr., l'augmentation de dépense de plus de 2 millions qui en résulte pour la ville montre suffisamment que son administration et son conseil municipal, contrairement à certaines assertions déclamatoires, ont compris de la manière la plus large leurs devoirs envers les populations laborieuses de la zone suburbaine.

La dépense de 3,641,992 fr., dont il s'agit, ne comprend pas 200,000 fr. qui sont portés au chapitre des dépenses des bâtiments communaux pour l'entretien des établissements scolaires; 500,000 fr. qui sont réservés aux crédits extraordinaires pour dépenses de construction ou d'agrandissement des mêmes établissements, ni 18,800 fr. de secours proposés pour d'anciens fonctionnaires de l'instruction primaire.

En somme, l'instruction primaire coûtera 4,223,007 fr. à la ville en 1864.

J'ai dû élever de 50,300 fr. les crédits affectés aux dépenses du service d'architecture, principalement pour faire face à des augmentations réglementaires de traitements et pour accroître le personnel.

Le service de la voirie de Paris exige aussi une dotation plus considérable. Il faut élever de 200,000 fr. le crédit applicable aux indemnités pour terrains retranchés. Les augmentations réglementaires des agents du service montent à 22,600 fr.

Quant au service municipal des travaux publics, dont les dépenses annuelles suivent une progression croissante, comme le développement des chaussées pavées et empierrées, des surfaces dallées ou bitumées, du nombre des appareils d'éclairage, du réseau des conduites d'eau, de celui des égouts, du nombre et de l'importance des voies plantées et des jardins publics, j'ai pu réduire à 737,840 fr. la nouvelle augmentation qu'il réclamait sur l'ensemble de ses crédits, qui atteindront, en 1864, le total de 20,910,300 fr., ainsi réparti :

Voie publique	Entretien et nettoiement....	12,096,500	15,607,300	15,754,000
	Éclairage...	3,510,800		
Carrières sous la voie publique....			146,700	
Eaux et égouts				2,459,200
Promenades et plantations				2,697,100
Somme égale				20,910,300

Voici comment doivent être répartis les crédits demandés pour l'entretien et le nettoiement de la voie publique.

	DIVISION centrale.	DIVISION sub-urbaine.	VOIES plantées.	TOTAUX par nature de dépense.
Personnel...........	547,300	234,400	37,600	819,300
Entretien des chaussées pavées et empierrées.	4,043,000	1,957,000	767,000	6,767,000
Entretien des trottoirs et aires bitumés....	450,000	70,000	»	520,000
Ébouage des chaussées empierrées.........	510,000	152,000	180,000	842,000
Nettoiement des chaussées pavées, des trottoirs et contre-allées, et arrosement général de la voie.......	1,889,500	860,000	354,000	3,103,500
Totaux partiels.......	7,439,800	3,273,400	1,338,600	12,051,800
Dépenses communes aux trois divisions				44,700
Total général..................				12,096,500

Le service de l'éclairage, en 1864, coûtera 166,100 fr. de plus qu'en 1863.

On compte l'accroître de 2,522 becs de gaz et de 41 becs à l'huile, tout en supprimant 278 becs au schiste qui existent encore sur la rue Militaire.

Le tableau suivant permet de suivre le développement de ce service depuis l'extension des limites de Paris, tant dans l'ancienne ville que dans les nouveaux quartiers :

		1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	OBSERVATIONS.
Becs de gaz..	Paris....	14,941	15,370	16,254	17,214	17,378	17,400	L'augmentation totale est de 2,459 becs.
	banlieue annexée.	2,812	3,099	4,059	5,064	5,900	7,400	L'augmentation totale est de 4,588 becs.
Becs à l'huile.	Paris...	434	750	750	749	749	700	L'augmentation totale est de 266 becs.
	banlieue annexée.	752	1,129	1,110	1,110	1,210	1,300	L'augmentation totale est de 548 becs.
Becs au schiste (banlieue annexée).............		»	900	613	278	278	»	Cet éclairage, établi provisoirement sur la rue Militaire, est remplacé au fur et à mesure de l'extension de la canalisation du gaz à la circonférence de la ville.
Totaux.........		18,939	21,248	22,786	24,415	25,515	26,800	

On voit que les nouveaux becs sont placés, en très-majeure partie, sur les voies publiques de la division suburbaine, dont l'éclairage va être bien plus que doublé, puisqu'au lieu de 3,564 becs (2,812 au gaz et 752 à l'huile) allumés d'une manière intermittente avant 1860, les nouveaux quartiers en auront, à partir du 1[er] janvier prochain, 8,700 (7,400 au gaz et 1,300 à l'huile), régulièrement allumés toutes les nuits.

Le service des carrières existant sous la voie publique ne donne lieu à aucune demande d'augmentation de crédit.

Les dépenses ordinaires du service des eaux et des égouts monteront, en 1864, à 151,600 fr. de plus qu'en 1863.

Sur cette somme 48,600 fr. sont destinés, d'une part, à faire face à des augmentations de traitements, motivées par des avancements hiérarchiques, et, d'autre part, à l'accroissement du personnel de surveillance des vidanges.

Les 103,000 fr. de surplus viennent en addition aux crédits d'entretien et de curage des égouts. Malgré l'accroissement considérable de la longueur des égouts, depuis plusieurs années, ces crédits sont restés stationnaires. On est d'autant mieux fondé à en réclamer l'élévation qu'on a construit encore 36 kilomètres de galeries en 1862.

Le service des promenades et plantations explique l'accroissement de crédit de 109,640 fr. qu'il réclame, notamment par le développement que prennent les dépenses d'entretien du bois de Vincennes, à mesure que la transformation de cette promenade s'achève, par l'établissement de nouveaux squares et par l'extension donnée au service des pépinières et des serres de la ville, pour suffire aux besoins des nouvelles promenades qu'elle crée chaque année.

§ 3.

Il appartient à M. le préfet de police de vous donner, Messieurs, l'explication des causes de l'augmentation de 84,265 fr. 79 c., qui ressort de la comparaison du crédit total alloué au budget de 1863 et du chiffre qu'il m'a demandé d'inscrire au projet de budget de 1864 pour les dépenses de sa préfecture.

Dépenses extraordinaires.

En rapprochant du total de l'évaluation des recettes ordinaires de 1864, ci.................................... 123,945,812 07

Celui des dépenses correspondantes, ci........... 81,881,997 50

On trouve un excédant des ressources sur les charges annuelles s'élevant à............................ 42,063,836 17

Ce chiffre dépasse de près de 4 millions et demi celui de 37,599,667 fr. 15 c. qui a été constaté au compte de 1862.

Il n'excède guère que d'un demi-million l'excédant probable de 41,490,432 fr. 81 c. que la situation provisoire de 1863 fait ressortir ; mais il ne faut pas perdre de vue que je me suis attaché à éviter toute omission dans mes prévisions de dépenses ordinaires, tandis que j'ai pris pour base de la plupart de mes évaluations de recettes les faits constatés en 1863, sans tenir compte des plus-values qui se produiront également, selon toute apparence, en 1864. Si, comme on est en droit d'y compter, la progression croissante des recettes continue l'an prochain, et que les dépenses puissent être maintenues, ainsi que par le passé, dans la limite des crédits, l'excédant ci-dessus prévu en éprouvera une augmentation importante.

En y ajoutant le montant des recettes extraordinaires, ci.. 10,625,500 »

On a la somme des ressources disponibles pour les dépenses extraordinaires, ci...................... 52,689,336 17

Avant tout il faut assurer l'amortissement de la dette municipale.

Celui des emprunts de la ville auquel on a pu faire face en 1863 avec 7,107,000 fr. exigera, en 1864, 7,396,500 fr. En effet, à mesure que les sommes absorbées par le service des intérêts se réduisent, les portions des annuités affectées au payement du capital augmentent.

Le crédit demandé pour 1864 sera employé de la manière suivante :

Remboursement de 3,849 obligations de l'emprunt de 1852	3,849,000	7,396,500 »
Remboursement de 2,365 obligations de l'emprunt de 1855	1,182,500	
Remboursement de 4,730 obligations de l'emprunt de 1860	2,365,000	
A cette somme il convient d'ajouter, pour la contribution de la ville dans le payement des dettes des communes fractionnées		48,106 90
Total		7,444,606 90

Le service des annuités dues par la ville pour prix du rachat de diverses concessions absorbera, en 1864, savoir :

Rachat du péage des ponts	519,575 »	1,859,575 »
Rachat des droits de la Compagnie générale des Eaux	1,160,000 »	
Rachat des droits de la Compagnie du canal Saint-Martin	180,000 »	
Total pour la dette proprement dite		9,304,181 90

Les prix d'immeubles payables à termes fixes ne montent plus qu'à 4,235,835 fr. 77 c. Une somme de 1,022,463 fr. 77 c. deviendra exigible dans le courant de 1864.

Elle se répartit ainsi :

Opérations de voirie	328,496 86	1,022,463 77
Acquisitions pour services divers	693,966 91	
Il ne restera à payer, en 1865 et années suivantes, que 3,213,372 fr., savoir : 380,911 fr. 56 c. seulement pour des immeubles affectés à des opérations de voirie, et 2,832,460 fr. 44 c., pour tous les autres		
Total général *à reporter*		10,326,645 67

Après ces prélèvements, il restera disponible une somme de 42,362,690 fr. 50 c., que je vous propose, Messieurs, de répartir ainsi :

Report.............			10,326,645,67
Subventions exceptionnelles à l'Assistance publique pour achat extraordinaire de mobilier, linge et effets divers, et pour travaux extraordinaires dans ses établissements..............................		1,276,240 »	42,362,690 50
Grands travaux de tout ordre :			
Architecture et beaux-arts.	4,303,666	17,658,666 »	
Ponts et chaussées.......	5,355,000		
Améliorations diverses de la voie publique............	8,000,000		
Réserve pour opérations entreprises avec le concours de l'État et pour dépenses extraordinaires de toutes nature motivées par l'extension des limites de Paris.		23,427,784 50	
Somme égale..................			52,689,336 17

Afin de compléter l'effectif normal des établissements de l'Assistance publique en objets de literie, de mobilier et de lingerie, il reste à dépenser, en 1864 et années suivantes, un capital de plus de 1,200,000 fr. Il faut donc continuer, pendant quatre années encore, la subvention extraordinaire d'environ 260,000 fr. par an que la ville accorde depuis longtemps à cette administration pour achats de matériel, et que justifient, aujourd'hui mieux que jamais, les charges très-lourdes résultant pour elle de l'obligation de créer de nouvelles maisons de secours, surtout dans les quartiers récemment annexés à Paris.

Dix de ces maisons, dont plusieurs comprennent, outre le service des secours, des écoles de filles et des asiles, doivent être ouvertes dans un très-bref délai. Deux seulement seront situées dans l'ancien Paris ; les huit autres seront établies dans la zone suburbaine ; elles donneront lieu à des frais d'installation s'élevant à 2,340,000 fr. Afin d'aider l'Assistance publique à supporter les dépenses que lui imposent, depuis quelques années, les fondations de ce genre, deux secours exceptionnels de 200,000 fr. lui ont été accordés, en 1862 et 1863, sur le crédit réservé au budget municipal pour les dépenses extraordinaires de toute nature motivées par l'extension des limites de Paris, et je vous proposerai, Messieurs, de lui en allouer un semblable en 1864.

Le maintien de la subvention extraordinaire de 1 million par an, que l'Assistance publique reçoit pour les grosses réparations et les travaux d'amélioration ou de construction neuve des établissements hospitaliers, est motivé, quant à présent, par la nécessité où se trouve cette administration d'affecter les capitaux dont elle peut disposer à la translation de

plusieurs hospices. Sainte-Périne a été réinstallée, l'an dernier, à Auteuil; cette année les Petits-Ménages ont été transférés à Issy, et on va commencer la reconstruction des Incurables (hommes) à Ivry. Vous savez que chacune de ces opérations est l'occasion d'agrandir l'établissement qui en est l'objet et d'y fonder de nouveaux lits.

Je vous rappelais l'an dernier, Messieurs, qu'au moyen de récentes subventions municipales l'Assistance publique avait pu refondre presque entièrement l'hôpital Necker, entreprendre la construction de nouveaux pavillons à l'hôpital Saint-Antoine et à l'hôpital Sainte-Eugénie, agrandir et améliorer les services de l'hôpital Saint-Louis, perfectionner les moyens de chauffage et de ventilation, les bains, les étuves, les buanderies des divers établissements, et multiplier partout les grosses réparations, enfin fonder à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) une succursale de l'hospice des Enfants pour le traitement des maladies scrofuleuses.

Celle de 1864 sera affectée plus particulièrement aux améliorations que réclament l'hôpital de la Pitié, celui des Enfants-Malades, celui de la Maternité, l'hospice de La Rochefoucauld, et à la réorganisation complète des services d'accouchement dans divers hôpitaux.

Sur la somme de 4,303,666 fr. demandée pour les travaux d'architecture et de beaux-arts, 3,000,000 de fr. sont destinés, comme d'ordinaire, aux édifices religieux, savoir :

Travaux de grosses réparations, reconstruction ou agrandissement des édifices existants..................	800,000 »	1,000,000 »
Décoration des mêmes édifices.........	200,000 »	
Achat ou construction d'édifices nouveaux..........		2,000,000 »
Somme égale................		3,000,000 »

Cette année le crédit affecté aux travaux de grosses réparations a pour objet la reconstruction du portail et la construction d'une travée neuve à l'église Saint-Laurent, de compléter les améliorations entreprises à l'église de Bonne-Nouvelle, de faire le ravalement de la façade de Saint-Gervais, et un grand nombre de travaux moins importants, mais non moins vivement réclamés, dans une foule d'autres édifices.

Il vous a été fait des propositions spéciales, que vous avez approuvées, pour l'emploi de la somme de 200,000 fr., réservée cette année, comme toujours, à la décoration des anciennes églises.

Les 2,000,000 de fr. affectés aux nouveaux édifices religieux seront amplement absorbés par la construction des églises de Saint-Augustin, de la Trinité et de Saint-François-Xavier, quia été continuée avec activité ;

par celle de la nouvelle église Saint-Ambroise, qu'on a pu enfin commencer, après de longs délais employés à l'expropriation des terrains nécessaires, et par des travaux de moindre importance exécutés dans l'ancien Paris.

Quant aux dépenses de l'église de Notre-Dame-de-Clignancourt, récemment achevée et livrée au culte, des églises de Saint-Pierre, à Montrouge, de Notre-Dame de-la-Croix, à Ménilmontant, et de divers autres édifices religieux, situés sur les territoires annexés à Paris, qu'il a fallu consolider, agrandir ou construire à neuf, elles sont imputées sur le fonds réservé aux dépenses extraordinaires de toute nature résultant de l'extension des limites de Paris.

Mais toutes ces entreprises n'auraient pu recevoir qu'une bien faible impulsion si elles avaient été restreintes aux ressources du budget de la ville et si la caisse des Travaux de Paris ne leur était venue en aide dans une large mesure. Il devra en être de même l'an prochain; cet état de choses, causé par les nombreux besoins du service religieux, qui avaient été laissés sans satisfaction à une autre époque, et qui pèsent de tout leur poids sur l'époque actuelle, en même temps que les nouvelles obligations que l'accroissement de la population et du territoire de la ville imposent à l'administration municipale, éveillent toute ma sollicitude. La caisse des Travaux de Paris, dont les ressources de trésorerie viennent d'être réduites de 25 millions, par application de la dernière loi de finances, ne saurait accroître indéfiniment le double crédit qu'elle a ouvert aux édifices religeux de l'ancien et du nouveau Paris, et qui se solde, en ce moment, à son profit, par une somme de 8 millions et plus (1). D'un autre côté, ce serait en vain qu'on élèverait d'un ou deux millions la dotation assurée depuis plusieurs années, dans le budget, aux édifices religieux de la division centrale. En effet il faudrait les enlever à d'autres services, qu'on risquerait de compromettre, ou à la réserve affectée aux dépenses extraordinaires motivées par l'extension de la ville, et, partant, aux nouveaux quartiers, qui sont encore plus mal pourvus de lieux de culte que les anciens; et cependant on n'obtiendrait ainsi qu'un supplément de ressources insignifiant en regard de l'énormité des dépenses à faire. En effet, pour achever les travaux déjà entrepris, il faut, d'après les devis, environ 17 millions, et les architectes n'é-

(1) Les dépenses faites pour les grands travaux des édifices religieux, depuis l'agrandissement de la ville en 1860 jusqu'à ce jour, ne montent pas à moins de 20,716,057 fr. 18 c., savoir : dans l'ancien Paris, 15,791,890 fr. 93 c., et dans la zone suburbaine, 4,924,166 fr. 25 c. — Sur ce total de 20,716,057 fr. 18 c., la caisse des Travaux de Paris est en avance de 8,635,560 fr. 19 c.

valuent pas les nouvelles constructions qui sont encore en projet, et dont l'exécution doit, selon eux, compléter l'organisation matérielle du service religieux dans l'ensemble de Paris, à moins de 44 millions, savoir : pour la restauration et l'agrandissement, dans certains cas, des édifices, 36 millions, dont 17 dans l'ancien Paris et 19 dans la zone suburbaine. Il conviendra donc, lorsque la somme exacte de ces dépenses aura pu être déterminée, d'aviser au moyen de les réaliser dans un court délai.

Une mesure semblable devra être prise à l'occasion des établissements scolaires. La dotation annuelle d'un million, qui figure au budget pour les grands travaux des bâtiments municipaux, et qui est en grande partie employée à l'amélioration ou au développement des établissements scolaires de l'ancien Paris, et la portion du crédit réservée aux dépenses résultant de l'extension de la ville, qu'on peut consacrer à ceux de la zone surburbaine, ne sauraient suffire à tout ce qu'il faudrait faire, je ne dis pas pour donner une installation fixe aux écoles primaires et aux salles d'asile existantes, qui sont presque partout à loyer, ce qui est regrettable à certains points de vue, mais pour fonder les nouveaux établissements scolaires que l'augmentation de la population nécessite, et surtout pour créer, à l'instar de l'école Turgot, les trois ou quatre grandes écoles professionnelles que vous désirez, Messieurs, voir fonctionner le plus tôt possible, à la portée des quartiers extrêmes, et aussi, pour établir l'enseignement du dessin sur des bases plus larges et plus libérales.

Le budget de 1864 contient, comme les trois précédents, une allocation de 120,000 fr. à valoir sur la somme de 600,000 que la ville s'est engagée à consacrer, en cinq ans, concurremment avec pareille somme à prendre sur les ressources propres des lycées de Paris, pour améliorer leurs bâtiments; mais l'évaluation de 1,200,000 fr. donnée, en 1859, par le ministère de l'instruction publique, à l'ensemble des travaux jugés nécessaires, semble devoir être dépassée de beaucoup. D'abord on n'avait pas compris dans cette évaluation la refonte et l'agrandissement du lycée Louis-le-Grand, qui étaient cependant reconnus indispensables alors comme aujourd'hui, et qui ne coûteront pas moins de 4 millions. Mais les seuls travaux du lycée Bonaparte, en cours d'exécution, dépasseront 560,000 fr.; ceux qu'il faudra faire au lycée Saint-Louis, du côté de la rue de Monsieur-le-Prince, après la reconstruction de la façade principale sur le boulevard de Sébastopol (rive gauche), qui vient d'avoir lieu au compte des dépenses causées par le percement de ce boulevard, occasionneront une dépense de 914,000 fr. On estime à 828,000 fr. ceux du lycée Napoléon, et à 400,000 fr. seulement ceux du lycée

Charlemagne, dont les projets ne sont pas encore dressés. Pour arriver au but que l'on croyait, en 1859, pouvoir atteindre dans une période de cinq ans, et moyennant une dépense commune de 1,200,000 fr., il faudra nécessairement, aujourd'hui que la situation et les besoins des lycées Bonaparte, Saint-Louis, Napoléon et Charlemagne sont mieux connus, qu'une nouvelle convention intervienne entre le ministère de l'instruction publique et la ville, et il sera fort à propos d'y comprendre le lycée Louis-le-Grand, où s'exécutent en ce moment des travaux partiels entrepris également à frais communs.

Quant au traité du 10 août 1855, relatif à la Sorbonne, dont l'application reste interrompue, il devra forcément être revisé, par suite du projet définitif qui a été rédigé d'après le programme de l'Université; car la dépense de ce projet monte à 12 millions, et celle à laquelle la ville s'était engagée à contribner pour une moitié avait été limitée à 8,800,000 francs. . . . .

J'ajoute que la nécessité d'agrandir l'École de Médecine est signalée depuis longtemps au ministère de l'instruction publique, et que, sans aucun doute, le concours de la ville sera encore demandé pour cette opération, qu'on évalue à 7,200,000 fr.

De tout ce qui précède il résulte, Messieurs, que, pour assurer à tous les degrés le service de l'instruction publique à Paris, la ville se trouve, comme pour l'installation convenable du culte paroissial, en face de dépenses très-considérables auxquelles les ressources de son budget ne sauraient suffire que dans le cours d'une longue période d'années. Or il s'agit, dans les deux cas, de besoins de l'ordre le plus élevé, qu'on ne peut ajourner sans dommage pour l'avenir moral et intellectuel de la population, et que le conseil municipal a toujours tenu à satisfaire dans la plus large mesure possible. Je suis donc certain de voir accueillies par vous, Messieurs, avec la plus vive sympathie, les propositions que j'ai le dessein de lui soumettre, dès que le moment opportun sera venu, afin de hâter l'époque où le nombre et les proportions des édifices religieux et scolaires, que je ne sépare pas plus dans mes préoccupations que je ne distingue dans mes sympathies les intérêts qu'ils sont appelés à desservir, répondront complétement à ce qu'on est en droit de demander, au nom de ces intérêts, à l'administration de la première cité de l'empire et du monde.

La somme de 5,355,000 fr. que je vous propose, Messieurs, d'allouer au budget de 1864 pour les grands travaux de ponts et chaussées, se compose comme il suit :

Contingent de la ville dans les travaux de construction ou reconstruction de ponts, quais, bas-ports, etc.............. 1,000,000 »

Voie publique :

Pavage neuf d'emplacements livrés à la voie publique........................	280,000 »	740,000
Construction de trottoirs.............	410,000 »	
Établissements d'appareils nouveaux d'éclairage.........................	50,000 »	

Eaux et égouts :

Continuation de la distribution générale des eaux......................	1,000,000 »	3,215,000 »
Suite du bornage des dépendances des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis....	15,000 »	
Construction d'égouts..............	2,200,000 »	

Promenades et plantations :

Améliorations diverses des promenades existantes et plantations nouvelles.......................... 400,000 »

Somme égale...................... 5,355,000 »

Le crédit d'un million demandé pour les travaux de construction ou de reconstruction de ponts, quais, bas-ports, entrepris de moitié par l'État et par la ville dans Paris, portera à près de 10 millions le total des sommes que le budget municipal aura fournies pour ces travaux depuis 1852.

On a commencé cette année et l'on continuera l'an prochain, entre autres ouvrages, le remplacement du pont suspendu de Bercy par un pont fixe en maçonnerie, et la construction d'un pont-viaduc pour le chemin de fer de Ceinture, auquel seront accolées deux chaussées de voitures bordées de trottoirs, au Point-du-Jour.

Il est à propos que je vous rappelle, Messieurs, comme je l'ai déjà fait l'an dernier, que les crédits généraux applicables aux services de la voie publique, des eaux et égouts et des plantations, compris dans la répartition qui précède, sont indépendants des crédits ouverts ou à ouvrir en conséquence du percement de nouvelles communications. Ceux-ci seront imputés, selon le cas, soit sur le fonds des améliorations diverses de la voie publique, soit sur les fonds spéciaux, soit sur la somme réservée pour les dépenses extraordinaires de toute nature motivées par l'extension des limites de Paris.

C'est toujours le service des eaux et des égouts qui obtient la majeure partie de la dotation allouée par le budget aux grands travaux de ponts et chaussées. Il reçoit aussi, chaque année, une des plus larges attributions dans la répartition des fonds réservés aux dépenses nécessitées par l'agrandissement de la ville.

La longueur des conduites d'eau posées en 1863 est de 67 kilomètres, savoir : 28 dans l'ancien Paris et 39 dans les nouveaux quartiers.

C'est près de 17 lieues communes, dont 10 dans la division suburbaine.

L'aqueduc de ceinture a été ramené sous la voie publique, et sa cunette a été considérablement élargie entre la place Vintimille et le réservoir de Monceau. Le service de cette artère maîtresse de la distribution de l'eau d'Ourcq s'en est trouvé beaucoup amélioré.

Les nouvelles machines du quai d'Austerlitz sont en pleine activité depuis plusieurs mois. Leur marche est très-satisfaisante; elles ne consomment que 1 kil. 30 de houille par heure et par force de cheval. Elles peuvent monter ensemble 22,000 mètres cubes d'eau de Seine en vingt-quatre heures; mais leur service habituel ne dépasse pas 15,000 mètres, qui sont distribués dans la division suburbaine, notamment à Charonne, Ménilmontant, Belleville et Montmartre, sur la rive droite de la Seine, à Montrouge, Vaugirard et Grenelle, sur la rive gauche.

Les deux nouveaux puits artésiens dont le conseil municipal a voté le forage, à la Butte-aux-Cailles (13e arrondissement) et à la Chapelle (18e arrondissement), sont commencés.

On compte être en mesure d'utiliser dès l'an prochain les usines de Saint-Maur dont vous avez, Messieurs, délibéré l'acquisition, pour fournir, chaque jour, 40,000 mètres cubes d'eau de Marne au bois de Vincennes et aux services publics des nouveaux quartiers.

Quant à la dérivation de la Dhuis, les travaux de cette grande entreprise, longtemps retardés par des difficultés de toutes sortes et en dernier lieu par la lenteur d'expropriations nombreuses à suivre dans quatre départements à la fois, ont enfin pu recevoir une complète organisation, et marchent, depuis quelques mois, avec toute la rapidité désirable. Déjà 12 kilomètres d'aqueduc et 4 kilomètres de siphons sont achevés.

On construit le réservoir de Ménilmontant, le plus grand réservoir couvert qu'on ait jamais entrepris. Cet ouvrage contiendra, dans son étage supérieur, 100,000 mètres cubes d'eau de la Dhuis, à 108 mètres au-dessus du niveau de la mer, et dans ses soubassements 30,000 mètres cubes d'eau de Marne, à 102 mètres.

Un autre réservoir à deux étages s'exécute, pour le service des quartiers hauts de Paris, à l'ancien télégraphe de Belleville. L'étage supérieur,

alimenté en eau de la Dhuis au moyen d'une petite machine, en recevra 15,000 mètres cubes à $134^{m},40$ d'altitude. Ce sera le point le plus élevé de la ville. Le bassin inférieur contiendra 25,000 mètres cubes d'eau de Marne, à $131^{m},10$.

Quant au réseau des égouts, jamais il ne s'était accru dans une proportion si considérable que cette année. On a construit 36 kilomètres de galeries, savoir : 16 kilomètres 1/2 dans la division centrale et 19 kilomètres 1/2 dans la division suburbaine.

Ce total de 36 kilomètres (9 lieues communes) ne comprend pas les branchements exécutés pour amener aux égouts publics les eaux pluviales et ménagères des propriétés privées, en exécution du décret du 26 mars 1852. Les branchements construits en 1863 sont au nombre de 2,200 et ont une longueur développée de 14 kilomètres (3 lieues 1/2).

Le collecteur de la rive droite des quais de la Seine a été prolongé, en remontant, de la place du Châtelet jusqu'à la gare de l'Arsenal; celui des boulevards extérieurs, qui s'arrêtait à l'ancienne barrière du Combat, a été poussé jusqu'à la chaussée de Ménilmontant, et il va être mis en communication avec la galerie construite sous cette chaussée.

Les promenades du Ranelagh et les boulevards de Beau-Séjour et de Montmorency (16e arrondissement) ont été délivrés des inondations qui les submergaient à chaque averse.

Le quartier populeux des Batignolles (17e arrondissement) a été complétement canalisé.

De grandes améliorations ont été réalisées dans la plaine de Clignancourt (18e arrondissement). L'impasse Baudelique, signalée particulièrement pour son insalubrité, a été assainie.

Il en a été de même de la rue du Gaz, à Ivry, dont la renommée était aussi mauvaise.

Grenelle et Auteuil ont vu également s'exécuter des travaux d'égouts sur les points les plus bas de leurs territoires.

Mais, ce qui est digne de remarque, c'est la rapidité avec laquelle s'accomplissent aujourd'hui les travaux de ce genre, si lents autrefois et toujours si embarrassants pour la circulation. On fait même maintenant d'une manière courante des galeries souterraines, qui paraissaient naguère encore des ouvrages exceptionnels.

Tout le monde a pu être témoin de la promptitude avec laquelle les égouts du boulevard Beaujon, des rues débouchant sur le boulevard Malesherbes, et en dernier lieu de la rue Lafayette, ont été construits ; mais, ce dont le public n'a pu juger, c'est la facilité avec laquelle on a exécuté, dans un même exercice, cinq galeries souterraines, savoir : celle

qui a été construite par dessous le chemin de fer d'Auteuil, sans en interrompre le service, pour donner passage à l'égout de la rue Cardinet; celle qu'il a fallu établir longitudinalement sous l'égout de la rue Miroménil, avant de détruire cet égout, qui contenait une conduite principale d'eau d'Ourcq indispensable à l'alimentation d'une portion importante de Paris; celle qui a été exécutée dans les terrains glaiseux de mauvaise nature de la chaussée de Ménilmontant; celle qui a été ouverte, aussi dans les glaises, sous les boulevards de Beau-Séjour et de Montmorency; enfin une dernière galerie, allant de la Butte-aux-Cailles à la Bièvre, pour évacuer les eaux du puits artésien en construction dans le 13e arrondissement.

Les branchements particuliers sont, en général, des ouvrages d'une exécution bien plus aisée; mais le mode selon lequel ils étaient entrepris jusqu'à ces derniers temps les rendait tellement incommodes pour la circulation que mon administration a dû le modifier profondément.

Jusqu'en 1862, époque de l'expiration du délai de dix ans accordé par le décret du 26 mars 1852 pour l'application générale de ses dispositions aux maisons anciennes, on ne construisait guère de branchements particuliers que sur des points isolés, en cas de constructions nouvelles ou de grosses réparations; on a donc pu ne pas voir tout d'abord beaucoup d'inconvénients à autoriser les propriétaires intéressés à faire exécuter les travaux par des entrepreneurs de leur choix. Mais, à mesure que ces ouvrages se sont multipliés, on a reconnu les dangers que présentaient, pour la sûreté publique, les tranchées souvent très-profondes pratiquées dans le sol des rues par des entrepreneurs qui n'étaient pas ordinairement pourvus du matériel nécessaire au soutènement des terres, et dont plusieurs, par leur imprudence ou leur impéritie, avaient déjà causé des accidents suivis de mort d'hommes. D'ailleurs, malgré la surveillance de ses agents, l'administration n'avait de garantie suffisante ni pour la qualité des matériaux employés, ni pour la solidité des voûtes de maçonnerie qui devaient supporter la voie publique, ni pour la conservation des égouts municipaux sur lesquels les galeries particulières venaient s'embrancher; enfin les interruptions ou les embarras de circulation forcément occasionnés par l'exécution de ces travaux étaient singulièrement aggravés par le défaut d'entente des riverains qui avaient des branchements à construire dans la même rue. Un intérêt d'ordre général prescrivait donc de substituer à l'exécution individuelle une exécution collective dirigée par les agents de l'administration, conformément aux règles suivies pour l'établissement des branchements de conduites d'eau et de gaz.

L'intérêt des particuliers ne pouvait en souffrir, puisque, d'une part

il est incontestable que des travaux faits d'ensemble par un entrepreneur désigné dans une adjudication publique sont finalement plus économiques que des travaux isolés et traités de gré, à gré, et d'autre part, que l'intervention de l'administration dans la direction de constructions faites pour le compte de particuliers a pour conséquence d'affranchir ceux-ci de toute responsabilité ultérieure vis-à-vis d'elle, touchant la solidité de ces constructions. Au surplus, j'ai considéré que les propriétaires qui ne sauraient pas reconnaître ces avantages ne devraient s'en prendre qu'à eux-mêmes d'avoir laissé écouler le délai de dix ans, fixé par le décret de 1852, sans profiter de la latitude complète qui leur avait été accordée pendant tout ce délai. En conséquence j'ai pris, à la date du 9 juin dernier, un arrêté réglementaire portant qu'à l'avenir, lorsqu'en exécution du décret du 26 mars 1852 il y aura lieu de construire des branchements d'égouts particuliers sous la voie publique pour conduire les eaux pluviales et ménagères des propriétés privées à l'égout de la ville, les travaux seront exécutés, pour le compte des propriétaires intéressés, par l'entrepreneur général de l'entretien des égouts municipaux, s'il s'agit d'un travail isolé ou de travaux collectifs ne dépassant pas une dépense totale évaluée à 10,000 fr., et que le décompte du prix en sera réglé sous la déduction du rabais de l'entreprise d'entretien ; mais que, s'il s'agit d'exécuter une série de branchements dont la dépense totale dépasse 10,000 fr., les travaux seront adjugés à un entrepreneur spécial, à moins que les branchements ne doivent être établis sur des égouts municipaux en cours de construction ou dont les travaux n'aient pas encore été définitivement reçus, auxquels cas l'exécution en sera confiée à l'entrepreneur de ces égouts, aux conditions de son adjudication.

Dans toutes les hypothèses, l'ingénieur en chef des eaux dresse un projet comprenant les branchements à construire sous la voie publique, de l'égout de la ville au mur de face des maisons riveraines. Ce projet, indiquant par des plans, coupes et tableaux récapitulatifs, le tracé et la disposition des branchements, ainsi que l'estimation de la dépense, répartie entre les propriétaires, est communiqué aux intéressés par les soins du maire de l'arrondissement. Pendant un délai de huit jours, qui court de la date de l'avertissement donné par le maire à chaque intéressé, un procès-verbal est ouvert pour recevoir les observations des propriétaires.

A l'expiration du délai de huitaine le maire renvoie le projet à la direction du service municipal des travaux publics, avec le procès-verbal d'enquête, en y joignant les certificats des avertissements donnés,

et il est statué sur le vu des pièces et sur les conclusions du directeur.

Le décompte des travaux du rabais de l'adjudication et l'état du métrage définitif des travaux sont notifiés à chaque propriétaire, qui peut, dans les trois jours, présenter des observations avant la rédaction du rôle de recouvrement.

Les intéressés restent toujours libres d'employer les entrepreneurs de la ville, aux conditions de leurs marchés avec elle, ou tous autres entrepreneurs, ainsi qu'ils l'entendent, pour la construction ou l'entretien des ouvrages se prolongeant à l'intérienr de leurs immeubles, au delà du mur de face.

La somme de 8 millions, que je vous propose, Messieurs, d'allouer pour les améliorations diverses de la voie publique, est applicable aux opérations secondaires qui n'ont pas de ressources spéciales assurées.

Dans mon Mémoire du 15 juin 1860, relatif au dernier emprunt municipal, j'ai émis l'opinion qu'il suffirait de réserver une ressource annuelle de 4 à 5 millions pour ces entreprises; mais, depuis lors, elles ont pris un développement qui justifie un accroissement de leur dotation, du moins pendant quelques années.

La somme réservée pour être employée tant à l'achèvement des grandes opérations de voirie et autres, qui ont fait l'objet des lois des 4 août 1851, 2 mai 1852, 10 mai 1857 et 28 mai 1858, qu'aux dépenses de toute nature motivées par l'extension des limites de Paris, s'élève, à chaque budget, de façon à rassurer tous les intérêts. Elle était d'une somme insignifiante au budget de 1860, qui avait dû être établi avec une grande prudence; mais elle a pu être fixée à 15,500,000 fr. dès l'exercice 1861. Elle a été portée à 21,500,000 fr. pour 1862, et à 22,416,278 fr. 92 c. pour 1863. Les ressources libres au budget de 1864, après l'ouverture de tous les autres crédits que je crois nécessaires, permettent d'y affecter 23,435,784 fr. 50 c.

RECETTES ET DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES.

A la 3e section de chacun des deux titres du projet de budget sont résumés, d'abord, les résultats probables, en fonds généraux, de l'exercice 1863, d'après la situation provisoire dont les éléments sont analysés dans la seconde partie de cet exposé; j'y ai inscrit ensuite, d'après la moyenne des années antérieures, d'une part, l'évaluation des recettes non prévues à réaliser en cours d'exercice, et, d'autre part, une réserve pour dépenses non prévues, égale à la somme du reliquat présumé de 1863.

Les recettes se composent donc des sommes suivantes :

1° Reliquat de caisse, en fonds généraux, de 1863. — Ce reliquat est évalué à 12,685,743 fr. 27 c., dans la situation provisoire de l'exercice courant. Il paraît à propos de le porter ici pour une somme ronde de.. 12,500,000 »

2° Restes à recouvrer du même exercice, par aperçu. 2,500,000 »

3° Recettes non prévues de 1863, pour ordre...... 500,000 »

Total. 15,500,000 »

Les dépenses sont évaluées à la même somme, savoir :

1° Report de droit des dépenses de 1863 qui auront été effectuées au 31 décembre et non soldées au 31 mars 1864...... 2,500,000 »

2° Dépenses de 1862 et des exercices antérieurs à créditer de nouveau, par évaluation.................. 1,500,000 »

3° Réserve pour dépenses non prévues au budget, égale au boni présumé de 1862........................ 11,500,000 »

Somme égale............ 15,500,000 »

RECETTES ET DÉPENSES SPÉCIALES.

Voici maintenant, Messieurs, comment je vous propose de régler, à la 4e section du budget de 1864, les recettes et les dépenses spéciales de cet exercice :

RECETTES.

1° *Ressources de* 1864.

Prix de revente des terrains provenant d'expropriations, qui ont été payées sur les fonds spéciaux........	1,000,000 »	1,297,630 »
Location des propriétés invendues.	296,630 »	
Produits divers.................	1,000 »	

2° *Ressources provenant des exercices antérieurs.*

Reliquat de caisse en fonds spéciaux de 1863, d'après la situation provisoire de 1863................ *Néant.*

Restes à recouvrer............................ 40,000 »

Total........................... 1,337,630 »

DÉPENSES.

Frais d'émission, de réalisation et de liquidation de l'emprunt autorisé par la loi du 1er août 1860	15,000	»
Dépenses des opérations autorisées par des lois spéciales, et dépenses de toute nature motivées par l'extension des limites de Paris	1,282,630	»
Report de droit des dépenses non soldées de 1863	40,000	»
Somme égale	1,337,630	»

C'est ainsi que les recettes et les dépenses sur fonds spéciaux s'équilibrent, comme les recettes et les dépenses sur fonds généraux (les recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires d'une part, et les recettes et dépenses supplémentaires d'autre part), et que se trouve exactement balancé l'ensemble du projet de 1864.

En terminant l'an dernier l'exposé du budget de 1863, je vous avais annoncé, Messieurs, l'intention de vous présenter un Mémoire spécial où serait résumée la situation des grandes entreprises auxquelles sont affectés les fonds spéciaux. Un excellent rapport, qui vous a été fait au nom de votre comité des finances, et dont toutes les parties ont été discutées dans votre sein, avant le vote de la balance du budget, a rendu moins nécessaire le travail que j'avais en vue. Le compte moral et financier des opérations de la caisse des Travaux de Paris au 31 décembre dernier pouvait, d'ailleurs, dans une certaine mesure, tenir lieu de ce travail, dont je me suis vu détourné, d'un côté, par les occupations croissantes que m'imposent les nombreux services de la grande administration dont j'ai toute la responsabilité, et, d'un autre côté, par le désir de placer sous vos yeux un tableau assez complet et présentant des résultats assez précis pour ne plus laisser aucun doute sur l'époque d'achèvement de toutes les opérations dans lesquelles la ville est maintenant engagée, et sur l'équilibre final des dépenses restant à faire et des ressources que nous y pouvons consacrer.

Malheureusement je ne suis pas encore en possession de tous les devis dont j'ai besoin pour déterminer un chiffre très-important à connaître, avant d'établir cette espèce de bilan : celui des charges extraordinaires qui résulteront, pour la ville, de l'extension des limites de son territoire. Évaluées par moi de 150 à 160 millions à la fin de 1859, et à près de 200 millions aujourd'hui, ces charges forment un inconnu que chacun peut grossir ou atténuer selon son point de vue, et qu'il est essentiel de

dégager d'une manière nette, précisément à cause de la solidarité que vos votes et la loi du 1er août 1860, relative au dernier emprunt de la ville, ont établie entre les dépenses de cet ordre et les grands travaux définis par les lois antérieures.

Quant à ces travaux, ils sont arrivés maintenant à un degré d'avancement qui permet de bien mesurer la portée des engagements financiers qui en résultent.

En effet, ceux qui ont fait l'objet des lois des 4 août 1851, 2 mai 1855 et 19 juin 1857, touchent à leur terme. On peut considérer comme achevées les opérations concernant l'ouverture de la rue de Rivoli et de son prolongement, le dégagement de l'Hôtel-de-Ville, le percement des boulevards de Sébastopol sur la rive droite, sur la rive gauche et dans la Cité, ainsi que de la portion classée du boulevard Saint-Germain ; car il n'y a plus guère de dépense à faire, et ce sont surtout des recouvrements qu'il faut réaliser, afin de les clore entièrement. Ce qui reste à entreprendre pour assurer le dégagement des abords du Théâtre-Français, selon le traité de 1853, d'après lequel les deux tiers de cette opération sont à la charge de l'État, et pour compléter le percement de la rue des Écoles, a peu d'importance au point de vue financier. De toutes les opérations comprises dans ces trois lois, celle qui a pour but la construction et le dégagement des abords des halles exige seule des dépenses encore assez fortes, mais hors de toute proportion cependant avec les sommes déjà payées pour les mêmes causes.

Les grandes entreprises qui ont motivé la loi du 28 mai 1855, approbative du traité dit de 180 millions, sont exécutées dans leur ensemble pour les trois quarts de leur importance totale, bien que cinq années seulement soient écoulées sur les dix que le traité réserve à la ville pour s'acquitter de ses engagements. Il suffit de citer le percement des boulevards Malesherbes et du Prince-Eugène, l'abaissement du canal Saint-Martin, le prolongement du boulevard de Sébastopol de l'ancienne place Saint-Michel à l'Observatoire, le dégagement du Luxembourg, l'exécution de la première partie du boulevard de Magenta et l'abaissement du Faubourg Saint-Denis qu'elle a entraîné, le redressement et le nivellement de l'avenue du Roi-de-Rome, l'ouverture du Champ-de-Mars, le prolongement de l'avenue de La Tour-Maubourg, celle de la première partie de la rue de Rouen, la formation de la place du nouvel Opéra, et enfin l'achèvement récent du boulevard Beaujon, sans parler de tant d'autres opérations qui vont également prendre fin ou qui ne sont plus bien loin de leur terme, pour prouver que le plus difficile est fait de ce côté.

Votre comité des finances trouvera, Messieurs, dans les productions de pièces qu'il recevra, cette année comme les précédentes, la justification des déclarations formelles qu'il vous a faites dès votre session de 1861, et qu'il a réitérées dans celle de 1862, touchant la certitude acquise à ses membres que l'achèvement complet, avant 1868, de toutes les opérations engagées jusqu'à présent, est amplement garanti par les ressources spéciales qui y sont affectées.

Les améliorations de voirie de moindre importance que la ville exécute sans le concours de l'État, et qui figurent parmi les opérations diverses, sont également fort avancées. D'ailleurs il dépend toujours de l'administration municipale d'en régler la marche sur les ressources qu'elle y peut annuellement affecter.

Quant aux entreprises nouvelles qui sont trop considérables pour être rangées dans cette dernière catégorie, et qui n'ont trouvé place dans aucun des traités entre la ville et l'État sanctionnés par les lois rappelées ci-dessus, quelque intérêt qu'elles puissent avoir, quelque entraînement d'opinion qu'elles puissent occasionner, ma ferme intention, Messieurs, est de résister énergiquement, dans l'avenir comme dans le passé, à tous les efforts, à toutes les pressions qu'on pourrait exercer sur mon administration pour l'y engager, avant qu'un acte souverain n'en soit venu consacrer l'importance et déterminer le caractère, et n'ait pourvu aux nouvelles combinaisons financières qu'elles exigeront.

Rassurés du côté des grands travaux de voirie, auxquels suffisent leurs ressources propres, devons-nous, Messieurs, être bien inquiets de ce qui nous reste à faire pour mener à bonne fin l'assimilation à 'ancien Paris des nouveaux territoires que la loi du 16 juin 1859 y a joints, et aussi pour réaliser les grands travaux de construction réclamés dans l'intérêt du service religieux et de l'instruction publique? Rappelez-vous quel a été le point de départ et le moyen d'exécution des entreprises, aujourd'hui terminées ou près de l'être, qui ont déjà changé l'aspect général de la ville et qui excitent l'admiration des étrangers encore plus que des Parisiens eux-mêmes : un excédant annuel des recettes sur les dépenses ordinaires montant à environ 17 millions et demi à la fin de 1852, et accru incessamment par l'effet même de la réalisation de ces entreprises. Rappelez-vous que cet excédant dépassera 41 millions en 1863, qu'il atteindra probablement 45 millions en 1864, et mesurez tout ce qu'on peut faire, dans une certaine période de temps, avec un tel levier !

Si nous n'avons pas hésité à aborder l'œuvre laborieuse et de longue

haleine de la transformation du vieux Paris avec des moyens d'exécution plus faibles des deux tiers que ceux dont nous disposons, et si, depuis onze ans, nous ne nous sommes pas laissé troubler dans notre marche par les résistances de l'opinion publique égarée, comment faiblirions-nous lorsque nous voyons maintenant bien rapproché le terme de nos efforts, lorsque nous pouvons désormais asseoir nos combinaisons de finances sur des bases assez larges pour rassurer les plus timides, lorsqu'enfin le sentiment général, ramené par une équitable appréciation des faits accomplis, va nous venir en aide, et doubler la force morale qu'une auguste et constante approbation soutenait seule jusqu'à présent? Courage donc, Messieurs, et confiance! Si, par impossible, quelques-uns se sentaient ébranlés par la grandeur de la tâche que nous avons encore devant nous, qu'ils jettent un regard rétrospectif sur le passé, qu'ils examinent froidement le présent, et, je n'en doute pas, ils envisageront l'avenir avec calme.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

LIVRE XIX.

PARIS SOUS LE GOUVERNEMENT DE JUILLET.

CHAPITRE PREMIER.

Événements généraux (1830-1848).

	Pages.
Paris après la révolution de Juillet	1
Agitations et désordres	2
Émeute du 14 février 1831. — Sac de Saint-Germain l'Auxerrois. — Destruction de l'archevêché. — Saturnales révolutionnaires.	3
Réaction. — Suite des luttes	5
Première invasion du choléra à Paris	6
Insurrection des 5 et 6 juin. — Le cloître Saint-Merry	7
Incidents	11
La statue de Napoléon replacée sur la colonne	12
Nouvelles agitations républicaines	14
Insurrection d'avril 1834	15
Attentat de Fieschi	16
Inhumation des victimes	17
Attentat d'Alibaud	18
Nouveaux incidents. — Accidents au champ de Mars	19
Suite des événements généraux. — Organisation municipale de Paris	20
Journées des 12 et 13 mai 1839	22
Translation des cendres des victimes de Juillet	23
Retour des cendres de l'empereur	*ib.*
Nouveaux incidents. — Mort et funérailles du duc d'Orléans	26
Dernières années du règne de Louis-Philippe	27
Révolution de février	30

CHAPITRE II.

Topographie parisienne sous le gouvernement de Juillet. — Agrandissements et constructions. — Population. — Police.

Pages.
Nouveaux quartiers. — Nouvelles rues........................ 33
Fortifications de Paris. — Nouvelle enceinte.................. 35
Consommations diverses de la population parisienne. — Détails statistiques................................ 42
Mesures d'ordre, de salubrité et d'hygiène prises, depuis un demi-siècle, par la police de Paris........................ 47

CHAPITRE III.

Paris sous Louis-Philippe (suite). — Monuments religieux et civils. — Fondations de charité et d'utilité publique. — Édilité. — Voirie.

La Madeleine................................ 50
Notre-Dame de Lorette........................ 54
Saint-Vincent de Paul........................ 58
Sainte-Clotilde.............................. 70
Saint-Merry.................................. 75
Chapelles diverses. — Les Oiseaux. — Notre-Dame de Bon Secours. 79
Palais du quai d'Orsay....................... 80
L'obélisque de Loucqsor...................... ib.
La place de la Concorde...................... 82
L'arc de triomphe de l'Étoile................ 83
La colonne de Juillet. — Nouveaux détails sur la translation des restes des combattants de 1830................ 88
Puits artésiens. — Puits de Grenelle......... 91
Musée Dupuytren.............................. 92
Bassins de la rue Racine..................... ib.
Fontaine de la place de la Concorde.......... ib.
Le Château d'Eau............................. 95
Fontaine Louvois............................. ib.
Fontaine Cuvier.............................. ib.
Fontaine Molière............................. ib.
Fontaine Notre-Dame.......................... 96
Port de Bercy ou de la Gare.................. ib.
Pont de Constantine.......................... 97

Pages.
Pont au Double.......... 97
— Saint-Charles.......... ib.
Restauration et agrandissement des quais et des ports.......... ib.
Pavage.......... 98
Égouts.......... 100
Réservoirs.......... 101

LIVRE XX.

PARIS SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE ET SOUS LE RÈGNE DE NAPOLÉON III.

CHAPITRE PREMIER.

Seconde république. — Événements généraux.

Installation et attitude du gouvernement provisoire.......... 103
Agitations et manifestations.......... 105
Installation de l'Assemblée nationale.......... 106
Incidents. — Fêtes républicaines.......... ib.
Insurrection de juin 1848.......... 108
Élection du président de la république.......... 110
Nouvelle invasion du choléra. — Agitations, discordes civiles.... 112
Coup d'État du 2 décembre 1851.......... 114
Le prince Louis-Napoléon exerce les pouvoirs souverains.......... 119

CHAPITRE II.

Paris sous Napoléon III. — Événements généraux.

Entrée de l'empereur à Paris.......... 121
Mariage de l'empereur.......... 122
Incidents. — Le choléra. — La cherté du pain.......... ib.
Travaux publics.......... 124
Organisation nouvelle donnée à la police de Paris.......... 125
Suite et développement des travaux publics.......... 129
Exposition universelle de 1855.......... 131
La reine d'Angleterre visite Paris.......... 134
Naissance et baptême du prince impérial.......... 136
Mort de l'archevêque de Paris.......... 137

Pages.
Attentat d'Orsini.. 138
Inauguration du boulevard de Sébastopol.................. 139
Retour de l'armée d'Italie............................... 140

CHAPITRE III.

Suite du règne de Napoléon III.

Annexion des communes de la banlieue.................... 151
Inauguration du boulevard Malesherbes.................... 164
— — du Prince Eugène..................................... 174
Transformation de Paris.................................. 186

LIVRE XXI.

LE NOUVEAU PARIS.

CHAPITRE PREMIER.

Embellissements. — Promenades.

Résumé des travaux entrepris de 1852 à 1860. — Travaux accomplis. — Travaux projetés.................................. 191
Jardins établis aux Champs-Élysées....................... 204
Transformation du Bois de Boulogne....................... 207
— — de Vincennes... 213
Asile impérial de Vincennes.............................. 224
Ferme impériale de Vincennes............................. 231
Les nouveaux squares..................................... 233
La tour Saint-Jacques.................................... 238
Le parc de Monceaux...................................... 243
Jardin d'Acclimatation et jardin zoologique.............. 246

CHAPITRE II.

Le nouveau Paris.

Palais. — Églises. — Monuments publics. — L'achèvement du Louvre.. 253
Le nouveau Tribunal de Commerce.......................... 258
Le Palais de Justice..................................... 262
— de l'Industrie... 265

Pages.
Restauration et description de Saint-Germain des Prés 268
Le Jésus 283
Restauration et description de l'église Saint-Laurent 284
Saint-Eugène 289
Saint-Jean de Belleville 290
L'abbaye de Saint-Denis 292
Notre-Dame de Boulogne 295
Églises diverses. — Temples. — Chapelles 299

CHAPITRE III.

Monuments publics. — Établissements généraux. — Marchés. — Halles. — Fontaines.

Constructions actuelles. — Restauration et agrandissements de quelques monuments de Paris. — Travaux en cours d'exécution 302
Nouvelle statue de Napoléon Ier 304
Tombeau de Napoléon Ier aux Invalides 306
Pont Napoléon III 308
Nouveau pont Louis-Philippe .... *ib.*
— Notre-Dame .... *ib.*
— au Change .... *ib.*
— Saint-Michel 310
Pont de Solférino 311
— des Invalides .... *ib.*
— de l'Alma .... *ib.*
Nouvelle place de Grève .... *ib.*
— du Pont Saint-Michel 312
Puits artésien de Passy .... *ib.*
Boulevard Richard-Lenoir 314
Halles centrales 315
Principales gares des chemins de fer 319
Nouvelle gare du Nord 322
Nouvelles voies. — Nouveaux moyens de transport 325
Détails statistiques sur les hospices 327
Prisons de Paris 328
Système actuel des égouts et conduite des eaux 330

CHAPITRE IV.

Établissements d'art et de bienfaisance. — Musées. — Hospices. — Cimetières, etc.

	Pages.
Musées du Louvre	335
Musée du Luxembourg	345
— d'artillerie	346
— de Cluny	347
École des Beaux-Arts	351
Imprimerie impériale	354
Grandes Archives	*ib.*
Hôtel-Dieu	357
Hôpitaux de Paris	358
Asile du Vésinet	361
Asiles destinés aux aliénés	362
Maison Eugène-Napoléon	364
Hospice Sainte-Eugénie	368
Orphelinat du Prince impérial	370
Hôpital de la Riboissière	371
Assistance publique	372
Mont-de-Piété	373
Cimetières	374
Catacombes	375

CHAPITRE V.

Les théâtres. — Les établissements de plaisir.

Nouveaux théâtres	377
L'ancien Opéra	378
L'Opéra actuel (salle provisoire)	386
Le nouvel Opéra (actuellement en construction)	389
Autres salles musicales	393
Théâtre lyrique	394
Les Bouffes parisiens, les Cirques, etc	*ib.*
Le Diorama et le Panorama	395
Les établissements de plaisir	396
Le Sport, — Les courses	397

Pages.
Les régates, les sociétés de canotage 398
Les fêtes publiques à Paris 399

CHAPITRE VI.

Détails complémentaires.

Nouvelle nomenclature des rues 401
Travaux actuels. — Les nouvelles eaux 422
La mortalité à Paris 426
Détails statistiques 427

CHAPITRE VII.

Conclusion.

Résumé de notre travail 430

APPENDICE.

Budget de Paris (1864) 433

Table des matières 465

FIN DE LA TABLE.

Alec OK'd - to be in one set of (4) D.R.

SM

